



Le Président

BUDGET PRIMITIF 2009

LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2009 : Un contexte économique, social et politique particulier.

A l'heure où un nouvel ordre économique et social mondial est à dessiner pour relever les défis de la crise financière actuelle, qui a mené jusqu'à la faillite d'un Etat comme l'Islande...l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels...imaginent l'année 2009.

Les bases économiques sont durablement fragilisées. Aussi, au deuxième trimestre 2008, l'économie mondiale a de nouveau ralenti. La France connaît déjà une panne de croissance avec la perspective d'une très probable récession en 2009. Ce contexte pèse fortement sur l'économie réelle avec le ralentissement des activités. Il a des conséquences directes sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat. Le chômage est en hausse depuis la rentrée, particulièrement chez les jeunes, et les prévisions sont pessimistes pour 2009. Il faut aussi craindre que la crise affecte durement la capacité d'investissement des entreprises.

Les collectivités locales seront ainsi très sollicitées en 2009 en termes d'interventions économiques et sociales.

Parallèlement, celles-ci servent de « variable d'ajustement » du budget de l'Etat en 2009. La Région en particulier est prise dans un étau entre des transferts de compétences mal compensés, et des recettes de plus en plus contraintes. La fiscalité directe ne représente plus que le quart de ses recettes de fonctionnement, le simple plafonnement de la Taxe Professionnelle intervenu depuis 2006 faisant subir une perte cumulée de recettes de 24 millions € en 2009.

Pour 2009, le Gouvernement a décidé de réduire à nouveau les ressources des collectivités en remettant en cause le « pacte de stabilité ».

Les dotations qui constituent plus de la moitié des recettes de fonctionnement n'augmenteront que de 1,2% dans la mesure où l'Etat a choisi d'y intégrer le fonds de compensation de la TVA qui constitue un remboursement d'une partie des taxes payées sur les investissements réalisés.

En n'accordant pas aux Régions les moyens financiers correspondant à leurs responsabilités, l'Etat organise leur asphyxie financière par l'accroissement du coût des transferts de charges décidés en 2004 et la perte de leur autonomie fiscale.

A cet égard, en 2009, le coût net qui restera à la charge de la Région pour les dépenses transférées depuis 2005 devrait s'élever à près de 34 M€.

Enfin, en créant une taxe additionnelle à son profit sur les cartes grises, l'Etat limite encore un peu plus le levier fiscal des régions en la matière et grignote un peu plus le pouvoir d'achat des contribuables.

Il faut rappeler que les collectivités locales réalisent près de 75% de l'investissement public dans notre pays. Leurs investissements sont vitaux pour son dynamisme économique et l'attractivité des territoires.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la part de la dette des collectivités locales dans la dette publique a structurellement tendance à diminuer depuis 1995. Depuis 2002, elle se situe en dessous de 10% de la dette publique française. Contrairement à l'Etat, il s'agit d'une dette saine, puisque finançant uniquement des dépenses d'investissement.

I] UN BUDGET RESPONSABLE ET AMBITIEUX :

La Région Centre maintiendra ses grands équilibres budgétaires et préservera sa bonne santé financière. Certes, les contraintes sont de plus en plus prégnantes, la charge nette de la décentralisation importante...mais ce budget est la traduction de choix responsables en terme de grands équilibres budgétaires.

Ainsi, le montant total du budget primitif 2009, hors crédits liés au réaménagement de la dette (200 M€ inscrits en dépenses comme en recettes), s'élève à 981,701 M€ contre 956,336 M€ en 2008, soit une progression limitée de + 2,7%.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Une fois les dépenses incompressibles déduites (convention avec la SNCF, apprentissage, dotation des lycées, transferts de décentralisation, charge de la dette,...), les autres dépenses baissent de 1% par rapport au BP 2008. Les priorités régionales sont privilégiées.

En conformité avec les orientations budgétaires présentées à notre session d'octobre, le Budget 2009 de la Région se veut raisonnable et dynamique, et sans faire porter au contribuable les effets du repli de l'Etat envers les collectivités locales.

L'autofinancement sera légèrement supérieur à 2008 (52,3 %). L'épargne brute approche les 200 M€. La prévision d'emprunt d'équilibre est prévu à un niveau de 80,5 M€, en diminution par rapport à celui de 2008. Il assurera la couverture 26% des dépenses d'investissement. Enfin, le ratio de désendettement restera inférieur à 3 ans, soit un niveau inférieur à celui des grandes collectivités.

Ce budget se veut un budget actif, d'intervention (90% de ses dépenses), et toujours tourné vers un investissement important (307 M€ avec la gestion déléguée des fonds européens).

Pour la 4^{ème} année consécutive, la Région maintiendra les principes qu'elle a voté pour la fiscalité en début de mandat :

- **le maintien des taux de la fiscalité directe** (taxe professionnelle, taxes foncières bâtie et non bâtie). Sur la période 2004-2008, toutes les régions ont recouru à au moins une hausse sur la période.
- le maintien du taux de TIPP au niveau fixé en 2007 qui prenait pour référence le taux de TIPP décidé par l'Etat en loi de finances rectificative pour 2005,
- **le maintien au niveau d'inflation de la progression de la taxe sur les cartes grises.**
- en conservant au tarif de 0€ la taxe sur les permis de conduire comme cela se pratique depuis 1998

Le pouvoir d'achat du contribuable régional sera ainsi préservé par notre collectivité :

Le produit de la taxe professionnelle représente 48€ par habitant,

Le produit de la taxe foncière représente 30 € par habitant

Le produit de la carte grise représente 29 € par habitant

Pour la 3^{ème} année consécutive, le montant prévisionnel du recours à l'emprunt sera en diminution, de manière à protéger les contribuables de demain.

Parallèlement ,344€ par habitant seront mobilisés pour financer les interventions régionales, avec des axes forts pour les mutations économiques, la recherche et l'innovation, ainsi que la formation tout au long de la vie.

Ainsi, une famille avec deux enfants scolarisés au lycée, en CFA ou en enseignement supérieur pourra bénéficier :

- du permis de conduire à 0 €
- de l'exonération totale de la carte grise pour l'acquisition d'un véhicule propre (économie de 161 € pour un véhicule de 5 CV)
- de la gratuité des manuels scolaires ou de l'aide au premier équipement pour les lycées professionnels (soit entre 25 et 175 € d'économie, en fonction de la filière)
- d'un prêt de 5000 € à taux zéro, pour les travaux d'isolation (soit une économie de 740 € d'intérêts pour un prêt sur 5 ans)
- de la possibilité pour les lycéens et apprentis d'effectuer gratuitement un séjour éducatif en Europe grâce au dispositif « Trans'Europ »
- de bénéficier gratuitement d'un ordinateur pour tous les étudiants entamant un deuxième cycle (soit une économie moyenne de 600 € par étudiant)
- de la gratuité des transports ferroviaires régionaux pour les demandeurs d'emploi
- de la gratuité des frais de scolarité pour les élèves en formation sanitaire et sociale
- d'un chéquier gratuit pour les lycéens et apprentis de la Région, donnant droit, pour une valeur totale de 50€, à un accès aux spectacles, concerts, livres, visites de monuments et musées, et séances de cinémas,

Dans le même temps, les PME régionales peuvent bénéficier :

- d'un taux de taxe professionnelle inférieur à la moyenne des régions,
- de nombreux dispositifs d'accompagnement, du projet de création au développement à l'export

Quant aux associations, le dispositif CAP'ASSO mis en place en 2005 permet de soutenir des projets de qualité et pérennes, mis en place et développés par les

associations, permettant de consolider des emplois ou de créer des emplois (en CDI). L'aide financière de la Région (de 3 ans, renouvelable une fois) varie selon l'importance du projet et des emplois qui y sont liés. En 2007, la Région a ainsi aidé 288 projets, soit directement 367 postes et 898 postes induits.

II] LA STRATEGIE DE LA REGION DEVRAIT LIMITER LES EFFETS DE LA CRISE :

Ce quatrième budget de la mandature se présente dans un contexte marqué sur le plan national comme international par les répercussions de la crise financière. Les collectivités sont également de plus en plus sollicitées pour faire face aux conséquences de la crise. La Région le sera en particulier pour le soutien des demandeurs d'emploi comme pour le soutien des entreprises. Elle le sera également à travers ses politiques environnementales, avec le Grenelle de l'environnement.

Cette crise financière n'épargne pas les collectivités locales. Elles sont elles aussi confrontées au renchérissement du crédit et à la pénurie de liquidités.

La crise financière n'impactera cependant pas la Région au niveau de ses emprunts. En effet, depuis de nombreuses années, la Région gère sa dette de manière active et prudente et ne possède aucune dette « toxique » dans son encours. Contrairement à certaines collectivités qui ont respecté le cycle classique du recours à l'emprunt, la Région ne connaîtra pas de problèmes de financement pour les années 2008 et 2009. Elle a en effet anticipé dès cet été l'appel d'offres annuel, ayant obtenu ainsi des marges certes plus élevées que les années précédentes, mais à des niveaux très confortables par rapport aux marges proposées actuellement (marges obtenues : 0,10%, contre 0,60% à 1,20% proposées actuellement par les banques).

Par ailleurs, elle a toujours entretenu un dialogue constructif avec ses partenaires financiers, qu'elle rencontre chaque année au moment du renouvellement de l'appel d'offres.

Les actions menées depuis le début de la mandature, en faveur d'une économie sociale et solidaire, en faveur de l'égalité des chances, en faveur de la formation et de l'innovation permettront à notre économie régionale de mieux résister à ce cap difficile.

En Région Centre, le taux de chômage reste inférieur à la moyenne nationale (6,3% contre 7,2 %) mais la vigilance doit rester importante compte tenu des perspectives économiques pour 2009, notamment en termes de production industrielle.

En effet, depuis 2005, la Région Centre s'est dotée de cadres d'intervention forts, ambitieux et structurants, comme le sont le SRDES ,le PRDF, ou la stratégie du Transport Collectif Multimodal et Circulations Douces :

A travers son Agenda 21, la Collectivité régionale a élaboré un cadre d'action global et transversal, favorisant l'amélioration continue de ses politiques dans une perspective de développement durable. Conciliant l'économie, le social et la protection de l'environnement, elle s'est maintenant engagée résolument dans la mise en œuvre de cette démarche, et l'année 2009 verra notamment le lancement des principaux « chantiers pour l'avenir », parmi lesquels on peut citer :

- Le développement des outils de veille et d'accompagnement sur les mutations économiques
- Le soutien à la recherche sur des thématiques ciblées dans le domaine du développement durable
- La mise en place du service public régional de restauration dans les lycées

- La mise en œuvre du Schéma régional des formations sanitaires et sociales
- La coordination des travaux conduits sur l'Europe à travers le réseau « Europe O Centre »
- La création d'une centrale de mobilité
- La promotion d'un urbanisme durable

Le Schéma Régional de Développement Economique et Social, adopté en décembre 2005, s'est voulu dès l'origine l'occasion de « bâtir une vraie vision collective de l'avenir du territoire régional et d'identifier le futur et les axes de développement par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire ».

Le bilan présenté aujourd'hui nous montre que nos grandes orientations mises à l'épreuve de la crise restent pertinentes et démontre la cohérence de nos politiques en matière économique, de recherche, de formation de culture ou d'aménagement du territoire.

Le budget 2009 permettra de renforcer la capacité d'actions des PME en matière d'innovation et d'anticipation des mutations économiques.

Le Plan Régional de Développement des Formations, adopté en 2003, est rentré dans une nouvelle phase en 2008, avec 4 nouveaux chantiers à mener d'ici 2011 :

- la formation tout au long de la vie
- la réussite pour tous
- la prévention des inégalités
- les nouveaux chemins de la connaissance (Technologie de l'Information et de la Communication)

Dans le champ de la formation tout au long de la vie, en relation étroite avec les partenaires sociaux et les organismes dont ils assurent la gestion paritaire, des initiatives exceptionnelles seront engagées dès janvier 2009.

Une information et un conseil professionnel pour tous et adapté à chacun avec trois piliers :

- la relance de la ligne téléphonique (téléphone INIDIGO) du conseil professionnel
- la refonte et le renouveau du site Etoile
- une coopération renouvelée et renforcée au niveau des territoires entre les différents lieux d'accueil notamment les points relais conseil et Espaces Libres Savoirs.

Par ailleurs, le développement généralisé des TICE va accélérer les transformations engagées :

- au niveau des formations initiales, en permettant progressivement à tous les jeunes de disposer d'un espace numérique de travail
- en confortant les formations de proximité proposées aux adultes avec la politique des visas : le 200 000^{ème} visa sera réalisé en 2009.

La Stratégie « Transport Collectif Multimodal et Circulations Douces » adoptée en 2006 pose les priorités en tant qu'autorité organisatrice selon trois enjeux prioritaires :

- la promotion d'un développement durable, en favorisant l'utilisation des transports collectifs et des circulations douces de façon à réduire la consommation d'énergies fossiles, l'émission de gaz à effet de serre, les pollutions locales et améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine des transports, conformément aux engagements pris par la Région dans le cadre de la mesure-phare : « Faire de la Région Centre un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique »,
- la recherche d'un développement équilibré du territoire régional, en favorisant l'homogénéisation des temps d'accès et des niveaux de service,

- le renforcement de l'ouverture et du rayonnement de la Région Centre au sein de la dynamique de développement nationale et européenne.

III] LES PRIORITES DU BUDGET 2009 :

En 2009, en sus de la mise en œuvre de ces schémas, de la poursuite des mesures phares qui répondent aux problématiques de l'emploi et de l'égalité des chances (CAP'ASSO, ORDI CENTRE, TRANS'EUROPE CENTRE, COOPERATION DECENTRALISEE et GRATUITE DES TRANSPORTS), 3 grandes priorités seront développées dans les actions de la Région:

- l'innovation (24 M€)
- la formation (377 M€)
- le développement durable (148 M€)

Ces trois priorités représenteront un effort régional de plus de 20,6 M€ en 2009.

L'innovation au service du développement économique et social (+ 6,6% de crédits) :

La Région agira prioritairement dans 4 directions :

Le développement de l'innovation dans les PME, en favorisant notamment une élévation de leur niveau de performance qu'il soit technologique ou organisationnel et l'embauche de jeunes diplômés.

Le développement des coopérations entre entreprises et avec les centres de recherche, en encourageant notamment la mise en place d'actions et de plateformes mutualisées ou de laboratoires communs entre les centres de recherche publics et les entreprises et la valorisation des recherches issues des laboratoires publics.

Le renforcement des capacités de la recherche publique régionale et de ses liens avec le territoire régional, en appuyant les pôles de recherche de niveau national voire mondial et en soutenant les projets de recherches susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional.

Le renforcement du capital humain de la région, en favorisant l'élévation du niveau de formation et de qualification de la population régionale notamment par l'attractivité de l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre la Région appuiera tout particulièrement les actions qui permettront de structurer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) entre les 2 universités de Tours et d'Orléans.

La formation pour s'adapter aux mutations économiques et sociales (+ 4,5% de crédits)

L'anticipation des mutations économiques passe donc impérativement par l'élévation pour tous, jeunes et adultes, du niveau de formation et de qualification, et par l'adaptation permanente des compétences. La formation doit

devenir un continuum qui, à partir du socle de la scolarité, garantit la maîtrise des savoirs fondamentaux et se poursuit tout au long de la vie, offrant ainsi à chacun la possibilité d'une promotion sociale et l'assurance d'une sécurité professionnelle, et ouvrant la voie à une nouvelle citoyenneté.

C'est dans cette logique que seront poursuivies et confortées les actions mises en place par la Région dans le domaine de la formation qu'elle finance directement.

Parmi ces initiatives la mise en place de plusieurs partenariats opérationnels importants, au profit d'une meilleure formation de l'ensemble des actifs de la région, devrait particulièrement marquer la période à venir. Ces partenariats concernent :

- les partenaires sociaux, dont la responsabilité est essentielle pour la formation des actifs,
- les détecteurs de besoins de formation dans l'institution fusionnée ANPE/ASSEDIC,
- les branches professionnelles et les organismes paritaires collecteurs agréés, de manière à renforcer les dispositifs sectoriels,
- les conseils généraux avec le retour à l'emploi des rmistes.

La Région appellera par ailleurs à la prise d'initiatives régionales innovantes pour une meilleure formation des actifs.

Le développement durable au cœur de tous les choix (+2,7% de CP):

les transports collectifs

En cohérence avec la Stratégie « Transport Collectif Multimodal et Circulations Douces » adoptée en 2006, le Conseil Régional poursuivra en 2009 son action en faveur d'un développement du transport collectif, avec l'exigence d'un haut niveau de performance et de qualité de service du transport ferroviaire régional. Dans ce sens, des initiatives conjointes seront menées en partenariat avec les autres autorités organisatrices de transports pour favoriser l'intermodalité.

Cette démarche volontariste prend tout son sens dans cette période qui voit se conjuguer une meilleure prise de conscience de la notion de développement durable et une augmentation substantielle des coûts du carburant, ayant une incidence directe sur le pouvoir d'achat des habitants de la région.

le pôle d'efficacité énergétique

A travers le Pôle d'Efficacité Énergétique, la Région Centre a impulsé une démarche systématique d'analyse des filières économiques régionales de l'énergie et des économies d'énergie : filières géothermie, éolien, méthanisation, bâtiment. Nous aurons, en 2009, la mise en œuvre d'une démarche complète d'accompagnement des professionnels afin d'améliorer la qualité des prestations, la faisabilité des projets d'investissements et les formations des salariés des secteurs concernés. Nous serons dans une démarche d'étude, de sensibilisation et de mobilisation sur la filière photovoltaïque et thermique et nous mènerons un travail comparable auprès des bureaux d'études thermiques et des acteurs du bâtiment.

En amont de ces activités économiques, les appels à projet « recherche » sur l'habitat de demain et sur les transports viendront renforcer le potentiel d'innovation

régional. Nous soutiendrons le pôle S2E2 dans l'effort qu'il doit accomplir pour garder son label national.

En aval, et dans le cadre de la convention ADEME-Région, les audits énergétiques auprès des collectivités, des acteurs publics et des entreprises seront déployés. Des appels à projets seront reconduits pour favoriser l'émergence des bâtiments à très faible consommation d'énergie. On continuera l'effort financier pour aider la création de chaufferies bois, de systèmes solaires et l'utilisation de la géothermie.

Pour le grand public, le dispositif ISOLARIS sera plus largement utilisé et le réseau des Espaces Infos Energie sera renforcé (augmentation du nombre de conseillers).

Enfin, l'Observatoire Régional de l'Energie sera un outil précieux à développer afin de poursuivre la démarche engagée avec l'Agenda 21 régional, sous la forme par exemple d'un Plan Energie-Climat régional, pour structurer encore davantage, quantifier et suivre les actions du Pôle d'Efficacité Energétique.

Faisant suite à une étude menée fin 2008 et en mobilisant essentiellement les fonds européens, un appel d'offre sera lancé pour financer et labelliser des « démonstrateurs d'efficacité énergétique » donnant au public et aux professionnels, des exemples pédagogiques d'utilisation des nouvelles technologies, en grandeur réelle.

la protection des espaces naturels

La Région s'est dotée d'une stratégie régionale sur le patrimoine naturel en juin 2006, s'inscrivant dans un objectif de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Le patrimoine naturel est source d'enjeux économiques (pharmacie, tourisme), scientifiques, culturels ou environnementaux (« filtre » des pollutions, « modérateur » de crues) et constitue l'assurance vie écologique de l'humanité pour le futur.

En 2009, la Région intensifiera sa contribution à la préservation de la biodiversité tant aux travers de ses politiques territoriales (volet biodiversité dans les contrats de Pays et d'Agglomération) que de ses politiques sectorielles en soutenant notamment la création de réserves naturelles régionales sur des espaces remarquables qui viendront conforter le réseau écologique régional, infrastructure essentielle à un développement durable du territoire.

Le Président du Conseil Régional

F. BONNEAU

BUDGET 2009

SOMMAIRE

I- Présentation générale et dépenses consolidées 1

Présentation Générale

A - La répartition globale des dépenses (crédits de paiement)	2
B - La répartition globale des recettes	4
C - L'équilibre général du budget et les principaux indicateurs de Gestion	5
D - Répartition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement par secteur d'activité	6

Dépenses consolidées

A- Les trois grandes priorités régionales	8
B- Les charges de la décentralisation	9
C- Les mesures phares	10
D- La mobilité européenne et internationale	10
E- Les grandes contractualisations	11

II- La présentation du budget primitif par secteur 27

A - **Les interventions régionales** 29

Formations Professionnelles 31

- ⇒ Actions de formation
- ⇒ Information, orientation, accès vers l'emploi
- ⇒ Mutations économiques et appui à la formation des salariés
- ⇒ Investissements

Apprentissage 51

- ⇒ Formation des apprentis

Enseignement lycées 67

- ⇒ Actions sur le patrimoine
- ⇒ Fonctionnement des établissements
- ⇒ Politiques régionales

Formations sanitaires et sociales 97

- ⇒ Formations sanitaires et sociales

Enseignement supérieur	109
⇒ Enseignement supérieur	
Recherche, technologie et innovation	119
⇒ Recherche et technologie	
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	
Culture	135
⇒ Politique des œuvres : patrimoine et création	
⇒ Politique des publics : maillage du territoire	
⇒ Politique des pratiques artistiques : filières professionnelles et amateurs	
Sports	157
⇒ Sports et jeunesse	
Territoires solidaires	167
⇒ Contrats régionaux	
⇒ Cœurs de village	
⇒ Villes et logements	
⇒ Opérations d'aménagement du territoire	
Technologies d'information et de communication	195
⇒ Technologies d'information et de communication	
Environnement	203
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	
⇒ Valorisation et protection de l'environnement	
Transports et déplacements	227
⇒ Transports et déplacements	
Tourisme	251
⇒ Tourisme	
Economie	263
⇒ Artisanat	
⇒ Vie associative et économie sociale et solidaire	
⇒ Entreprises industrielles et de services	
⇒ Mutations économiques et appui à la formation des salariés	
⇒ Agriculture	
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	

Europe et coopération décentralisée	297
⇒ Développer la dimension européenne	
⇒ Coopération décentralisée et solidarité internationale	
B - Les moyens généraux	307
⇒ Moyens généraux de l'administration	308
⇒ Communication	316
⇒ Moyens généraux financiers	318
⇒ Gestion des ressources humaines	331
<u>IV - Les décisions budgétaires 2009</u>	337
A - Le vote par fonction	339
B - Les dispositions fiscales	357
C - La gestion de la dette et de la trésorerie	361
D - Les dispositions diverses	365

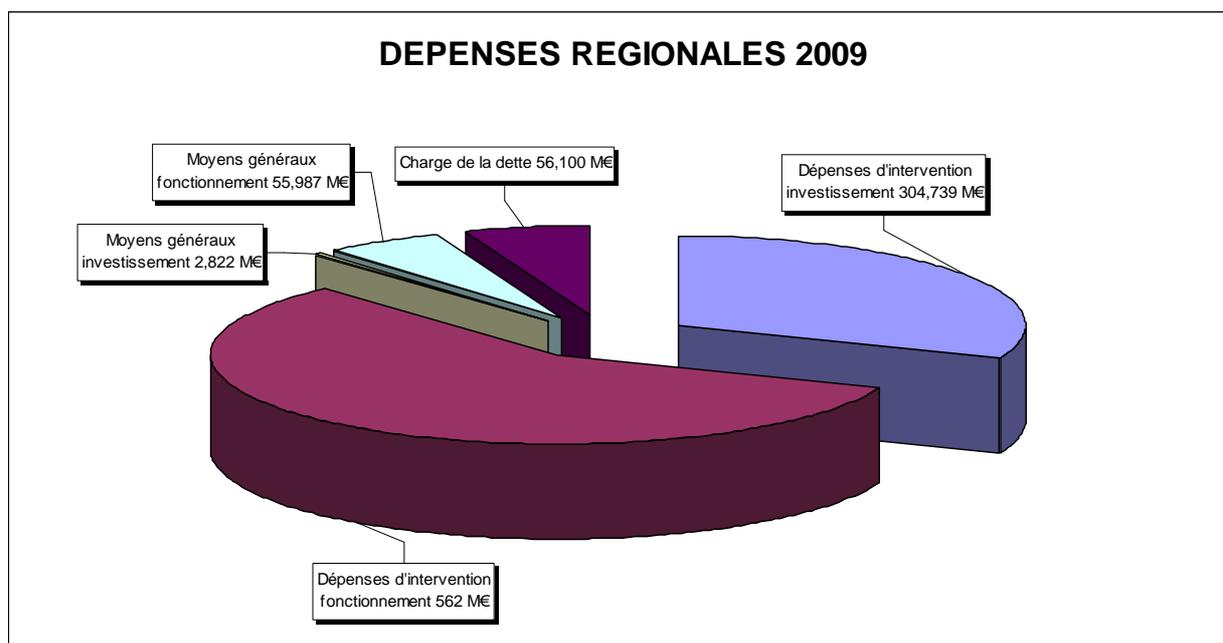
**PRESENTATION GENERALE ET DEPENSES
CONSOLIDEES**

PRESENTATION GENERALE

A - La répartition globale des dépenses (crédits de paiement)

Le montant du budget 2009, hors crédits de réaménagement de la dette (200 M€ en dépenses comme en recettes) s'élève au global, à 981,701 M€, dont 638,141 M€ en fonctionnement et 343,560 M€ en investissement.

Globalement, le budget évolue donc de manière limitée de 2,7 %.



Plusieurs éléments expliquent cette progression globale :

- la poursuite de la montée en charge des dépenses liées aux effets de la loi du 13 août 2004.
En 2007, celles-ci atteignaient un total de 78,137 M€, en 2008 elles étaient de 139,875 M€ et en 2009, elles atteindront près de 148 M€.
- la hausse des crédits dévolus au financement des trois grandes priorités régionales
- la montée en puissance des nouvelles contractualisations 2007-2013 (CPER et Conventions Départementales).

Parallèlement, des efforts de gestion sont menés sur un certain nombre de politiques :

- la mesure ORDI CENTRE sera rendue financièrement plus efficace grâce à un changement de gestion (l'achat direct remplacera la location),
- la fusion de l'équipe Excentrique avec l'établissement Cultur'O'centre induira des économies d'échelle,
- les frais d'administration générale sont limités à la seule évolution de l'inflation.

Les dépenses des moyens généraux évoluent globalement peu : + 1,6 % au global, traduisant une bonne maîtrise des dépenses et une bonne gestion de la dette régionale.

Répartition par grands secteurs d'activité des dépenses en crédits de paiement et autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2008 DEPENSES	BP 2009 DEPENSES	BP 2009 RECETTES	BP 2009 AP et AE
	846 417 900	866 792 800	75 014 500	
investissement	319 605 700	304 738 700	27 277 300	317 274 500
fonctionnement	526 812 200	562 054 100	47 737 200	86 970 000
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	78 410 200	79 322 000	760 000	47 420 000
Investissement	1 005 000	450 000	0	450 000
Fonctionnement	77 405 200	78 872 000	760 000	46 970 000
APPRENTISSAGE	96 749 800	105 774 000	25 307 000	15 624 000
Investissement	5 741 800	5 750 000	4 000 000	15 624 000
Fonctionnement	91 008 000	100 024 000	21 307 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	201 637 000	216 258 900	10 560 000	90 000 000
Investissement	87 000 000	90 000 000	260 000	90 000 000
Fonctionnement	114 637 000	126 258 900	10 300 000	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	40 638 000	43 578 400	0	8 500 000
Investissement	4 300 000	4 000 000	0	0
Fonctionnement	36 339 000	38 578 400	1 276 000	9 550 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 227 000	11 135 500	0	7 350 000
Investissement	4 577 000	7 313 000	0	7 050 000
Fonctionnement	7 650 000	3 822 500	0	300 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	23 136 900	24 663 000	0	19 711 000
Investissement	16 266 900	16 466 100	0	15 786 000
Fonctionnement	6 870 000	8 196 900	120 000	3 925 000
CULTURE	33 711 000	30 815 900	339 900	10 914 000
Investissement	9 973 200	6 411 000	217 400	10 914 000
Fonctionnement	23 737 800	24 404 900	122 500	0
SPORTS	6 509 000	6 878 900	0	7 050 000
Investissement	2 936 200	2 855 500	0	4 650 000
Fonctionnement	3 572 800	4 023 400	0	2 400 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	79 179 300	82 233 000	0	53 683 000
Investissement	75 717 200	79 000 000	0	52 433 000
Fonctionnement	3 462 100	3 233 000	0	1 250 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	5 325 000	5 357 000	0	4 636 500
Investissement	350 000	450 000	0	1 611 500
Fonctionnement	4 975 000	4 907 000	0	3 025 000
ENVIRONNEMENT	12 948 100	13 336 900	0	7 538 000
Investissement	7 549 500	7 379 400	0	7 538 000
Fonctionnement	5 398 600	5 957 500	0	0
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	165 605 000	168 706 200	1 634 000	89 168 000
Investissement	49 924 500	41 310 700	1 506 000	86 618 000
Fonctionnement	115 681 300	127 395 500	128 000	2 550 000
TOURISME	11 354 700	11 091 700	0	2 810 000
Investissement	7 035 000	6 681 700	0	2 810 000
Fonctionnement	4 319 700	4 410 000	0	0
ECONOMIE INNOVATION	43 675 100	43 835 800	8 208 000	38 790 000
Investissement	23 823 400	23 459 000	8 141 600	21 790 000
Fonctionnement	19 851 700	20 376 800	66 400	17 000 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	35 310 000	24 808 600	26 809 600	0
Investissement	23 406 000	13 212 300	13 152 300	0
Fonctionnement	11 904 000	11 596 300	13 657 300	0

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2008 DEPENSES	BP 2009 DEPENSES	BP 2009 RECETTES	BP 2009 AP et AE
	309 918 800	314 909 100	1 106 687 400	2 130 000
investissement	237 735 000	238 822 000	319 367 000	1 130 000
fonctionnement	72 183 800	76 087 100	787 320 400	1 000 000
COMMUNICATION	4 000 000	4 800 000	0	0
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	4 000 000	4 800 000	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15 862 900	16 758 000	57 000	130 000
Investissement	2 135 000	2 822 000	0	130 000
Fonctionnement	13 727 900	13 936 000	57 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	256 639 500	258 008 500	1 105 989 400	2 000 000
Investissement	235 600 000	236 000 000	319 367 000	1 000 000
Fonctionnement	21 039 500	22 008 500	786 622 400	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	33 416 400	35 342 600	641 000	0
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	33 416 400	35 342 600	641 000	0
TOTAL GENERAL	1 156 336 700	1 181 701 900	1 181 701 900	406 374 500
Investissement	557 340 700	543 560 700	346 644 300	318 404 500
Fonctionnement	598 996 000	638 141 200	835 057 600	87 970 000

B - La répartition globale des recettes

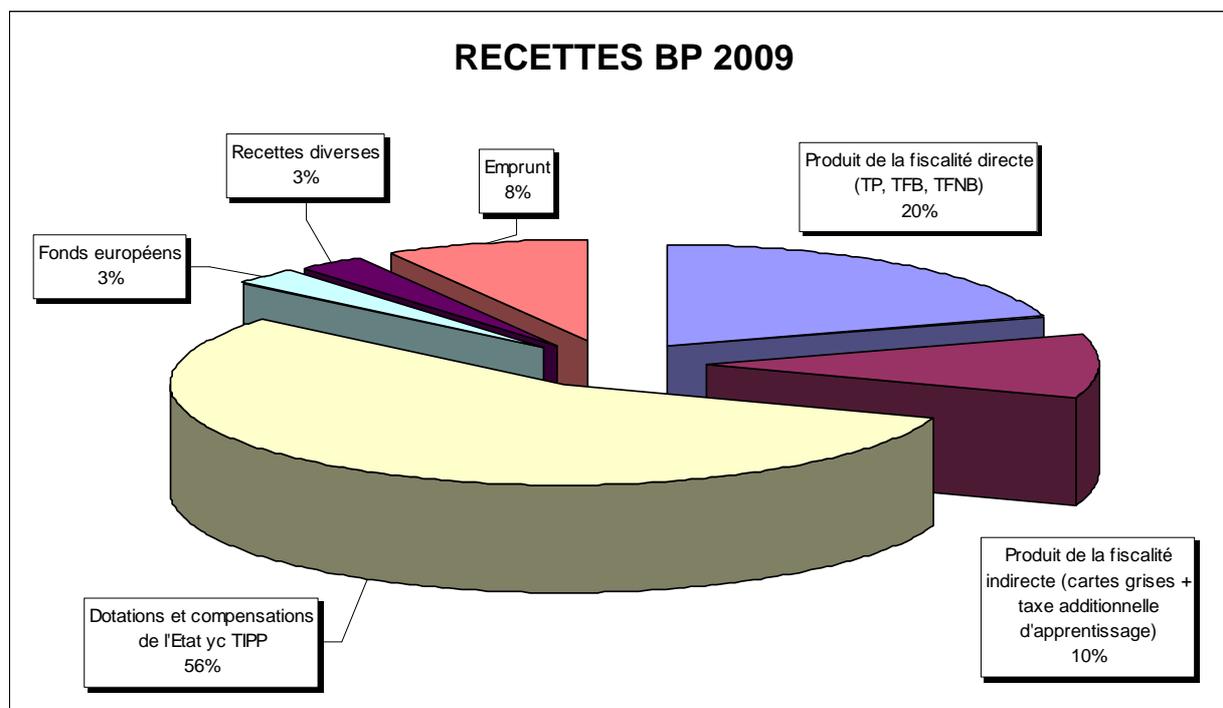
Les recettes se répartissent en plusieurs catégories :

- les dotations et compensations de l'Etat
- les produits de la fiscalité directe et indirecte
- diverses recettes
- les fonds européens
- l'emprunt

A noter que la part de l'emprunt dans l'ensemble des ressources est de moins en moins importante et représente moins de 10% de celles-ci.

La perte de levier fiscal des régions en général est visible dans le graphique ci après : la fiscalité directe ne représente que 20% des recettes, et la fiscalité indirecte, 10%.

A noter que l'augmentation d'un point de la fiscalité directe génère moins de 2M€ de produit fiscal (0,16% des dépenses)



Comme cela a été souligné à plusieurs reprises et notamment dans le débat d'orientations budgétaires il faut noter :

- les dotations et compensations de l'Etat représentent 56% de l'ensemble des ressources régionales, et qu'à l'intérieur de celles-ci la TIPP, dont la partie modulation s'achève fin 2009, représente 27 %. La part la plus importante des ressources régionales est en particulier également la moins dynamique.
- la fiscalité régionale (directe et indirecte) représente 30% de l'ensemble des ressources régionales
- l'emprunt régional pour 2009 est fixé à 80,5 M€ et représente 8% des ressources régionales.

C – L'équilibre général du budget et les principaux indicateurs de gestion

Le financement du budget 2009 de la Région est assuré :

- en maintenant les taux de fiscalité directe de la Région

Fiscalité directe	Taux 2008	Taux 2009
Taxe sur le Foncier Bâti	3,47%	3,47%
Taxe sur le Foncier non bâti	8,62%	8,62%
Taxe Professionnelle	2,83%	2,83%

- en maintenant le taux de modulation de la TIPP
- en limitant la progression du taux sur les cartes grises au niveau de 2% et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Taux 2008	Taux 2009
Taxe sur les cartes grises	31,58 €/CV	32,21 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en diminuant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 80,5 M€.

Compte tenu de ces éléments, l'équilibre général du budget 2009 est ainsi réalisé.

	Budget Primitif 2008	Budget Primitif 2009
Recettes de fonctionnement	798 204 700	835 057 600
- Dépenses de fonctionnement	580 596 000	618 041 200
= Epargne de gestion	217 608 700	217 016 400
- Intérêts de la dette	18 400 000	20 100 000
= Epargne brute	199 208 700	196 916 400
- Remboursement de la dette en capital	35 600 000	36 000 000
= Epargne disponible	163 608 700	160 916 400
<hr/>		
Dépenses d'investissement	321 740 700	307 560 700
Recettes d'investissement	75 332 000	66 144 300
<hr/>		
Besoin de financement en investissement	246 408 700	241 416 400
<hr/>		
Emprunt	82 800 000	80 500 000

Conformément aux objectifs de gestion retenus par la Région dans sa stratégie financière à moyen terme :

- la capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est de 2,5 années
- le taux d'autofinancement (épargne disponible/dépenses d'investissement hors dette) atteint 52,3%
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 23,6 %

Ce taux est la résultante de la modification de la structure du budget constatée depuis la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004. En effet, les compétences transférées sont pour l'essentiel des charges de fonctionnement. De plus, ces dernières ne sont pas compensées intégralement. Parallèlement, la principale source de financement du budget régional, les dotations de l'Etat, est de moins en moins dynamique.

Tous ces facteurs déforment la structure budgétaire des régions, rapprochant ainsi celle-ci de la structure budgétaire des départements. Ceci devrait nous amener à réfléchir, dans les années à venir, à une évolution de ce ratio.

D- La répartition des Autorisations de programme et autorisations d'engagement par secteur d'activité

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du Budget Primitif 2009 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2009 s'élève à 318 404 500 €

- dont 107,467 M€ sont liées au CPER 2007-2013
- dont 9,662 M€ sont liées aux conventions Région- Département
- dont 4,206 M€ sont liées au Plan Loire Grandeur Nature 3

Le montant total des AE ouvertes en 2009 s'élève à 87 970 000 €

- dont 1,375 M€ sont liées au CPER 2007-2013
- dont 1,450 M€ sont liées aux conventions Région- Département

LES DEPENSES CONSOLIDEES

Cette rubrique vise à mieux mesurer l'effort de la Région en faveur des grandes politiques régionales dont la réalisation nécessite la mobilisation de plusieurs secteurs d'activité.

Cette connaissance de l'effort financier régional suppose la consolidation de crédits répartis sur différents programmes au sein du budget régional.

Pour 2009 ont été identifiées les politiques suivantes :

- les trois grandes priorités régionales
- les charges de la décentralisation
- les mesures phares,
- la mobilité européenne et internationale,
- les grandes contractualisations (CPER, Conventions départementales,..),

A – Les trois grandes priorités régionales

Comme évoqué précédemment, le budget 2009 sera au service de trois priorités, de manière à conserver la compétitivité du territoire et de ses forces vives. Seront ainsi privilégiées :

- la formation tout au long de la vie, notamment en surmontant les mutations économiques et l'appui à la formation des salariés.
- le développement durable
- le pari de l'innovation

	BP 2008	BP 2009	Evol BP 2009/2008	
LA FORMATION	360 972 800	377 186 100	4,49%	+ 16 213 300
LYCEES (hors masse salariale TOS)	142 211 000	145 878 900	2,6%	
Investissement	87 000 000	90 000 000		
Fonctionnement	55 211 000	55 878 900		
FORMATION PROFESSIONNELLE	78 410 000	79 322 000	1,2%	
Investissement	1 005 000	450 000		
Fonctionnement	77 405 000	78 872 000		
APPRENTISSAGE	96 749 800	105 774 000	9,3%	
Investissement	5 741 800	5 750 000		
Fonctionnement	91 008 000	100 024 000		
MISSIONS SANITAIRES ET SOCIALES	40 639 000	42 575 400	4,8%	
Investissement	4 300 000	4 000 000		
Fonctionnement	36 339 000	38 575 400		
MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES	2 963 000	3 635 800	22,7%	
Investissement	1 820 000	2 505 000		
Fonctionnement	1 143 000	1 130 800		
DEVELOPPEMENT DURABLE	144 229 000	148 163 450	2,73%	+ 3 934 450
Transport ferroviaire et déplacements doux	134 884 500	138 086 220	2,4%	
Investissement	19 203 200	16 690 720	-13,1%	
Fonctionnement	115 681 300	121 395 500	4,9%	
Pôle d'Efficacité énergétique	7 218 600	7 861 545	8,9%	
Investissement	6 078 600	6 537 980		
Fonctionnement	1 140 000	1 323 565		
Protection des espaces naturels	2 125 900	2 215 685	4,2%	
Investissement	481 800	479 000		
Fonctionnement	1 644 100	1 736 685		
L'INNOVATION	23 136 900	24 663 000	6,60%	+ 1 526 100
recherche et technologie	23 136 900	24 663 000	6,6%	
Investissement	16 266 900	16 466 100	1,2%	
Fonctionnement	6 870 000	8 196 900	19,3%	

B - Les charges de la décentralisation : 31,3 M€ pour les seules compétences obligatoires

L'IMPACT EN 2009 DES TRANSFERTS OBLIGATOIRES ISSUS DE LA LOI DU 13 AOUT 2004

	Dépenses 2009	Compensation prévisionnelle 2009	Ecart
Ecoles et instituts secteur social	6 085 000	5 400 000	685 000
Ecoles et instituts secteur sanitaire	23 595 000	19 943 902	3 651 098
Bourses aux étudiants des instituts de formation des travailleurs sociaux	1 894 000	704 680	1 189 320
Bourses aux étudiants des Instituts de formation des professions médicales, paramédicales et de sages femmes	6 900 000	2 001 518	4 898 482
Investissement dans les écoles et instituts sanitaires et sociaux	4 000 000	-	4 000 000
Inventaire général du patrimoine	365 000	376 260	- 11 260
Organisation du réseau des centres d'informations sur la VAE	1 320 000	350 224	969 776
AFPA	25 732 000	24 159 427	1 572 573
SOUS TOTAL Hors TOS et personnel transférés	69 891 000	52 936 011	16 954 989
Masse salariale des TOS	70 380 000,00	58 671 000,00	11 709 000
Autres dépenses pour les TOS (avantages sociaux, COS, frais de formation,...)	3 038 100,00	267 912,00	2 770 188
Emplois supports pour les compétences transférées (TOS, SRI,...)	1 314 000,00	93 084,00	1 220 916
TOS et autres personnels transférés	74 732 100	59 031 996	15 700 104
	144 623 100	111 968 007	32 655 093
Déduction des droits à compensation de l'ex-Farpi 2005		- 6 634 447,00	
Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement		8 000 000,00	
TOTAL	144 623 100	113 333 560	31 289 540

L'IMPACT EN 2009 DES TRANSFERTS OPTIONNELS ISSUS DE LA LOI DU 13 AOUT 2004

	Dépenses 2009	Compensation prévisionnelle 2008	Ecart
Le domaine de Chaumont	2 085 000,00	400 509,00	1 684 491
L'aéroport de Chateauroux déols	900 000,00	-	900 000
Total	2 985 000	400 509	2 584 491

TOTAL GENERAL ACTE 2 DECENTRALISATION	147 608 100	113 734 069	33 874 031
--	--------------------	--------------------	-------------------

C - Les mesures phares

Les mesures phares initiées en 2005 arrivent en phase de maturité. Dans l'objectif de cette mandature du développement de l'égalité des chances, ces mesures trouveront leur place entière en cette année particulière de crise, de remontée du chômage et de baisse de pouvoir d'achat

	BP 2005	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009
CAP'ASSO	4,025	7,6	9	10,4	10,4
Trans Europ Centre	0,5	1,75	3,4	3,4	2,5
Ordi Centre	1,7	5,355	5,208	5	4,28
Gratuité TER	1,3	1,52	1,5	0,218	0,2
Coop décentralisée	0,164	0,237	0,247	0,247	0
Formation de 10 000 personnels soignants	Intégré dans le budget des formations sanitaires et sociales				
Financement des services aux publics	Intégré dans le budget des contrats territoriaux				
aides régionales aux entreprises avec contreparties sociales et environnementales.	Délibération n°05.04.05 du 15 décembre 2005				
Pôle d'Efficacité Energétique		5,544	8,025	8,6425	11,198
TOTAL	7,689	22,006	27,38	27,9075	28,578

D - La Mobilité européenne et internationale

Dans le contexte actuel de la mondialisation, de plus en plus de jeunes, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, aspirent à une ouverture européenne et internationale. Bénéficiaire d'une expérience à l'étranger constitue pour eux une source d'épanouissement personnel, une valorisation de leur parcours, voire un atout essentiel en matière d'insertion professionnelle. Consciente des atouts majeurs de la mobilité internationale des jeunes, la Région Centre développe, depuis de nombreuses années, des actions visant à encourager cette mobilité transnationale au bénéfice de publics variés : lycéens, apprentis, étudiants jeunes diplômés et demandeurs d'emploi.

Elle apporte une aide financière à ces publics afin qu'ils effectuent des périodes de mobilité sous des formes variées : échanges culturels, déplacements ou séjours pédagogiques et éducatifs de courte durée (mesure phare Trans'Europe Centre), périodes de formation ou encore stages en entreprise (programme européen Leonardo).

TOTAL MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	6 118 000 €
LYCEENS - TRANS EUROPE CENTRE	2 500 000 €
LYCEENS - STAGES PROFESSIONNELS LEONARDO	328 000 €
LYCEENS - PROJET PEDAGOGIQUE DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER HORS EUROPE	140 000 €
ETUDIANTS - CREDIT TEMPS MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	2 000 000 €
APPRENTIS - STAGES PROFESSIONNELS LEONARDO	950 000 €
APPRENTIS - TRANS EUROPE CENTRE	200 000 €

E – Les grandes contractualisations

La Région s'est engagée dans le cadre du CPER 2007 – 2013 et du CPIER 2007 – 2013 à mobiliser un financement total 424,47 M€.

Elle est aussi engagée au travers des 6 conventions Région – Départements qui couvrent la même période, à financer un montant total de 110,050 M€.

L'objectif de la Région est d'assurer le financement de toutes ces opérations ce qui implique, cependant, que les maîtres d'ouvrage et l'Etat en particulier, mobilisent tout autant leur propre financement.

Dans le CPER 2007-2013, un chapitre est consacré au dispositif de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du CPER. Il prévoit notamment qu'une programmation à trois ans soit élaborée et qu'elle soit ensuite revue chaque année, en prenant en compte la réalité de l'exécution et les projets de l'année suivante.

L'expérience du contrat de plan 2000 – 2006 incite cependant à une certaine prudence.

Le budget 2009 mobilisera les financements nécessaires mais en tenant compte du solde des opérations liées aux anciennes contractualisations.

1- Les conventions avec les grands organismes 2000-2006

Secteur d'activité et Organismes publics nationaux	Programmes fonctionnels	N° AP ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP	Dépenses BP 2009
				Investissement
ENVIRONNEMENT				600 000
ADEME *	PEE - Usages en faveur de l'efficacité énergétique	2000-0767	Sensibilisation à l'environnement	600 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				1 442 900
CNRS	Conventions avec les établissements publics de recherche	2000-0432	CNRS	641 810
INRA	Conventions avec les établissements publics de recherche	2000-0433	INRA	801 090
TOTAL				2 042 900

Rappel BP 2008	4 815 920
-----------------------	------------------

2- Le contrat de Plan 2000-2006 et le contrat de Projet 2007-2013

Les Crédits de paiements 2009 au titre du contrat de Plan 2000-2006

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	Dépenses BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				420 000	-	420 000
Article 17. Conditions de vie des étudiants						
<i>Article 17.3 - Hébergement, restauration</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	2000-2037	Hébergement, restauration	420 000		420 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				99 500	-	99 500
Article 18. Développement de l'appareil de recherche universitaire						
<i>Article 18.2 Tours</i>	Financement des bâtiments de recherche et des équipements	2000-2092	Université de Tours	99 500		99 500
TERRITOIRES SOLIDAIRES				4 205 704	-	4 205 704
Article 26. Développement local						
<i>Article 26.1 Franges franciliennes</i>	Aménagement du territoire	2000-2150	Franges franciliennes	255 800		255 800
<i>Article 26.2 Grands projets</i>	Aménagement du territoire	2000-2151	Grands projets	1 260 000		1 260 000
Article 27. Politique de la ville						
<i>Article 27.1 Contrats de ville - Evaluation</i>	Politique de la ville	2000-2153	Contrats de ville	960 000		960 000
	Logements et services à la population	2000-2148	Maintien des personnes âgées à domicile	254 320		254 320
	Logements et services à la population	2000-2147	Jeunes	618 140		618 140
Article 28. Accueil des personnes âgées	Logements et services à la population	2000-2155	Structures d'accueil	634 824		634 824
	Logements et services à la population	2004-2149	Plan d'urgence en faveur des personnes âgées	222 620		222 620
TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION				-	2 000 000	2 000 000
Article 25. Technologie de l'information et de la communication						
<i>Article 25.2 Plate forme TIC des lycées</i>	TIC équipements et services	2137	Plate forme des lycées		2 000 000	2 000 000
ENVIRONNEMENT				1 551 000	-	1 551 000
Article 30. Environnement						
<i>Article 30.1 La gestion de l'eau</i>	Gestion de l'eau	2000-2050	Contrats de bassin	25 000		25 000
Article 31. Plan Loire Grandeur Nature						
<i>Article 31.1 Sécurité inondation</i>	Plan Loire Grandeur Nature	2000-2160	Sécurité des populations	1 526 000		1 526 000

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	Dépenses BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				3 583 700	-	3 583 700
Article 21. Infrastructures routières	Routes nationales (CPER 2000-2006)	2000-2130	Sécurité routière	137 740		137 740
	Etudes et aménagements sur les routes nationales	2000-2132	Aménagements routiers	889 260		889 260
Article 22. Infrastructures routières - Volet interrégional	Etudes et aménagements sur les routes nationales	2000-2131	Etudes routes	150 000		150 000
	Programme interrégional d'aménagement	2000-2133	Contrat de plan interrégional	755 000		755 000
Article 23. Infrastructures ferroviaires	Grand projet Tours Saincaize	2000-2142	Tours Saincaize	777 700		777 700
	Liaison Chartres-Orléans	2000-2143	Chartres-Orléans	874 000		874 000
TOURISME				49 970	-	49 970
Article 31. Plan Loire Grandeur Nature						
<i>Article 31.3 Mise en valeur patrimoniale</i>	Aménagement de canaux - Tourisme fluvial	2000-2062	Convention VNF	49 970		49 970
ECONOMIE - INNOVATION				779 400	-	779 400
Article 10. PME-PMI						
<i>Article 10.1 Soutien PME-PMI</i>	Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services	2000-2025	PAGE	32 200		32 200
<i>Article 10.2 - L'agroalimentaire et la valorisation du bois</i>	Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services	2000-2073	Industries agro-alimentaires	255 200		255 200
Article 12. Agriculture						
<i>Article 12.2 Valorisation</i>	Organisation et développement des filières agricoles	2000-2072	CLO - Filières	150 000		150 000
	Organisation et développement des filières agricoles	2000-2086	Structuration des grandes filières agricoles	61 875		61 875
<i>Article 12.5 Plan élevage</i>	Organisation et développement des filières agricoles	2000-2075	Plan élevage	280 125		280 125
TOTAL				10 689 274	2 000 000	12 689 274

Rappel BP 2008	33 706 923
----------------	------------

Les Crédits de paiements 2009 au titre du contrat de projet 2007-2013

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
FORMATIONS PROFESSIONNELLES				300 000	1 132 000	1 432 000
Article 6. GP - Mutations économiques et développement de l'emploi						
Article 6.1 - <i>Accompagnement des mutations économiques</i>	Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi	7800	GP - AFPA	300 000	-	300 000
	Actions d'accueil, information, orientation	7873	GP - GIP Alfa Centre	-	1 050 000	1 050 000
Article 6.4 - <i>Validation des acquis de l'expérience</i>	Fonds régional pour l'emploi et la formation	7878	GP - Engagement de développement formation sanitaire et sociale	-	82 000	82 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				2 838 000	-	2 838 000
Article 3. GP - Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur						
Article 3.1 - <i>Mise au standard international des constructions universitaires</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	7602	GP - Aménagement de la faculté de droit de Bourges	780 000	-	780 000
	Construction, aménagement, réhabilitation	7605	GP - IUT Orléans 2ème phase	138 000	-	138 000
Article 3.2 - <i>Construction / extension de laboratoires de recherche</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	7609	GP - Labo plasma Orléans	350 000	-	350 000
	Construction, aménagement, réhabilitation	7610	GP - IUT Bourges laboratoire de recherche	350 000	-	350 000
	Construction, aménagement, réhabilitation	7611	GP - Laboratoire IUT ENIVL Blois	350 000	-	350 000
Article 3.3 - <i>Développement de l'offre de soins</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	7603	GP - BU médecine de Tours	530 000	-	530 000
Article 3.4 - <i>Amélioration de la vie étudiante</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	7608	GP - RU de Chartres	340 000	-	340 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				6 276 200	1 957 000	8 233 200
Article 1. GP - Pôles de développement et d'excellence de la Recherche						
Article 1.1 - <i>Axe Biologie, Santé, Bien-être-Imageries biologiques et médicales</i>	Financement des bâtiments de recherche et des équipements	7503	GP - CIPA	26 500	-	26 500
	Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie	7504	GP - Biologie, Santé, Bien-être	1 584 000	-	1 584 000
Article 1.2 - <i>Soutien aux actions de transfert de technologies et de valorisation de la recherche</i>	Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie	7506	GP - Soutien actions TT et valorisation de la recherche	835 000	727 000	1 562 000
	Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie	7552	GP - ARITT	-	820 000	820 000
Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique						-
Article 2.1 - <i>Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie</i>	PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie	7501	GP - Alhyance	1 175 000	-	1 175 000
	PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie	7502	GP - CNRT Phase 2	1 000 000	-	1 000 000
	PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie	7508	GP - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie	455 700	-	455 700
Article 2.4 - <i>Actions collectives</i>	PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie	7510	GP - Animations des pôles pour l'énergie	-	160 000	160 000
Article 3. GP - Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur						-
Article 3.5 - <i>Pôle de recherche "Ville, territoires et civilisations"</i>	Développement de la recherche en Région	7505	GP- Villes et territoires	300 000	-	300 000
Article 3.6 - <i>Pôle de recherche des sciences du sous-sol et de l'eau</i>	Développement de la recherche en Région	7507	GP - Sol, sous-sol, eau	600 000	-	600 000
Article 3.7 - <i>Projet d'intérêt régional</i>	Développement de la recherche en Région	7509	GP - Projet d'intérêt régional Nançay	300 000	-	300 000
	Promotion et diffusion de la recherche	7550	GP - Culture scientifique et technique	-	250 000	250 000

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
CULTURE				1 816 000	160 000	1 976 000
Article 5. GP - Grands sites culturels						
<i>Article 5.1 - Restauration et valorisation des sites majeurs</i>	Développement du domaine de Chaumont sur Loire	7101	GP - Etudes et restructurations du domaine de Chaumont	405 000	-	405 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7102	GP - Edifices patrimoniaux Bonneval	56 000	-	56 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7103	GP - Edifices patrimoniaux Levroux	56 000	-	56 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7104	GP - Edifices patrimoniaux Saint Martin	56 000	-	56 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7106	GP - Edifices patrimoniaux Saint Satur	56 000	-	56 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7107	GP - Edifices patrimoniaux Cléry Saint André	56 000	-	56 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7108	GP - Archéologie grands sites	120 000	-	120 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7109	GP - Abbaye de Noirlac	240 000	-	240 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7111	GP - Edifices patrimoniaux Vendome	56 000	-	56 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7112	GP - Cathédrale de Chartres	265 000	-	265 000
	Contrats territoriaux (2007-2013)	7113	GP - Archéologie Valorisation	146 000	-	146 000
	<i>Article 5.2 - Réalisation d'équipements culturels de haut niveau</i>	CIMAC	7110	GP - CIMAC Etudes complémentaire de programmation	124 000	160 000
FRAC		7117	GP - FRAC construction	100 000	-	100 000
FRAC		7118	GP - FRAC réserves	80 000	-	80 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES				2 649 060	239 400	2 888 460
Volet territorial - Actions régionales transversales						
<i>Fonds Santé Solidarité</i>	Logements et services à la population	7200	VT - Fonds santé solidarité	894 060	-	894 060
<i>FRAC territoires</i>	Aménagement du territoire	7253	VT - FRAC territoires	-	99 500	99 500
<i>FRAC territoires</i>	Aménagement du territoire	7023	VT - FRAC territoires	225 000	-	225 000
Volet territorial - Actions territoriales						
<i>Projets structurants</i>	Aménagement du territoire	7204	VT - Projets structurants	500 000	-	500 000
<i>Développement des services à la population</i>	Logements et services à la population	7206	VT - Services à la population	100 000	-	100 000
	Logements et services à la population	7207	VT - Maisons médicales	130 000	-	130 000
	Logements et services à la population	7218	VT - Foncier	-	139 900	139 900
<i>Attractivité des agglomérations et des villes</i>	Logements et services à la population	7201	VT - Logement des jeunes	200 000	-	200 000
	Logements et services à la population	7202	VT - Maintien à domicile des personnes âgées	100 000	-	100 000
	Aménagement du territoire	7205	VT - Attractivité des agglomérations et des villes moyennes	500 000	-	500 000

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION				450 000	1 007 000	1 457 000
Volet territorial - Actions régionales transversales						
<i>Fonds TIC</i>	TIC Equipements et services	7000	VT - Couverture téléphonie mobile	250 000	-	250 000
	TIC développement des usages	7005	VT - Environnement numérique de travail	-	200 000	200 000
	TIC développement des usages	7006	VT - Plateforme régionale mutualisée	-	50 000	50 000
	TIC développement des usages	7038	VT - Participation GIP RECIA	-	437 200	437 200
	TIC développement des usages	7050	VT - Espaces publics numériques	150 000	200 000	350 000
	TIC développement des usages	7051 7052	VT - Expérimentations TIC	50 000	50 000	100 000
	TIC développement des usages	7053	VT - Observatoire régional TIC	-	69 800	69 800
ENVIRONNEMENT				3 389 000	2 155 885	5 544 885
Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique						
<i>Article 2.2 - Usages en faveur de l'efficacité énergétique</i>	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7300	GP - ADEME Energies renouvelables	1 468 500	100 000	1 568 500
	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7301	GP - ADEME Bâtiments durables	381 100	225 000	606 100
	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7302	GP - ADEME Emergence de la demande	286 700	50 000	336 700
Volet territorial - Actions régionales transversales						-
<i>Fonds espaces naturels</i>	Patrimoine naturel	7323	CPNRC	100 500	93 100	193 600
<i>FRAC territoires</i>	Préservation de l'environnement	7350	VT - FRAC territoires - Agendas 21 locaux	-	200 000	200 000
Volet territorial - Actions territoriales						-
<i>Préservation de l'environnement</i>	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7303	VT - Acquisition de véhicule mobile	-	333 200	333 200
<i>Préservation de l'environnement</i>	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7304	VT - ADEME Maîtrise des déplacements	120 000	70 000	190 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Préservation de l'environnement	7305	VT - ADEME Lig'Air	45 000	90 000	135 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	7307	VT - Agence eau - Appels à projet économies d'eau	145 000	-	145 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	7308	VT - Contrat de bassin de la Cisse	200 000	105 000	305 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	7309	VT - Contrat de bassin du Beuvron	200 000	155 000	355 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	7310	VT - Contrat eau Centre	220 000	120 000	340 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	7351	VT - SAGE	-	120 000	120 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Préservation de l'environnement	7353	VT - Ecopôle	-	120 000	120 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Préservation de l'environnement	7354	VT - Gestion des déchets	-	50 000	50 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Patrimoine naturel	7320	PNR Brenne	92 500	142 100	234 600
<i>Préservation de l'environnement</i>	Patrimoine naturel	7321	PNR LAT	80 900	106 495	187 395
<i>Préservation de l'environnement</i>	Patrimoine naturel	7322	PNR Perche	48 800	75 990	124 790

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				11 428 000	-	11 428 000
Article 7. GP - Déplacement de voyageurs						
Article 7.1 - Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle	Infrastructures ferroviaires	7401	GP - Travaux de modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle	1 440 000	-	1 440 000
Article 7.3 - Modernisation de la ligne POLT	Infrastructures ferroviaires	7410	GP - Modernisation de la ligne POLT Etudes	157 000	-	157 000
Article 7.4 - Chartres Orléans : réouverture au trafic voyageurs	Infrastructures ferroviaires	7409	GP - Chartres Orléans	1 126 000	-	1 126 000
Article 7.5 - Commande centralisée Tours-Chinon	Etudes et aménagements des infrastructures	7402	GP - Commande centralisée Tours Chinon	2 900 000	-	2 900 000
Article 7.6 - Etudes péri-urbaines : Tours-Loches, Orléans-Chateaufort...	Etudes et aménagements des infrastructures	7403	GP - Etudes péri-urbaines	200 000	-	200 000
Article 8. GP - Développement du FRET ferroviaire						
Article 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon	Infrastructures ferroviaires	7408	GP - Electrification Bourges - Saincaize	4 000 000	-	4 000 000
Article 8.2 - Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité	Infrastructures ferroviaires	7406	GP - FRET ferroviaire de proximité Chartres Voves et autres lignes	1 500 000	-	1 500 000
Article 8.3 - Création d'un service d'autoroute ferroviaire	Infrastructures ferroviaires	7407	GP - Autoroutes ferroviaires	105 000	-	105 000
ECONOMIE - INNOVATION				2 900 000	3 296 000	6 196 000
Article 1. GP - Pôles de développement et d'excellence de la Recherche						
Article 1.3 - Développement des pôles par les actions collectives	Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services	7720	GP - Actions collectives	-	800 000	800 000
Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique						
Article 2.3 - Circuits longs et circuits courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière	Energie nouvelle et matériaux pour l'énergie	7721	GP - Valorisation de la biomasse	200 000	-	200 000
	Energie nouvelle et matériaux pour l'énergie	7768	GP - Appuis aux projets (Biomasse)	-	50 000	50 000
Article 4. GP - Compétitivité des filières agricoles et forestières						
Article 4.1 - La structuration des opérateurs économiques en filières	CAP Filières	7700	GP - CAP Filières structuration	380 000	-	380 000
	CAP Filières	7760	GP - Animations filières	-	200 000	200 000
	CAP Filières	7761	GP - Etudes	-	30 000	30 000
	CAP Filières	7762	GP - Communication et valorisation	-	50 000	50 000
Article 4.2 - Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales	CAP Filières	7704	GP - CAP Filières Expérimentation	700 000	-	700 000
Article 4.3 - L'investissement matériel dans les exploitations agricoles	CAP Filières	7701	GP - CAP Filières matériel	1 070 000	-	1 070 000
	CAP Filières	7703	GP - CAP filières Fond sud élevage	150 000	-	150 000
	CAP Filières	7751	GP - CAP Filières structuration	-	400 000	400 000
	CAP Filières	7752	GP - CAP Filière Matériel Fonct	-	120 000	120 000
Article 4.4 - Le développement de l'agriculture biologique	Développement de l'agriculture biologique	7763	GP - Animation et appuis aux projets de filière	-	400 000	400 000
	Développement de l'agriculture biologique	7764	GP - Certification	-	100 000	100 000
Article 4.5 - La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois	CAP Filières	7702	GP - CAP Filières forestier	400 000	-	400 000

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
<i>Article 4.6 - L'appui à l'installation des jeunes</i>	Installation	7750	GP - Appui à l'emploi et à l'installation	-	350 000	350 000
	Installation	7765	GP - Repérage des cédants	-	85 000	85 000
	Installation	7766	GP - Communication métier	-	30 000	30 000
	Installation	7767	GP - Multifonctionnalité	-	80 000	80 000
Article 6. GP - Mutations économiques et développement de l'emploi						-
<i>Article 6.1 - Accompagnement des mutations économiques</i>	Fonds régional pour l'emploi et la formation	7769	ARACT	-	190 000	190 000
<i>Article 6.2 - Développement de création de nouvelles activités</i>	Fonds régional pour l'emploi et la formation	7770	ARDAN	-	244 000	244 000
	Economie sociale et solidaire	7771	Centr'actif	-	167 000	167 000
TOTAL				32 046 260	9 947 285	41 993 545

Rappel BP 2008	31 659 300
% Prévisions de mandatement sur 2009	11%

Les crédits de paiement 2009 liés au CPIER

Secteur d'activité et Article du Plan Loire Grandeur Nature phase 3	Programmes fonctionnels	N° AP ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
ENVIRONNEMENT				1 570 800	992 500	2 563 300
Article 2 - GP - Prévention des inondations	Plan Loire grandeur nature	7951	CPIER - Préventions des inondations	-	100 000	100 000
	Plan Loire grandeur nature	7905	CPIER - Préventions des inondations La Bouillie	20 000	-	20 000
	Plan Loire grandeur nature	7906	CPIER - Préventions des inondations Entreprises	-	172 500	172 500
	Plan Loire grandeur nature	7907	CPIER - Préventions des inondations	287 500	-	287 500
Article 3 - GP - Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile	Plan Loire grandeur nature	7900	CPIER - Ouvrages domaniaux sécurité civile	844 800	-	844 800
	Plan Loire grandeur nature	7909	CPIER - Déconstruction du barrage de Blois	117 000	-	117 000
Article 4 - GP - Eau, espaces, espèces	Plan Loire grandeur nature	7901	CPIER - CPNRC	115 000	95 000	210 000
	Plan Loire grandeur nature	7910	CPIER - Etudes espèces invasives	-	25 000	25 000
Article 5 - GP - Valorisation du patrimoine et développement durable	Plan Loire grandeur nature	7902	CPIER - Batellerie de Loire	20 000	-	20 000
	Plan Loire grandeur nature	7903	CPIER - Maisons de Loire	166 500	200 000	366 500
Tout article confondu	Plan Loire grandeur nature	7950	CPIER - EP Loire	-	400 000	400 000
TOURISME				75 000	-	75 000
Article 5 - GP - Valorisation du patrimoine et développement durable	Loire à vélo	7920	CPIER - Signlétique Loire à vélo	75 000	-	75 000
TOTAL				1 645 800	992 500	2 638 300

Rappel BP 2008	1 993 600
% Prévisions de mandatement sur 2009	7%

3-Les conventions départementales 2000-2006 et 2007-2013

Les crédits de paiement 2009 au titre des conventions départementales 2000-2006 :

Secteur d'activité et Article de la convention	Programmes fonctionnels	N° AP	Libellé de l'AP	Dépenses BP 2009
				Investissement
CULTURE				19 536
Indre et Loire - Article 8	Développement des pratiques amateurs	2000-1237	Convention départementale 37	19 536
TERRITOIRES SOLIDAIRES				1 170 394
Cher - Article 9	Logements et services à la population	2000-1018	Convention départementale 18	114 100
Eure et Loir - Article 9	Logements et services à la population	2000-1028	Convention départementale 28	290 000
Loiret - Article 9	Logements et services à la population	2005-1045	Convention départementale 45	30 689
Loir et Cher - Article 9	Logements et services à la population	2005-1041	Convention départementale 41	105 039
Indre - Article 9	Logements et services à la population	2000-1036	Convention départementale 36	630 566
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				19 658 000
Cher - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1018	Convention départementale 18	875 000
Eure et Loir - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1028	Convention départementale 28	1 700 000
Loiret - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1045	Convention départementale 45	5 460 000
Loir et Cher - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1041	Convention départementale 41	2 390 000
Indre - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1036	Convention départementale 36	100 000
Indre et Loire	Conventions Région/ Département : voirie	2000-0518	Boulevard de la Choisille	7 415 000
Cher	Conventions Région/ Département : voirie	2000-0519	Rocade Nord de Bourges	1 718 000
TOTAL				20 847 930

Rappel BP 2008	25 362 645
-----------------------	-------------------

Les Crédits de Paiement 2009 au titre des conventions Région département 2007-2013 :

Secteur d'activité et article de la convention	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				6 000	-	6 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	TIC et enseignement supérieur	41000	CG 41 - Installation WIFI	6 000	-	6 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				55 000	-	55 000
Indre et Loire - Article 2.2 - Actions de développement économique et TIC	Pôle de compétitivité, de développement et transfert de technologie	37015	CG 37 - Etudes bâtiments Start Up INRA	55 000	-	55 000
CULTURE				1 000 000	487 350	1 487 350
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	18000	CG 18 - Musique et théâtre au pays	-	60 000	60 000
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	18001	CG 18 - Centre culturel de rencontre de Noirlac	116 375	-	116 375
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	18002	CG 18 - Musée de la résistance (tranche 2)	40 000	-	40 000
Eure et Loir - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	28000	CG 28 - Centre d'art de Dreux	116 375	-	116 375
Eure et Loir - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	28001	CG 28 - Valorisation du par cet du château de la Ferté-Vidame	116 375	88 000	204 375
Eure et Loir - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	28002	CG 28 - Festival de Maintenon	116 375	-	116 375
Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Développement territorial de la culture	36000	CG 36 - Animation musicale du territoire	-	128 000	128 000
Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Développement territorial de la culture	36001	CG 36 - Musique et théâtre au pays	-	60 000	60 000
Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Développement territorial de la culture	36010	CG 36 - ODASE - Acquisition matériel scénique	12 000	-	12 000
Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Développement territorial de la culture	36011	CG 36 - Enseignement musical de l'Indre	17 000	-	17 000
Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Développement territorial de la culture	36012	CG 36 - Aménagement château de Valençay	116 375	-	116 375
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37000	CG 37 - Symphonia	-	100 000	100 000
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37001	CG 37 - Forteresse royale de Chinon	116 375	-	116 375
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37002	CG 37 - Valorisation demeure Ronsard au prieure de St Cosme	116 375	-	116 375
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37006	CG 37 - Musée de l'hôtel Gouin de Tours	116 375	-	116 375
Loiret - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Développement territorial de la culture	45000	CG 45 - Festival de Sully	-	51 350	51 350
SPORTS				150 000	-	150 000
Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Financement d'installations sportives	36014	CG 36 - Maison départementale des sports à Châteauroux	150 000	-	150 000

Secteur d'activité et article de la convention	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
TERRITOIRES SOLIDAIRES				7 339 842	95 000	7 434 842
Cher - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées	Logements et services à la population	18003	CG 18 - Hébergement des personnes âgées	1 344 392	-	1 344 392
Cher - Article 7 - Logement social et cohésion social	Logements et services à la population	18005	CG 18 - Fonds de garantie pour le logement des jeunes	-	70 000	70 000
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Aménagement du territoire	18007	CG 18 - Maison des solidarités	135 000	-	135 000
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Aménagement du territoire	18008	CG 18 - Pôle du cheval	360 000	-	360 000
Eure et Loir - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées	Logements et services à la population	28003	CG 28 - Hébergements des personnes âgées	553 500	-	553 500
Eure et Loir - Article 7 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	28004	CG 28 - Logement	500 000	-	500 000
	Logements et services à la population	28005	CG 28 - Résidences adaptées pour personnes âgées	75 000	-	75 000
Eure et Loir - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	28009	CG 28 - Fonds ZA	225 000	-	225 000
Indre - Article 7 - Logement social et cohésion social	Logements et services à la population	36002	CG 36 - Logement	275 000	-	275 000
Indre - Article 7 - Logement social et cohésion social	Logements et services à la population	36003	CG 36 - Logement	-	25 000	25 000
Indre - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées et les personnes handicapées	Logements et services à la population	36004	CG 36 - Hébergement des personnes âgées et handicapées	854 200	-	854 200
Indre - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	36007	CG 36 - Fonds immobilier d'entreprise Développement économique Châteauroux Déols	1 000 000	-	1 000 000
Indre et Loire - Article 2.1 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées	Logements et services à la population	37003	CG 37 - Hébergement des personnes âgées	794 000	-	794 000
Indre et Loire - Article 2 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	37004	CG 37 - Logement	125 000	-	125 000
Loir et Cher - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées	Logements et services à la population	41003	CG 41 - Hébergements des personnes âgées	135 750	-	135 750
Loir et Cher - Article 7 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	41004	CG 41 - Logement	150 000	-	150 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	41009	CG 41 - Fonds ZA	150 000	-	150 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	41010	CG 41 - GIAT Salbris	105 000	-	105 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	41011	CG 41 - Plate forme du Breuil	105 000	-	105 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	41013	CG 41 - Fonds ZAC de Mer "Portes de Chambord"	150 000	-	150 000
Loiret - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées	Logements et services à la population	45004	CG 45 - Hébergement des personnes âgées et handicapées	303 000	-	303 000

Secteur d'activité et article de la convention	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	DEPENSES BP 2009		
				Investissement	Fonctionnement	CUMUL
ENVIRONNEMENT				83 000	60 000	143 000
Loiret - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Patrimoine naturel	45005	CG 45 - Arboretum des barres	83 000	60 000	143 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				75 000	278 000	353 000
Cher - Article 10 - Opérations favorisant l'intermodalité des transports collectifs	Transport routier de voyageurs	18010	CG 18 - Participation au service de rabattement	-	25 000	25 000
	Transport routier de voyageurs	18011	CG 18 - Renforcement Argent/Sauldre - Bourges	-	100 000	100 000
	Transport routier de voyageurs	18014	CG 18 - Centrale de réservation	-	50 000	50 000
Indre - Article 10 - Opérations favorisant le développement des transports collectifs	Transport routier de voyageurs	36013	CG 36 - Service de transport à la demande	-	25 000	25 000
Indre et Loire - Article 2.5 - Infrastructures - Intermodalité des transports collectifs	Transport routier de voyageurs	37010	CG 37 - Valideurs billettiques, poteaux d'arrêt, abris bus	75 000	-	75 000
Loiret - Article 10 - Opérations favorisant l'intermodalité des transports collectifs	Intermodalité et TCSP	45006	CG 45 - Schéma départemental des déplacements	-	78 000	78 000
TOURISME				450 500	93 000	543 500
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Promotion et animation touristique	18013	CG 18 - Base de loisirs de la Goule	250 000	-	250 000
Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme	Promotion et animation touristique	37011	CG 37 - Plan d'actions qualité tourisme	40 000	30 000	70 000
Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme	Promotion et animation touristique	37013	CG 37 - Accessibilité des sites touristiques pour personnes à mobilité réduite	53 000	20 000	73 000
Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme	Promotion et animation touristique	37014	CG 37 - Valorisation du patrimoine troglodyte	30 000	-	30 000
Loiret - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Promotion et animation touristique	45001	CG 45 - Tourisme et loisirs équipements structurants	77 500	-	77 500
Loiret - Article 10 - Opérations favorisant l'intermodalité des transports collectifs	Promotion et animation touristique	45007	CG 45 - Schéma directeur cyclable	-	43 000	43 000
ECONOMIE - INNOVATION				140 000	-	140 000
Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires	Organisation et développement des filières agricoles	36008	CG 36 - Aménagement foncier	70 000	-	70 000
Indre - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	CAP Filières	36015	CG 36 - CAP Filières	70 000	-	70 000
TOTAL				9 299 342	1 013 350	10 312 692

Rappel BP 2008	4 660 700
% Prévisions de mandatement sur 2009	9%

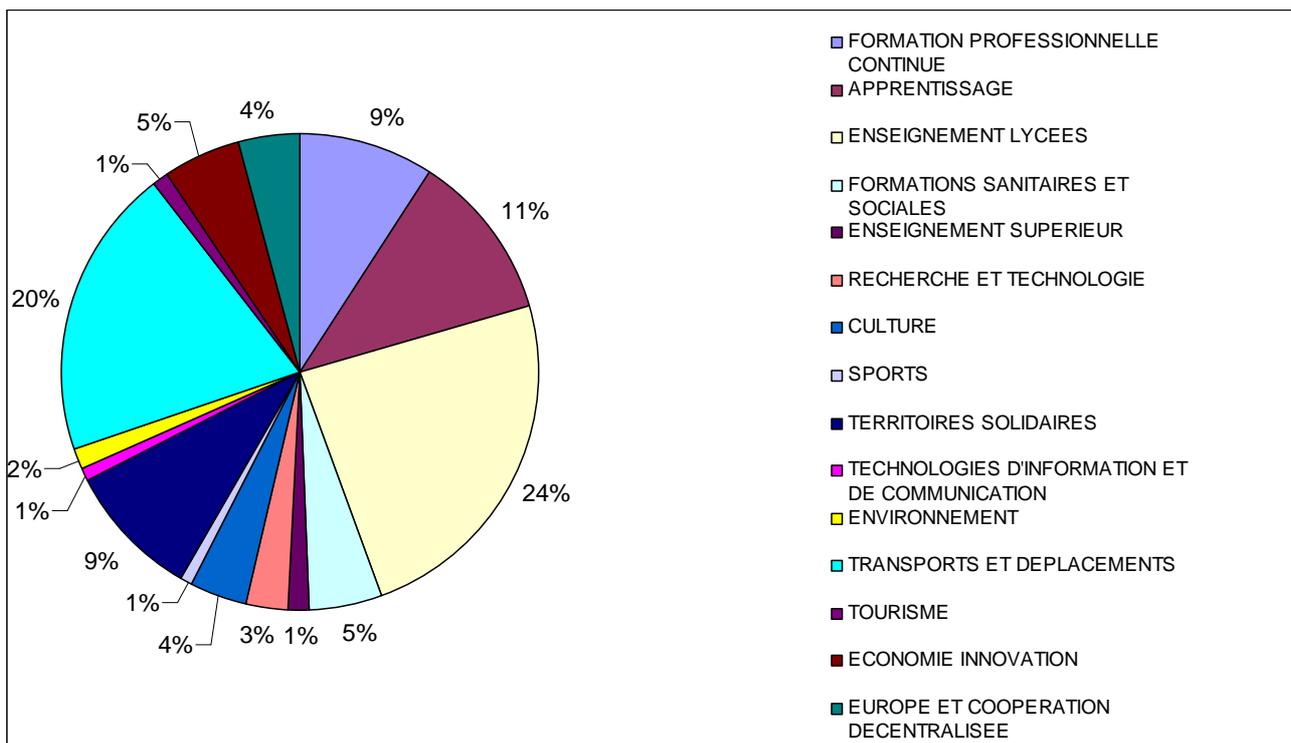
LA PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF PAR SECTEUR

Le Budget Primitif 2009 vous est présenté à l'identique de l'architecture fonctionnelle du Budget Primitif 2008. Seuls deux secteurs ont légèrement été modifiés.

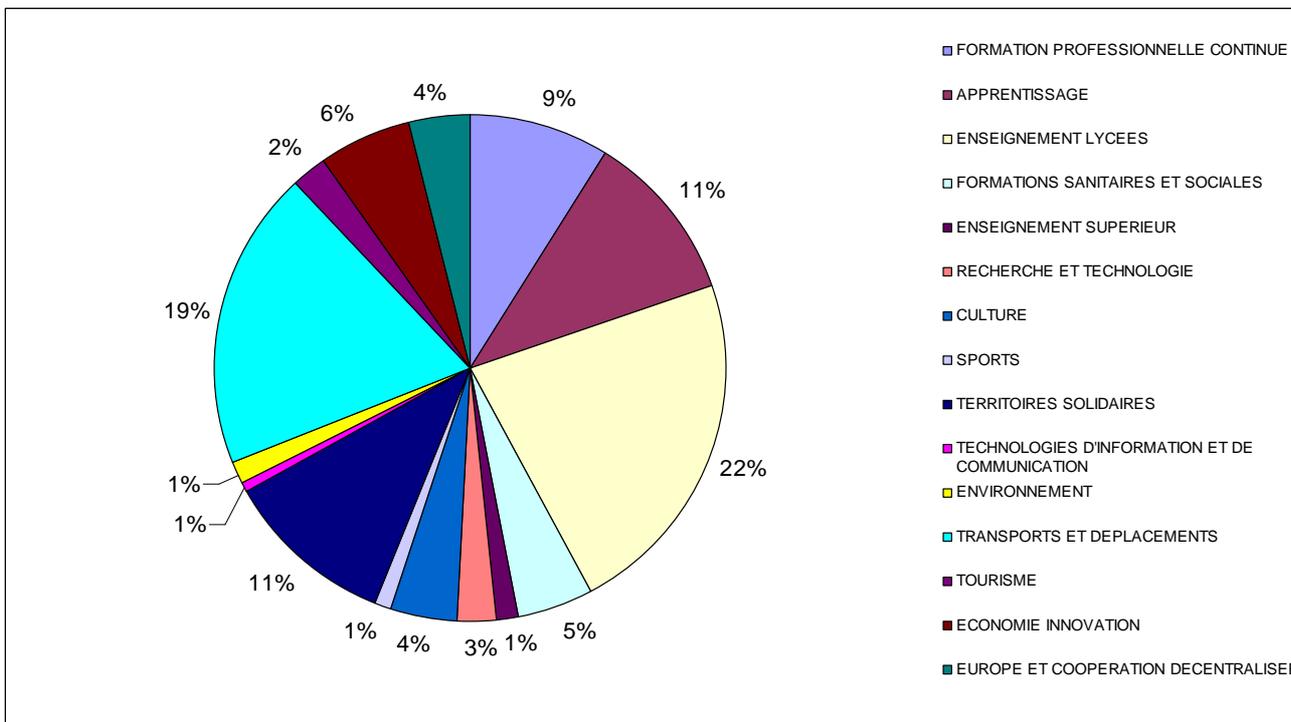
Le secteur d'activité « enseignement-lycées » a subi quelques modifications. Les libellés des domaines n'ont pas été modifiés. Cependant les différents programmes du domaine « actions sur le patrimoine » sont regroupés sous le programme « constructions, aménagements, réhabilitation, équipements » et consolident donc, outre les opérations de construction ou de réhabilitation, tout ce qui est lié à l'équipement et à l'aménagement des lycées. Egalement, le secteur « transports et déplacements », pour plus de lisibilité a regroupé toutes les opérations concernant les routes en un seul programme et les opérations (Bourges-Saincaize, Chartres-Orléans, POLT...) concernant les infrastructures ferroviaires ont également été regroupées au sein d'un seul programme.

A – Les interventions régionales

Dépenses d'intervention - Répartition en pourcentage par secteur d'activité investissement et fonctionnement



Répartition en pourcentage des dépenses d'intervention avec répartition par secteur d'activité des dépenses inscrites aux contrats de pays, aux contrat d'agglomération et aux contrats de ville moyenne



Ainsi, plusieurs secteurs sont nettement concernés par les différents contrats : la formation professionnelle, les lycées, le tourisme et l'économie.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES ORIENTATIONS 2009

Pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle constitue un droit pour chaque citoyen. Ce droit s'exerce en formation initiale mais doit aussi pouvoir s'exercer tout au long de la vie dans une logique de « droit différé à la formation ».

Permettre à chacun quel que soit son statut (demandeur d'emploi, salarié, emploi précaire...) de concrétiser ce droit à la formation tout au long de son parcours de vie sociale et professionnelle constitue une priorité absolue de la Région.

Dans son rôle d'impulsion et de coordination et à travers le Plan Régional de Développement des Formations, la Région travaille avec l'ensemble des partenaires (institutionnels, partenaires sociaux, organismes de formation...) dans une démarche de démocratie participative et en continu pour améliorer l'accès à la formation et à la qualification, notamment des plus fragiles et des moins formés.

Les enjeux pour 2009 répondent à cette préoccupation.

- **Informier, orienter et accompagner :**

Cet enjeu de l'information sur la formation sera travaillé autour :

- d'un n° d'appel « N° vert »
- de l'optimisation d'ETOILE pour son site et pour la mise en réseau des lieux d'accueil (Missions locales ,Points relais conseil ,Espaces libre savoirs...)
- **Construire une offre de formation adaptée** aux besoins des personnes, des territoires et des entreprises, dans le cadre du Programme Régional de Formation avec l'ensemble des organismes y compris l'Afpa.
- **Formaliser les contractualisations** avec les partenaires pour mobiliser les moyens au profit des plus fragiles, notamment Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi, les Conseils Généraux pour les Rmistes, l'Agéfiph pour les travailleurs handicapés, les OPCA pour les salariés les moins formés...
- **Faire évoluer l'offre de formation**, en travaillant avec les grands réseaux notamment pour avoir une offre réactive, modularisée, adaptable à différentes situations et statuts du bénéficiaire.
- **Lever au maximum les freins matériels** à l'accès à la formation, en travaillant sur les problématiques de rémunération des stagiaires, d'aide à la mobilité, au logement...

Toutes ces actions doivent permettre d'améliorer sensiblement l'accès à la formation des plus fragiles et des moins formés

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES AUX CHAPITRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901.11	Fonctionnement 931.11
Autorisations de programme	450 000	
Autorisations d'engagement		46 970 000
Crédits de paiement dépenses	450 000	78 872 000
Crédits de paiement recettes		760 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ACTIONS DE FORMATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions de formation				
Investissement	250 000	0	300 000	0
Fonctionnement	68 147 600	1 490 000	68 804 000	760 000
TOTAL	68 397 600	1 490 000	69 104 000	760 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-7800	1 an	CP	GP - EQUIPEMENTS AFPA	300 000	150 000	150 000	

• FONCTIONNEMENT

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0573	2 ans	P	FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2010	21 300 000	0	9 600 000	11 700 000
2009-0574	2 ans	P	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2010	7 000 000	0	3 200 000	3 800 000
2009-0575	2 ans	P	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2009	6 400 000	0	3 300 000	3 100 000
2009-0925	2 ans	P	REMUNERATIONS 2010	12 270 000	0	8 150 000	4 120 000
TOTAL				46 970 000	0	24 250 000	22 720 000

- **Description**

Ce programme regroupe trois opérations :

⇒ **Les Formations savoirs de base**

Les actions de savoir de base conduisent à l'acquisition de compétences :

- * fonctionnelles pour la vie courante ;
- * facilitant l'action dans des situations variées ;
- * renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance.

Ces actions visent la construction d'un socle commun de connaissances essentielles et nécessaires à l'autonomie de l'individu et qui accompagnent les mutations économiques.

Elles sont destinées à tout adulte ou jeune de plus de 16 ans sorti de la formation scolaire, sans exigence de pré requis, pour lequel la non maîtrise des savoirs de base fondamentaux pénalise son insertion sociale et professionnelle.

⇒ **Le réseau régional des savoirs de base**

Le chantier 1 du PRDF porte une grande ambition régionale consistant à permettre à tout citoyen de la région Centre de concrétiser son droit à la formation tout au long de la vie. Tous les diagnostics montrent en effet que les formations sont absolument nécessaires pour l'ensemble des publics, et notamment les plus fragilisés ne maîtrisant pas les savoirs de base. Dans ce cadre, il apparaît indispensable de structurer le réseau autour des axes suivants :

- Assurer le maillage territorial par la labellisation d'Espaces Libres Savoirs (26 espaces labellisés depuis 2006) chargés de fédérer les énergies entre différents acteurs (opérateurs de formation, partenaires sociaux, institutionnels, entreprises....) sur les territoires et rendre lisible l'offre régionale de formation en veillant à sa promotion
- Animer le réseau des libres savoirs rassemblant tous les organismes de formation engagés sur la réalisation des actions de formation aux savoirs de base et assurer la professionnalisation des principaux acteurs, notamment les formateurs. La professionnalisation des acteurs doit par ailleurs favoriser la modernisation des pratiques pédagogiques intégrant notamment la réalisation des visas libres savoirs par le biais de la FOAD (Formation Ouverte à Distance) afin de répondre aux enjeux liés à la mise en œuvre du DIF (Droit individuel à la Formation)
- Gérer l'adaptation, la maintenance, l'évolution et l'hébergement de la plate forme Libres savoirs, élément structurant du réseau régional des libres savoirs et outil de modernisation

⇒ **Les offres de service proximité / Espaces libres savoirs**

Le développement massif et durable de la maîtrise des savoirs de base en région Centre nécessite la mise en œuvre d'un service public de proximité.

Ce projet s'articule autour du principe de labellisation par la Région d'Espace Libres savoirs qui doivent rendre l'offre régionale de formation aux visas libres savoirs plus lisible et rapidement accessible.

26 Espaces Libres savoirs ont été labellisés depuis 2006. L'objectif visé est d'assurer le maillage de l'ensemble du territoire régional et de renforcer l'articulation entre les différents lieux d'accueil financés par la Région (Points Relais Conseil, Espaces Libres Savoirs...).

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2010	7 000 000	7 000 000
	TOTAL	7 000 000	7 000 000

La création de l'Autorisation d'engagement 2009-0574 est destinée à pouvoir acheter au cours de l'année 2009 les actions de formation aux Savoirs de base qui auront lieu en 2010.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	0	0	0	0		
Hors AP	0	0	0	0		
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE	6 750 000	0	6 879 000	0	13 986 000	
Hors AE	528 000	0	511 000	0		
Sous-total	7 278 000	0	7 390 000	0	13 986 000	0
TOTAL	7 278 000	0	7 390 000	0	13 986 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Formations Savoirs de base : 6 000 000 €

Réseau Régional des Savoirs de base : 1 000 000 €

Offre de proximité / Espaces Libres Savoirs : 390 000 €

Les formations « savoirs de base » sont proposées à l'ensemble des habitants et notamment aux personnes en difficulté de maîtrise des connaissances nécessaires et essentielles à leur autonomie dans la société de la connaissance. Elles visent entre autre à redonner le goût d'apprendre et à permettre aux bénéficiaires de s'engager dans de nouvelles démarches d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

La structuration de cette offre savoirs de base en « visas » - formation modularisée depuis 2005 et structurée en modules de courte durée - permet une appropriation par les branches et les entreprises de ce dispositif notamment dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) et amenant ainsi une réponse adaptée aux salariés les plus fragilisés, enjeu prioritaire du PRDF 1.

Programme : Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

- **Description**

Ce programme comprend les opérations suivantes :

⇒ **La rémunération**

a) rémunérations des bénéficiaires de formation

Les bénéficiaires, demandeurs d'emploi, des actions de qualification et d'insertion sont rémunérés pendant le déroulement de la formation.

S'ils bénéficient de l'assurance chômage en tant que demandeur d'emploi à leur entrée en formation, ils continuent à être indemnisés par l'Assédict.

S'ils ne sont pas indemnisés, leur rémunération est prise en charge par la Région au titre du livre IX du code du travail et gérée par le CNASEA.

Par ailleurs, la rémunération des bénéficiaires de formation concerne également les actions menées par l'AFPA.

b) missions assurées par le CNASEA

La Région, depuis les premières lois de décentralisation, a souhaité mettre en place une gestion administrative et financière externalisée de certains de ses dispositifs en matière de formations professionnelles, et notamment pour le versement des rémunérations aux bénéficiaires de formations professionnelles.

Il s'agit principalement de tâches courantes de gestion administrative, de saisie de données, de suivi financier et statistique.

c) partenariat avec l'AGEFIPH

Des modalités de co-financement sont systématiquement recherchés avec pour objectif notamment de mutualiser les moyens des différents partenaires pour enrichir et développer l'offre de formation pour tous les publics, dans le respect des compétences et procédures de chacun des acteurs concernés.

Cette démarche concerne notamment l'AGEFIPH (Association de Gestion pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées) avec laquelle une convention cadre a été formalisée en 2007. Il est prévu dans ce cadre une contribution financière de l'AGEFIPH sur le financement des parcours de formation en qualification et en insertion engagés par les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés. Ce financement intervient au titre du fonctionnement des actions et couvre le surcoût de rémunération lié au statut de travailleur handicapé.

⇒ **Les actions de formation**

En matière de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi, le financement des actions de formation par la région s'inscrit dans les priorités affichées dans les nouveaux chantiers du Plan Régional de Développement des Formations et notamment le chantier 1 : la formation et l'information des actifs, demandeurs d'emploi et salariés. Ce financement répond également aux ambitions du Schéma Régional de Développement Economique et Social dans son volet valorisation des ressources humaines et s'inscrit dans les priorités de l'Agenda 21, qui re-situe la formation professionnelle dans le champ du développement durable. Enfin, il

répond aussi aux préoccupations affichées par le Fonds Social Européen et le Contrat de Projets Etat/Région dans leur volet « Mutations économiques ».

Deux axes majeurs sont pris en compte :

- L'élévation du niveau de qualification dans un souci de sécurisation des parcours professionnels, en utilisant le levier de la validation des acquis de l'expérience et en développant la modularisation de l'offre de formation. La qualification correspond au premier niveau d'employabilité demandé par les entreprises.
- La prise en compte des publics les plus fragilisés en leur proposant des dispositifs d'insertion professionnelle favorisant au maximum les situations d'alternance dans le milieu du travail, notamment sur les métiers en tension.

⇒ **Les subventions aux organismes de formation**

Des subventions sont accordées en CPR à divers organismes de formation, et notamment l'ARCNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers de la Région Centre).

⇒ **Le suivi des bénéficiaires et statistiques**

Un marché a été lancé pour suivre l'évolution des bénéficiaires des actions de formation financés par la Région centre.

A partir de 2008, cette enquête a été généralisée à l'ensemble des bénéficiaires des actions de qualification et d'insertion professionnelle. Il s'agit d'un questionnaire d'enquête remplis par les bénéficiaires d'une part, à l'issue de leur formation et d'autre part, 6 mois après leur sortie de formation.

Ces questionnaires saisis par un prestataire extérieur sont destinés à évaluer l'efficacité et la pertinence des actions de formation mises en place en Région Centre.

⇒ **Le chèque formation**

Pour permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à des formations qui ne figurent pas dans le programme régional de formation et dans un souci d'élévation du niveau de qualification de la population régionale, le Conseil régional a mis en place un dispositif souple d'utilisation.

La Région a confié la gestion de la mesure « chèque formation » à l'ANPE.

Ce dispositif sera examiné dans une négociation plus globale avec le Pôle Emploi, rassemblant l'ANPE et l'ASSEDIC, afin de définir la place de la formation dans les parcours d'accès à l'emploi de ce nouvel opérateur.

⇒ **L'AFPA**

a) actions de formation de l'AFPA

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales transfère aux Régions, au plus tard, le 31 décembre 2008 l'organisation et le financement des actions de formation de l'AFPA. Ce transfert pouvait néanmoins intervenir avant cette date, sous réserve de la conclusion d'une convention tripartite entre le représentant de l'Etat, de la Région et de l'AFPA.

La Région Centre a décidé d'anticiper cette échéance et, comme la loi le lui permet, d'exercer cette compétence sous délégation de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2006. Une convention

tripartite 2006-2008 a été adoptée à la séance plénière des 20 et 21 octobre 2005, donnant lieu à des conventions bilatérales AFPA/Région pour 2006, 2007 et 2008.

Pour 2009, il est prévu de maintenir le mode de partenariat actuel afin de préparer au mieux l'intégration pleine et entière des formations réalisées aujourd'hui par l'AFPA dans un dispositif global de formation pour les publics les plus fragilisés.

La dépense subventionnable comprend les coûts considérés comme éligibles par la Région, soit les coûts relatifs aux actions:

- de formation,
- d'accompagnement,
- de restauration et d'hébergement,
- de rémunération des stagiaires.

L'enjeu a été d'intégrer au plus vite les dispositifs de formation de l'AFPA afin de compléter et d'enrichir l'offre qualifiante du programme régional de formation en réponse aux besoins des territoires et d'inscrire clairement les dispositifs AFPA dans les priorités politiques de la Région.

b) Equipement de l'AFPA

La Région participe également au financement des équipements de l'AFPA dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région (CPER 2007-2013 Article 6).

⇒ **Le suivi médical**

Le dispositif de suivi médical, mis en œuvre par les délégué(e)s prévention des Centres d'examen de santé de la CPAM et de l'IRSA, permet l'organisation de sessions d'information et de prévention sur la santé ainsi que la réalisation de bilans de santé auprès des publics en formation ou suivis par les Missions locales-PAIO. Des actes complémentaires à l'examen de santé (ouverture de droits sociaux, soins auprès de spécialistes) peuvent également être pris en charge. Ce dispositif vise à identifier et à remédier aux éventuels problèmes de santé qui pourraient constituer des freins au bon déroulement du parcours de formation des bénéficiaires.

⇒ **Les bilans de compétence**

Le Bilan de compétences constitue un outil complémentaire d'orientation proposé par les conseillers des missions locales et PAIO aux jeunes de 16 à 25 ans qu'ils accompagnent dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.

La gestion de ce dispositif est assurée par les missions locales et PAIO.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0573	FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2010	21 300 000	21 300 000
2009-0575	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2010	6 400 000	6 400 000
2009-0925	REMUNERATIONS 2010	12 270 000	12 270 000
2009-7800	GP - EQUIPEMENT AFPA	300 000	300 000
	TOTAL	27 700 000	27 700 000

La création des autorisations d'engagement est destinée à pouvoir acheter au cours de l'année 2009 les actions de formation de qualification qui auront lieu en 2010.

La création de l'Autorisation de programme 2009-7800 est destinée au financement des investissements AFPA 2009 dans le cadre du CPER 2007-2013

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	250 000		300 000		450 000	
Hors AP						
Sous-total	250 000	0	300 000	0	450 000	0
Fonctionnement						
Sur AE	34 471 600		35 016 000		71 203 750	
Hors AE	26 398 000	1 490 000	26 398 000	760 000		
Sous-total	60 869 600	1 490 000	61 414 000	760 000	71 203 750	0
TOTAL	61 119 600	1 490 000	61 714 000	760 000	71 653 750	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Rémunérations : 15 302 000 €

Analyse et suivi des bénéficiaires : 80 000 €

Formation de qualification : 17 588 000 €

Chèque formation : 1 259 000 €

AFPA : 21 105 000 € (en fonctionnement) + 300 000 € (en investissement)

Formation insertion : 5 730 000 €

Suivi médical : 100 000 €

Bilan de compétences : 250 000 €

L'année 2009 correspond à la mise en place du nouvel opérateur unique Pôle Emploi qui résulte de la fusion ANPE / ASSEDIC. L'opérateur mettra en place sa nouvelle offre de services sur les territoires.

Pour les demandeurs d'emploi, la mise en place de l'offre de formation doit trouver toute son articulation et sa cohérence dans les parcours d'accès à l'emploi mis en œuvre par le nouvel opérateur.

Le programme régional de formation dans sa globalité (les achats publics mais aussi les subventions ainsi que le programme de l'AFPA) doit pleinement contribuer à l'adaptation des compétences et à l'élévation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin afin de favoriser leur réinsertion professionnelle.

DOMAINE : INFORMATION, ORIENTATION, ACCES VERS L'EMPLOI

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Information, orientation, accès vers l'emploi				
Investissement				
Fonctionnement	6 874 000	0	6 684 900	0
TOTAL	6 874 000	0	6 684 900	0

Programme : Actions d'accueil, information, orientation

- **Description**

Afin de pouvoir exercer son droit à la formation tout au long de la vie, il est indispensable qu'une politique d'information et d'orientation soit structurée au niveau régional et que la cohérence entre tous les lieux d'accueil soit améliorée.

Il est nécessaire que tout citoyen, quel que soit son statut (femme au foyer, artisan, demandeurs d'emploi...), puisse trouver au plus près, sur chaque territoire de la Région, une réponse à ses interrogations sur son évolution professionnelle.

⇒ **Les actions d'amélioration de la qualité de la formation**

Le Plan Régional de Développement de la Formation (PRDF) est le cadre d'animation et de structuration de la politique de formation en Région Centre. Permettre la concrétisation du droit à la formation tout au long de la vie, pouvoir contribuer à l'élévation du niveau de qualification des habitants de la Région Centre, tels sont les objectifs prioritaires du PRDF.

Par nature, la politique régionale en matière de formation professionnelle continue s'inscrit également dans une démarche de développement durable, notamment lorsqu'elle tend à rendre effectif le droit à la formation tout au long de la vie, lorsqu'elle vise à anticiper les mutations économiques ou encore lorsqu'elle souhaite doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie.

En matière d'organisation pédagogique, la modularisation de l'offre de formation (découpage des actions en « briques de compétences ») et l'individualisation des parcours qui en

découlent, constituent une des conditions d'accès à la formation tout au long de la vie. Les organismes de formation y trouvent également un moyen de diversifier leurs financements en rendant leur offre compatible avec les besoins des entreprises dans le cadre de contrats ou périodes de professionnalisation, du DIF (Droit Individuel à la Formation)...

Les actions d'amélioration de la qualité de la formation viseront à l'avenir à accompagner les organismes de formation dans l'organisation modulaire des actions de formation et l'individualisation des parcours de qualification, pour une meilleure accessibilité de l'offre de formation quel que soit le statut du bénéficiaire.

⇒ **Le financement des réseaux d'AIO**

La Région contribue au financement de quelques uns des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) en complément de son intervention en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et de développement de l'apprentissage. A ce titre, elle favorise le développement de coopérations territoriales en vue de l'amélioration du service proposé aux publics accueillis. Cette action est mise en œuvre par les réseaux suivants :

Les 12 missions locales et 14 PAIO, accueillent, informent et orientent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale souvent sans qualification. Les conseillers assurent la prescription des actions de formation du programme régional de formation, orientent vers les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation afin de faciliter l'insertion professionnelle de ces jeunes, développent les partenariats avec les acteurs locaux du champ de l'AIO.

L'ensemble des actions est déployé avec l'appui de l'animation régionale du GIP Alfa Centre.

Les Centres d'Aide à la Décision (CAD) des Chambres de métiers apportent un conseil et un appui dans la mise en relation avec les entreprises aux jeunes s'orientant vers l'apprentissage; Ces structures participent également au développement de l'apprentissage « nouvelle chance » pour les publics de plus de 20 ans et participent à la diversification des choix professionnels et des filières d'accès aux métiers

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) assure l'animation et la professionnalisation des personnels intervenant dans les BIJ (Bureau Information Jeunesse) et PIJ (Point Information Jeunesse), la coordination régionale des animateurs points Cyb améliorant l'accès des jeunes à l'information par l'intermédiaire des nouvelles technologies et la production documentaire.

Le CRIJ participe pleinement au déploiement des dispositifs et actions mises en œuvre par la Région notamment en ce qui concerne l'information sur les métiers et sur l'Europe : forums et salons, programme Etoile, actions européennes,...

⇒ **Les actions d'information et d'accompagnement vers l'emploi**

Dans le cadre de cette opération, différentes actions d'Accompagnement, Information, Orientation sont menées :

- les actions d'aide à la mobilité dans les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire permettent de mettre à disposition de demandeurs d'emploi un moyen de locomotion (vélo, mobylette) leur permettant de suivre une formation ou d'occuper un emploi.
- des maisons de l'emploi sont mises en œuvre dans le cadre du Plan de cohésion sociale.
- des dispositifs d'accompagnement dans l'insertion professionnelle qui font appel à des démarches pédagogiques différenciées (ex : Intervention sur l'Offre et la Demande, méthode déposée qui ne peut être mise en œuvre que par les organismes agréés).
- des manifestations spécifiques mises en place par les structures de l'AIO au cours de l'année pour favoriser les partenariats locaux (rencontres pour l'emploi en Touraine, conférences emploi-formation à Montargis, ...)
- des actions liées à l'égalité hommes-femmes

- contribution à l'action de l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes diplômés) afin de favoriser l'accès au premier emploi des jeunes diplômés.
- le dispositif APIQ (action professionnelle pour l'intégration et la qualification des jeunes dans le BTP) permet à des demandeurs d'emploi de découvrir l'éventail des métiers offerts par le secteur et de trouver une formation qualifiante adaptée à un emploi proposé.
- la mise en place d'un numéro de téléphone indigo afin d'informer le public sur les possibilités de formation en Région.

⇒ **L'intervention du GIP Alfa Centre**

Le financement du GIP ALFA CENTRE est assuré dans le cadre du CPER. Avec une gouvernance plus resserrée, des objectifs clairs et réaffirmés par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, son intervention dans le champ des mutations économiques et de l'évolution des emplois va progressivement s'affirmer au niveau régional.

De plus, la Région finance une mission d'animation éditoriale du site Etoile qui comprend 2 dimensions principales :

- la participation aux réunions de la conférence de rédaction Etoile réunie mensuellement afin de garantir la production des contenus rédactionnels
- la production et l'actualisation de contenus éditoriaux : les contenus rédactionnels privilégient une approche « usagers » par la mise à disposition d'une information complète, attractive, illustrée.

⇒ **La validation des acquis**

La Région s'est engagée dans la structuration d'une offre de services permettant de développer une autre voie d'accès à la qualification : la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Cette offre de services comprend 3 volets :

- un dispositif d'information conseil en VAE, visant à proposer localement, via les Points Relais Conseil, à toute personne intéressée (tout actif occupé ou non) une information sur cette modalité d'accès à une certification et un conseil sur l'opportunité d'engager une VAE.
- le financement des accompagnements méthodologiques à la rédaction du dossier devant être présenté devant le jury par le candidat. Si le jury a prononcé une validation partielle pour le candidat, le programme régional de formation et le dispositif chèque formation peuvent également apporter une réponse au bénéficiaire afin de lui permettre de trouver les modules de formation complémentaires nécessaires à l'obtention de la certification complète.
- un dispositif de validation de formation adapté pour permettre aux stagiaires inscrits dans une action de formation qualifiante du Plan Régional de Formation d'obtenir leur diplôme de niveau V (CAP/BEP) de manière progressive.
Ce dispositif est également ouvert aux candidats ayant bénéficié d'une validation partielle au cours d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE)

⇒ **Promotion et manifestation**

- Au Centre de l'emploi

Au Centre de l'emploi est le nouvel intitulé de la manifestation appelée pendant une dizaine d'années Le Printemps de l'emploi. Cette manifestation, pilotée par l'ANPE, se compose de deux types d'actions : d'une part, des forums de recrutement dans chacune des villes préfectorales, où de nombreux secteurs professionnels sont représentés ; d'autre part, des

actions ponctuelles portant sur tel ou tel secteur professionnel en particulier, tout au long de l'année.

Sur cette manifestation, la Région promeut son offre de service Formation-Education-Emploi, sous la forme d'un stand dynamique et informatisé (site Etoile), animé par du personnel de la Région et du GIP Alfa Centre.

Cette manifestation est un moment et un lieu privilégiés de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi ; elle permet :

- au public de s'orienter et de s'insérer dans l'emploi en le conseillant sur le marché du travail, les métiers, les entreprises, les formations et les techniques de recherche d'emploi ;
- à tout demandeur d'emploi d'avoir une rencontre directe avec des entreprises ayant des besoins de recrutement, par le biais de forums de recrutement départementaux. Cette mise en relation directe entre l'offre et la demande permet de satisfaire un maximum d'offres d'emploi et d'apporter une réponse concrète aux difficultés de recrutement des entreprises.

- rencontres : réseau et journée des ELS +Départementale des organismes

L'accompagnement des acteurs engagés dans la formation aux visas libres savoirs doit nécessairement comprendre in fine un travail d'évaluation et de capitalisation des pratiques pédagogiques et techniques qui se traduit notamment par l'organisation de rencontres départementales et régionales. Une journée événementielle régionale mobilisant l'ensemble des acteurs de la construction du réseau régional est prévue. Le regroupement des Espaces Libres Savoirs dans des rencontres fédératives visant à la promotion d'une culture commune liée notamment à la modernisation des pratiques partenariales, de mutualisation et dans l'utilisation des TIC sera favorisé.

- Forum Service Public de l'Emploi

Tous les 2 ans est organisé, à l'initiative de la Direction régionale du Travail, un forum du Service Public de l'Emploi (SPE), regroupant ainsi l'ensemble de ses membres afin d'échanger et de débattre sur les thématiques liées à la lutte contre le chômage, l'amélioration et le développement des compétences, l'évolution des entreprises et des secteurs d'activité, leurs attentes en termes de main d'œuvre.

Cette rencontre s'organise autour de tables rondes, donne lieu à des travaux en ateliers et à des conférences en séance plénière. Les objectifs d'une telle rencontre sont d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière et de définir un certain nombre de pistes d'action future.

- les Assises du PRDF

Les Assises du PRDF sont organisées une fois tous les deux ans. Elles représentent l'opportunité pour tous les acteurs de la formation professionnelle de se retrouver, d'échanger et de mettre en commun leurs différentes préoccupations autour de débats, de tables rondes, de conférences, et de plusieurs ateliers sur des projets précis, avec entre autre l'intervention d'élus et de plusieurs experts.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	6 874 000		6 684 900			
Sous-total	6 874 000	0	6 684 900	0	0	0
TOTAL	6 874 000	0	6 684 900	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Amélioration de la qualité de la formation : 200 000 €

Financement des structures d'AIO : 3 293 900 €

Information et accompagnement vers l'emploi : 431 000 €

GIP Alfa Centre : 1 150 000 €

Validation des acquis de l'expérience et de la formation : 1 320 000 €

Promotions et manifestations : 290 000 €

Le réseau des missions locales joue un rôle primordial dans l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes. L'enjeu de l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes nécessite une offre de service permettant une prise en compte de l'ensemble des préoccupations des publics (l'emploi et l'insertion en priorité, mais également les problèmes de logement, de mobilité, les problèmes sociaux...).

Le travail mené par le GIP Alfa Centre doit permettre de renforcer la qualité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Il doit surtout donner de la cohérence dans l'articulation des différents outils (VAE, dispositifs de lutte contre l'illettrisme, dispositifs d'accueil et d'information...) pour qu'ils contribuent efficacement à la sécurisation des parcours professionnels.

DOMAINE : MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES**LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE**

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mutations économiques et appui à la formation des salariés				
Investissement				
Fonctionnement	2 383 600	0	3 383 100	0
TOTAL	2 383 600	0	3 383 100	0

Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation

- **Description**

L'enjeu de la formation tout au long de la vie pour les salariés est primordial si on souhaite réellement anticiper les mutations économiques, que ce soit du fait de l'évolution des métiers et des qualifications, ou pour faire face à l'évolution de la situation économique. Tout salarié doit pouvoir en permanence adapter ses compétences, augmenter son niveau de qualification et être ainsi capable de maîtriser d'avantage les modifications dans son parcours professionnel. L'accent doit être mis particulièrement sur les salariés les moins qualifiés, notamment dans les PME, et une attention spéciale doit être prêtée aux salariés en situation précaire (CDD, contrats aidés...)

⇒ **Le congé individuel de formation – aides individuelles**

Le congé individuel de formation permet à un salarié de bénéficier d'une formation à sa demande, dans le cadre d'une reconversion et en accord avec son employeur.

Ce dispositif est géré par un OPACIF, (organisme paritaire collecteur agréé pour le congé individuel de formation), le Fongécif en région centre.

Cet organisme, qui collecte les fonds des entreprises et gère les demandes au titre du CIF, attribue les aides financières liées aux dépenses de fonctionnement des actions ainsi qu'à la rémunération des bénéficiaires.

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie et dans le souci constant d'élever le niveau de qualification des citoyens de la région Centre, le Conseil régional apporte une contribution à ce dispositif, notamment en faveur des publics les moins qualifiés.

⇒ **L'appui à la formation des salariés dans entreprises et associations**

La Région a compétence pleine et entière sur le financement de la formation des demandeurs d'emploi. Elle souhaite également afficher sa préoccupation et sa volonté de venir en appui à la formation des salariés les moins qualifiés, en application des priorités affichées dans les nouveaux chantiers du Plan Régional de Développement des Formations et notamment le chantier 1. En effet, dans un contexte économique aussi mouvant, il est important de contribuer à la construction de parcours professionnels qualifiants destinés à développer les

compétences des personnes dans l'emploi et de faciliter les mobilités lorsque des ruptures d'emploi se produisent.

A cette fin, le Conseil régional participe financièrement à la mise en œuvre d'actions de formation auprès d'organismes paritaires collecteurs agréés interprofessionnels, de branches, de chambres consulaires ou d'autres secteurs d'activité.

Deux types d'intervention :

- En faveur des salariés des TPE et PME dont l'effectif est inférieur à 50 salariés,
- En faveur de secteurs d'activité comme :
 1. l'agriculture, les PME et les associations interprofessionnelles, le secteur des métiers et de l'artisanat, le transport/logistique,
 2. le BTP, la réparation automobile, la métallurgie, la propreté, la culture, le sanitaire et social, le tourisme.

Les actions menées dans le domaine sanitaire et social s'inscrivent, pour certaines d'entre elles, dans le cadre du protocole d'accord pour la mise en place d'un Plan des Métiers dans le secteur social et médico-social, signé le 8 juillet 2008 entre le Secrétariat d'Etat à la Solidarité et la Région Centre (délibération CPR n° 08.05.25 du 23 mai 2008).

Aux termes de ce protocole, les deux partenaires se sont engagés sur des objectifs communs pour accompagner le développement des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

Une convention-cadre a été signée le 28 juillet 2008, pour la mise en œuvre opérationnelle de ce protocole par la déclinaison des actions expérimentales à engager, au moyen des financements accordés par la Région Centre et par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (délibération CPR n° 08.07.29 du 11 juillet 2008).

Les financements accordés par la CNSA ont été versés à la Région, qui est chargée de les mobiliser sur les actions expérimentales à engager. Ces recettes sont inscrites en totalité sur le budget des Formations Sanitaires et Sociales.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	2 383 600		3 383 100			
Sous-total	2 383 600	0	3 383 100	0	0	0
TOTAL	2 383 600	0	3 383 100	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Appui au congé individuel de formation : 100 000 €

Appui à la formation des salariés dans les PME et les associations : 3 283 100 €

L'enjeu de la formation des salariés nécessite un travail de partenariat très étroit avec les principaux acteurs :

- tout d'abord les branches professionnelles : il est indispensable de poursuivre la politique menée en matière de contrats d'objectifs avec les branches. Les représentants des branches professionnelles doivent apporter leur contribution et leur réflexion sur l'analyse de leur secteur d'activité (évolution des emplois et des qualifications, départs massifs à la retraite...).

Au-delà des secteurs déjà couverts (bâtiments, transport, propreté...), la contractualisation s'élargira autour de nouveaux secteurs (industrie agro-alimentaire, pharmacie cosmétique, caoutchouc...).

- mais aussi les OPCA qu'ils soient interprofessionnels ou de branches. Le travail en partenariat avec les OPCA permet de mettre en œuvre des actions concrètes de formation au travers de différents dispositifs et notamment des EDEC (engagement de développement des emplois et des compétences) et de cibler les interventions en faveur des salariés les moins formés et les plus fragiles.

- et enfin l'OPACIF (Fongécif). L'appui au congé individuel de formation permet d'accompagner des publics en reconversion et de faciliter aussi leur période de transition professionnelle.

Parmi les actions mises en œuvre pour le secteur sanitaire et social :

- le renouvellement des actions dans le cadre de l'accord régional d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) dans le secteur du maintien à domicile et des emplois familiaux,
- la poursuite des conventions avec les OPCA sur l'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience,
- le développement des expérimentations dans le cadre du Plan Régional des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

DOMAINE : INVESTISSEMENTS

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissements				
Investissement	755 000		150 000	
Fonctionnement				
TOTAL	755 000	0	150 000	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0179	1 an	R	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES	150 000	75 000	75 000	0

Programme : Equipement des centres de formation et des réseaux d'information - orientation

- **Description**

De manière exceptionnelle, la Région contribue au financement de certaines structures de formation (associations). Elle participe au financement des équipements des réseaux d'accueil, information, orientation.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0179	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES	150 000	150 000
	TOTAL	150 000	150 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	755 000		150 000		300 000	
Hors AP						
Sous-total	755 000	0	150 000	0	300 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	755 000	0	150 000	0	300 000	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Pour 2009, l'ouverture d'une AP à hauteur de 150 000 € permettra de participer à des projets partenariaux représentant un véritable enjeu sur les territoires. Cette AP offrira la possibilité d'aider les organismes de formation à s'équiper.

La fin des travaux d'extension du groupe IMT en 2008 explique la différence de crédits d'investissement entre 2008 et 2009, passant ainsi de 755 000 € à 150 000 €.

APPRENTISSAGE

LES ORIENTATIONS 2009

Avec près de 20 000 apprentis en formation à la rentrée 2008, l'apprentissage occupe une place importante au sein du dispositif de formation professionnelle des jeunes : plus de 30% des places de formation professionnelle offertes aux jeunes de 16 – 25 ans sur le territoire régional.

La politique adoptée par la Région en février 2005 s'inscrit pleinement dans les objectifs qualitatifs du PRDF avec des résultats particulièrement probants. Ainsi, en terme d'élévation du niveau de qualification, le pourcentage d'apprentis inscrits dans des formations de niveaux Bac et Bac+ est passé de 27% en 2000 à 40% en 2008, avec près de 8 000 jeunes concernés.

Par ailleurs, la Région en partenariat avec l'AGEFIPH structure progressivement une offre de formation par la voie de l'apprentissage pour les jeunes handicapés : 200 d'entre eux bénéficient déjà du dispositif mis en place.

La refonte du dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis s'inscrit également dans cette démarche qualitative forte, avec un soutien accru aux entreprises qui accueillent des jeunes en difficulté.

L'année 2009, s'annonce riche en initiatives visant à l'atteinte des objectifs qualitatifs exposés précédemment avec en particulier :

- **L'adaptation de l'offre de formation** avec la mise en place des baccalauréats professionnels en 3 ans par la voie de l'apprentissage et le développement des formations de niveau Bac+, appuyées notamment sur le CFA académique et le CFA inter-universitaire.

- **La lutte contre les discriminations** dans une démarche générale d'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'accès à la qualification.

- **L'accompagnement des jeunes en difficulté** par la mise en place de parcours de formation adaptés (individualisation des parcours, renforcement du suivi des apprentis en entreprises, tutorat, médiation des conflits jeunes – employeurs, etc.). L'ensemble de ces actions représentent 65 000 heures de formateurs, 51 postes, 13 000 visites de suivi des jeunes en entreprise.

- **La promotion de la mobilité des jeunes**, avec l'initiation d'un dispositif régional d'aide au transport des apprentis.

- **L'adaptation et l'amélioration de l'outil de formation** avec la prise en charge d'opérations immobilières importantes, afin d'offrir aux jeunes, aux formateurs et aux entreprises des conditions de formation conformes aux objectifs qualitatifs fixés.

La réalisation de ces objectifs doit permettre, sur l'ensemble du territoire régional, de tendre vers l'égalité des chances dans l'accès à la formation, d'élérer le niveau de qualification des jeunes et des adultes, et d'accompagner les publics en difficulté, en facilitant notamment l'accès aux savoirs de base et en luttant contre les abandons en cours de formation.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901.12	Fonctionnement 931.12
Autorisations de programme	15 624 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	5 750 000	100 024 000
Crédits de paiement recettes	4 000 000	21 307 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : APPRENTISSAGE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Apprentissage				
Investissement	5 741 800	337 000	5 750 000	4 000 000
Fonctionnement	91 008 000	17 610 000	100 024 000	21 307 000
TOTAL	96 749 800	17 947 000	105 774 000	25 307 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0180	1 an	R	Plan annuel d'équipements des CFA	2 000 000	1 200 000	800 000	
2009-1550	1 an	R	Equipements TIC	800 000	400 000	400 000	
2009-2986	1 an	P	CMA 37 - Tranche 2	9 624 000		1 443 600	8 180 400
2009-1554	1 an	P	AFORPROBA 37 : Restructuration du pôle administratif	900 000		300 000	600 000
2009-1555	1 an	P	AFORPROBA 45 : restructuration ateliers et CRAF	1 100 000		360 000	740 000
2009-1556	1 an	P	CFSA de l'AFTEC : agrandissement du CFA	1 200 000		300 000	900 000
TOTAL				15 624 000	1 600 000	3 603 600	10 420 400

**Programme : Construction, aménagement
réhabilitation, équipement**

• **Description**

Dans le cadre de sa compétence générale en matière d'apprentissage, la Région participe à l'entretien et à l'amélioration des locaux des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), afin d'offrir aux 20 000 apprentis et élèves de CPA (Classes Préparatoire à l'Apprentissage) les meilleures conditions de formation. L'intervention régionale porte sur l'ensemble des activités des CFA : locaux de formation (enseignement général, enseignement professionnel, administration), services d'hébergement et de restauration. La Région n'étant pas propriétaire des locaux des CFA, son niveau d'intervention oscille entre 50% et 80% des dépenses ; les compléments de financement étant apportés par les organismes gestionnaires des CFA ou par les branches professionnelles. L'intervention de la Région revêt la forme de subventions.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-2986	CMA 37 – Tranche 2		9 624 000
2009-1554	AFORPROBA 37 : Restructuration du pôle administratif		900 000
2009-1555	AFORPROBA 45 : restructuration ateliers et CRAF		1 100 000
2009-1556	CFSA de l'AFTEC : agrandissement du CFA		1 200 000
	TOTAL		12 824 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	3 126 266	337 000	2 950 000	4 000 000	18 232 840	297 440
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	3 126 266	337 000	2 950 000	4 000 000	18 232 840	297 440

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Plusieurs projets d'envergure marqueront l'année 2009 avec le lancement de quatre opérations nouvelles :

- La deuxième tranche des travaux de restructuration du CFA de la Chambre de Métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire (CMA 37) : réhabilitation des locaux existants. Cette opération devrait mobiliser une enveloppe de 9,624 millions d'Euros de crédits régionaux.
- La restructuration des bâtiments administratifs du CFA du bâtiment de Saint Pierre des Corps avec une participation prévue de la Région de 900 000 €.
- La restructuration des ateliers peinture du CFA du bâtiment du Loiret (Orléans) qui devrait mobiliser 1,1 million d'Euros de crédits régionaux.
- L'agrandissement du CFSA de l'AFTEC avec une participation prévue de la Région d'un montant de 1,2 M€.

Ces quatre CFA accueillent entre 1 000 et 1 500 jeunes par an. Compte tenu des délais de lancement, ces opérations ne mobiliseront pas de crédits de paiement en 2009.

Les crédits 2,950 M€ de crédits de paiement concerneront :

- L'achèvement de la restructuration du self du CFA de la CMA de l'Indre pour un montant de 300 000 € (opération votée par la Région en juillet 2008).
- Les travaux de la première tranche des travaux de restructuration du CFA de la CMA d'Indre et Loire. Cette opération votée par la Région en novembre 2008 pour un montant total de 12,970 M€, devrait mobiliser 2,1 millions d'Euros de crédits de paiement en 2009.
- La deuxième tranche de travaux du CFA interprofessionnel de Chartres pour un montant de 550 000 € (opération votée par la Région en novembre 2006 pour un montant total de subvention de 4,144 millions d'Euros).

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Programme : Equipement TIC

- **Description**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la Région a décidé en 2007 d'étendre aux CFA l'accès au réseau haut débit régional géré par le GIP RECIA.

L'atteinte de cet objectif nécessite de doter les CFA des moyens techniques indispensables (câblage, serveurs, matériels informatiques).

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1550	Equipements TIC	800 000	800 000
	TOTAL		800 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	800 000		800 000		1 600 000	
Hors AP						
Sous-total	800 000		800 000		1 600 000	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	400 000	-	800 000	-	1 600 000	-

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Il est prévu d'équiper 10 CFA en 2009, ce qui permettra d'achever le plan triennal d'équipement des CFA lancé en 2007.

L'achèvement de ce projet permettra à l'ensemble des CFA, de bénéficier pleinement du réseau régional haut débit.

Avec le soutien de la Région, les établissements développent des projets basés sur l'utilisation des TIC dans la formation des apprentis (individualisation des parcours, savoirs de base, renforcement du suivi en entreprise, etc.).

- **Cadre régional d'intervention**

La politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Programme : Financement des Centres de Formation d'Apprentis

- **Description**

Permettre aux 39 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) conventionnés avec la Région d'assurer la formation des 20 000 apprentis et élèves de CPA (Classes Préparatoire à l'apprentissage) accueillis au sein de ces établissements.

Equipement :

Doter les CFA des équipements nécessaires à la formation des apprentis : renouvellement des équipements, mises aux normes, adaptation à l'évolution des diplômes et des techniques.

Fonctionnement :

Les lois de décentralisation de 1983 ont confiés aux Régions une compétence générale en matière d'apprentissage (livre I du code du travail). Cette compétence porte notamment sur le financement des Centres de Formation d'Apprentis, afin de leur permettre d'assurer la formation des apprentis et des élèves de CPA. Ce financement concerne la formation, le transport, l'hébergement et la restauration des jeunes. Il vise ainsi à assurer la gratuité de la formation pour des jeunes souvent issus de milieux sociaux défavorisés.

Les **conventions quinquennales** portant création des C.F.A. et des sections d'apprentissage, conclues en 2005 entre la Région et les organismes gestionnaires des établissements, déterminent le cadre de l'intervention régionale.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0180	Plan annuel d'équipement des CFA	2 000 000	2 000 000
	TOTAL		2 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 815 534		2 000 000		3 200 000	
Hors AP						
Sous-total	1 815 534		2 000 000		3 200 000	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	49 744 000	14 720 000	57 664 000	18 207 000		
Sous-total	49 744 000	14 720 000	57 664 000	18 207 000		
TOTAL	51 559 534	14 720 000	59 664 000	18 207 000	3 200 000	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Investissement :

En 2009, la Région interviendra plus particulièrement sur l'adaptation et la modernisation des équipements des CFA afin de répondre à l'évolution des métiers et des formations. Les équipements informatiques (micro-ordinateurs, tableaux blancs interactifs, etc.) liés au raccordement des CFA au réseau haut débit régional seront également privilégiés.

Fonctionnement :

La Région occupe une place essentielle dans le financement des CFA ; sa participation représente en moyenne plus de 50% des recettes des établissements avec des niveaux d'intervention pouvant atteindre 65% pour le secteur des métiers et de l'artisanat et 85% pour l'agriculture.

Ces écarts très importants de financement résultent des disparités constatées entre les CFA dans la collecte de la taxe d'apprentissage. Ainsi, à titre d'exemple, l'écart de collecte entre le secteur de l'artisanat (623 € par apprenti) et les CCI et les branches professionnelles (5 032 €) varie de 1 à 8.

La faiblesse des autres ressources pour les CFA des secteurs des métiers et de l'agriculture conduit la Région à faire face à des situations financières précaires avec à la clé des impacts sur l'emploi dans les établissements concernés (près de 70% des dépenses des CFA sont constituées de frais de personnel).

Pour 2009, la Région accompagnera le développement quantitatif (+ 3% d'augmentation des effectifs) et qualitatif (élévation du niveau de qualification) de l'apprentissage. Il est proposé également de revaloriser le barème de financement des CFA de 2,3% afin d'accompagner l'évolution des dépenses dans les établissements. Le barème est présenté ci-après.

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2009

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard appreni par niveau de formation :

✓ formations de niveaux II et I	7 754 €
✓ formations de niveau III	5 705 €
✓ formations de niveau IV	4 307 €
✓ formations de niveau V	3 123 €

B - Forfait logement (par nuitée) 3,84 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Rayons de déplacement en km	Montants forfaitaires annuels	
	Apprentis internes 21 voyages	Apprentis externes 102 voyages
De 0 à 5	-	-
De plus de 5 à 25	75 €	371 €
De plus de 25 à 50	194 €	945 €
De plus de 50 à 75	292 €	1 434 €
De plus de 75 à 100	395 €	1 921 €
plus de 100	538 €	1 921 €

D - Forfait par repas 1,08 €

II – CPA

- forfait standard élève 4 093 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

• **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

• **Description**

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) accueillent de nombreux jeunes (entre 4 000 à 5 000 par an) confrontés à d'importantes difficultés scolaires. Ces difficultés constituent pour nombre d'entre eux un facteur d'abandon de leur parcours de formation, avec à la clé des situations sociales très difficiles (chômage, emplois précaires).

Afin de lutter contre cette précarisation, la Région a fait de l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes une priorité.

L'objectif de cette démarche est de permettre au plus grand nombre de jeunes d'obtenir une qualification et de s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Dans ce cadre, la Région, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du dispositif de formation, a engagé l'ensemble des CFA dans une démarche active de projets d'établissements. Les principales actions financées par la Région portent sur l'adaptation des parcours de formation au niveau scolaire des jeunes (soutien, dédoublements, groupes de besoins, plateformes d'individualisation, etc.), le suivi des jeunes en entreprises, la lutte contre les abandons en cours de formation, l'introduction des TICE dans la formation, la mise en place d'actions de prévention des conduites à risques (SIDA, toxicomanie, etc.), l'accès des jeunes handicapés à l'apprentissage et le développement d'actions culturelles et citoyennes.

La Région développe également un plan régional de formation en direction des formateurs des CFA, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage (Rectorat, CFA, branches professionnelles).

Par ailleurs, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2007, la Région a décidé d'étendre aux apprentis l'aide aux premier équipement professionnel. L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien financier aux familles pour l'acquisition d'un équipement professionnel (outillage, tenue de travail) souvent coûteux dans l'enseignement professionnel. Cette mesure est un moyen de renforcer l'égalité des chances et également de promouvoir l'enseignement professionnel, facteur de développement économique régional. Ce dispositif concerne toutes les filières de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP et BEP) où est exigé un équipement particulier.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	4 170 000	2 100 000	4 310 000	2 150 000		
Sous-total	4 170 000	2 100 000	4 310 000	2 150 000		
TOTAL	4 170 000	2 100 000	4 310 000	2 150 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

2009, sera la première année de mise en œuvre des projets d'établissements des CFA pour la période 2009 – 2012.

Ces projets élaborés par les équipes des CFA au cours de l'année 2008 s'inscrivent dans le cadre d'une commande régionale axée principalement sur l'amélioration de la qualité de la formation des jeunes et la lutte contre les abandons en cours de formation.

En la matière, les CFA réalisent déjà des efforts importants d'accompagnement des jeunes en difficulté avec le soutien de la Région et de l'Europe (suivi des jeunes en entreprise, individualisation des parcours, groupes de besoin, soutien, tutorat), qui doivent être poursuivis et développés.

Des initiatives fortes ont été prises, avec par exemple la mise en place :

- de postes de médiateurs dans les CFA afin de prévenir les abandons en cours de formation,
- d'un véritable réseau associant les CFA et les structures d'accueil (missions locales, CAD, CIO, etc.) afin d'offrir aux jeunes toutes les chances d'accéder à une qualification,
- d'une démarche régionale pour l'accès des apprentis les plus en difficulté aux savoirs de base/visas,
- des TICE dans les pratiques pédagogiques des formateurs.

Les CFA travaillent également, avec l'aide la Région, sur la définition et la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles pratiques pédagogiques (coanimation, TIC, renforcement du lien CFA – entreprises, etc.).

En 2009 ce sont plus de 10 000 apprentis qui bénéficieront des actions mises en oeuvre par les CFA avec le soutien de la Région et de l'Europe :

- 13 000 visites de suivi des apprentis en entreprises par les CFA,
- 60 000 heures formateurs d'accompagnement pédagogique des apprentis,
- 16 postes de médiateurs dans les CFA

Les CFA bénéficieront d'un accompagnement régional pour le développement de l'utilisation des TICE dans les pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, la politique active en faveur de l'accès des jeunes handicapés au dispositif de l'apprentissage sera poursuivie. Cette politique conduite en partenariat avec l'AGEFIPH et le CFAS du CREAI vise à développer sur tout le territoire régional des dispositifs d'accueil pour les apprentis handicapés (accueil des jeunes en CFA ordinaire avec un accompagnement par le CFAS du CREAI, etc.). Actuellement, ce dispositif permet à plus de 200 jeunes handicapés d'accéder à l'apprentissage.

Enfin, le plan régional de formation (PRF) des formateurs de CFA élaboré par la Région en concertation avec les CFA, le Rectorat et la DRAF (ministère de l'agriculture) sera poursuivi avec trois grandes thématiques :

- le plan régional de formation à la pédagogie de l'alternance (PRFA).
- Le plan régional de formation thématique (PRFT). Il permet aux formateurs de CFA d'aborder des thématiques essentielles dans leur pratiques formatives : l'évaluation, la problématique de l'adolescence, etc.
- Le plan régional de formation didactique (PRFD). Ce plan assuré par le Rectorat, vise à permettre aux formateurs d'actualiser leurs connaissances des référentiels de formation (rénovation de diplômes, etc.).

Une centaine de formateurs devraient bénéficier du PRF en 2009.

Globalement, l'amélioration de la qualité de la formation et la promotion de l'apprentissage vont mobiliser 3 960 000 € en 2009. Une enveloppe de 350 000 € est également prévue pour l'aide au 1^{er} équipement des apprentis.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

DAP N° 03.03.07 des 26 et 27 juin 2003 instituant l'aide régionale au premier équipement en sections professionnelles et CPR N° 07.06.13 du 13 juillet 2007 (extension aux apprentis).

Programme : Aides aux employeurs d'apprentis

- **Description**

Accompagner l'effort de formation des entreprises par l'attribution de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF).

Ce dispositif décentralisé aux Régions par la loi de «démocratie de proximité» de février 2002, a été refondu en 2008 par la Commission Permanente (CPR n° 08.06.44) du 13 juin 2008.

Le nouveau dispositif s'inscrit dans une démarche qualitative forte et vise à :

- encourager l'élévation des niveaux de qualification afin de permettre aux jeunes d'évoluer plus facilement tout au long de leur vie professionnelle,
- accompagner les publics en grandes difficultés afin de leur offrir un premier niveau de qualification et combattre ainsi la précarité,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins,
- soutenir le développement des compétences tutorales des entreprises dans l'accueil de l'apprenti et dans le suivi de son parcours de formation en lien avec le CFA.

14 000 entreprises bénéficient chaque année de l'ICF.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	35 944 000		36 900 000			
Sous-total	35 944 000		36 900 000			
TOTAL	35 944 000		36 900 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

L'année 2008 a vu pour la première fois le fonctionnement optimal du dispositif de l'ICF (aides versées pour l'accueil d'apprentis en 1^{ère} et 2^{ème} années de formation). En 2008, la Commission Permanente Régionale a adopté l'évolution du règlement applicable aux contrats signés à compter du 1^{er} juin 2008.

L'année 2009 verra ainsi la mise en œuvre concrète des aménagements apportés par la commission permanente au cadre d'intervention.

Pour mémoire, le nouveau dispositif de l'ICF adopté en juin 2008 se compose d'une prime de Soutien à l'Effort de Formation de 1 200 € versée à la fin de chaque année scolaire (sous réserve de l'assiduité de l'apprenti au CFA). Cette prime de base peut être majorée en fonction des critères qualitatifs ci-après et sous réserve de l'assiduité de l'apprenti au CFA.

- Majoration 1 : **La majoration pour l'accueil d'apprentis en petites entreprises de 900 €** est ouverte aux employeurs de 20 salariés maximum, si l'apprenti n'a aucun diplôme ou s'il est titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP).
- Majoration 2 : **L'élévation des niveaux de qualification de 500 €**, pour chaque année du cycle de formation, seront attribués à l'employeur qui recrute un apprenti pour le former à un diplôme de niveau IV, III, II et I.
- Majoration 3 : **L'insertion des jeunes sans qualification** : l'employeur qui recrute un apprenti de 15 à 19 ans, sorti du système scolaire sans qualification, pour le former à un CAP, se verra attribuer **500 €** pour chaque année du cycle de formation.
- Majoration 4 : **L'apprentissage deuxième chance pour des publics plus âgés : 1200 €**, pour chaque année du cycle de formation, seront attribués à l'employeur qui recrute un apprenti de 20 ans et plus, sorti du système scolaire sans qualification, pour le former à un diplôme de niveau V (CAP-BEP et autres).
- Majoration 5 : **L'insertion professionnelle des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins** : l'employeur qui recrute une apprentie dans une formation pour laquelle l'effectif féminin représente moins de 15% de l'effectif total, se verra attribuer **500 €** pour chaque année du cycle de formation.
- Majoration 6 : **La formation des maîtres d'apprentissage aux fonctions tutorales : 500 €** seront attribués à l'employeur de 11 salariés maximum qui suit, dans la première année du contrat, une formation sur le cadre réglementaire du contrat

d'apprentissage et sur son rôle pédagogique et professionnel (accueil, formation, suivi et évaluation de l'apprenti).

- **Cadre régional d'intervention**

Commission Permanente du Conseil régional (CPR n°06.04.56) du 07 avril 2006.

Commission Permanente du Conseil régional (CPR n° 07.05.67) du 11 mai 2007.

Commission Permanente du Conseil régional (CPR n° 08.06.44) du 13 juin 2008.

Programme : Mobilité européenne des apprentis

- **Description**

La politique régionale de mobilité vise à favoriser une meilleure adaptation des jeunes à l'emploi de demain dans une démarche d'eurocitoyenneté.

L'intervention de la Région porte sur deux grands dispositifs :

- la mise en place d'actions de mobilité européenne courtes de 1 à 3 semaines (sections d'apprentissage à mobilité européenne : SAME), ou longues de 6 mois pour les échanges post apprentissage. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme européen de mobilité Leonardo Da Vinci.
- le Trans' Europe Centre. Ce dispositif mis en place en 2006 pour les lycéens, s'inscrit dans le cadre général de la politique d'égalité des chances de la Région Centre. Il vise à offrir aux jeunes la possibilité d'effectuer un séjour pédagogique en Europe ou dans un pays associé pendant leur formation. En 2007, la Région a décidé d'étendre aux apprentis le Trans'Europe.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 150 000	790 000	1 150 000	950 000		
Sous-total	1 150 000	790 000	1 150 000	950 000		
TOTAL	1 150 000	790 000	1 150 000	950 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

De nouveaux CFA notamment du secteur des métiers souhaitent s'engager en 2009 dans les dispositifs de mobilité européenne : Tran's Europe Centre (200 000 € est prévu en 2009) et programme européen Léonardo (950 000 € est prévu en 2009).

Au total ce sont 20 établissements et plus de 800 apprentis qui devraient ainsi bénéficier d'une mobilité européenne en 2009.

L'année 2009 verra également la mise en place d'un nouveau dispositif de mobilité européenne pour les apprentis, sous réserve d'un cofinancement par le FSE. Ce nouveau dispositif à vocation professionnalisante concernerait les apprentis préparant des formations bac +. Il porterait sur des stages professionnels de 2 à 4 semaines par année scolaire dans un pays de la communauté européenne. Il compléterait ainsi l'offre de mobilité proposée aux jeunes.

L'impact des dispositifs de mobilité auprès des jeunes et des équipes pédagogiques est très important (motivation, confiance en sois, nouvelles pratiques pédagogiques, etc.) et irrigue très largement au-delà des jeunes directement concernés. C'est pourquoi de plus en plus de CFA intègrent progressivement la dimension européenne dans les parcours de formation des apprentis.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

ENSEIGNEMENT LYCEES

LES ORIENTATIONS 2009

La Région Centre a fait de l'éducation et la formation ses principales priorités. La moitié de son budget y est consacré, dont 145 millions € pour le seul secteur des lycées, qui représente plus de 2 100 € d'investis par élève.

La Région maintiendra en 2009 son investissement en faveur du patrimoine des lycées publics, avec un engagement de près de 90 millions € de travaux, souvent opérés sans interruption des enseignements.

La prise en compte des critères environnementaux – en particulier la performance énergétique et la bonne intégration dans le cadre urbain – seront recherchées. En 2009, la campagne Display qui consiste en l'affichage des performances énergétiques et environnementales des lycées de notre région, touchera à sa fin. L'objectif est de sensibiliser les parents, les élèves et l'ensemble de la communauté éducative aux économies d'énergie à réaliser avec une signalétique devant chaque établissement suivant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers.

La région Centre a souhaité, suite à ce diagnostic énergétique des établissements, les accompagner pour réduire leur facture énergétique, qui s'élève à 15 millions € par an pour l'ensemble des structures. Face à cette réalité, la région souhaite soutenir fortement les travaux de performances énergétiques. Cela pourra passer par un conventionnement qui permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles. Mais aussi par un effort particulier dans la maintenance et lors des nouvelles constructions.

L'amélioration du cadre de vie, facteur de réussite des élèves, sera également privilégiée. Ces opérations concerneront tout particulièrement le temps de repas, avec la mise en place de « Self O Centre ».

3 500 000 € d'investissement sont prévus pour équiper les 19 lycées qui expérimentent cette nouvelle approche de la restauration, alliant concept d'aménagement et charte qualité pour le contenu de l'assiette.

L'égalité des chances est un fait en Région Centre, 10 ans après la mise en place de la gratuité des manuels scolaires. A l'époque précurseur, elle fut ensuite suivie par l'ensemble des régions de France. Ce dispositif permet aux familles, à chaque rentrée scolaire, d'économiser près de 135 € pour les manuels et jusqu'à 175€ pour le financement du premier équipement professionnel.

L'orientation des élèves est accompagnée par la Région, qui soutient l'organisation de forums et salons sur son territoire mais s'est lancée également en 2006 dans un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, « Assure ta Rentrée ».

L'engagement de la Région en faveur de la mobilité des jeunes, largement reconnu, verra le développement en 2009 des séjours dans ses zones de coopération ainsi que des séjours avec échanges.

Le transfert des agents des lycées publics – chargés des missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement - est finalisé. Il a été marqué par l'impréparation de l'Etat et l'insuffisance des compensations financières. Malgré ce contexte, la Région s'est engagé à accueillir ces nouveaux personnels dans les meilleures conditions, en assurant :

- le maintien de l'ensemble des missions de service public ;
- La cohérence des équipes éducatives de chaque établissement, sous la direction des chefs d'établissement et des gestionnaires ;
- L'accompagnement de chaque agent dans sa formation et dans l'évolution de sa carrière

Avec ce budget 2009, la Région continue de créer un environnement toujours plus propice à la qualité de la formation et à l'animation de la vie lycéenne. Elle place également les jeunes au coeur de ses préoccupations par des dispositifs d'accompagnement et de recherche d'une réelle égalité des chances.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ENSEIGNEMENT LYCEES

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Autorisations de programme	90 000 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	90 000 000	126 258 900
Crédits de paiement recettes	260 000	10 300 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ACTIONS SUR LE PATRIMOINE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions sur le patrimoine				
Investissement	86 960 000	1 319 000	90 000 000	260 000
Fonctionnement	3 849 400		4 408 000	
TOTAL	90 809 400	1 319 000	94 408 000	260 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
Opération : construction, réhabilitation et restructuration							
2009-1214	1	R	Grosses réparation, gros entretien	22 615 000	1 809 000	6 106 050	14 699 950
2009-0014	1	P	Extensions, restructurations	18 765 000	187 000	750 600	17 827 400
2004-0014	1	R	Extensions, restructurations	11 200 000		1 200 000	10 000 000
2006-0014	1	R	Extensions, restructurations	3 500 000		1 500 000	2 000 000
2008-0014	1	R	Extensions, restructurations	3 100 000		930 000	2 170 000
2003-0730	1	P	Reconstruction LP Victor LALOUX	1 500 000			1 500 000
Opération : entretien, maintenance, cadre de vie							
2009-0013	1	P	Entretien, maintenance cadre de vie	4 800 000	1 200 000	2 160 000	1 440 000
2005-0013	1	R	Entretien, maintenance cadre de vie	500 000		500 000	
2007-0013	1	R	Entretien, maintenance cadre de vie	320 000		320 000	
Opération : acquisitions, renouvellement, réparation de biens meubles							
2009-0007	1	P	Acquisitions, renouvellement, réparation de biens meubles	16 500 000	4 785 000	7 425 000	4 290 000
opération : aide à l'enseignement privé sous contrat							
2009-0012	1	R	Aide à l'enseignement privé sous contrat	5 000 000	1 950 000	2 200 000	850 000
Opération : études préalables et foncier							
2009-0933	1	R	Etudes préalables et foncier	1 800 000	810 000	540 000	450 000
Opération : EPS dans les lycées							
2007-0725	1	R	EPS dans les lycées	400 000		400 000	
TOTAL				90 000 000	10 741 000	24 031 650	55 227 350

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- **Description**

Le domaine d'intervention « Actions sur le patrimoine » par son programme « construction aménagement, réhabilitation et équipement » traite des opérations immobilières et d'acquisition de biens meubles que la Région a à conduire en sa qualité de collectivité en charge des conditions matérielles de l'Enseignement en lycées publics.

La Région souhaite donner les meilleures conditions de vie aux jeunes ainsi que, d'une manière générale, à l'ensemble de la communauté éducative.

Ce programme se décompose en 7 opérations distinctes en fonction de la nature de l'intervention :

- Constructions, réhabilitations et restructurations,
- Entretien, maintenance et cadre de vie,
- Acquisition, renouvellement et réparation de biens meubles
- Etudes préalables et foncières
- Aide à l'investissement dans l'enseignement privé sous contrat
- Câblage des lycées,
- EPS dans les lycées.

Les deux dernières opérations ne feront plus l'objet de création d'AP nouvelle et seront désormais intégrées :

- Pour le câblage des lycées, à l'opération budgétaire « Acquisition, renouvellement et réparation de biens meubles »,
- Pour l'EPS dans les lycées, en fonction de la nature des travaux, soit dans l'opération budgétaire « Constructions, réhabilitations et restructurations », soit dans l'opération budgétaire « Entretien, maintenance et cadre de vie ».

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATIO N BP 2009
Opération : construction, réhabilitation et restructuration			
2009-1214	Grosses réparations et gros entretien	19 712 900	22 615 000
2009-0014	Extensions restructurations	46 818 100	18 765 000
2004-0014	Extensions restructurations		11 200 000
2006-0014	Extensions restructurations		3 500 000
2008-0014	Extensions restructurations		3 100 000
2003-0730	Reconstruction du LP Victor LALOUX		1 500 000
Opération : entretien maintenance et cadre de vie			
2009-0013	Entretien, maintenance, cadre de vie	700 000	4 800 000
2005-0013	Entretien, maintenance, cadre de vie		500 000
2007-0013	Entretien, maintenance, cadre de vie		320 000
Opération : acquisitions, renouvellement, réparation de biens meubles			
2009-0007	Acquisitions, renouvellement, réparation de biens meubles (y compris câblage)	15 400 000	16 500 000
Opération : aide à l'enseignement privé sous contrat			
2009-0012	Aide à l'enseignement privé sous contra	4 208 000	5 000 000
Opération : études préalables et foncier			
2009-0933	Etudes préalables et foncier	421 000	1 800 000
Opération : EPS dans les lycées			
2007-0725	EPS dans les lycées	2 700 000	400 000
	TOTAL	89 960 000	90 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	86 860 000	1 319 000	89 900 000	260 000	221 437 402	
Hors AP	100 000		100 000			
Sous-total	86 960 000	1 319 000	90 000 000	260 000	221 437 402	0
Fonctionnement						
Sur A						
Hors AE	3 849 400		4 408 000			
Sous-total	3 849 400	0	4 408 000	0	0	0
TOTAL	90 809 400	1 319 000	94 408 000	260 000	221 437 402	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

L'investissement mobilisera, en 2009, 90 000 000 € de crédits de paiement pour la réalisation des opérations du programme « construction, aménagement, réhabilitation et équipement ».

La répartition entre opérations nouvelles créées en 2009 et celles en cours s'établit prévisionnellement comme suit :

- 10 841 000 € pour les AP de 2009 et la ligne de CP hors AP pour les travaux d'urgence, soit 12 % du montant global,
- 79 159 000 € pour les AP antérieures à 2009, soit 88 % du montant global.

L'opération « construction, réhabilitation et restructuration », composée d'opérations d'envergure, générera plus de 50 % des CP alloués en 2009.

Parmi les opérations phares, peuvent être citées :

- La construction du nouveau lycée Agricole de Bourges au Subdray, dont la livraison est attendue pour la rentrée 2009 pour les bâtiments principaux et à la Toussaint 2009 pour les bâtiments techniques secondaires.
- La restructuration du LP Maréchal LECLERC à Saint Jean de la Ruelle avec la poursuite de la seconde tranche des ateliers avec une livraison programmée en septembre 2009 et la mise en place d'un terrain de sports qui sera livré fin 2009, après la démolition des anciens bâtiments ateliers.
- La reconstruction du LP Victor LALOUX à Tours, dont les travaux ont débuté au mois d'avril 2008. En 2009 seront livrés les logements de fonction, le gymnase et les vestiaires et une première tranche de l'externat (hall d'accueil, vie scolaire, CDI, salles banalisées,...)

Par ailleurs, l'opération budgétaire « entretien, maintenance et cadre de vie » et celle dédiée aux acquisitions, renouvellement et réparations de biens nécessiteront près de 34 % des CP sur 2009.

Opération : Constructions, réhabilitations et restructurations

Cette opération concerne les opérations immobilières.

Elle consiste à construire, étendre, réhabiliter les lycées de façon significative, et intègre des modifications de fonctionnalités pédagogiques.

L'évaluation du budget inclus :

- les frais d'acquisition de foncier (pour certaines opérations),
- les frais de maîtrise d'ouvrage déléguée le cas échéant,
- les frais de désignation des partenaires (rémunération des jurys le cas échéant),
- les frais de conception (études de maîtrise d'œuvre, de bureau de contrôle, de coordination Santé Sécurité ou tout autre partenaire nécessaire à la conception), ainsi que les frais de travaux.

Les affectations sur cette AP sont annuelles ou de projet.

Dans le cadre des opérations d'investissement, deux types d'autorisations de programme annuelles sont proposés en 2009 :

- Extensions restructuration
- Grosses Réparations et Gros Entretien (GRGE)

- **L'AP « extensions restructurations » de 18 765 000 €** permettra de lancer les opérations d'extensions et de restructuration, qui génèrent des créations ou des modifications de surfaces lourdes.

Pour 2009 sont notamment prévus les lancements des procédures qui permettront d'aboutir au choix des Maîtres d'œuvre sur les établissements suivants :

- Le lycée Alain FOURNIER à Bourges pour la restructuration de la demi-pension, du CDI, des ateliers et maintenance des internats.
- Le lycée MARCEAU à Chartres pour la construction d'ateliers et de locaux pour les agents.
- Le lycée Pierre et Marie CURIE à Châteauroux pour la construction de locaux pour les agents.
- Le lycée Alfred de VIGNY à Loches pour la construction d'un bâtiment demi pension et restructuration de la demi pension du lycée E. Delataille en secteur bio-service
- L'EPLEFPA de Tours Fondettes pour la création d'un pôle agro équipement.
- Le lycée Augustin THIERRY à Blois pour la construction de 4 nouveaux logements de fonction, création de parkings et aménagement d'une nouvelle entrée.
- Le lycée Denis PAPIN à Romorantin pour la restructuration de locaux pour la vie scolaire et le GRETA.
- Le lycée CHATEAU BLANC à Châlette sur Loing pour la restructuration du site ; la vie scolaire, les ateliers et les internats, les externats.
- Le lycée Françoise DOLTO à Olivet. Pour la restructuration et extension des ateliers pédagogiques, de la vie scolaire, des vestiaires EPS et création de locaux pour les agents.

Par ailleurs, six abondements d'affectations devraient être réalisés :

- 1 500 000 € pour la reconstruction des ateliers du lycée Victor LALOUX à Tours.
- 2 000 000 € pour la restructuration extension des ateliers, internats, vie scolaire, externat du lycée Jean de BERRY à Bourges.
- 1 100 000 € pour la restructuration du bâtiment C du lycée Pierre Emile MARTIN à Bourges.
- 11 200 000 € pour la restructuration du site du lycée AMPERE à Vendôme.
- 2 000 000 € pour la réalisation de travaux de confortement structurel externat G et restructuration de l'internat du lycée agricole d'AREINES.
- 1 500 000 € pour des travaux de reconstruction VRD et espaces extérieurs au lycée En Forêt à Montargis.

Recettes

Une recette de 260 000 € est attendue en 2009 du Conseil général d'Indre et Loire pour 130 000 € et de la Communauté d'Agglomération Tours + pour 130 000 €.

La Région a engagé la construction, sur le site du lycée agricole de Chambray les Tours d'une halle pédagogique. La Communauté d'Agglomération et le Conseil général ont accepté le principe d'une participation financière de 520 000 € dont 260 000 € sur l'exercice 2009.

- **L'autorisation de programme « Grosses réparations gros entretien » de 22 615 000 €** permettra de budgéter les opérations de Grosses Réparations et de Gros Entretien (GRGE) qui ne font que pas ou peu évoluer les surfaces. Il s'agit de travaux touchant :

- au cadre de vie
- au programme Self'O Centre
- à la mise en sécurité, aux travaux de façades et de réfection, d'étanchéité, d'adaptations thermiques,
- à des mises aux normes

Pour 2009, sont notamment prévus lesancements des procédures de consultation des maîtres d'œuvre, puis leur lancement, pour les opérations suivantes :

- Le lycée Jacques CŒUR à Bourges pour la mise en conformité des installations de la demi pension.
- Le lycée Henri BRISSON à Vierzon pour la maintenance du clos et couvert de plusieurs bâtiments.
- Le lycée ROTROU à Dreux pour la réfection des étanchéités.
- Le lycée PAULSEN à Châteaudun pour la réfection des étanchéités.

- Le lycée Jean D’ALEMBERT à Issoudun pour la maintenance et réfection des réseaux d’eaux usées des internats.
- Le lycée Professionnel CHATEAUNEUF à Argenton sur Creuse pour la maintenance générale des locaux.
- Le lycée Jean MONNET à Joué les Tours pour la mise en conformité électrique et réfection des SSI.
- Le lycée Jean CHAPTAL à Amboise pour la maintenance des sols des ateliers.
- Le lycée agricole d’AREINES à Vendôme pour la rénovation générale des locaux.
- Le LP de Saint Aignan sur Cher pour la réfection des douches.
- Le lycée Jean ZAY à Orléans pour la réfection des finitions (mus sols plafonds).
- Le lycée Benjamin FRANKLIN à Orléans pour la réfection des finitions.

Enfin l’opération Self’ O Centre permettra les mises à niveau des demi pensions nécessitant des adaptations. Sont notamment concernés les lycées suivants :

- Lycée Jean de BEAUCE à Chartres.
- Lycée Rémi BELLEAU à Nogent le Rotrou.
- Lycée Georges SAND à La Châtres.
- Lycée GRANDMONT à Tours.

En Fonctionnement, sont prévues les indemnités concours et jurys : (608 000 €)

Ce crédit concerne l’indemnisation des participants aux concours et aux jurys ainsi que l’indemnisation des participants aux jurys du 1% artistique.

Opération : Entretien, maintenance et cadre de vie

Les opérations de maintenance du patrimoine immobilier des lycées publics de la Région Centre sont regroupées dans cette opération qui concourt à l’amélioration du cadre de vie et à la satisfaction des utilisateurs pour la fiabilité technique des locaux, leur sécurité d’usage, le niveau de confort et l’image de l’établissement qu’ils renvoient. C’est la notion de cadre de vie des EPLE.

Il s’agit de maintenir ou rétablir un bien dans un état de fonctionnement en accord avec les règles de sécurité pour accomplir une fonction requise, de protéger les utilisateurs ou les biens, de préserver le patrimoine tout en assurant la continuité du service public. Des opérations peuvent être conduites sans permis de construire sur cette AP annuelle.

La Région Centre apporte sa contribution à la réussite des élèves en créant dans ses lycées un cadre de vie agréable et des locaux de travail adaptés, propices au développement des relations humaines et à l’épanouissement de chacun.

L’amélioration du cadre de vie, priorité régionale, passe notamment par une attention particulière portée à la qualité des locaux, utiles aux personnels TOS, aux enseignants et aux élèves. Il s’agit notamment des locaux de repos, des foyers, des accueils,...des espaces spécifiques sans lesquels les conditions sociales d’un travail épanouissant ne seraient pas réunies.

On entend par travaux d'entretien et de maintenance, l'ensemble des travaux de petite ampleur, par comparaison aux opérations de construction ou réhabilitation, qui nécessitent une conception architecturale, un permis de construire ou des études complètes de programmation et maîtrise d'œuvre.

⇒ Investissement

**L'AUTORISATION DE PROGRAMME « ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE » :
4 800 000 €**

Cette année, un effort important sera poursuivi pour l'amélioration des conditions de vie quotidienne de la communauté éducative et des élèves, avec notamment des opérations nouvelles concernant les locaux de restauration scolaire, dans le cadre de l'opération Self'O Centre. Il s'agit de petites opérations de maintenance accompagnant la mise en place d'un nouveau concept de décoration dans les restaurants scolaires labellisés « Self'O Centre ». Par exemple : amélioration de l'éclairage de la zone de distribution des repas, mise en conformité électrique et sanitaires des cuisines, amélioration acoustique etc ...

Par ailleurs, il conviendra de mettre en œuvre en 2009 les travaux induits par l'enquête «travaux de maintenance » lancée en 2007 et achevée en 2008.

De plus, une ligne de CP hors AP de 100 000 € sera dédiée aux travaux urgents.

Enfin, trois abondements d'APA sont proposés :

- 120 000 € pour la pose de panneaux solaires au lycée Philibert de l'ORME à Lucé (APA 2007 0013 67155)
- 200 000 € pour la restructuration de salles de classes et d'un garage au LP Jeannette VERDIER à Montargis (APA 2007 0013 65915)
- 500 000 € pour la réalisation de travaux d'étanchéité des façades et maintenance de l'internat du lycée DURZY à Villemandeur (APA 2005 0013 53042)

⇒ **Fonctionnement,**

Petits travaux dans les lycées publics (3 230 000€)

Dans une optique d'amélioration des conditions de vie quotidienne de la communauté éducative et des élèves, avec notamment des opérations nouvelles concernant les locaux de restauration scolaire, dans le cadre de l'opération Self'O Centre, un certain nombre d'opérations de rénovation des revêtements de sols et murs ont été prévues.

A cela s'ajoutent divers besoins de réparations et dépannage récurrents, qui constituent la maintenance curative inévitable et difficilement programmable de notre patrimoine : dépannage de chaudières, réparations de tuyauteries et réseaux divers, réparations de toitures, etc ...

En outre, une provision pour le fonctionnement et l'achat de matière d'œuvre des équipes mutualisées (EMOP, EMET, STA) a été prévue. Ces équipes mobiles assurent toute l'année, avec souplesse et réactivité, les travaux de petite ampleur qui dépassent les capacités techniques de certains établissements. Ces travaux sont réalisés en régie interne, avec des agents régionaux connaissant parfaitement le contexte des établissements.

Réparation et location de bâtiments démontables (345 000€)

Ces crédits permettront d'assurer les dépenses de transfert des bâtiments démontables d'un lycée à un autre lycée en sus des réparations ou aménagements nécessaires.

Charges annexes liées aux travaux dans les lycées publics (5 000€)

Les charges liées aux travaux correspondent pour l'essentiel à des locations extérieures pour reloger les personnels en concessions par nécessité absolue de service.

Opération : acquisition, renouvellement, réparations de biens

Cette opération a pour objectif de répondre aux besoins d'achat d'équipement des lycées publics pour l'informatique, la pédagogie, la technologie, les secteurs fonctionnels (restauration, hébergement, administration, service général).

Ces besoins sont soit issus de l'enquête annuelle d'équipement, soit issus des services de l'Etat (DRAF et Rectorat) donnant informations sur des rénovations de référentiels de formation ou des évolutions de carte des formations, soit associés à des opérations immobilières inférieures à 5M€.

Les affectations à partir de cette AP sont votées dans l'année.

En Investissement,

L'autorisation de programme « ACQUISITION, RENOUVELLEMENT ET REPARATION DE BIENS » pour **16 500 000 €**, a pour objectif de répondre aux besoins des EPLE en terme d'équipements pédagogiques et fonctionnels.

Les besoins ont plusieurs thématiques :

- les dotations liées à la restructuration ou à la reconstruction de sites, pour exemple : la reconstruction du lycée Victor LALOUX pour un montant de 1 200 000 € et celle des ateliers du lycée Maréchal Leclerc pour un montant de 3 500 000 €,
- les dotations de renouvellement des matériels pédagogiques et fonctionnels, issus d'une enquête annuelle, destinés soit à remplacer les matériels obsolètes, ou à répondre aux rénovations de référentiels, aux ouvertures et poursuites de filières.
- l'opération Self'O Centre : La Région s'est engagée dans une démarche d'amélioration du service de restauration dans sa globalité.

L'ensemble des interventions qui porte sur les équipements mobiliers, les petits travaux d'amélioration, la signalétique ainsi que les travaux de restructuration représente un montant total de 3 500 000 €, et ce pour les 19 lycées concernés par la première phase.

Une des composantes, la partie « mobilier et matériel de distribution », ainsi que la mise en place d'une signalétique normalisée s'élève à 1 000 000 €.

- l'opération de signalétique extérieure, associée à un affichage de la performance énergétique des sites se poursuit
- les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE). Il s'agit d'un domaine où les matériels proposés sont en constante innovation. Une partie de ce budget

sera consacrée à leur accompagnement par la fourniture de postes informatiques, de tableaux interactifs ou de classes multimédia mobiles.

- La mise en place d'Environnements Numériques de Travail va conduire à la mise en place de postes de consultation spécifiques du type « client serveurs légers ».

- Dans le domaine du câblage des lycées quelques sites restent à câbler, de plus pour les EPLE câblés la fourniture d'éléments actifs ainsi que les différents serveurs constituant le cœur de réseaux se poursuit.

En Fonctionnement,

Réparation de biens mobiliers (180 000€)

Cette ligne budgétaire est destinée à répondre de manière réactive aux demandes de réparation de machine outils à commande numérique dans les EPLE et assurer la réparation rapide de matériel de cuisine spécifique, hors champ de compétence des équipes mutualisées.

Opération : Etudes préalables et foncières

Cette opération budgétaire rassemble toutes les dépenses d'études et de diagnostic nécessaires pour préparer et aider la décision de conduire un programme immobilier et/ou d'équipement pour les lycées publics de la région.

Il s'agit des études de pré-programmation (opportunité, faisabilité technique et financière) et des études de programmation ainsi que des diagnostics techniques associés (diagnostic de sols, de structure, énergétique).

Les dépenses foncières, hors opération immobilière en cours, seront également affectées sur cette opération budgétaire.

Les affectations à partir de cette AP sont votées dans l'année.

En Investissement,

L'autorisation de programme « ETUDES PREALABLES ET FONCIER » pour 1 800 000 € permettra de lancer les procédures de consultation destinées à retenir des marchés à bons de commandes pour les missions de Coordination Sécurité, Contrôle technique et de Géomètre.

Par ailleurs, des crédits seront alloués aux diagnostics accessibilité handicapés, au remplacement des bâtiments démontables, à des acquisitions foncières ainsi qu'à des programmations diverses.

En Fonctionnement

Prestations cadastrales (40 000 €)

Ce crédit sera consacré au financement des diverses prestations cadastrales (divisions, relevés, bornages, frais d'actes notariés) nécessaires aux transferts de propriété en application de l'article 79 de la loi du 13 août 2004.

Opération : aide à l'enseignement privé pour les établissements sous contrat

Au travers de cette opération, la Région subventionne des programmes d'investissement de l'enseignement privé en lycées sous contrat d'association avec l'Etat, portant tant sur des opérations immobilières que sur des opérations d'acquisition de biens meubles (ex matériel informatique).

S'agissant de l'enseignement privé, la Région n'agit pas en maître d'ouvrage mais verse des subventions dans le cadre de dispositions législatives mais aussi de dispositions qui lui sont propres. Le PPI 2008-2013 redéfinit ces différentes dispositions et vaut cadre d'intervention régional.

Par l'octroi de ces subventions, la Région souhaite assurer l'égalité des chances de ses jeunes et donner à tous des conditions matérielles d'accueil satisfaisantes le temps de leur formation, quel que soit le choix du système de formation.

Les affectations à partir de cette AP sont votées dans l'année.

Ce programme concerne les opérations pour l'enseignement général, technologique et professionnel, agricole sous contrat avec l'Etat.

La mise en œuvre s'effectue sous forme de subventions encadrées légalement (Falloux, Astier et Rocard).

En Investissement

L'autorisation de programme « AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT » pour 5 000 000 € permettra de reconduire des travaux en faveur des lycées d'enseignement général relevant de la loi Falloux (900 000 €) et des rénovations du parc informatique des lycées technologiques, professionnels et agricoles (500 000 €).

Parmi les opérations marquantes en 2009 en faveur des mêmes établissements, il faut noter :

- La seconde tranche de la reconstruction de la Maison Familiale et Rurale de Sepmes sur la commune de Noyant en Touraine,
- La construction d'un nouveau bâtiment et la restructuration du lycée privé St Joseph à Vierzon,
- La construction d'un internat et le réaménagement de l'ancien au lycée privé agricole Ste Cécile à Montoire sur le Loir.

Les opérations citées ci-dessus et proposées au cours de l'exercice 2009 auront un impact significatif en crédits de paiement dès 2009.

• Cadre régional d'intervention

Pour l'enseignement général, cette politique est régie par l'article 69 de la loi Falloux (15 mars 1850) et limitée au dixième des dépenses de fonctionnement, hors fonds publics,

Pour l'enseignement professionnel et technologique, cette politique est régie par la loi Astier (25 juillet 1919) qui instaure la liberté de financement. Cette aide est limitée par l'Assemblée régionale à 70 % de la dépense TTC hors prestations intellectuelles,

Pour l'enseignement agricole, cette politique est régie par les lois Astier et Rocard du 31 décembre 1994 qui instaurent la liberté de financement. Cette aide est également limitée par l'Assemblée régionale à 70 % de la dépense TTC hors prestations intellectuelles,

Pour le programme de renouvellement du matériel informatique qui concerne les sections d'enseignement agricole, professionnel et technologique, l'aide est limitée à 80% de la dépense subventionnable TTC.

Opération : câblage des lycées

Cette opération budgétaire existera jusqu'à la fin des paiements des AP votées avant 2009. Aucune autorisation nouvelle ne sera ouverte.

Opération : EPS dans les lycées

Cette opération budgétaire existera jusqu'à la fin des paiements des AP votées avant 2009. Aucune autorisation nouvelle ne sera ouverte.

Un abondement d'affectation est proposé :

- Pour la réalisation de Travaux d'extension du gymnase du lycée Charles PEGUY à Orléans (400 000 €)

Cet abondement permettra d'adapter l'opération à une démarche environnementale : pose d'une ossature bois plutôt que l'acier et le béton initialement prévus.

DOMAINE : FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement des établissements				
Investissement	40 000			
Fonctionnement	101 816 600	10 192 000	114 408 900	10 207 000
TOTAL	101 856 600	10 192 000	114 408 900	10 207 000

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- **Description**

Ce programme répond aux obligations de la collectivité relatives au fonctionnement des lycées publics et privés et donc au versement à ces établissements de subventions annuelles.

Les lois de décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré aux Régions la charge du financement des lycées d'enseignement secondaire. A cet effet, la Région individualise chaque année une dotation de fonctionnement aux lycées publics à charge pour eux de la ventiler dans leur budget.

La loi Debré du 31 décembre 1959 établit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat des lycées privés sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La loi du 22 juillet 1983 modifiée précise que ces dépenses sont calculées par rapport au "coût moyen d'un élève externe dans les lycées de l'enseignement public de la région majoré d'un pourcentage pour couvrir les charges dont les établissements publics sont dégrevés".

Les personnels de l'Education assurant les services transférés relèvent de la compétence régionale en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. A ce titre leur rémunération est assurée par la Région au fur et à mesure de leur intégration ou de leur détachement. Pour les personnels assurant les mêmes fonctions dans l'enseignement privé le décret du 15 décembre 2006 indique qu'une partie de l'ancienne dotation d'Etat globalisée pour l'ensemble des personnels, sera payée par les collectivités de rattachement en application du principe de parallélisme avec l'enseignement public, cette prise en charge étant compensée.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	40 000					
Hors AP						
Sous-total	40 000	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	40 261 400	201 000	114 408 900	10 207 000		
Sous-total	40 261 400	201 000	114 408 900	10 207 000	0	0
TOTAL	40 301 400	201 000	114 408 900	10 207 000	0	0

Commentaires et explications de la proposition 2009

Dotations et subvention de fonctionnement des lycées publics

Pour un volume de 33 760 900 €, la progression des dotations est essentiellement liée à la croissance des dépenses en 2007 suite à l'évolution brutale du coût de l'énergie (+ 44% pour le gaz entre janvier 2004 et janvier 2007).

Il s'agit de verser aux lycées publics conformément aux lois de décentralisation les dotations nécessaires annuellement à leur fonctionnement.

Cette opération inclut la dotation de fonctionnement principale calculée sur la base de critères adoptés par la Région à laquelle s'ajoute :

- La location d'installations sportives extérieures et le transport pour s'y rendre (au coût constaté)
- Les transports des internes vers des lieux d'hébergement ou d'élèves vers d'autres lieux d'enseignement (au coût constaté)
- Une enveloppe forfaitaire dite de travaux locatifs ou petits travaux du propriétaire.
- Les charges particulières pour les dépenses exceptionnelles induites par la Région ou liées aux particularités du lycée. (au coût constaté).

• Cadre régional d'intervention

DAP N° 01.03.03 du 14 juin 2001 adoptant les nouveaux critères d'attribution des participations de la Région au fonctionnement des lycées publics.

DAP n°96.01.03 du 12 février 1996 adoptant le principe d'une subvention régionale versée aux établissements publics locaux d'enseignement pour qu'ils puissent assurer les heures d'éducation physique sportive pour lesquelles il est nécessaire d'utiliser les installations sportives des communes ou groupement de communes.

Dotations et subventions de fonctionnement des lycées privés

Il s'agit de verser aux lycées publics sous contrat avec l'Education Nationale les 2 contributions que sont celle relative à la « part matériel » calculée à parité de la dotation de fonctionnement des lycées publics et celle relative à la part « personnel » calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des

lycées de l'enseignement public. Ces contributions font l'objet de compensation prévue dans le Code général des collectivités territoriales.

A la part « matériel » (relative au fonctionnement de l'externat) s'ajoute le « forfait EPS » calculé à parité de ce qui est versé pour les lycéens publics.

Enfin cette opération budgétaire supporte également les baux locatifs privés en dépense et en recette.

Cette opération représente globalement 9 283 000 €.

Recettes

Une recette de 80 000 € est attendue des lycées privés sous contrat pour le remboursement des dépenses liées aux "baux locatifs privés".

• Cadre régional d'intervention

DAP n°96.05.05 des 19 et 20 décembre 1996 décidant que le principe de la parité entre élèves du public et élèves du privé serait atteint par un rapprochement, a posteriori, entre les coûts « élève du public » et « élève du privé » sur la base du constat des notifications réalisées pour le public (pour la dotation de fonctionnement et la subvention EPS).

Prestations de services divers

Cette opération budgétaire regroupe des dépenses (985 000 €) participant au bon fonctionnement des EPLE. Il s'agit en particulier :

- des assurances des immeubles et biens meubles des lycées publics
- des impôts et taxes à payer par la Région lorsqu'un bien entre dans son patrimoine sans être affecté au service public de l'Éducation (ex des terres du Subdray)
- du contrat de chauffage P2/P3 pris en charge par la Région à partir d'un marché passé en 1998.
- des prestations de service divers.

Recettes

Une recette de 77 000 € est attendue de l'ADEME pour participation à la mission d'assistance technique, juridique et financière pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique.

Frais d'hébergement et de restauration

Une recette de 8 000 000 € est attendue des lycées publics au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics d'enseignement.

Ce prélèvement s'applique à tous les établissements à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille. Il porte sur l'ensemble des recettes d'hébergement et de restauration pour les lycées agricoles afin de tenir compte des charges liées au transfert du service. Pour les autres établissements les dispositions antérieures sont reconduites. Le taux de prélèvement est fixé à 22,5 % de la totalité des recettes perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.

Frais de personnel

Eléments de contexte et orientations :

Depuis le 1^{er} Janvier 2006, la région s'est vu confier les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien des lycées de notre territoire. Les personnels en charge de ses missions seront au 1^{er} Janvier 2009, en totale responsabilité de la Région pour ceux relevant du Ministère de l'Education Nationale et au 1^{er} Janvier 2010 pour ceux relevant du Ministère de l'Agriculture.

La loi du 13 Août 2004 a permis dès le 1^{er} Janvier 2007, aux agents de faire un choix entre l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale, ou le détachement. Les agents n'ayant pas exprimé de droit d'option, seront au 1^{er} janvier 2009 ou 2010 placés en détachement d'office. Quelque soit le choix effectué, ces personnels bénéficieront des mêmes conditions salariales et avantages sociaux.

La Région gèrera au 1^{er} Janvier 2009, 3178 agents territoriaux, dont 2507 agents des lycées (277 Contrats aidés inclus). 80% ont fait le choix de l'intégration et 20% du détachement.

Les actions RH en faveur de ces personnels s'appuie sur 7 principes fondamentaux :

- **Apporter un service de qualité au plus près des agents d'une part et des équipes de direction des établissements d'autre part**, la Région a installé des interlocuteurs RH dans les 6 départements composant la région Centre.
Cette organisation a permis :
 - o D'assurer le recrutement des agents des lycées,
 - o De préparer les démarches de formation
 - o De conseiller et accompagner les équipes de direction
 - o D'assurer le lien RH pour les personnels
- **Améliorer les rémunérations et de l'évolution de carrière :**
 - o le régime indemnitaire a été considérablement augmenté. Avant la décentralisation le régime indemnitaire était en moyenne de 74€brut/mois. Suite à l'accord signé avec les organisations syndicales en Mai 2007, ce régime est passé à 184,42 brut/mois au 1^{er} janvier 2007, il sera au 1^{er} janvier 2010, aligné sur celui des personnels catégories C de la Région.
 - o Le rythme de progression des parcours est accéléré. Les agents des lycées, gérés par l'Etat, passaient d'un échelon à l'échelon supérieur selon une durée fixée par une grille. Aujourd'hui les agents gérés par la Région peuvent passer à un échelon supérieur avec une durée dite minimale dans la quasi-totalité des cas. De ce fait, leur carrière évolue plus rapidement. (A titre d'exemple, 1044 agents ont bénéficié de ce type d'avancement à la CAP de septembre 2008, permettant un gain de 6 mois sur le déroulement de leur carrière).
- **Résoudre la précarité :** Depuis la mise en œuvre de la loi de décentralisation, 197 agents (CDD ou contrats aidés) ont été stagiaires.
- **Porter une attention particulière à la sécurité et santé au travail :** depuis mars 2007, la Région a recruté un médecin du travail et un second sera recruté en 2009. D'autre part, la collectivité s'est dotée d'un service d'assistantes sociales qui assure une présence sur l'ensemble des 6 départements.
- **Engager une formation volontariste :** pour favoriser l'intégration des contrats précaires, en mettant en place un volume horaire hebdomadaire de 3h de formation. Dans certains domaines (sécurité alimentaire, habilitations électriques) des formations ont été dispensées aux agents. Suite aux assises de la restauration qui se sont tenues le 26 avril

2008, les chefs cuisiniers vont en formation par groupe de 8 à Cordeillan-Bages où Thierry MARX, les forme aux nouvelles techniques culinaires et au management d'équipe. Des ateliers auront également lieu dans les établissements scolaires.

- **Apporter des prestations sociales diversifiées** : Cette politique se décline selon 3 interventions :
 - o Une intervention directe de la Région :
 - versement des prestations sociales légales (aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, enfants handicapés)
 - prise en charge à 100% des abonnements de transports collectifs (train, tram, bus) et des abonnements vélos dans les villes offrant ce service pour le trajet domicile lieu de travail
 - possibilité de bénéficier de Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour rémunérer la garde des enfants, le soutien scolaire
 - attribution à chaque agent ayant des enfants de - de 11 ans d'un bon cadeau pour Noël d'une valeur de 35€
 - Octroi d'un cadeau annuel du Président pour chaque agent d'une valeur de 45€.
 - o Prestations offertes par le COS : sur adhésion (20€/an) à cette association, les agents peuvent bénéficier :
 - chèques vacances
 - adhésions aux associations culturelles, sportives et de loisirs
 - billetterie à prix réduits (parcs d'attractions, spectacles, cinémas, piscines, patinoires...)
 - sorties organisées, voyages individuels
 - o Prestations accessibles par le Fonds National d'Actions Sanitaires et Sociales (FNASS) : sous certaines conditions les agents peuvent bénéficier, de diverses prestations concernant 5 domaines de la vie :
 - Les vacances (prêt à 0%, allocations vacances enfants, adolescents, retraités...)
 - La famille et le confort (prêt jeunes mariés, prêt confort maison voiture, coupons sport....)
 - Les grands événements de la vie (allocation mariage, pacs, adoption...)
 - Les coups durs de la vie (allocation frais d'obsèques, prêt pour soins coûteux, aides financières exceptionnelles...)
 - Les autres situations (allocation enfants handicapés, allocations études post-bac....)
- **Permettre aux agents d'accéder aux mêmes informations que l'ensemble des agents de la Région**, des ordinateurs en libre service, ont été installés dans les établissements à l'usage des agents. Ils ont ainsi accès à l'Intranet Région et disposent d'une adresse mail.

D'autres chantiers d'envergure sont en cours de réalisation : Cartographie des métiers, livret d'accueil pour les agents, guide à l'attention des chefs d'établissements, formation à l'évaluation, définition des modalités de déroulement de carrière pour les avancements de grade. **Il reste également à redéfinir la dotation en personnels des établissements pour exercer un service public de qualité.**

Ce dernier axe de travail est l'un des plus stratégiques et attendu par les proviseurs. En 2007, une mission a été confiée au cabinet Bernard Bruhnes. Il s'agissait de définir les modalités d'évaluation des dotations des établissements. Ce travail, conduit en collaboration avec un échantillon d'une quinzaine de proviseurs et gestionnaires, a permis de définir le niveau de

service et de qualité attendus par la collectivité sur les 4 missions déconcentrées et d'établir ainsi, une moyenne de référence de dotation en agents par établissements.

Le résultat de cette étude a été présenté individuellement à chaque établissement par le chargé RH et le chargé de maintenance des lycées avant l'été 2008. Ces rencontres ont permis de confronter les résultats de l'étude aux réalités et spécificités des établissements afin d'affiner au plus près du terrain cette étude.

Au vu des résultats de celle-ci, il convient de constater que la dotation globale en agents sur l'ensemble des établissements est proche du nombre d'agents nécessaires à l'exercice des missions décentralisées.

Toutefois, des disparités sont apparues entre les établissements, certains se situant au dessus de la moyenne de référence régionale et d'autres en dessous.

Dès lors, la Région se doit d'engager une nouvelle politique de gestion des agents des lycées, laquelle sera structurée autour de 4 axes :

- **Pour exercer les missions dans de bonnes conditions, des ré équilibrages de supports de postes seront conduits** : un principe fondamental affiché par la Région doit être rappelé : **aucun agent sera contraint à une mobilité non souhaitée**. Le rééquilibrage des établissements se fera au fur et à mesure des départs naturels (retraites) et statutaires (mobilité volontaire, disponibilité...). Ce processus s'inscrira obligatoirement dans la durée, mais des situations urgentes existent d'où la nécessité de créer quelques postes en portant une attention particulière aux établissements de petite taille où l'écart négatif a une incidence plus importante au regard du nombre d'agents total (Une charte de mobilité a été définie et présentée en CTP).
- **Adaptation des moyens aux missions** : Pour déterminer les lycées qui bénéficieront de créations, la région va analyser le rapport entre la dotation réelle en agents au regard de la dotation moyenne de référence, en la rapportant à l'effectif global. Ainsi, une liste d'établissements prioritaires pour l'attribution de poste supplémentaire sera établie. Le volume maximal de postes à créer ne pourra dépasser 35.
- **Continuation de notre volonté de déprécarisation** : Pour respecter ses engagements en matière de gestion du personnel, la Région puisera dans son vivier de contrats précaires (CDD, contrats aidés) et s'attachera à faciliter l'emploi de personnes handicapées et à respecter l'égalité homme/femme dans les recrutements prévus ci-dessus.
- **Politique de remplacement plus favorable que celle de l'Etat** : Les différentes politiques volontaristes engagées depuis la décentralisation (politiques salariale, de suppléances, de formations....) des agents des lycées n'ont pas enrayé le fort taux d'absentéisme. Il avoisine aujourd'hui les 12%. Les choix budgétaires et la création de 35 postes maximum annoncée, nous conduisent à fixer le niveau de remplacements à 150 ETP mensuels (là où l'Etat ne consacrait que 100 ETP) et à privilégier les établissements dotés en dessous de la moyenne de référence.

L'ensemble des éléments de cette politique lié à la décentralisation fait porter sur la Région en 2009 une charge nette de 15 000 000€, au regard des compensations de l'Etat.

Les éléments budgétaires pour 2009 :

A cet effet, la masse salariale pour les personnels agents des lycées sera la suivante : 70 380 000 €, comprenant les traitements et les charges salariales de l'ensemble des personnels titulaires, des contractuels intégrés sur postes vacants, des personnels remplaçants (suppléance) et des agents en contrat aidé.

La Masse salariale :

La masse salariale pour 2009, d'un montant de 70.380.000 € présente une augmentation de l'ordre de 11% par rapport au budget 2008 pour ces personnels (+10.953.400 €).

L'augmentation et les évolutions attendues pour 2009, sont de 2 ordres. Comme pour la masse salariale des autres personnels de la Région, il y a les éléments directement induits par des évolutions statutaires ou textes nationaux et ceux décidés par la collectivité en faveur des personnels TOS.

1. Les évolutions statutaires :

- Le Glissement/Vieillesse/Technicité (GVT – avancement de grade, d'échelon et promotion interne) pour les agents titulaires : + 1.200.000 €,
- La revalorisation de la valeur du point (estimée à 1% sur l'année), et du SMIC pour les emplois aidés (estimée à 3% au 1^{er} juillet 2009) : + 245.900 €,
- Les effets reports des mesures 2008 (augmentation de la valeur du point et du SMIC, mesures catégorielles et GVT) : + 886.700 €.

2. Les évolutions suite aux décisions de la collectivité :

- L'évolution et la revalorisation du régime indemnitaire attribué aux agents. Dans le cadre de l'accord syndical d'intégration des agents des lycées, la Région a décidé de faire évoluer leur régime indemnitaire de manière progressive. Le 1^{er} janvier constitue une étape à cette évolution. A cela, il convient de prendre en compte la revalorisation de l'IAT et de la prime de fin d'année compte tenu des augmentations de la valeur du point intervenues en 2008) : + 1.083.500 €,
- L'intégration des derniers agents au 1^{er} janvier 2009 (220 agents) : + 6.545.500 €,
- une provision pour des créations de poste pour 2009 : + 991.800 € avec un maximum de 35 postes.

Les Recettes :

Les recettes pour 2009, d'un montant de 2.050.000 € se composent du remboursement par l'Etat d'environ 70% du salaire brut des agents en contrat aidé, des remboursements de salaires et de charges des autres agents et des indemnités journalières de sécurité sociale pour les non titulaires perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation.

La baisse de 141.000 € est due à la baisse des remboursements par le CNASEA pour les contrats aidés.

DOMAINE : POLITIQUES REGIONALES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politiques régionales				
Investissement				
Fonctionnement	8 971 000	93 000	7 442 000	93 000
TOTAL	8 971 000	93 000	7 442 000	93 000

Programme : Mobilité des lycéens

- **Description**

Cette politique de la Région Centre a pour objectif de développer la dimension citoyenne et européenne des lycéens, de contribuer à leur orientation professionnelle et à leur intégration sociale et de favoriser leur ouverture à d'autres cultures.

Elle se décline en trois opérations principales :

- Actions Internationales (depuis 1996)
- Stages professionnels « Léonardo » (depuis 2003)
- Trans' Europe Centre (depuis 2005)

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	3 988 000	93 000	2 968 000	93 000		
Sous-total	3 988 000	93 000	2 968 000	93 000	0	0
TOTAL	3 988 000	93 000	2 968 000	93 000	0	0

Commentaires et explications de la proposition 2009

Stage de professionnalisation en Europe (328 000 €)

Cette politique d'aide aux stages professionnels en Europe s'inscrit depuis 2003 dans le cadre d'un projet global Région Léonardo (lycéens, apprentis, post-apprentis et étudiants) qui a pour objectif de donner une ouverture européenne aux jeunes et de leur permettre de connaître et d'exercer d'autres pratiques professionnelles de leur futur métier.

Le lycée perçoit pour chaque lycéen stagiaire une bourse forfaitaire de 174 € par semaine de stage effectué (durée entre 2 et 8 semaines). Ce montant couvre à la fois le transport (un aller-retour par stage) et les frais de séjour et d'assurance.

Le nombre de lycéens concernés et la durée des stages augmentent progressivement tous les ans pour atteindre plus de 360 jeunes répartis dans 32 lycées de l'éducation nationale et de l'agriculture.

Cette politique de mobilité professionnelle pour les lycéens a été étendue à titre expérimental depuis 2007 pour le financement de stages professionnels hors Europe et hors financement européen.

Recettes : une recette de 93 000 € est attendue au titre de la mobilité européenne pour le dispositif Léonardo.

Actions internationales (140 000 €)

Cette politique est la plus ancienne de la Région Centre puisque mise en place en 1996. Son champ d'application a été revu avec la mise en place du dispositif Trans'Europe Centre

Elle a pour objectif de financer des séjours pédagogiques collectifs hors Europe pour les lycéens et en Europe et Hors Europe pour les étudiants post bac en lycées.

Le financement de la Région sur projet présenté par le lycée est limité (35 % maximum du coût) et une part reste à la charge des familles et du lycée (accompagnateurs).

La participation de la Région au coût « jour-élève » est revalorisée à partir de septembre 2009.

Trans'Europe Centre (2 500 000 €)

Cette politique phare a été mise en place en 2005 pour compléter le dispositif de mobilité et l'inscrire dans le cadre général de la politique d'égalité des chances. Elle a été étendue en 2007 aux apprentis.

Elle doit permettre à chaque jeune lycéen et apprenti en formation initiale d'avoir la possibilité d'effectuer gratuitement avec sa classe un séjour pédagogique d'au moins 5 jours dans un pays européen ou dans un pays associé pendant sa scolarité.

Pour l'année scolaire 2007/2008, la Région a financé 169 projets de lycée permettant ainsi à 6 000 lycéens de participer à ce dispositif.

Le financement de la Région est limité à 95 % du projet présenté par le lycée, celui-ci se chargeant de trouver le co-financement. La participation des familles est limitée à 49 € correspondant au forfait repas.

Ce financement sera renforcé à partir de septembre 2009 pour favoriser les séjours dans les 3 zones de coopération décentralisée et pour favoriser les séjours avec échange.

Cadre régional d'intervention

DAP N° 00.05.02 des 19 et 20 octobre 2000 recentrant le dispositif « Actions Internationales » et adoptant une grille de critères de recevabilité et d'évaluation des projets des établissements.

CPR N° 03.04.03 bis du 16 mai 2003, complétée par la CPR N° 03.07.07 du 15 novembre 2003, mettant en œuvre le projet Léonardo commun de la Région.

CPR N° 08.07.113 du 11 juillet 2008 relançant un nouveau projet Léonardo régional 2008/2009 et en fixant les nouvelles modalités de mise en œuvre pour la partie Lycéens (modalités de gestion et montant des bourses).

Communication du Président à la Plénière d'octobre 2004 sur le nouveau dispositif « Trans'Europe Centre ».

DAP N° 05.02.11 des 23 et 24 juin 2005 approuvant la mise en œuvre du dispositif et adoptant le principe d'une phase expérimentale durant l'année scolaire 2005/2006 avant généralisation à compter de la rentrée scolaire 2006/2007.

DAP N° 06.04.05 des 19 et 20 octobre 2006 présentant le bilan de l'année expérimentale et adoptant la généralisation à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat relevant des Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture.

DAP N°07.04.05 des 25 et 26 octobre 2007 présentant le bilan de l'année de généralisation à tous les lycéens.

Communication du Président à la Plénière du 16 octobre 2008 sur le bilan des 3 dispositifs de mobilité dans le cadre global du bilan de rentrée.

Programme : Egalité des chances

- **Description**

Dans l'objectif d'assurer l'égalité des chances à chaque jeune, la Région Centre a mis en place dès 1998 une politique de gratuité permettant à chaque lycéen de pouvoir accéder à la formation de son choix sans obstacle financier. Elle l'a complétée en 2006 par sa nouvelle politique d'intégration.

Cet objectif d'égalité des chances se retrouve également dans les autres politiques telles que la mobilité et l'ouverture européenne (gratuité du Trans'Europe Centre, prise en charge des stages professionnels en Europe par exemple), l'orientation ...

La Région Centre a également mis en place des dispositifs de prévention et appuie les projets des lycées pour faire de chaque lycéen un Citoyen.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les crédits de paiement*

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	3 935 000		3 695 000			
Sous-total	3 935 000	0	3 695 000	0	0	0
TOTAL	3 935 000	0	3 695 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Accompagnement éducatif (665 000 €)

La Région Centre mène depuis plusieurs années une politique d'accompagnement éducatif des lycéens.

A ce titre, elle finance :

- des actions de prévention et de soutien aux lycéens par le biais des points écoute dans les lycées et CFA, du dispositif de soutien pédagogique aux lycéens malades ou accidentés (SAPAD) et de journées thématiques,

- des opérations pédagogiques ouvertes aux différents lycées : Télémaques, Radio Lycées et des concours comme Les génies du Multimédia, Jeunes auteurs pour l'Europe, le Prix George Sand de la nouvelle, Des mots pour voir, Rallye latin et Rallye mathématiques.

Elle a mis en place en 2008/2009 une nouvelle opération résidence de chefs o'Lycées.

- la prise en charge de déplacements dans le cadre du « devoir de mémoire »,

- les déplacements des lycéens sélectionnés pour les compétitions régionales ou nationales par le biais d'une subvention à l'UNSS.

Elle a mis en place en octobre 2006 à titre expérimental le dispositif « Lycéens-Citoyens » permettant d'apporter un soutien aux projets éducatifs de lycée et l'a articulé autour de 5 thématiques :

- l'éducation au développement durable
- la prévention
- le soutien
- l'éducation culturelle
- l'éducation scientifique et technologique.

Cette opération généralisée en septembre 2007 a concerné en 2007-2008 le 1/3 des lycées publics de l'Education Nationale et de l'Agriculture.

Elle poursuit son opération de ramassage des déchets toxiques provenant des activités pédagogiques de l'ensemble des lycées.

Politique d'intégration (160 000 €)

Cette politique nouvelle a été mise en place en 2006. Elle permet :

- d'aider, en collaboration avec la mission générale d'insertion (MGI), les lycées mettant en place des dispositifs d'accueil et d'intégration des jeunes arrivants de plus de 16 ans en FLE (Français Langue Etrangère),
- de financer un dispositif « d'aide aux devoirs » en ligne pour les lycées à fort taux de décrochage. Cette politique a été mise en place à titre expérimental en 2007 en collaboration avec les services du Rectorat et les équipes pédagogiques et éducatives volontaires des lycées. Elle concerne 8 établissements

Aide régionale au 1^{er} équipement (520 000 €)

Cette aide est venue parachever le dispositif « gratuité » du cadre « égalité des chances » en 2002.

Elle est destinée aux lycéens et apprentis entrant pour la première fois dans une section d'enseignement professionnel. Elle est faite sous forme de lettres chèques envoyées aux familles au cours du premier trimestre de l'année scolaire pour les lycéens et couvre de 40 à 60 % du

coût du premier équipement demandé. Son montant est compris entre 25 et 175 € selon les formations et bénéficie chaque année à près de 7 000 lycéens et 4 500 apprentis.

Manuels scolaires transmissibles (1 800 000 €)

Cette politique a été mise en place en 1998 et a constitué la première pierre de la mise en place de la politique de gratuité constitutive de la future politique globale d'égalité des chances.

Elle permet par le biais d'un financement aux lycées que ceux-ci mettent dès la rentrée à la disposition des élèves gratuitement les manuels scolaires obligatoires. Ce financement par niveau de formation est renouvelé tous les quatre ans et a été fixé en 2005, année de pérennisation de la politique, à 90 € par élève de l'enseignement professionnel et à 135 € par élève de l'enseignement général et technologique.

Manuels scolaires non transmissibles (550 000 €)

Cette politique complémentaire mise en place en 2000 permet aux lycéens de sections d'enseignement professionnel d'avoir à leur disposition des supports pédagogiques non transmissibles dit « consommables » (cahiers de TP par exemple) correspondant à leur formation spécifique.

La subvention aux lycées est renouvelée chaque année. Son montant arrêté à la rentrée scolaire 2002/2003 sera revalorisé pour celle de 2009/2010.

Cadre régional d'intervention

CPR N° 06.06.09 du 9 juin 2006 lançant le 3^{ème} cycle de renouvellement des manuels scolaires en fixant le planning et le montant.

DAP N° 03.03.07 des 26 et 27 juin 2003 lançant la politique d'aide régionale au 1^{er} équipement en sections professionnelles (taux – sections éligibles – modalités).

DAP N° 06.04.06 des 19 et 20 octobre 2006 lançant à titre expérimental le nouveau dispositif lycéens citoyens.

CPR N° 07.08.14 du 12 octobre 2007 généralisant le dispositif et modifiant les thématiques et modalités.

CPR 06.11.10 du 8 décembre 2006 adoptant le principe de la participation de la Région au financement de l'action « Français Langue Etrangère » menée en partenariat avec la Mission Générale d'Insertion du Rectorat.

Programme : Information et orientation

• **Description**

Dans le cadre du Plan Région de Développement des Formations, la Région est à l'origine de deux types d'action visant à améliorer la qualité de l'orientation et de l'information sur les métiers et les formations :

- par la mise en place d'une charte de partenariat des forums et salons départementaux d'information et d'orientation signée avec le Rectorat, la DRAF, les deux universités et la

COPIRE et l'animation d'un comité de pilotage, elle assure une cohésion régionale et un équilibre territorial des différentes manifestations,

- par sa politique de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP, elle assure la présentation et la diffusion de documents attractifs pour l'information, l'orientation et le conseil professionnel.

Dans cet objectif, elle mène des opérations transversales d'information et d'orientation sur des thématiques telles que « double mixité » ou « promotion des sciences ».

Elle est également le moteur de l'opération « assures ta rentrée » qui permet en mobilisant tous les acteurs de la formation et de l'orientation d'aider les jeunes sans formation à la rentrée scolaire.

Elle pilote l'opération Olympiades des Métiers.

Tableaux budgétaires 2009

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 048 000		779 000			
Sous-total	1 048 000	0	779 000	0	0	0
TOTAL	1 048 000	0	779 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Publications et partenariats (124 000 €)

La Région a mis en place des conventions de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP afin d'assurer aux membres de la communauté éducative, aux élèves et aux parents d'élèves la publication et la diffusion de brochures et de documents d'information attractifs. Elle assure également la publication du guide de préparation des collégiens et lycéens pour la visite des salons et forums.

Elle assure depuis 2006 l'implantation progressive d'espaces d'information multimédia dans les centres de documentation et d'information des lycées publics autour du kiosque ONISEP en prenant en charge l'équipement nécessaire, le suivi de la mise à jour des outils informatiques et la formation des membres de la communauté éducative par la DRONISEP.

A la rentrée scolaire 2009/2010 la quasi-totalité des CDI des établissements publics de l'éducation nationale et de l'agriculture seront dotés de cet espace

Olympiades des métiers (250 000 €)

L'organisation des sélections régionales des olympiades des métiers permet à la fois de mettre en valeur les 45 métiers en compétition et de sélectionner les meilleurs jeunes pour constituer l'équipe régionale qui concoure ensuite au niveau national puis au niveau international dans le cadre de l'équipe de France.

Les sélections régionales des 40èmes Olympiades des métiers ont eu lieu en octobre 2008 en Région centre. La finale nationale a lieu en février 2009 en région Nord Pas de Calais et la compétition mondiale en septembre 2009 au Canada.

Soutien aux forums, salons et manifestations d'orientation (405 000 €)

Dans le cadre de la nouvelle charte de partenariat et du cahier des charges des forums et salons adoptés en 2007, la Région soutient 11 manifestations départementales et s'est engagée à y apporter un soutien financier et un soutien logistique renforcé par une assistance à maîtrise d'ouvrage mise en œuvre pour l'édition 2008/2009.

Ces salons sont organisés pour accueillir tous les publics (du collégien à l'étudiant), les métiers, les formations et l'ensemble des établissements.

La Région participe également à deux autres manifestations : les artisanales de Chartres et la Biennale des métiers d'Art d'Orléans où elle prend en charge les dépenses des lycées et CFA participants.

Cadre régional d'intervention

CPR N° 06.03.09 et CPR N° 06.05.18 des 10 mars et 5 mai 2006 adoptant les conventions de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP pour 3 ans.

CPR 07.09.09 du 16 novembre 2007 adoptant la charte de partenariat et le cahier des charges pour les forums et salons départementaux d'information et d'orientation sur les métiers et les formations.

**FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

LES ORIENTATIONS

Vieillesse de la population, problèmes liés à la dépendance des personnes âgées, manque de personnel médical et paramédical... les défis se multiplient pour le secteur sanitaire et social. Les besoins explosent, les compétences manquent. Il faut tout à la fois qualifier des demandeurs d'emploi souhaitant entrer dans le secteur et faire progresser les personnes déjà en emploi, favoriser la promotion sociale des personnels du para-médical et professionnaliser les services aux personnes. Au vu de ces enjeux, la Région Centre s'engage fortement dans ce secteur.

Alors que très légitimement la demande sociale et l'exigence de qualité de soins pour tous augmentent, l'Etat se désengage progressivement, laissant les acteurs locaux face à de nouvelles responsabilités. Face à cette situation, le Conseil régional du Centre a pris l'initiative depuis décembre 2007, en s'appuyant sur son Schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Former 10 000 professionnels d'ici à 2010

La Région finance **trois établissements de formations sociales initiales** et fixe les quotas de formation dans ce secteur, soit 1 500 personnes sur le territoire régional. La Région ouvrira en 2009, pour les élèves sortant de formation initiale, **une formation au Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique**. C'est un engagement à forte dimension solidaire et humaine auprès des personnes dépendantes.

Par ailleurs, la Région a la charge de 27 instituts agréés pour dispenser des formations dans le secteur sanitaire, soit environ 4 500 étudiants pour un budget de 22 M€.

Renforcer l'égalité des chances face aux formations

C'est pour répondre à un enjeu quantitatif et qualitatif que **la Région a décidé d'assurer la gratuité totale des formations** para-médicales de niveau V (aides-soignant(e)s, auxiliaire de puériculture et ambulanciers) en dehors des promotions professionnelles qui sont de la compétence de l'employeur et **a décidé d'octroyer des bourses** pour lever les obstacles financiers pour accéder à une formation de qualité.

De plus, la Région a fait preuve d'initiatives en se dotant de son propre dispositif d'attribution des bourses, en simplifiant la procédure de demande avec la mise en place d'un Extranet, en harmonisant les critères d'attribution des bourses et en les versant mensuellement. La Région a innové en créant un sixième échelon pour les étudiants du secteur sanitaire pour favoriser la formation des personnes les plus en difficultés. En 2009, ce 6^{ème} échelon de bourses sera étendu aux formations du secteur social dans un souci d'égalité d'accès aux formations et pour améliorer les conditions de vie des étudiants.

Améliorer le cadre de vie des étudiants

La Région s'engage dans un **programme prévisionnel d'investissement 2008-2011 ambitieux** pour ses écoles et instituts de formations sanitaires et sociales. Ce programme porte aussi bien sur l'équipement en matériels pédagogiques que sur des travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des locaux. **Une très belle réalisation avec l'extension (2 000 m²) de l'Institut de Formations Para-Médicales d'Orléans** a été conduite en 2008. Les élèves masseurs-kinésithérapeutes profiteront quant à eux de locaux agrandis et rénovés sur le campus universitaire d'Orléans-La Source. Sans parler des 200 ordinateurs avec imprimantes et connexion Internet à très haut débit distribués aux écoles dispensant ces formations.

C'est un secteur primordial tant du point de vue de la formation que de l'emploi pour la Région Centre. En effet, les trois secteurs confondus (sanitaire, social et aide à domicile) sont le premier employeur dans le Centre. C'est pourquoi la Région veut être une force de propositions pour accompagner son développement et améliorer son fonctionnement.

Elaborer une stratégie d'action avec le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales voté en décembre 2007 constitue une étape supplémentaire et décisive qui permet à la Région de piloter, aux côtés de ses partenaires, la politique de formation dans un champ d'activités et de services essentiel à la vie quotidienne des habitants de la région, dont celle des publics les plus fragilisés. Ce schéma fait figure aujourd'hui de référence pour nos partenaires sur le territoire régional.

Ce schéma évolutif propose une stratégie d'actions qui s'appuie sur trois points forts :

- **la réponse aux besoins de professionnels qualifiés ;**
- **l'organisation et la qualité des formations ;**
- **la formation des actifs.**

Pour **les salariés en poste**, les possibilités d'évolution professionnelles vont être accrues du côté de la formation continue, de la valorisation des acquis de l'expérience (**VAE**), et grâce aux passerelles instituées entre métiers du social et du sanitaire. Une convention cadre expérimentale allant dans ce sens vient notamment d'être signé avec le secrétariat d'État à la solidarité pour la mise en place d'un plan des métiers dans le secteur social et medic social pour la prise en charge des personnes dépendantes.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901-13	Fonctionnement 931-13
Autorisations de programme		
Autorisations d'engagement		9 550 000
Crédits de paiement dépenses	4 000 000	38 575 400
Crédits de paiement recettes	0	1 276 000

DOMAINE : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	4 300 000	0	4 000 000	
Fonctionnement	36 339 000	0	38 575 400	1 276 000
TOTAL	40 639 000	0	42 575 400	1 276 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009.3008	2 ans	P	Bourses secteur sanitaire 2009-2010	7 000 000	3 400 000	3 600 000	
2009.3009	2 ans	P	Bourses secteur social 2009-2010	2 550 000	950 000	1 600 000	
TOTAL				9 550 000	4 350 000	5 200 000	

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- **Description**

A) Financement des écoles et instituts de formation sanitaire

Selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région « a la charge du fonctionnement et de l'équipement » des établissements agréés pour dispenser des formations sanitaires. En région Centre, ces établissements sont :

- 15 centres hospitaliers dont dépendent une ou plusieurs écoles de formation,
- 2 écoles dépendant de la Croix Rouge Française

Depuis le 1^{er} janvier 2006, sont inclus dans la subvention, le financement des formations menant aux diplômes d'aides-soignantes, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier. Ces trois formations étaient financées, en 2005, par la formation professionnelle continue.

B) Financement des écoles et institut de formation sociale

Selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région doit verser des subventions de fonctionnement aux trois établissements agréés en région Centre pour dispenser des formations sociales initiales en souscrivant avec chacun d'eux une convention. Ces établissements sont :

- l'Institut du Travail Social (ITS) à TOURS (37),
- l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) à OLIVET (45),
- l'Institut Régionale des Formations Sanitaires et Sociales (IRFSS) à TOURS (37).

La subvention annuelle versée par la Région couvre les dépenses administratives, celles liées à leur activité pédagogique ainsi qu'une partie des dépenses d'entretien et de fonctionnement des locaux.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	0		0			
Hors AP						
Sous-total	0		0			
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	27 300 000	0	28 145 000	0		
Sous-total	27 300 000	0	28 145 000	0	0	0
TOTAL	27 300 000	0	28 145 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

A) Financement des écoles et instituts de formation sanitaire

Le dernier montant du droit à compensation fixé par l'Etat, pour la région Centre, pour le financement des formations sanitaires décentralisées en 2004, s'élève à environ 19,450 M€ (arrêté du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire en date du 17 août 2006). Ce montant portait sur l'exercice 2007.

Depuis, l'Etat a fait procéder à une « Evaluation des transferts de charges liés à la décentralisation aux régions du financement des écoles paramédicales et de sages-femmes et des aides aux étudiants », par l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale de l'administration et l'Inspection générale des affaires sociales.

Cette étude approfondie conclut à la sous-évaluation, dès l'origine, de la charge financière des transferts aux Régions. Elle aboutit également à de nouveaux chiffrages, prenant en compte l'impact financier des nouvelles mesures prises par l'Etat après la décentralisation.

Ainsi, en 2009, l'Etat devrait majorer le niveau de compensation fixé en 2006.

Dans l'attente de la communication des nouveaux chiffres, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2009, une somme de 22,060 M€.

Sur la base des comptes de résultat des établissements et du droit à compensation revalorisé, un abondement pourra être demandé dans le cadre de la 2^{ème} décision modificative pour 2009, pour assurer l'équilibre des budgets des écoles.

B) Financement des écoles et institut de formation sociale

Le montant de 6,085 M€ proposé pour 2009, permettra de faire face aux augmentations récurrentes des coûts salariaux, qui représentent près de 75% des charges globales.

Par ailleurs en application de l'action n° 9 du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intitulée « Répondre aux besoins de professionnels qualifiés dans le secteur sanitaire et social », la Région devrait ouvrir la formation au Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, aux élèves sortant de formation initiale et assurer la prise en charge du coût pédagogique correspondant, sur la base de 20 à 30 places supplémentaires.

**Programme : Construction – Aménagement -
Réhabilitation - Equipement**

- **Description**

A) Programme d'investissement 2008-2011

Ce programme est destiné à la mise en œuvre du Programme Prévisionnel d'Investissement sur la période 2008-2011 pour les formations du secteur sanitaire et social, afin de faire face aux dépenses d'investissements permettant d'assurer les formations dans de bonnes conditions. Ce plan porte sur l'équipement en matériels pédagogiques et administratifs. Il peut également porter sur des travaux de construction, aménagement et réhabilitation.

B) Extension de l'IFPM d'Orléans

Les travaux d'extension de l'Institut de Formation Para Médical (IFPM) d'Orléans, décidés par la Commission permanente du 13 avril 2007 (délibération CPR n° 07.04.21bis), se sont poursuivis en 2008 avec une livraison à la rentrée de septembre 2008.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	4 300 000		4 000 000			
Hors AP						
Sous-total	4 300 000		4 000 000			
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE		0		0		
Sous-total		0		0	0	0
TOTAL	4 300 000	0	4 000 000	0	0	0

• Commentaires et explications de la proposition 2009

En 2007, la Région a procédé au recensement chiffré des besoins des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales, en matière d'investissements : travaux et acquisition de matériels. Ces besoins se sont avérés très importants, par leur nombre et par leurs coûts.

Un « Programme Prévisionnel d'Investissements 2008-2011 », doté d'une enveloppe globale de 9,5 M€ a été ouvert dans le cadre du budget 2008, pour faire face à ces investissements (acquisition de matériels mais également travaux).

Les années 2007 et 2008, ont été marquées par la réalisation et le financement par la Région des projets jugés les plus urgents (sécurité, mises aux normes, extensions). 2009 doit permettre de poursuivre la démarche entreprise, sur un rythme soutenu, et notamment le démarrage de nouveaux projets importants de travaux, sur l'ensemble du territoire régional. Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 3,950 M€ en 2009 pour la réalisation de ces projets.

Par ailleurs, il est proposé d'ouvrir des crédits en dépenses, pour une somme de 100 000 € sur le budget de la Direction des Systèmes d'Information, pour la mise en œuvre de l'action n°1 « Outil informatique d'Observation partagée » du Plan Régional des Métiers exposé plus loin dans le Programme « Structuration des Dispositifs de Formation ».

Enfin, en 2009, le projet d'extension de l'IFPM s'achèvera par l'installation d'une œuvre, dans le cadre du 1% artistique. Le coût de cette opération est estimé à 50 000 €.

• Cadre régional d'intervention

Mise en œuvre des marchés publics pour ce qui concerne l'IFPM. La Région est maître d'ouvrage sur ce projet.

Mise en œuvre du programme d'investissement 2008/2011 au moyen de conventions de subvention approuvées par la Commission permanente pour le financement de projets dans ce cadre.

Programme : Aides financières aux élèves et étudiants

- **Description**

Aux termes de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions se sont vu confier la gestion et le versement des bourses pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales, dans les écoles et instituts de formation nouvellement décentralisés.

Le versement des bourses est assuré par un prestataire extérieur (CNASEA) conformément au marché en cours (durée du marché : 2007-2008-2009).

SECTEUR	Bourses attribuées (hors révisions)	ANNEE		
		2006	2007	2008 (prévisionnel)
Sanitaire	Montant	6 068 396,00 €	6 467 721,20 €	6 899 715 €
	Nombre	1635	1653	1902
Social	Montant	1 637 970,00 €	1 791 728,00 €	1 803 907 €
	Nombre	545	580	599
<i>Sources : années 2006 et 2007 : arrêtés d'attributions</i>				
<i>année 2008 : état des demandes de bourses au 20/10/2008</i>				

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT BP 2008	MODIFICATIONS / CREATIONS BP 2009
2009.3008	Bourses secteur sanitaire 2009-2010	7 100 000	7 000 000
2009.3009	Bourses secteur social 2009-2010	1 700 000	2 550 000
	TOTAL	8 800 000	9 550 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
Sur AE	8 975 000	0	9 030 000	0		0
Hors AE	64 000	0	64 000	0		
Sous-total	9 039 000	0		0		0
TOTAL	9 039 000	0	9 094 000	0		0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Avant la décentralisation, la Région apportait un soutien financier aux personnes préparant le diplôme d'infirmier ainsi que certains autres diplômes du secteur sanitaire (notamment aide-soignant).

A partir du 1er janvier 2006 et dans un souci de cohérence, la Région a réformé ses dispositifs spécifiques d'aides en étendant le bénéfice du système des bourses à toutes les personnes suivant des formations sanitaires dans les écoles dont elle avait la charge (hormis formation des salariés, relevant du plan de formation de leur employeur).

Cependant, pour un certain nombre de bénéficiaires, cela signifiait une diminution sensible de leur aide (plafonnement du barème des bourses inférieur au montant maximum des aides régionales). Il a donc été créé un 6ème échelon de bourses, spécifique au secteur sanitaire, d'un montant annuel de 6 600 €.

Dans un souci d'égalité d'accès aux formations et d'amélioration des conditions de vie étudiante (fiche action n° 4 du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales), il vous est proposé d'étendre le bénéfice de ce 6ème échelon aux formations du secteur social.

Le coût de cette nouvelle mesure a été estimé à 750 000 € en année pleine. Sa mise en œuvre serait effectivement à compter de la rentrée de septembre-octobre 2009. Le montant des crédits nécessaire au versement de ces bourses 6^{ème} échelon sur la fin de l'année 2009 est estimé à environ 300 000 €.

Il est à noter que les bourses sont attribuées lors de chaque rentrée dans les écoles et instituts de formations sanitaires et sociales, soit en septembre-octobre (formations sanitaires et sociales) et en janvier-février (certaines formations sanitaires). Elles sont versées mensuellement. Aussi, les crédits qu'il est proposé d'attribuer au titre du BP 2009, pourront être ajustés en cours d'année (décisions modificatives) en fonction des montants réellement attribués en 2009 (mais également fin 2008), des rythmes de versement constatés et de la révision du droit à compensation (ainsi qu'il est exposé dans la fiche programme : « Financement des écoles de formation sanitaire et sociale » figurant plus haut).

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention d'attribution des bourses dans le secteur sanitaire et social approuvé par la commission permanente régionale le 13 juin 2008 (délibération CPR n° 08.06.16).

Programme : Structuration des dispositifs de formation

- **Description**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales rappelle la place centrale de la collectivité régionale dans l'organisation de l'appareil de formation, notamment sur le champ sanitaire et social, par l'élaboration d'un schéma régional des formations sanitaires et sociales.

En Région Centre, ce schéma qui a vocation à intégrer toutes ces formations (quelles que soient les voies d'accès et les financements) a été adopté par l'Assemblée plénière lors de sa réunion du 20 décembre 2007 (DAP n° 07.06.04).

Le présent programme s'applique à la mise en œuvre de tous projets permettant l'amélioration quantitative et qualitative des formations sanitaires et sociales en région Centre, ainsi que de

toutes actions spécifiques expérimentales destinées à tester des innovations susceptibles d'être ensuite généralisées ou transposées.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	0	0	1 336 400	1 276 000		
Sous-total	0	0	1 336 400	1 276 000	0	0
TOTAL	0	0	1 336 400	1 276 000	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En juillet 2008, la Région Centre a signé, avec le Secrétariat d'Etat à la Solidarité et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, une convention-cadre relative à l'expérimentation pour la mise en place du Plan Régional des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

L'objectif de ce plan est de faire des métiers de la solidarité un secteur d'activité attractif, valorisant et valoriser au niveau économique qui sera un vecteur de promotion sociale pour les personnes qui s'engageront dans cette voie et dont l'image sera largement améliorée auprès des bénéficiaires. Il rejoint en cela l'un des objectifs du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des actions menées dans ce cadre s'élève à plus de 4,6 M€, mobilisant plusieurs financeurs : la CNSA pour 2,450 M€, la Région Centre pour 1,250 M€, les conseils généraux, certains Organismes Paritaires Collecteurs Agréés et fédérations professionnelles.

Une partie des cofinancements de la CNSA est mise en œuvre par la Région, dans le cadre du budget régional. Une première partie de ces cofinancements a été inscrite **en recettes** dans le budget de la Région, dès la 2ème décision modificative 2008. La deuxième partie de ces cofinancements est inscrite **au budget primitif 2009, pour un montant de 1 276 000 €.**

Un certain nombre d'actions ont déjà démarré en 2008. L'expérimentation se poursuit en 2009, avec notamment :

- le développement et la mise en œuvre d'un outil informatique d'observation partagée des formations et des emplois, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information,
- la professionnalisation du tutorat dans les établissements et services du secteur social, médico-social et du secteur de l'aide à domicile,
- le développement de la transversalité et de la délocalisation par la construction d'une organisation mutualisée de plusieurs formations,
- la mise en place, à une échelle départementale, de parcours de formation adaptés aux cursus partiels (allègements de formation pour les détenteurs de certains diplômes, dispense de certains modules pour les candidats à la validation des acquis de l'expérience...).

Il est proposé d'inscrire au BP 2009, sur le budget des Formations Sanitaires et Sociales, les crédits relatifs à l'ensemble des actions à mettre en œuvre, pour un montant de 1 336 400 €.

- **Cadre régional d'intervention**

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté le 20 décembre 2007 (DAP n° 07.06.04).

La convention cadre entre la Région Centre, le Secrétariat d'Etat à la Solidarité et la CNSA : expérimentation pour la mise en place du Plan Régional des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes adoptée en Commission Permanente Régionale du 11 juillet 2008 (CPR 08.07.29) et signée en date du 28 juillet 2008.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES ORIENTATIONS 2009

Permettre à de plus en plus de jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur en améliorant sans cesse leurs conditions de vie et de travail ce sont des objectifs primordiaux pour la Région Centre. C'est aussi un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité des universités régionales.

Aménager, construire des équipements modernes

La Région a prévu d'apporter 35 M€ sur sept ans aux programmes d'immobilier universitaire. Cette année encore, **la Région s'engage dans d'importants programmes d'aménagement** (restaurant universitaire de Chartres), **de construction et d'extension d'équipements** (laboratoire de l'IUT et de l'ENIVL de Blois ou de l'IUT de Bourges) **et de modernisation des universités** (laboratoire Plasma à Orléans). La Région veut également développer l'offre de soins (2^{ème} phase de l'opération concernant la faculté de médecine à Tours). Mais cet ambitieux programme est conduit en parallèle avec **l'amélioration des conditions de vie des 37 550 étudiants** qui fréquentent le Pôle Universitaire Centre Val de Loire.

Aider à la mobilité des étudiants

Pour intensifier la mobilité internationale des étudiants, la Région accompagne financièrement ceux qui veulent suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger avec un dispositif unique « **Mobi-Centre** ». **La mobilité étant un enjeu majeur pour les étudiants et leurs établissements (augmentation de 3,8 % du budget consacré)**, l'année 2009 verra l'extension de ce dispositif aux séjours pédagogiques hors Europe.

Renforcer l'attractivité des universités

Parallèlement, notre collectivité s'attache à promouvoir l'attractivité du système universitaire du Centre. Ainsi, la Région souhaite attirer et fidéliser, tout particulièrement, les étudiants de second cycle universitaire. En effet, un enseignement supérieur adossé à une recherche dynamique constitue un enjeu majeur du rayonnement régional et un facteur de développement économique.

Cette ambition en matière universitaire passe par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein des différentes structures d'enseignement supérieur.

La Région soutient fortement l'Université Numérique Régionale (UNR) qui a pour objectif de proposer aux étudiants un véritable environnement numérique de travail grâce auquel ils pourront accéder à toutes les informations et services universitaires les concernant. Ainsi, la Région co-finance l'attribution aux étudiants et agents des universités de cartes numériques multi-services « **Atout Centre** » permettant l'accès à différents services (bibliothèque, CROUS...) et **finance l'aménagement de connexions WI-FI dans les résidences universitaires.**

Equiper tous les étudiants

Pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs et à la formation et permettre de compenser le très faible taux d'équipement en ordinateur des étudiants de la région, **l'opération « Ordi Centre » est poursuivie et amplifiée.** Grâce à l'efficacité financière de la nouvelle gestion de ce dispositif une baisse de 8,9 % des crédits a été réalisée. En 2009 la Région **renouvellera la moitié des 1 500 ordinateurs de bureau installés en libre accès** dans les universités. Près de **15 000 ordinateurs portables auront été mis à disposition des étudiants** s'engageant dans un second cycle d'études supérieures en Région Centre. **Première extension d'Ordi Centre**, les étudiants handicapés en licence, master et doctorat seront équipés d'ordinateurs portables. **Seconde évolution, les ordinateurs ne sont plus prêtés mais donnés.** En effet, les 200 € demandés pour le rachat de l'ordinateur étaient un frein pour certains étudiants dans des situations financières délicates.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 902.23	Fonctionnement 932.23
Autorisations de programme	7 050 000	
Autorisations d'engagement		300 000
Crédits de paiement dépenses	7 313 000	3 822 500
Crédits de paiement recettes		

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	4 577 000		7 313 000	
Fonctionnement	7 650 000		3 822 500	
TOTAL	12 227 000	0	11 135 500	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-7612	2	CP	GP- Réhabilitation Bretonneau à Tours	1 000 000		1 000 000	
2009-7617	1	CP	GP- Extension Faculté de médecine 2ème phase	2 250 000			2 250 000
2009-1400	1	P	Équipement maison de l'étudiant	150 000	150 000		
2009-0460	1	P	Université numérique	250 000	125 000	125 000	
2009-1475	1	R	Fourniture d'ordinateurs portables	2 200 000	2 200 000		
2009-2475	1	R	Fourniture d'ordinateurs fixes	1 200 000	600 000	600 000	
TOTAL				7 050 000	3 075 000	1 725 000	2 250 000

• **FONCTIONNEMENT**

N°AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0475	1	R	Maintenance d'ordinateurs portables	300 000	100 000	120 000	80 000
TOTAL				300 000	100 000	120 000	80 000

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

• ***Description***

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement et de recherche en région Centre. Il concerne la modernisation et le redéploiement des sites universitaires, comme l'hébergement et une restauration de qualité, des bibliothèques et des services utilisant les nouveaux outils de communication, des locaux d'enseignement adaptés. On y retrouve les opérations suivantes :

Les anciennes opérations CPER 2000-2006

Il s'agit de solder des opérations engagées dans le cadre du CPER 2000-2006 : la 1^{ère} phase du restaurant universitaire (RU) de Chartres et l'équipement de la maison de l'étudiant à Orléans.

L'amélioration de la vie étudiante (CPER 2007-2013)

Cette opération concerne les travaux concourant à l'amélioration de la vie étudiante dans le domaine du logement et de la restauration (art 3-4 du CPER) : le RU de Chartres (équipements de cuisine)

La mise au standard international (CPER 2007-2013)

Cette opération concerne les travaux de réhabilitation des constructions existantes pour les remettre au standard international (art 3-1 du CPER) : l'aménagement de la faculté de droit (salle d'armes) de Bourges, les 2^{ème} et 3^{ème} phases de la construction de l'IUT d'Orléans.

L'offre de soins (CPER 2007-2013)

Cette opération regroupe les travaux ayant pour objectifs de développer l'offre de soins (art 3-3 du CPER) :

- la BU de médecine de Tours,
- la seconde phase de construction de la faculté de médecine à Tours en même temps que la première phase,
- la réhabilitation du bâtiment Bretonneau qui accueille les laboratoires de la faculté de médecine.

La construction de laboratoires (CPER 2007-2013)

Cette opération concerne les travaux de construction et d'extension de laboratoires de recherche (art 3.2 du CPER) :

- le laboratoire de l'IUT/ENIVL de Blois,
- le laboratoire de recherche de l'IUT de Bourges,
- le laboratoire Plasma à Orléans,
- l'opération campus en centre ville Dupanloup à Orléans.

L'ENIVL

Il s'agit de la remise en état de la façade de l'Ecole Normale d'Ingénieurs du Val-de-Loire, afin de corriger des malfaçons qui mettent en cause la sécurité des personnes et nuisent à l'image de cette école. Les sommes avancées devraient pouvoir être récupérées à l'issue de la procédure judiciaire en cours.

L'ESCEM

La Région soutient le plan de développement de l'ESCEM (Ecole Supérieure de Commerce et de Management) : cette aide s'inscrit dans une convention cadre sur 5 ans (2005-2009) par laquelle la Région Centre participe avec la Région Poitou Charentes, les Départements de la Vienne et d'Indre et Loire, la Communauté d'Agglomération de Tours, la Ville de Poitiers et les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Vienne et de Touraine, au financement du plan de développement de l'ESCEM par une subvention révisable de 1 195 000 €.

Concrètement, la Région accompagne l'ESCEM dans sa démarche d'accréditations, l'une européenne (EQUIS), et l'autre américaine (AACSB). Ce soutien lui permet de renforcer ses moyens pédagogiques et la recherche.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-7612	GP- Réhabilitation Bretonneau à Tours		1 000 000
2009-1400	Equipement maison de l'étudiant		150 000
2009-7617	GP- Extension Faculté de médecine 2ème phase		2 250 000
	TOTAL	0	3 400 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	4 255 000		4 128 000		6 990 000	
Hors AP						
Sous-total	4 255 000	0	4 128 000	0	6 990 000	0
Fonctionnement						
Sur AE	300 000		235 000			
Hors AE						
Sous-total	300 000	0	235 000	0	0	0
TOTAL	4 555 000	0	4 363 000	0	6 990 000	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009 seront ouvertes des autorisations de programme pour engager les opérations suivantes :

- dans le cadre d'anciennes opérations : l'équipement de la maison de l'étudiant d'Orléans

- dans le cadre du contrat de projet 2007 -2013 :

- la 2ème phase de la construction de l'IUT d'Orléans dont le Département du Loiret, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite initier la construction,
- la seconde phase de construction de la faculté de médecine à Tours sous maîtrise d'ouvrage Etat qui démarrera en même temps que la première phase,
- la réhabilitation du bâtiment Bretonneau qui accueille les laboratoires de la faculté de médecine.

Les crédits de paiement consacrés au programme « aménagement, construction, équipement » seront répartis sur des opérations du contrat de projet 2007-2013, initiées en 2008 et notamment les opérations suivantes :

- L'aménagement du restaurant universitaire de Chartres,
- L'aménagement de la faculté de Droit à Bourges,
- La construction des laboratoires Plasma-laser à Orléans, et de l'IUT de Bourges,
- La construction du laboratoire de l'IUT et ENIVL à Blois,
- La bibliothèque Universitaire de médecine de Tours.

Enfin, la Région finance, par anticipation des résultats de la procédure judiciaire en cours, la remise en état de la façade de l'École Normale d'Ingénieurs du Val-de-Loire, afin de corriger des malfaçons qui remettent en cause la sécurité des personnes et nuisent à l'image de cette école. Les sommes avancées devraient pouvoir être récupérées à l'issue de cette procédure.

Cadre régional d'intervention

Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 articles 16 et 17.
 Contrat de Plan Etat/Région 2007-2013 articles 3.1 à 3.4.

Programme : Mobilité internationale des étudiants

• Description

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants devant suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. Les aides régionales apportées confortent la mise en place du système de reconnaissance des diplômes européens tendant à une future harmonisation (ECTS).

L'aide à une formation en Europe

L'AFE est destinée aux étudiants originaires de la région mais inscrits dans un établissement supérieur d'une autre région, qui vont effectuer, dans le cadre de leur cursus, un séjour de formation dans un pays européen (et qui ne peuvent être aidés par la Région d'accueil).

MOBI-CENTRE

L'aide MOBI-CENTRE, mise en place depuis la rentrée universitaire 2007-2008, est destinée aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre. Il s'agit d'une aide unique, qui s'applique aussi bien pour les stages que pour les formations, pour une durée plafonnée (attribution d'un crédit temps personnel que l'étudiant peut répartir selon ses besoins tout au long de son cursus).

• Tableaux budgétaires 2009

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	60 000					
Hors AP						
Sous-total	60 000	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 865 000		2 000 000			
Sous-total	1 865 000	0	2 000 000	0	0	0
TOTAL	1 925 000	0	2 000 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Le nouveau dispositif régional en faveur de la mobilité internationale des étudiants sera naturellement poursuivi en 2009. Recentré sur une seule aide pour tous les étudiants de la région, MOBI-CENTRE, permet une meilleure lisibilité de l'action régionale. La hausse des crédits par rapport à 2008 permettra son extension aux séjours pédagogiques hors Europe, qui constitue un enjeu clé pour les établissements et les étudiants.

Cadre d'intervention :

Délibération CPR n° 07.07-07-21 du 14 septembre 2007.

Programme : TIC et enseignement supérieur

- **Description**

Ce programme a pour objectif de développer les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Plusieurs opérations composent ce programme :

L'université numérique

La Région s'est associée aux universités de Tours et d'Orléans et au CROUS afin de créer une Université Numérique Régionale (UNR).

L'UNR permet notamment aux membres de la communauté universitaire d'accéder aux réseaux de communication haut débit grâce à la couverture par le système WIFI des campus universitaires. Le projet UNR se traduit également par la distribution de cartes numériques multi-services aux étudiants, ainsi que par la création d'un véritable environnement numérique de travail grâce auquel les étudiants peuvent accéder à tous les enseignements, informations et services universitaires les concernant.

L'intervention de la Région se traduit par :

- L'attribution de subventions aux universités et organismes de recherche pour l'abonnement au haut débit via un marché sous forme de commande groupée supervisé par le GIP RECIA,
- Le cofinancement de la réalisation et de la distribution des cartes d'étudiants numériques « Atout Centre »,
- L'aide à l'équipement des universités en vue du développement des environnements numériques de travail des étudiants.

Les bornes WI-FI logement étudiant

La Région finance l'aménagement de connexions WI-FI dans les résidences universitaires. Ce programme est réalisé par le CROUS.

ORDI'CENTRE

La mesure phare "mise à disposition d'ordinateurs aux Universités et étudiants de la région Centre", mise en oeuvre à la rentrée universitaire 2005, sera poursuivie en 2009. A la rentrée universitaire de 2009, près de 15 000 étudiants de second cycle universitaire (MASTER des Universités de TOURS et ORLEANS, cycle supérieur des écoles d'ingénieurs et de commerce de la

région Centre) auront bénéficié d'un ordinateur portable. Les étudiants de premier cycle bénéficient de salles informatiques à leur disposition dans tous les sites universitaires de la Région.

Afin d'améliorer l'égalité des chances, depuis la rentrée 2008, les ordinateurs ne sont plus prêtés mais donnés. En effet, il est apparu que la somme de 200 € demandée aux étudiants non boursiers pour le rachat de l'ordinateur constituait un frein au rachat et mettait certains étudiants dans des situations financières délicates. De surcroît, l'achat direct des ordinateurs par la Région (se traduisant par un transfert des lignes budgétaires du fonctionnement à l'investissement) rend cette mesure moins onéreuse ce qui a permis de l'élargir dès la rentrée 2008 aux étudiants handicapés de licence, master et doctorat.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0460	Université numérique	250 000	250 000
2009-1475	Fourniture d'ordinateurs portables	2 800 000	2 200 000
2009-2475	Fournitures d'ordinateurs fixes		1 200 000
	TOTAL	3 050 000	3 650 000

- *Les autorisations d'engagement*

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0475	Maintenance d'ordinateurs portables	10 000 000	300 000
	TOTAL	10 000 000	300 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	262 000		3 185 000		7 715 000	
Hors AP						
Sous-total	262 000	0	3 185 000	0	7 715 000	0
Fonctionnement						
Sur AE	5 000 000		1 111 000		360 000	
Hors AE	485 000		476 500			
Sous-total	5 485 000	0	1 587 500	0	360 000	0
TOTAL	5 747 000	0	4 772 500	0	8 075 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La Région reconduira le dispositif sous sa nouvelle forme (don d'ordinateurs portables) en 2009 (AP à hauteur de 2 200 000 €). En parallèle, la Région renouvellera la moitié des 1 500 postes fixes installés à partir de 2005 dans des salles en libre accès des universités (AP d'un montant de 1 200 000 €). Ces postes sont destinés à l'ensemble des étudiants des universités et plus principalement les étudiants de licence.

L'ouverture de l'AE correspond au fonctionnement de l'opération : déploiement des ordinateurs dans les établissements, maintenance ...

L'effort de développement de l'utilisation des nouvelles technologies dans les établissements d'enseignement supérieur se poursuivra notamment par l'accroissement des services et informations disponibles sur l'environnement numérique de travail des étudiants (AP à hauteur de 250 000 €).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

LES ORIENTATIONS 2009

La recherche et le transfert de technologie sont des enjeux majeurs de la politique régionale. Alors que l'emploi est menacé et que les difficultés économiques s'accroissent pour de nombreuses entreprises, la Région veut, plus que jamais, accentuer son effort dans ce domaine. C'est en soutenant l'innovation, notamment dans les PME et en avançant des réponses aux grands défis de l'avenir, que nous préparons l'emploi et le développement économique et social en région Centre.

Définir une stratégie régionale en matière de recherche et technologie

Le CoReT (Conseil de la Recherche et de la Technologie), composé de 30 personnalités de la recherche et du monde socio-économique, a pour mission d'apporter une aide à l'élaboration d'une stratégie régionale en matière de recherche et d'innovation ainsi qu'à la définition d'outils pour la sélection de projets.

Fixer des thématiques prioritaires

La Région souhaite concentrer son action sur un nombre restreint de thématiques et de projets afin que ses interventions aient un effet réel et mesurable sur le développement socio-économique de son territoire. **Quatre thématiques prioritaires** ont été définies afin de répondre aux grands enjeux auxquels les citoyens et la société devront faire face à l'avenir :

- Habitat de demain,
- Déplacements et gestion des flux des personnes et des biens,
- Nutrition, santé, bien-être,
- Tourisme et loisirs.

La Région soutient également la recherche fondamentale en lançant des appels à projets « blancs », c'est-à-dire sans thématique privilégiée. Elle pose ainsi les bases à long terme de la capacité de recherche des laboratoires régionaux.

Favoriser les appels à projets de recherche

Les principaux axes d'intervention de la Région sont les suivants :

- Constituer et renforcer un nombre limité de pôles de compétences, en veillant à la structuration du tissu de recherche régional ;
- Soutenir les projets de recherche susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional ;
- Mettre en place un environnement favorable à la recherche et à son internationalisation.

En 2009, et pour la première année, **la Région financera deux campagnes d'appels à projets de recherche régionaux**. Ces campagnes permettent de mettre en œuvre de façon dynamique et reconnue les priorités affichées par la Région dans le cadre de sa politique de recherche. Parallèlement, le CPER 2007-2013 permettra de soutenir des opérations structurantes pour la recherche, notamment dans les domaines de la santé, de l'efficacité énergétique, de l'environnement et du développement urbain.

Ouvrir la recherche à tous

La Région facilite la compréhension par ses citoyens des grands enjeux du développement scientifique et technologique, et ouvre l'accès aux métiers de la recherche aux lycéens et étudiants. Pour cela, elle finance des actions de promotion et de diffusion de la recherche et de l'enseignement supérieur en s'appuyant notamment sur Centre Sciences ou sur des équipements emblématiques comme le Synchrotron Soleil (opération « **Soleil dans les lycées** »).

Elle finance par ailleurs chaque année, en totalité ou en cofinancement avec des organismes de recherche ou des entreprises, 50 nouvelles bourses doctorales, d'une durée de trois ans.

Rayonner au-delà des frontières régionales et à l'international

La Région Centre veut aussi développer des actions interrégionales comme celles menées par le Cancéropôle « Grand Ouest » ou encore le synchrotron Soleil afin d'obtenir une reconnaissance nationale et une mise en synergie des compétences des laboratoires régionaux.

A cela viennent s'ajouter des actions ayant un rayonnement européen ou international, comme celles soutenues par le Studium, agence régionale pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans les laboratoires de la région et l'Institut Européen d'Histoire et de Culture de l'Alimentation (IEHCA).

La Région Centre participe également au développement des actions internationales du PUCVL par la mise en place de structures mutualisées : cellule Europe pour favoriser l'accès des chercheurs aux projets européens, centre de mobilité. Ces actions seront renforcées dans la perspective du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) régional.

Soutenir les transferts de technologie

La veille technologique, la promotion de la recherche et les projets « recherche-industrie » sont indispensables au développement de la recherche en région Centre.

C'est pourquoi la Région soutient les projets de transfert de technologie, prioritairement à destination des TPE et PME régionales. Elle s'appuie sur l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) afin d'assurer la cohérence des actions des différentes structures impliquées, l'animation territoriale et la veille technologique. Une nouvelle mission est confiée à cette agence en 2009 à savoir la mise en place d'un Centre Régional de Ressources en Innovation (CRRi).

Conduire la recherche pour l'efficacité énergétique

Une politique de recherche technologique efficace passe obligatoirement par le soutien à des pôles de compétitivité. La Région finance des programmes de R&D des pôles «Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien Etre», «Elastopôle», «Viaméca» et «Céramique». Chacun de ces pôles associe à ses recherches de nombreuses entreprises régionales.

La Région soutient tout particulièrement les recherches conduites par le pôle «Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique» (S2E2) dans le domaine des énergies nouvelles appliquées aux équipements industriels et grand public. Aujourd'hui, alors que la raréfaction des ressources énergétiques est alarmante, le pôle d'efficacité énergétique prend en effet toute sa signification. A ce titre plusieurs autres projets sont et seront soutenus par la Région, notamment :

- le CERTEM (Centre d'Etude et de Recherche sur les Technologies de Microélectronique) ayant pour objectifs le développement et la caractérisation de nouveaux matériaux et composants,
- le programme GECOPAC (Génération d'Energie Combinée par Pile A Combustible) dont l'objectif est de réaliser, d'implanter et d'exploiter à des fins pédagogiques un système prototype de co-génération à base d'une pile à combustible. Ce programme s'achèvera en 2009 par l'implantation du prototype au sein du lycée Martin Nadaud (37).

Une recherche dynamique, c'est la garantie d'une région capable de s'adapter aux transformations fondamentales de l'économie à l'échelle planétaire. Le maintien de la compétitivité des entreprises régionales et donc la préservation et le développement de l'emploi sont largement conditionnés par notre capacité à innover. La santé, la qualité de vie dans son ensemble et la préservation de l'environnement figurent parmi les principaux objectifs des avancées scientifiques des dernières décennies. Soutenir la recherche est donc une priorité essentielle pour notre Région afin d'améliorer la vie des habitants de ce territoire.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909.92	Fonctionnement 939.92
Autorisations de programme	15 786 000	
Autorisations d'engagement		3 925 000
Crédits de paiement dépenses	16 466 100	8 196 900
Crédits de paiement recettes		120 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : RECHERCHE ET TECHNOLOGIES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	13 396 900		13 064 400	
Fonctionnement	6 720 000		7 981 500	120 000
TOTAL	20 116 900	0	21 045 900	120 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0897	1	R	CAP Recherche et Développement	2 000 000	600 000	800 000	600 000
2009-0422	1	R	Programmes de recherche et aux pôles de compétitivité	2 000 000	250 000	600 000	1 150 000
2009-0850	1	R	Appel à projets	5 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
2009-1425	1	P	RMN	1 000 000	500 000	500 000	
2007-7506	7	CP	GP -Soutien aux actions de transfert de technologie	1 000 000	450 000	250 000	300 000
2007-7507	7	CP	GP- Sol sous sol et eau	220 000	150 000	70 000	
2007-7504	7	CP	GP-Biologie santé bien-être	3 246 000	684 000	1 062 000	1 500 000
TOTAL				14 466 000	5 134 000	4 782 000	4 550 000

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-1850	1	R	Appels à projets	400 000	240 000	80 000	80 000
2009-0472	1	R	Bourses doctorales	3 525 000	587 500	1 175 000	1 762 500
TOTAL				3 925 000	827 500	1 255 000	1 842 500

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie

• ***Description***

Ce programme regroupe les opérations suivantes :

- le soutien aux projets de transfert de technologie : en cohérence avec le SRDES, la priorité d'action est orientée vers les PME/PMI régionales, avec pour objectif de faire bénéficier le plus grand nombre des possibilités de développement offertes par les démarches d'innovation,
- le soutien aux pôles : il a pour objet de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche,
- les opérations CPER 2007-2013 : soutien apporté à différents programmes de recherche
- une opération dans le cadre de la convention départementale 37

L'animation des pôles de compétitivité

La Région participe au fonctionnement des pôles suivants :

- pôle « Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien Etre »,
- Elastopôle,
- pôles de compétitivité existant dans les régions voisines (pôle VIAMECA et pôle CERAMIQUE), soutenus par l'intermédiaire de projets portés par des structures de transfert de technologie régionales agréées par ces pôles et impliquant des entreprises régionales.

L'ARITT

L'ARITT (Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert de Technologie) est une structure régionale chargée de la coordination, de l'appui, de la promotion des actions de transfert de technologie en région Centre, ainsi que des programmes d'appui à la création d'entreprises de technologies innovantes (incubateur LANCEO).

L'ARITT est structurée en trois pôles : veille/intelligence économique, ingénierie de projets, animation territoriale.

Le CAP Recherche et développement Centre

La Région accompagne des projets de recherche et développement des entreprises.

Biologie santé bien-être

Il s'agit de l'article 1-1 du CPER 07-13 (Biologie, Santé, Bien être- Imageries biologiques et médicales) et du soutien apporté aux programmes de recherche suivants :

- ICPA : imageries de la cellule au petit animal (CNRS),
- Institut des Ultrasons (Université de Tours),
- Imageries des systèmes biologiques (Université de Tours),
- CHIRE : Chirurgie et Imagerie pour la Recherche et l'Enseignement (Université de Tours),
- PSAT : Pôle européen de recherche en infectiologie animale (INRA de Nouzilly),
- Plateforme INTRAGEN : infrastructure de génomique fonctionnelle in vivo (CNRS).

Le soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche

Les structures de transfert de technologie concernées sont les « CRITT » (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie), les PFT (Plate Forme Technologique) et les cellules de valorisation des universités. Le Région s'est engagée à les soutenir dans leurs actions de rapprochement entre la recherche et le tissu d'entreprises régionales. Une partie de cet effort est valorisée au titre du CPER 2007-2013 (article 1.2).

L'aide régionale concerne le fonctionnement de ces structures pour leurs projets de diffusion et de transfert de technologie, l'investissement concerne essentiellement des programmes de recherche conduits dans le cadre du CPER article 1.2 (Soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PMI/ME) :

- o Centres d'études et de recherche de l'Université de Tours en collaboration avec les entreprises (Université de Tours),
- o Cellules de R&D de l'Université d'Orléans en liaison avec les PME/PMI (Université d'Orléans),
- o Développement d'un laboratoire mixte Bio-Marqueurs, Bio Analyse et Diagnostic et d'un laboratoire mixte public -privé Molécules Bioactives (Université d'Orléans),
- o Nanom3 Centre: plateforme R&D dans le domaine des nanomatériaux (CEA Saclay).

Le soutien aux programmes de recherche et aux pôles de compétitivité

Il s'agit des programmes coopératifs de recherche et développement présentés dans le cadre des pôles de compétitivité et d'excellence régionaux.

Les pôles de compétitivité concernés sont les suivants :

- pôle « Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien Etre »,
- Elastopôle,
- pôles de compétitivité existant dans les régions voisines (pôle VIAMECA et pôle CERAMIQUE), soutenus par l'intermédiaire de projets portés par des structures de transfert de technologie régionales agréées par ces pôles et impliquant des entreprises régionales.

D'autres programmes de recherche, associés au « Cancéropôle Grand Ouest », sont soutenus par la Région Centre au titre de ce programme d'actions (investissement), conjointement avec les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

La convention avec le Département 37 (bâtiment start up INRA)

La Région participe aux études réalisées dans la perspective de l'accueil d'entreprises « start-up » à l'INRA de Nouzilly.

La matériauthèque sensorielle de Tours

La Région participe à la mise en place de la matériauthèque sensorielle de Tours (partenariat entre l'Université de Tours et des entreprises dans le domaine du design sensoriel).

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0897	CAP Recherche et développement	3 000 000	2 000 000
2007-7504	GP - Biologie santé bien être		3 246 000
2007-7506	GP - Soutien aux actions de transfert de technologie et valorisation de la recherche		1 000 000
2009-0422	Soutien aux programmes de recherche et aux pôles de compétitivité	2 500 000	2 000 000
	TOTAL	5 500 000	8 246 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	5 329 600		5 676 000		9 074 857	
Hors AP						
Sous-total	5 329 600	0	5 676 000	0	9 074 857	0
Fonctionnement						
Sur AE	350 000		300 000			
Hors AE	1 547 000		1 547 000			
Sous-total	1 897 000	0	1 847 000	0	0	0
TOTAL	7 226 600	0	7 523 000	0	9 074 857	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2007, une nouvelle politique régionale de soutien au transfert de technologie, a été définie, elle se poursuit en 2009 avec les mêmes objectifs. La Région soutient ainsi les structures au titre de leurs projets de diffusion (visites d'entreprises, séminaires, assistances aux PME, ...) ou d'innovation technologique (projets collaboratifs recherche industrie, ...). Le fonctionnement des structures est soutenu dans le cadre de ces projets, au prorata du temps passé sur chacun d'entre eux. Ce dispositif permet à la Région d'avoir une meilleure visibilité de l'activité de structures, et facilite la mise en cohérence de leurs actions au service de la stratégie définie par la Région conjointement avec l'Etat.

L'ARITT occupe un rôle central en offrant aux structures appui et conseil dans l'élaboration de leurs projets. Elle aura en charge une nouvelle mission en 2009 : mise en place du Centre Régional de Ressources en Innovation (CRRI), initiée en 2008 cette opération va prendre toute sa dimension régionale en 2009.

Le projet de matériauthèque sensorielle de Tours (partenariat entre l'Université de Tours et des entreprises dans le domaine du design sensoriel) devrait se concrétiser en 2009.

De nouvelles opérations seront entamées en 2009 : études pour l'accueil d'entreprises « start-up » à l'INRA de Nouzilly (convention avec l'Indre-et-Loire).

La Région poursuivra par ailleurs son soutien aux projets de R&D portés par les entreprises et les pôles de compétitivité.

Cadre d'intervention appliqué :

Règlement relatif à CAP'R&D Centre : DAP n° 06-01-01 du 23/03/2006, modifié par la CPR n°07-08-42 du 12/10/2007

CPER 2007-2013

Convention Région Indre-et-Loire

Programme : Conventions avec les établissements publics nationaux

• **Description**

Des conventions bilatérales ont été conclues pour la période 2000-2006 avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour une Terre durable), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), le CEMAGREF (Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Par ces conventions, la Région contribue au financement d'actions de recherche, au titre des demandes d'équipements scientifiques, de construction de laboratoires et de soutien de programmes, afin que les laboratoires restent compétitifs au niveau international.

Ces conventions ne font plus l'objet de nouvelles affectations. En revanche des paiements sont à prévoir au moins jusqu'à 2009 en fonction de l'avancement des travaux et programmes de recherche prévus pour le CNRS et l'INRA.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 878 920		1 442 900		377 064	
Hors AP						
Sous-total	2 878 920	0	1 442 900	0	377 064	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 878 920	0	1 442 900	0	377 064	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, la Région participera, en particulier :

- au solde du financement de l'implantation de l'INPREST (Installations Nationales Protégées pour la Recherche sur les Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles), installations inaugurées sur le site de l'INRA de TOURS-NOUZILLY en juillet 2008,
- au versement de soldes de subventions pour des opérations décidées avant 2007.

Cadre d'intervention appliqué :

Conventions Région- Grands organismes de Recherche 2000-2006

Programme : Développement de la recherche en région

- **Description**

L'année 2009 verra la montée en puissance des appels à projets de recherche régionaux, outils bien adaptés à une mise en œuvre dynamique des priorités affichées par la Région dans le cadre de sa politique de recherche. Pour la première fois, deux campagnes d'appels à projets seront lancées dans la même année.

Ce programme d'action permet également l'attribution de bourses doctorales soit entièrement financées par la Région soit cofinancées avec des organismes de recherche (CNRS, INRA, BRGM, CEA, INSERM...), des entreprises ou des organismes divers (ADEME...). En 2008, le montant des bourses régionales a été augmenté pour être d'un montant attractif et comparable à celui des allocations de recherche attribuées par le Ministère de la recherche.

Les opérations suivantes sont également soutenues :

- programmes de recherche associés au « Cancéropôle Grand Ouest », soutenus par la Région Centre conjointement avec les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ; développé dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer ; le Cancéropôle est une structure d'animation et de coordination des activités de recherche en cancérologie, qui fédère des équipes de recherche et leur assure l'accessibilité à des plates-formes technologiques de niveau régional et national ; il vient de se structurer en GIP,
- financement de l'activité de l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA), structure fédérant les chercheurs européens travaillant sur l'histoire de l'alimentation,
- fonctionnement du STUDIUM, agence régionale pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans les laboratoires de la région.

Ce programme permet aussi le fonctionnement du Conseil de la Recherche et de la Technologie (CoReT) : frais d'organisation des sessions, de mission entre les sessions, de documentation...

Des crédits sont prévus pour la mise en œuvre des programmes de recherche associés aux articles 3.5 à 3.7 du CPER 2007-2013, constituant le volet recherche du Grand Projet PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) :

- Centre de documentation du CESR - Projet Phoenix IRHT (Université de Tours, CNRS),
- CREVIT : Centre de ressources et d'expertise Villes et Territoires, (Université de Tours, Université d'Orléans, CNRS),
- RESONAT: Observatoire des ressources naturelles : eau, sols, sous-sol, biodiversité (INRA Orléans, BRGM, CEMAGREF, Université d'Orléans),
- Projet de recherche Plan Loire (EPL),

- Positionnement de la station de Nançay dans les grands projets de radioastronomie du futur (Observatoire de Paris- Nançay),
- Projets de diffusion de la culture scientifique et technique.

La Région poursuivra le soutien au Synchrotron SOLEIL. L'objectif est de permettre aux chercheurs de la région d'avoir accès à SOLEIL et ainsi de permettre aux laboratoires régionaux de développer de nouvelles compétences et de mieux s'insérer dans les réseaux de recherche internationaux.

Ce programme d'action permet également d'apporter un appui pour l'organisation de colloques scientifiques, souvent internationaux, et d'autres manifestations d'intérêt scientifique se déroulant sur le territoire de la région à l'initiative de chercheurs de la région et visant à valoriser l'important potentiel scientifique de la région au plan national et international.

Enfin, ce programme est destiné au financement des actions relevant de la promotion et de la diffusion de la culture scientifique et technique, comme celles menées annuellement par Centre Sciences, centre de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de la région Centre, l'association Les Petits Débrouillards et la Fédération Régionale des MJC. Une partie de ces actions est soutenue au titre du CPER 2007-2013.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0850	Appels à projets	4 000 000	5 000 000
2007-7507	GP- Sol sous sol et eau		220 000
2009-1425	RMN		1 000 000
	TOTAL	4 000 000	6 220 000

- *Les autorisations d'engagement*

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1850	Appels à projets	400 000	400 000
2009-0472	Bourses doctorales	3 525 000	3 525 000
	TOTAL	3 925 000	3 925 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	4 479 200		5 819 500		5 473 210	
Hors AP						
Sous-total	4 479 200	0	5 819 500	0	5 473 210	0
Fonctionnement						
Sur AE	3 087 500		3 940 500		5 436 025	
Hors AE	1 735 500		1 544 000	120 000		
Sous-total	4 823 000	0	5 484 500	120 000	5 436 025	0
TOTAL	9 302 200	0	11 304 000	120 000	10 909 235	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Ces crédits de paiements sont notamment destinés à la mise en œuvre des actions suivantes :

- montée en puissance des appels à projets pour soutenir les projets de recherche régionaux,
- financement de grands équipements de recherche comme la Résonance Magnétique Nucléaire Solide à Hauts Champs,
- mise en place d'une liaison Internet dédiée très haut débit permettant à la Station de Radioastronomie de Nançay d'accueillir des instruments nouveaux dans le cadre de projets internationaux,
- attribution de nouvelles bourses à partir de l'année universitaire 2009-2010,
- participation aux frais de fonctionnement du STUDIUM en 2009 et financement de "mois-chercheurs" pour permettre l'accueil de nouveaux chercheurs étrangers et renouveler les aides accordées en 2008 (La hausse du budget consacré à l'accueil des chercheurs étrangers devrait être compensée par une recette de l'Union européenne, dans le cadre d'un appel à projet piloté par la Conférence des Présidents d'Université en partenariat avec plusieurs Régions françaises),
- financement du programme de l'Institut Européen de l'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA),
- aides pour l'organisation de colloques scientifiques et autres manifestations d'intérêt scientifique,
- fonctionnement du Conseil de la recherche et de la technologie (CoReT),
- actions menées annuellement par Centre Sciences et par d'autres acteurs de la promotion de la culture scientifique.

• **Cadre régional d'intervention**

Convention Région/IEHCA/Université de Tours 2004-2007

Conventions cadre Région/STUDIUM 2003-2005 et 2006-2008

Convention Région - SOLEIL du 1^{er} avril 2003

CPER 2007-2013

**Programme : Financement des bâtiments de recherche
et des équipements**

- **Description**

Ce programme d'action est destiné essentiellement aux équipes de recherche des universités d'Orléans et de Tours, mais également des organismes de recherche, pour leur permettre d'acquérir des équipements scientifiques afin qu'elles soient performantes et compétitives au niveau international et de construire de nouveaux bâtiments.

Ces programmes ne font plus l'objet de nouvelles affectations. En revanche des paiements sont à prévoir au moins jusqu'à 2009 en fonction de l'avancement des travaux.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	709 180		126 000			
Hors AP						
Sous-total	709 180	0	126 000	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	709 180	0	126 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, la Région participera en particulier :

- au financement d'un bâtiment pour le Centre d'Imagerie Positron du petit Animal (CIPA) du CNRS à Orléans,
- au versement de soldes de subventions pour des opérations d'équipement décidées en 2007 et auparavant.

- **Cadre régional d'intervention**

Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.
Conventions Région-Départements 2000-2006.

Programme : PRES

- **Description**

En 2009, la Région accompagnera les universités d'Orléans et Tours, regroupées au sein du Pôle Universitaire Centre Val de Loire (PUCVL), dans leurs actions visant à renforcer leur attractivité, à promouvoir leur offre de formation, et à assurer leur rayonnement international. Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions au sein du PUCVL. Ce soutien sera renforcé dans la perspective de la mise en place du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) régional.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	300 000		650 000			
Sous-total	300 000	0	650 000	0	0	0
TOTAL	300 000	0	650 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La Région soutiendra en 2009 des actions mutualisées par les universités d'Orléans et de Tours, souvent en coopération avec les organismes de recherche : accueil de chercheurs étrangers via le centre de mobilité, aide aux laboratoires pour la participation à des projets européens (cellule Europe mutualisée avec le CNRS), renforcement de l'attractivité pour le recrutement de doctorants, ...

Ces actions, débutées dans le cadre du PUCVL (Pôle Universitaire Centre Val de Loire), seront renforcées dans la perspective de la mise en place du PRES (Pôle de Recherche et d'enseignement Supérieur) régional.

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	2 870 000		3 401 700	
Fonctionnement	150 000		215 400	
TOTAL	3 020 000	0	3 617 100	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-1422	1	R	Soutien aux programmes de recherche du pôle SSEE	1 000 000	350 000	350 000	300 000
2008-7508	3	CP	GP - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie	320 000		224 000	96 000
TOTAL				1 320 000	350 000	574 000	396 000

Programme : Pôle d'efficacité énergétique

• **Description**

Ce domaine d'intervention regroupe des programmes de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en région Centre.

Certains de ces projets ont fait l'objet de conventions antérieures à la signature du CPER 2007-2013 :

- le *CERTEM* (Centre d'Etude et de Recherche sur les Technologies de Microélectronique), ex-CNRT "*Microélectronique de puissance*", qui associe Université François Rabelais de Tours, le CNRS, ST Microelectronics et le CEA, avec pour objectifs le développement et la caractérisation de nouveaux matériaux et composants.
- le programme *GECOPAC* (Génération d'Énergie Combinée par Pile A Combustible) dont l'objectif est de réaliser, implanter et exploiter à des fins pédagogiques, un système prototype de co-génération à base d'une pile à combustible d'une puissance comprise entre 1 et 5 kW.
- le pôle *ALHYANCE Innovation* (Application de l'Hydrogène aux Nouveaux Concepts Énergétiques) dont l'objectif est de réaliser une plate-forme technologique à vocation

européenne ouverte sur l'extérieur et notamment à l'international dans le domaine des technologies de l'hydrogène et plus généralement de l'efficacité énergétique.

- le pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Énergie Electrique » (S2E2), qui s'appuie sur une base technologique connue induisant une forte capacité d'innovation et de valeur ajoutée pour développer des programmes de recherche dans le domaine des énergies nouvelles appliqués aux équipements industriels et grands publics. Une quarantaine d'entreprises sont associées à l'activité du pôle. L'énergie est l'axe directeur des projets, qui concernent les sources d'énergie, le stockage de l'énergie, le développement des systèmes de distribution et de conversion de l'énergie. Les cinq premiers projets ont été identifiés sous le nom de SESAME. Soutenus par l'État par et les collectivités, ils ont démarré en 2006. La Région soutient ces programmes et accompagne l'animation du pôle dans le cadre de conventions.

Le CPER 2007-2013 permet par ailleurs de soutenir d'autres projets :

- Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur (Université d'Orléans, CNRS),
- Pôle Européen de Géothermie (BRGM),
- Pilote d'étude et d'expérimentation du stockage géologique du CO2 (BRGM),
- MATEX : centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes (CNRS).

• **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1422	Soutien aux programmes de recherche du pôle SSEE	1 000 000	1 000 000
2008-7508	GP - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie	2 110 000	320 000
	TOTAL	3 110 000	1 320 000

Intégrer les éléments d'explication et de contenu de l'AP ou AE

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 870 000		3 401 700		5 467 100	
Hors AP						
Sous-total	2 870 000	0	3 401 700	0	5 467 100	0
Fonctionnement						
Sur AE			55 400			
Hors AE	150 000		160 000			
Sous-total	150 000	0	215 400	0	0	0
TOTAL	3 020 000	0	3 617 100	0	5 467 100	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

- Le *CERTEM* va poursuivre en 2009 son programme d'acquisition d'équipements sur la plate forme de l'Université de Tours située au sein de l'entreprise ST Microelectronics et également par l'Université d'Orléans.
- Le programme *GECOPAC* va se terminer en 2009 par l'implantation du prototype au sein d'un lycée (Martin Nadau) à des fins pédagogiques.
- Le pôle *ALHYANCE Innovation* (Application de l'Hydrogène aux Nouveaux Concepts Energétiques) va poursuivre en 2009 les 4 projets de recherche engagés en 2008. L'ouverture d'une nouvelle AP « Piles à combustibles » permettra d'identifier clairement les projets de recherche qui s'inscrivent dans cette thématique, mais dont le CEA n'est pas le porteur principal.
- Les travaux de recherche collaborative des cinq sous projets « SESAME » entrent dans leur troisième année de travaux. Trois nouveaux projets collaboratifs du pôle S2E2 : « MELIES », « CEPIM », et « MOBIPAC » labellisés et cofinancés par l'Etat et les collectivités en 2008 vont se poursuivre sur la période 2009 – 2012.
- Le projet du CPER 2007-2013 MATEX (centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes), engagé en 2008 va se concrétiser en 2009 par la construction d'un équipement lourd (implanteur de positons lents).
- L'un des projets du Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur (Université d'Orléans, CNRS) devrait démarrer en 2009 par une première phase concernant la « combustion propre de biocombustibles ».

Le CPER 2007-2013 permet par ailleurs de soutenir d'autres projets :

- Pôle Européen de Géothermie (BRGM),
- Pilote d'étude et d'expérimentation du stockage géologique du CO2 (BRGM),

CULTURE

LES ORIENTATIONS 2009

Depuis 1998, la Région Centre consacre un effort particulier en faveur de la culture. Celle-ci est devenue un élément moteur de l'ambition et de l'identité de notre collectivité.

Entre 2005 et 2008, le budget qui lui est consacré a connu une augmentation de 48%. La part de la culture dans l'ensemble du budget place, aujourd'hui encore, le Centre parmi les régions les plus engagées dans ce domaine.

2009 se présente comme une année de stabilisation de cet effort. Les crédits de fonctionnement connaissent une hausse de 2,8%, tandis que la baisse de 31% des crédits d'investissement s'explique par le retard pris par le transfert du FRAC sur le site des Subsistances militaires, estimé à 8 ou 9 mois.

Dans le domaine du spectacle vivant, deux opérations phares menées en 2009 donneront une visibilité nationale à notre politique culturelle : l'opéra de Mozart « Così Fan Tutte » (une production de la Maison de la Culture de Bourges et de l'ensemble PhilidOr), qui sera présenté 7 fois sur le territoire régional, et l'Orchestre Symphonique Région Centre – Tours, qui jouera à Paris, au théâtre du Châtelet, dans le cadre de l'opéra « La Pastorale ». Ces deux opérations n'auraient pu voir le jour sans le soutien de la Région.

Les contrats de saisons culturelles continueront d'être au cœur de la politique régionale en faveur des publics. Ce dispositif emblématique vise à favoriser le développement, essentiellement en milieu rural, d'une offre artistique de qualité et organisée dans la durée. L'accroissement des crédits permettra d'aider de nouvelles saisons culturelles, complétant ainsi le maillage du territoire.

Dans cette même optique, l'année qui s'annonce verra la montée en puissance du volet culturel des contrats territoriaux, notamment des conventions entre la Région et les départements.

L'effort en faveur des expositions des musées marquera l'engagement de la Région Centre aux côtés des lieux qui valorisent la mémoire vivante du patrimoine culturel. Les aides aux plasticiens seront également renforcées.

Enfin, la Région poursuivra le développement de certains grands projets culturels, qu'elle porte (Domaine de Chaumont-sur-Loire) ou qu'elle soutient (Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Noirlac).

La maîtrise des coûts de la politique culturelle et l'évolution des outils et dispositifs sont intégrées dans le budget 2009. D'une part, avec la réorganisation de la gestion des chéquiers CLARC, qui sera désormais assurée par les services de la Région. D'autre part avec le regroupement de Culture O Centre et d'Excentrique, qui a été pensée en recherchant les synergies et en favorisant une diminution des charges fixes de l'établissement public au profit de ses dépenses d'activité.

Cette diversité et cette complémentarité des moyens engagés en faveur de la politique culturelle régionale donnent au budget 2009 toute sa cohérence.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 903	Fonctionnement 933
Autorisations de programme	10 914 000	
Autorisations d'engagement		0
Crédits de paiement dépenses	6 411 000	24 404 900
<i>Dont enseignement artistique (311)</i>	0	
<i>Dont activités culturelles et artistiques (312)</i>	2 541 813	19 374 800
<i>Dont patrimoine (313)</i>	3 869 187	5 030 100
Crédits de paiement recettes	217 400	122 500
<i>Dont activités culturelles et artistiques (312)</i>	0	0
<i>Dont patrimoine (313)</i>	217 400	122 500

DOMAINE : POLITIQUE DES ŒUVRES : PATRIMOINE ET CREATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politique des œuvres : patrimoine et création				
Investissement	5 621 100	878 000	4 603 637	217 400
Fonctionnement	3 435 200	122 500	3 971 000	122 500
TOTAL	9 056 300	1 000 500	8 574 637	339 900

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-1899	1	R	Fonds de soutien à la création cinéma et audiovisuelle	1 620 000	1 134 000	324 000	162 000
2009-3108	1	R	Chaumont Investissement	50 000	35 000	15 000	
2009-7110	1	CP	GP - CIMAC - concours de maîtrise d'œuvre	120 000	120 000		
2009-0057	1	R	F.R.A.R.	30 000	1 000	15 000	14 000
2009-2899	1	R	Agence Centre Image : patrimoine	10 000	7 000	3 000	
2009-7102	1	CP	GP - Edifices patrimoniaux : Bonneval	166 000	56 000	55 000	55 000
2009-7103	1	CP	GP - Edifices patrimoniaux : Levroux	166 000	56 000	55 000	55 000
2009-7104	1	CP	GP - Edifices patrimoniaux : Cande St-Martin	167 000	56 000	56 000	55 000
2009-7111	1	CP	GP - Edifices patrimoniaux : Vendôme	166 000	56 000	55 000	55 000
2009-7112	2	CP	GP - valorisation de la cathédrale de Chartres	2 000 000	265 500	630 000	1 104 500
2009-7109	2	CP	GP - Abbaye de Noirlac	1 580 000	240 500	300 000	1 039 500
2009-7113	5	CP	GP - Archéologie : valorisation du résultat des recherches	417 000	115 000	150 000	152 000
2009-1888	3	C	Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité	1 050 000	245 000	350 000	455 000
2009-0793	3	C	Fondation du patrimoine	120 000	28 000	40 000	52 000
2009-0880	1	R	Aides directes parcs et jardins	80 000	20 000	30 000	30 000
2009-3004	1	R	Equipement technique Inventaire	25 000	25 000		
2009-0293	1	R	F.F.R.A.B.	20 000	2 000	12 000	6 000
2009-0368	1	R	F.R.A.M.	100 000	75 000	25 000	
TOTAL				7 887 000	2 537 000	2 115 000	3 235 000

Programme : Soutien à la création

• Description

Ce programme regroupe l'ensemble des crédits de soutien à la création dans les secteurs du spectacle vivant, des arts plastiques, de la littérature, du cinéma et de l'audiovisuel et de la musique.

• Tableaux budgétaires 2009

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1899	Fonds de soutien à la création cinéma et audiovisuelle	2 175 000	1 620 000
	TOTAL	2 175 000	1 620 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 128 500	555 000	2 073 850	0	899 000	
Hors AP						
Sous-total	2 128 500	555 000	2 073 850	0	899 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 018 000		1 158 000			
Sous-total	1 018 000	0	1 158 000	0	0	0
TOTAL	3 146 500	555 000	3 231 850	0	899 000	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Les crédits destinés à ce programme continuent leur progression en 2009, témoignant ainsi de l'importance et de la constance de l'effort que la Région consent en faveur de la création.

Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, le fonds de soutien à la création et à la production, géré par l'agence régionale Centre Images, intègre depuis 2008 les crédits visant à favoriser le développement de programmes régionaux télédiffusés. Le montant de l'AP est inférieur à celui de l'année 2008 en raison de la recette du CNC qui sera versée directement à Centre Image, et non plus à la Région

Dans le secteur du spectacle vivant, les crédits proposés permettront de maintenir l'effort régional de soutien aux créations des compagnies théâtrales et chorégraphiques et des ensembles musicaux.

Par ailleurs, comme chaque année depuis 2006, la Région soutiendra un ou deux grands projets de création portés par des structures de production ou de diffusion artistique de la région, parmi lesquels une nouvelle production de *Così fan tutte*, réalisée par la Maison de la Culture de Bourges en collaboration artistique avec l'ensemble musical Philidor, lui-même porté par la Région Centre. Cette production devrait bénéficier d'une très large diffusion nationale.

Dans le secteur des arts plastiques, les crédits 2009 permettront de verser les aides directes aux artistes pour des projets de création, ainsi que le soutien de la Région à des structures organisant des résidences de création.

**Programme : Développement du domaine
de Chaumont**

• **Description**

La Région Centre a acquis le domaine de Chaumont-sur-Loire, non seulement pour entretenir, restaurer et mettre en valeur ses composantes patrimoniales classées

monument historique (le château et son parc), mais également pour y créer un pôle de création autour d'un axe thématique central « Arts et nature ». Ce programme comprend à la fois des subventions liées aux opérations de travaux de restauration, de développement du domaine, de fonctionnement et d'investissement de l'établissement public.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-3108	Chaumont Investissement	50 000	50 000
	TOTAL	50 000	50 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 767 800	278 000	485 000	205 400	7 326 500	
Hors AP						
Sous-total	1 767 800	278 000	485 000	205 400	7 326 500	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 364 200	122 500	1 600 000	122 500		
Sous-total	1 364 200	122 500	1 600 000	122 500	0	0
TOTAL	3 132 000	400 500	2 085 000	327 900	7 326 500	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, le projet régional pour le Domaine de Chaumont-sur-Loire entrera dans sa deuxième année de mise en oeuvre opérationnelle.

En fonctionnement, les crédits proposés (1 600 000 €) permettront à l'Etablissement public de coopération culturelle, créé par la Région avec le concours de la Commune de Chaumont-sur-Loire, de consolider la mise en place de l'équipe de gestion complétée en 2008 et les moyens de programmation culturelle et artistique (soit une subvention globale de fonctionnement de 1 568 450 €). Ils permettront en outre de régler certaines dépenses incombant à la collectivité régionale propriétaire (taxe foncière, assurance du bâti) et d'assurer l'entretien de l'œuvre réalisée par Jannis KOUNELLIS en 2008 et qui restera en place jusqu'en 2011.

Les opérations d'investissement – programme de restauration des éléments classés monument historique (château et parc) et programme de restructuration du Domaine – seront conduites par la Région avec le concours d'un mandataire qui sera choisi en 2009.

Le programme régional de restauration, qui a démarré en 2008 avec la réalisation de travaux portant sur les planchers du château, se poursuivra dès que le mandataire de la Région aura été désigné.

Les crédits d'investissement proposés pour 2009 au titre de la restructuration du Domaine (notamment aménagement du parc, espaces d'accueil du public, extension de l'emprise du Festival des jardins, aménagements muséographiques et scénographiques dans le château, aménagement des écuries, aménagement d'espaces administratifs), soit 405 000 €, permettront

de réaliser les études de programmation sur la base desquelles les travaux pourront être lancés à partir de 2010.

Des recettes, d'un montant total de 327 900 €, sont attendues en 2009 Elles sont réparties comme suit :

- 205 400 € au titre de Chaumont développement dont 139 000 € CPER et 66 420 € FEDER,
- 122 500 € au titre du fonctionnement de l'établissement.

Programme : Centre International de Musiques Anciennes et de la Création

- **Description**

Le projet de Centre International des Musiques Anciennes et de la Création trouve son origine et son intérêt dans la présence, en région Centre, d'ensembles de musique ancienne dont le fort rayonnement national et international a été soutenu, depuis plusieurs années, par la Région Centre notamment.

Liant intimement patrimoine et création, ce projet répond d'abord à un besoin, celui de donner aux formations existantes (Diabolus in Musica, Douce Mémoire, Philidor et Jacques Moderne) des conditions de travail et de diffusion à la hauteur de leur professionnalisme et de leur notoriété. Ce projet permettra par ailleurs de rapprocher l'univers des musiques anciennes de celui de la musique contemporaine, mais aussi du jazz et des musiques traditionnelles et de favoriser les croisements entre la musique et d'autres expressions artistiques (danse, cirque, vidéo...).

Ce nouveau lieu sera ouvert aux ensembles et aux compositeurs français et étrangers qui pourront venir y travailler et y enregistrer. Il sera également un centre de ressources et de diffusion pour des formations de la région. Engagé auprès des publics de l'agglomération, le CIMAC sera aussi un lieu d'insertion professionnelle.

Cette nouvelle institution, dont la création est inscrite au Contrat de projet Etat-Région pour 2007-2013, doit permettre d'accueillir en résidence permanente les principaux ensembles de musique ancienne de la région en leur offrant un cadre de travail, de recherche et de diffusion adapté à leurs spécificités, de favoriser les coopérations et échanges artistiques internationaux et les interférences entre musiques anciennes et contemporaines, ainsi que le croisement de ces diverses esthétiques musicales avec d'autres formes d'expression artistique, comme le théâtre, la danse et les arts de la piste et de la rue.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-7110	GP - CIMAC : Concours de maîtrise d'œuvre		120 000
	TOTAL	0	120 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP			124 000			
Hors AP						
Sous-total	0	0	124 000	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	108 000		268 000			
Sous-total	108 000	0	268 000	0	0	0
TOTAL	108 000	0	392 000	0	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, la Collectivité régionale devrait se prononcer sur l'étude de programmation complémentaire lancée fin 2008 sur la base de budgets-plafond d'investissement et de fonctionnement qu'elle aura déterminés. C'est sur ces bases que devrait être lancé, dans le courant de l'année 2009, le concours de maîtrise d'œuvre, en vue de la réalisation, en 2011 et 2012 de ce nouvel équipement, dans le quartier des Deux-Lions de la ville de Tours. L'ensemble des frais afférents à ce concours est inscrit au présent budget.

Par ailleurs, sont reconduits les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Association de préfiguration dirigée par Sylvie PEBRIER. A ces crédits de fonctionnement sont ajoutés des crédits, d'un montant de 160 000 €, pour les frais de jury et les indemnités à verser aux non retenus dans le cadre du concours.

Programme : Mise en valeur du patrimoine

• **Description**

Il s'agit au sein de ce programme de mettre en place des actions tendant à préserver et à valoriser le riche patrimoine culturel régional et le confronter à la création contemporaine. Ce programme regroupe l'ensemble des dispositifs de soutien à la mise en valeur du patrimoine régional.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0057	F.R.A.R.	30 000	30 000
2009-2899	Agence Centre Image : patrimoine	10 000	10 000
2009-7102	GP - Edifices patrimoniaux : Bonneval (28)	0	166 000
2009-7103	GP - Edifices patrimoniaux : Levroux (36)	0	166 000
2009-7104	GP - Edifices patrimoniaux : Cande St-Martin (37)	0	167 000
2009-7111	GP - Edifices patrimoniaux : Vendôme (41)	0	166 000
2009-7112	GP - valorisation de la cathédrale de Chartres	0	2 000 000
2009-7109	GP - Abbaye de Noirlac	0	1 580 000
2009-7113	GP - Archéologie : valorisation du résultat des recherches		417 000
2009-1888	Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité	350 000	1 050 000
2009-0793	Fondation du patrimoine	0	120 000
2009-0880	Aides directes aux parcs et jardins	80 000	80 000
2009-3004	Equipement technique inventaire	0	25 000
2009-0293	F.R.R.A.B.	30 000	20 000
2009-0368	F.R.A.M.	100 000	100 000
	TOTAL	600 000	6 097 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 724 800		1 920 787		3 519 700	
Hors AP						
Sous-total	1 724 800	0	1 920 787	0	3 519 700	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	945 000	45 000	945 000	12 000		
Sous-total	945 000	45 000	945 000	12 000	0	0
TOTAL	2 669 800	45 000	2 865 787	12 000	3 519 700	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Au titre de l'inventaire général du patrimoine culturel, la Région poursuivra son effort de numérisation des clichés photographiques du Service (110 000 € correspondant à la dernière tranche de l'AP ouverte pour la période 2007-2009), et complétera l'équipement photographique de son Service.

Au titre des opérations patrimoniales inscrites au CPER 2007-2013, la Région apporte son concours aux différents maîtres d'ouvrage concernés, notamment pour les opérations suivantes :

- fouilles archéologiques (Argentomagus, Drevant, Grand-Pressigny, Amboise, sites secondaires gallo-romains) et valorisation des recherches, selon la programmation établie sur la proposition de l'Etat ;
- restauration d'édifices patrimoniaux (Bonneval, Candès Saint-Martin, Cléry Saint-André, Levroux, Saint-Satur, Trinité de Vendôme) ;
- cathédrale de Chartres (restitution du décors polychrome intérieur ;) ;
- restructuration de l'Abbaye de Noirlac (sécurité, acoustique, scénographie, études d'aménagement) ;

De même, sont inscrits des crédits afférents à la mise en œuvre des **conventions Région – Départements pour 2007-2013**.

Sera par ailleurs reconduit le **partenariat pluriannuel avec la Fondation du patrimoine** en vue de soutenir la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine culturel, notamment dans le cadre du Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité (FRPCP).

Ce programme comprend également les crédits nécessaires à la poursuite de la politique régionale en faveur de la **mise en valeur des parcs et jardins** (aides directes à la création et à la rénovation, soutien à l'Association des parcs et jardins de la région Centre), de la réalisation de fouilles archéologiques (via le soutien à l'association ARCHEA) et en matière de d'acquisition et de restauration d'œuvres d'art et de livres anciens.

Il reconduit également la politique régionale de soutien à la **protection et de la mise en valeur du patrimoine cinématographique et audiovisuel régional**, portée par Centre Images.

En 2009, une recette de 12 000 € est attendue de la DRAC au titre de la numérisation des fonds de l'inventaire général du patrimoine.

DOMAINE : POLITIQUE DES PUBLICS : MAILLAGE DU TERRITOIRE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politique des publics : maillage du territoire				
Investissement	4 226 980	1 114 000	1 682 363	
Fonctionnement	18 063 160		19 064 900	
TOTAL	22 290 140	1 114 000	20 747 263	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-1446	1	R	Centre Image	60 000	30 000	30 000	
2009-1448	1	R	Livre au Centre	30 000	21 000	9 000	
2009-1447	1	R	Culture O Centre	30 000	21 000	9 000	
2009-1124	1	R	Fonds d'investissement pour les musées et institutions d'arts plastiques	50 000	30 000	20 000	
2009-0006	1	R	Opérations de développement local	90 000	45 000	45 000	
2009-0010	1	R	Création et rénovation des salles de cinéma	100 000	50 000	50 000	
2009-0315	1	R	Itinérance régionale	71 000	53 250	17 750	
2009-36012	2	C	CG 36 - Aménagement du Château de Valençay	1 900 000	116 375	208 108	1 575 517
2009-28002	1	C	CG 28 - Valorisation du château de Maintenon	450 000	116 375	183 625	150 000
2009-0717	1	R	FRAC Acquisition	120 000	96 000	24 000	
2009-4118	1	P	FRAC Réserves : Equipement	10 000	10 000		
TOTAL				2 911 000	589 000	596 483	1 725 517

Programme : Moyens généraux des agences culturelles régionales

• **Description**

Il s'agit de

- donner aux Agences culturelles régionales les moyens nécessaires au financement de leur fonctionnement courant et des charges afférentes (personnel, loyer, fluide...) ;
- permettre à ces Agences d'acquérir les équipements (mobilier, véhicule, informatique...) nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1446	Centre Image	60 000	60 000
2009-1448	Livre au Centre	30 000	30 000
2009-1447	Culture O Centre	30 000	30 000
	TOTAL	120 000	120 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	120 000		72 000		48 000	
Hors AP						
Sous-total	120 000	0	72 000	0	48 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	2 100 000		3 130 000			
Sous-total	2 100 000	0	3 130 000	0	0	0
TOTAL	2 220 000	0	3 202 000	0	48 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, les crédits de fonctionnement alloués à Culture O Centre prennent en compte la réforme de cette agence culturelle régionale, votée par la Commission permanente le 11 juillet 2008 et qui lui confie, en plus de ses missions originelles (observatoire régional des pratiques culturelles et centre de ressources, d'expertise et de conseil pour les acteurs culturels publics et associatifs locaux) une mission de production artistique à partir des moyens jusqu'alors alloués à l'association exploitant le festival Excentrique.

S'agissant de l'agence Livre au Centre, les crédits qui lui sont alloués incluent désormais les crédits antérieurement gérés par la Direction de la communication en faveur des éditeurs désireux de participer à des salons du livre.

Les crédits de fonctionnement de Centre Images sont reconduits.

**Programme : Diffusion cinématographique audiovisuelle
et éducation à l'image**

- **Description**

Ce programme vise à favoriser la diffusion de spectacles cinématographiques sur tout le territoire régional et permettre à un large public de rencontrer et d'apprécier des films « art et essai » peu ou mal diffusés dans les grands circuits commerciaux.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	900 000		920 000			
Sous-total	900 000	0	920 000	0	0	0
TOTAL	900 000	0	920 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

L'effort accompli par la Région, dans le cadre de sa politique des publics, en vue de favoriser la diffusion d'œuvres cinématographiques de qualité et l'éducation à l'image, sera poursuivi en 2009 dans le cadre des subventions spécialement attribuées à cet effet à l'agence régionale Centre Images.

Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional

- **Description**

Ce programme d'action regroupe l'ensemble des opérations de soutien aux plus importantes des institutions et formations culturelles et artistiques de la région, au regard du rayonnement réellement national ou régional de leurs activités.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1124	Fonds d'investissement pour les musées et institutions d'arts plastiques		50 000
	TOTAL	0	50 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	85 180		49 400		20 000	
Hors AP						
Sous-total	85 180	0	49 400	0	20 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	5 851 360		6 295 000			
Sous-total	5 851 360	0	6 295 000	0	0	0
TOTAL	5 936 540	0	6 344 400	0	20 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Ce programme d'action permet d'accompagner les institutions et formations artistiques dont l'activité présente un caractère ou un rayonnement régional.

En 2009, ce programme prend en compte, dans le prolongement de la décision modificative n°2 au budget 2008, l'effort substantiel que la Région consent désormais en faveur du Centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac, qui développe depuis 2008 une programmation artistique pluridisciplinaire, particulièrement ambitieuse et exigeante, sur la thématique des écritures contemporaines.

Par ailleurs, la Région poursuivra son effort en vue d'accompagner la Scène nationale de Châteauroux dans le développement de ses activités de production et de coproduction artistique.

Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional

- **Description**

Parmi les objectifs majeurs de la politique culturelle régionale figure le soutien au développement d'une offre de haute exigence artistique, susceptible de favoriser le rayonnement de la région. Dans cette perspective un soutien est apporté aux manifestations culturelles, notamment de types « rencontres » ou « colloques » ayant lieu sur le territoire régional et dont le rayonnement culturel présente un caractère au moins régional

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	3 377 500		1 805 650			
Sous-total	3 377 500	0	1 805 650	0	0	0
TOTAL	3 377 500	0	1 805 650	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La diminution des crédits de ce programme d'action résulte essentiellement d'un redéploiement des crédits destinés au festival régional Excentrique, dans le cadre de la réforme de l'agence régionale Culture O Centre. La subvention régionale à cette agence intégrera désormais la somme correspondante, conformément à la mission de production artistique qui vient désormais compléter ses missions originelles en matière d'observation des pratiques culturelles et d'accompagnement des acteurs culturels locaux.

Ce programme d'actions permettra de poursuivre le soutien de la Région aux festivals Cinéma et audiovisuel (notamment le festival des scénaristes de Bourges), aux festivals et manifestations d'arts plastiques et patrimoniaux (notamment les Rendez-vous de l'Histoire) et aux festivals du spectacle vivant (notamment les Fêtes musicales de Touraine, le Printemps de Bourges...).

**Programme : Développement territorial
de la Culture**

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations relevant de l'objectif de maillage et d'animation culturelle du territoire régional qui visent à favoriser l'accès de tous à la culture et tout particulièrement des populations résidant dans des zones rurales et périurbaines du territoire, dépourvues d'une offre culturelle et artistique permanente.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0006	Opérations de développement locale	2 401 200	90 000
2009-0010	Création et rénovation des salles de cinéma	100 000	100 000
2009-0315	Aide à l'itinérance	60 000	71 000
2009-28002	CG 28 - Valorisation du château de Maintenon		450 000
2009-36012	CG 36 - Aménagement du château de Valencay		1 900 000
TOTAL		2 561 200	2 611 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 414 800		1 262 963		4 104 983	
Hors AP						
Sous-total	1 414 800	0	1 262 963	0	4 104 983	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	3 632 300		4 935 150			
Sous-total	3 632 300	0	4 935 150	0	0	0
TOTAL	5 047 100	0	6 198 113	0	4 104 983	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Ce programme regroupe l'ensemble des interventions de la Région destinées à favoriser un meilleur maillage culturel et artistique du territoire régional.

Ce programme inclut notamment le dispositif régional des saisons culturelles, instrument majeur de la politique régionale visant à favoriser le développement, essentiellement en milieu rural, d'une offre artistique de qualité et organisée dans la durée. L'accroissement des crédits proposés à ce titre répond à l'objectif de poursuivre l'extension territoriale de ce dispositif.

Par ailleurs, l'année 2009 est la première année de pleine mobilisation des crédits relatifs aux opérations de développement culturel inscrites dans les nouvelles conventions Région/Départements, conclues pour la période 2007-2013.

Programme : Diffusion culturelle en faveur des jeunes

- **Description**

Le Chéquier Culture des Lycéens et des Apprentis de la région Centre – CLARC facilite l'accès des lycéens et des apprentis aux institutions, manifestations et biens culturels et artistiques, par l'octroi d'un chéquier ouvrant droit à des réductions tarifaires.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total				0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 680 000		1 350 200			
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 680 000	0	1 350 200	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La diminution des crédits de ce programme d'action correspond à la volonté de la Région d'assurer une meilleure maîtrise financière du dispositif du chéquier CLARC dans un contexte d'accroissement de la demande. La Région assure désormais la gestion directe de ce dispositif depuis le 1^{er} septembre 2008. Un nouveau cadre d'intervention a été adopté lors de la commission permanente du 11 juillet 2008.

Programme : FRAC

- **Description**

Ce programme d'action vise à donner au FRAC, grâce à son transfert sur le site des Subsistances militaires d'ORLEANS, une nouvelle configuration immobilière, en vue de permettre un déploiement plus fonctionnel. Il s'agit également de promouvoir la diffusion, en faveur du plus grand nombre, d'une offre culturelle de haute exigence artistique et scientifique et de contribuer au développement d'une institution de rayonnement international.

Ce programme regroupe l'ensemble des crédits destinés à soutenir l'activité du FRAC et à financer le transfert de cette institution, dont la Région est désormais le premier financeur public, sur le site des Subsistances militaires, à Orléans.

Il est également intégré dans ce programme d'action le soutien apporté par la Région en matière d'acquisition et de restauration d'œuvres d'art.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0717	FRAC Acquisition	120 000	120 000
2009-4118	FRAC Réserves : équipement	0	10 000
	TOTAL	120 000	130 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 067 000	1 114 500	298 000		8 454 000	
Hors AP						
Sous-total	2 067 000	1 114 500	298 000	0	8 454 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	522 000		628 900			
Sous-total	522 000	0	628 900	0	0	0
TOTAL	2 589 000	1 114 500	926 900	0	8 454 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La Région apportera en 2009 son soutien à l'aménagement des nouvelles réserves du FRAC acquises au cours de l'année 2008.

Concernant le site des Subsistances militaires, une première consultation des entreprises pour la réalisation des travaux excède très largement l'estimation des maîtres d'œuvres. Par conséquent, la Région a demandé la révision du projet en vue de lancer, sur d'autres bases, un nouvel appel d'offres. Les travaux, qui devaient normalement commencer début 2009, pourraient donc être retardés de quelques mois, ce qui repousserait d'autant l'ouverture au public. Ce report explique la diminution, en 2009, des crédits de ce programme d'action.

S'agissant de la subvention de fonctionnement, l'effort engagé depuis 2006 sera poursuivi pour doter progressivement le FRAC de moyens de fonctionnement à la hauteur des capacités d'actions nouvelles que lui offrira son installation dans les locaux restructurés des Subsistances militaires.

**DOMAINE : POLITIQUE DES PRATIQUES ARTISTIQUES :
FILIERES PROFESSIONNELLES ET AMATEURS**

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politique des pratiques artistiques : filières professionnelles et amateurs				
Investissement	125 120		125 000	
Fonctionnement	2 239 440		1 369 000	
TOTAL	2 364 560	0	1 494 000	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0386	1	R	Aide à l'acquisition d'instruments de musique	116 000	58 000	58 000	
TOTAL				116 000	58 000	58 000	0

Programme : Enseignement professionnel initial et professionnalisation

• **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des dispositifs de la Région en faveur de la professionnalisation des jeunes artistes et de leur insertion professionnelle.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 331 400		454 000			
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 331 400	0	454 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Alors même que la mise en œuvre de la nouvelle compétence en matière d'enseignement professionnel initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui doit être confiée à la Région fait l'objet de négociations avec l'Etat, la Région continue à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes désirant faire de la pratique de leur art un métier. La mise en situation professionnelle par la participation à des spectacles, ateliers, actions de sensibilisation et la confrontation avec des professionnels du spectacle chevronnés est de nature à faciliter l'insertion de jeunes artistes dans la vie professionnelle qu'ils ont choisie.

Ces interventions sont de deux ordres :

- d'une part, l'accompagnement des institutions artistiques qui mettent en place, en leur sein, des cellules d'insertion professionnelle des jeunes artistes ;
- d'autre part, le soutien à l'action des institutions spécialisées dans la professionnalisation des jeunes artistes.

En 2009, la Région poursuivra son effort dans ces deux directions.

Programme : Développement des pratiques amateurs

- **Description**

Axe fort de la politique culturelle régionale, ce programme a vocation à porter l'ensemble des actions visant à promouvoir et à soutenir les pratiques artistiques amateurs sous toutes leurs formes en tant qu'élément essentiel à l'épanouissement personnel et à la formation de la citoyenneté.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0386	Acquisition d'instruments de musique	116 000	116 000
	TOTAL	116 000	116 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	125 120		125 000		73 122	
Hors AP						
Sous-total	125 120	0	125 000	0	73 122	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	908 000		915 000			
Sous-total	908 000	0	915 000	0	0	0
TOTAL	1 033 120	0	1 040 000	0	73 122	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La Région poursuivra en 2009 l'ensemble des actions destinées à favoriser le développement des pratiques artistiques amateurs.

C'est dans ce cadre également que prennent place les actions menées en direction des publics dits « empêchés » (handicapés, personnes âgées, hospitalisées, sous administration pénitentiaire, etc.).

S'agissant plus particulièrement de son dispositif « Aux arts lycéens et apprentis », qui permet aux jeunes de réaliser des projets de création artistique sous la direction d'artistes professionnels, la Région maintiendra son effort (143 en 2007-2008 portés par 70 établissements scolaires et qui ont concerné près de 6 000 lycéens).

SPORTS

LES ORIENTATIONS 2009

L'année 2009 sera marquée par l'amplification de la politique régionale en faveur du sport pour tous et des aides en direction de la jeunesse. La réflexion et la concertation avec tous les acteurs régionaux seront également poursuivies.

Le budget régional 2009 permettra aux ligues et aux clubs de poursuivre la réalisation de leurs projets, et ce malgré le désengagement de l'Etat. Le partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif se développera.

Le soutien aux manifestations sportives, l'aide à l'équipement des clubs, le soutien à l'accès au sport de haut niveau, le partenariat avec les clubs « Elite », le suivi professionnel des athlètes, le réseau médico-sportif (aide médicale et paramédicale) se poursuivront.

Les clubs du territoire régional et les 100 000 bénévoles qui les font vivre, pourront compter à nouveau sur le dispositif **Cap'Asso Centre**.

Notre effort en faveur de l'accès au sport de haut niveau permettra aux ligues sportives et comités régionaux concernés de présenter leurs projets de structuration de leurs filières d'accès au haut niveau. Ce plan de développement qui porte sur la durée de l'Olympiade sera accentué.

Ainsi, les Pôles Espoir en région Centre disposeront du soutien du conseil régional pour leur permettre d'optimiser le suivi sportif et scolaire des jeunes athlètes dans les meilleures conditions. Il en est de même pour le suivi professionnel des athlètes de haut niveau et leurs projets de reconversion.

Le financement de nouvelles installations sportives et la restauration des anciennes reste une priorité régionale afin de permettre à l'ensemble des acteurs du milieu sportif de disposer d'installations de qualité et adaptées.

Les efforts seront maintenus pour **la pratique de l'Education Physique et Sportive** dans les lycées avec la construction et la rénovation de gymnases ouverts aux clubs.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **SPORTS ET JEUNESSE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 903.32	Fonctionnement 933.32
Autorisations de programme	4 650 000	
Autorisations d'engagement		2 400 000
Crédits de paiement dépenses	2 855 500	4 023 400
Crédits de paiement recettes	0	0

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : SPORTS ET JEUNESSE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sports et jeunesse				
Investissement	2 936 200	1 795 000	2 855 500	0
Fonctionnement	3 572 800	0	4 023 400	0
TOTAL	6 509 000	1 795 000	6 878 900	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0458	1	R	Aides à l'équipement des clubs	1 200 000	506 673	436 664	256 663
2009-0454	4	P	Plan de développement des ligues	2 400 000	480 000	800 000	1 120 000
2009-36014	2	C	CG 36 - Maison départementale des Sports de Châteauroux	1 250 000	150 000	312 500	787 500
2009-0459	1	R	Installations sportives	1 500 000	566 000	545 000	389 000
2009-1121	4	P	CREPS : investissement	200 000	50 000	50 000	100 000
2009-7199	5	CP	VT - Vélodrome de Bourges	500 000	0	250 000	250 000
TOTAL				7 050 000	1 752 673	2 394 164	2 903 163

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

• **Description**

Considérant que les orientations prises dans le cadre de l'organisation du sport de haut niveau relèvent de l'échelon national, sous le pilotage partagé du ministère chargé des sports et des fédérations, la Région, en concertation avec le mouvement sportif régional, a souhaité contribuer à la structuration d'un accès à ce sport d'élite. Ce programme d'actions vise à permettre l'organisation d'une détection à l'échelle régionale et l'organisation de « passerelles » entre l'élite régionale et le meilleur niveau national.

Si la Région entend orienter davantage son intervention en faveur de l'accès au sport de haut niveau, elle poursuit néanmoins son soutien au sport de haut niveau proprement dit afin de contribuer à garantir le maintien des valeurs du sport. Les actions menées dans le cadre de ce programme visent à permettre le développement du sport de haut niveau.

Que ce soit pour l'accès au haut niveau ou pour le strict sport de haut niveau, ces logiques d'intervention s'articulent autour de deux types de bénéficiaires, d'une part les sportifs et d'autre part les structures d'accueil des athlètes.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 695 000		1 695 000			
Sous-total	1 695 000	0	1 695 000	0	0	0
TOTAL	1 695 000	0	1 695 000	0	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Le soutien à l'accès au sport de haut niveau pour lequel un crédit de 535 000 € est proposé, regroupe trois dispositifs :

- Les aides individuelles

Sont considérés à fort potentiel les sportifs classés sur la liste ministérielle en catégorie « Espoirs ». Sont reconnus de haut niveau en liste ministérielle « jeunes » les athlètes sélectionnés en équipe de France pour la préparation de compétitions internationales de leurs catégories d'âge. Ces athlètes peuvent percevoir une aide régionale forfaitaire d'un montant respectif de 450 € et 1 220 €.

Afin de permettre la prise en compte de l'ensemble des sportifs régionaux inscrits sur ces listes, 175 000 € sont nécessaires.

- La filière régionale

La filière sportive régionale regroupe des structures d'accès au haut niveau labellisées et positionnées par les fédérations dans leur filière verticale. Elle vise à organiser le haut niveau régional dans le cadre d'un maillage du territoire.

Les centres régionaux labellisés de cette filière bénéficient d'une aide conjointe du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et de la Région.

Il convient de prévoir 80 000 € pour ces structures labellisées de la filière régionale d'accès au haut niveau.

- Le soutien aux Pôles Espoir

La filière d'accès au sport de haut niveau s'appuie, à l'échelon supérieur aux centres régionaux, sur les 20 pôles « Espoir ». Ces structures permettent aux jeunes athlètes de poursuivre leur double projet sportif et scolaire.

La Région a souhaité prendre en charge l'intégralité du suivi médical et paramédical de prévention réalisé dans ces structures.

Il est nécessaire d'inscrire 280 000 € pour ce dispositif.

Les efforts consentis en direction du sport de haut niveau s'articulent quant à eux autour de trois dispositifs :

- Le partenariat avec les clubs « Elite »

La région Centre se distingue par des résultats sportifs performants dans plusieurs sports. La collectivité régionale souhaite développer un partenariat avec les clubs sportifs de haut niveau.

Cette politique a pour objectif de soutenir leur fonctionnement et de permettre aux jeunes de se familiariser avec une discipline.

Un crédit de 1 100 000 € sera nécessaire pour au titre du partenariat avec les clubs « Elite » de la région.

- L'aide professionnelle et médicale au sport de haut niveau

La Région a développé, en concertation avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, une action visant à accompagner les athlètes de haut niveau dans leur projet de reconversion. Elle a également souhaité s'associer à la signature de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) qui permettent, sur la base d'une aide aux entreprises employeuses d'athlètes de haut niveau, de pallier les absences liées à la carrière desdits sportifs.

Par ailleurs, le suivi médical et paramédical des athlètes de haut niveau est prépondérant pour garantir leur intégrité physique. L'aide régionale individuelle, de 225 € maximum par saison et par athlète, s'adresse aux sportifs régionaux inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, mais non inscrits dans un pôle espoir de la région.

Pour mener à bien ces actions, il est proposé 60 000 €.

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement d'attribution des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel :

- voté le 7 mai 1999 - CPR n° 1999.05.71
- modifié le 17 mai 2002 par CPR n° 2002.04.97)
- modifié le 17 juin 2005 par CPR n° 2005.06.02)

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Description**

La politique sportive de la Région s'articule autour de trois axes d'intervention (haut niveau, sport pour tous et installations).

Ce programme d'action regroupe l'ensemble des interventions de la Région en faveur du sport pour tous ou sport de masse.

Les actions conduites sont de nature à développer l'accès à la pratique sportive, à accompagner et à promouvoir l'organisation de manifestations pour le plus grand nombre et soutenir le mouvement sportif dans son organisation et sa structuration.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0458	Aide à l'équipement des clubs	1 200 000	1 200 000
2009-0454	Plan de développement des ligues	+ 243 000	2 400 000
	TOTAL	1 443 000	3 600 000

Equipement des clubs

Dans le cadre de leurs activités et notamment afin de développer leurs écoles de sport et les animations qu'ils peuvent conduire en direction de la jeunesse, les clubs sportifs ont besoin de matériels. Ces équipements ont vocation à être mutualisés et sont des outils indispensables au développement de la pratique.

De même, afin de transporter leurs équipes et aménager des ramassages pour faciliter l'accès à la pratique à des publics peu mobiles, les associations sportives doivent s'équiper de véhicules. Afin de les soutenir dans l'acquisition de ces matériels et véhicules, il est prévu une autorisation de programme de 1 200 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 980 000 €.

Plan de développement des ligues

En 2005, soucieuse de favoriser la structuration des ligues et comités régionaux sportifs et de les accompagner dans un projet pluriannuel, la Région a initié une politique de contractualisation avec ses partenaires privilégiés. Les plans de développement, qui ont été mis en place dans ce cadre, ont permis d'intensifier le partenariat déjà fort et de conceptualiser et formaliser des projets qui portent sur la durée de l'Olympiade.

Ces conventions poursuivent les objectifs stratégiques suivants :

- Permettre la prise en compte de la dimension sociale et culturelle du sport et favoriser la cohésion sociale à travers la pratique sportive.
- Favoriser le développement de la pratique sportive en associant tous les partenaires concernés.
- Soutenir et accompagner le mouvement sportif dans son engagement quotidien.
- Dynamiser et diversifier les activités proposées.

Elles se construisent ensuite autour des 3 objectifs opérationnels suivants :

- développer la filière d'accès au haut niveau,
- augmenter le nombre de licenciés et diversifier la pratique sportive,
- former des cadres et des dirigeants.

- *Les crédits de paiement*

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	981 970		980 000		863 327	
Hors AP						
Sous-total	981 970	0	980 000	0	863 327	0
Fonctionnement						
Sur AE	517 800		567 800		1 920 000	
Hors AE	1 360 000		1 753 000			
Sous-total	1 877 800	0	2 320 800	0	1 920 000	0
TOTAL	2 859 770	0	3 300 800	0	2 783 327	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Six ligues ont bénéficié de ce dispositif en 2005, six supplémentaires en 2006, sept autres en 2007 et 4 en 2008, portant ainsi le nombre de structures sous contrat avec la Région à 23 au terme de l'Olympiade 2005-2008.

Pour 2009, 1^{ère} année de la nouvelle Olympiade 2009-2012, il est prévu de contractualiser avec sept ou huit nouvelles structures ; ainsi, le nombre total prévisionnel de structures sous contrat d'objectifs avec la Région pour les 4 années à venir s'élèvera à une trentaine.

567 800 € de crédits de paiement seront nécessaires d'une part pour solder les engagements pris au titre de la précédente Olympiade et d'autre part pour donner aux ligues et comités Régionaux de nouveaux moyens financiers pour la nouvelle Olympiade.

Subvention au Comité Régional Olympique et Sportif Centre

Le Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S.) est un partenaire désigné de la Région. Il apporte un certain nombre de contributions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales et développe un certain nombre d'outils d'aide à la décision.

Dans ce contexte, la Région apporte une aide au fonctionnement du CROS pour un montant annuel de 137 000 €. 2009 devrait voir la mise en place d'un conventionnement pluriannuel avec le CROS afin d'assurer une meilleure prise en compte des objectifs de la Région dans la définition des actions conduites par cette structure.

Manifestations fédérales et éducatives

Considérant que les manifestations sportives sont des éléments structurants de l'animation du territoire induisant de fortes retombées économiques (hébergement, restauration, commerces de proximités...), la Région apporte son soutien à des organisations dont le caractère régional est affirmé. Ce dispositif vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional.

Cette intervention Régionale est conçue pour favoriser une offre de manifestations sportives aussi exigeante, diversifiée et étendue dans l'année que possible. Quatre types de manifestations sont concernés :

- Les manifestations des disciplines olympiques et non olympiques reconnues de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN),
- Les manifestations de certaines fédérations affinitaires,
- Certaines manifestations à caractère exceptionnel,
- Certaines manifestations considérées comme promotionnelles pour la discipline.

1 253 000 € seront nécessaires pour soutenir les manifestations qui s'inscrivent dans cette logique.

Programme : Financement d'installations sportives

• **Description**

Cette politique a pour ambition d'aider à la réalisation de nouveaux équipements sportifs d'intérêt régional homologables pour une compétition régionale, voire nationale ou internationale et de soutenir les opérations de réhabilitation ou de modernisation d'équipements sportifs existants.

Les bénéficiaires porteurs de projets peuvent être des collectivités, des E.P.C.I. ou des associations sportives agréées par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRJS).

L'intervention de la Région est limitée à un maximum de 40 % du coût total de l'opération HT pour les partenaires publics, TTC pour les associations sportives.

Ce programme d'action regroupe des opérations de réhabilitation liée à des contraintes imposées par les normes fédérales ou liées à des contraintes de sécurité ou d'hygiène, d'équipements sportifs homologables pour une compétition régionale, nationale ou internationale.

Les installations directement affectées à une pratique de haut niveau ou à une structure reconnue dans la filière de haut niveau (ex : Institut de Formation du Football, structures affectées prioritairement à un pôle,...) sont également éligibles à ce dispositif à condition qu'elles s'intègrent au schéma directeur d'équipements des fédérations quand ils existent. A ce titre, chaque fédération, à travers son organe déconcentré, sera invitée à formaliser son schéma directeur et à définir ses priorités au regard d'un aménagement du territoire sportif harmonieux.

Depuis 2004, la Région a affirmé sa volonté de voir prendre en compte la dimension sportive dans les politiques territoriales. Cette volonté s'est concrétisée par une augmentation sensible de la part affectée aux installations sportives dans les contrats d'agglomérations et de pays. Cet effort est complémentaire à ceux identifiés au sein de la politique sportive et servent au développement des pratiques sur l'ensemble du territoire régional.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-36014	CG 36 - Maison départementale des sports de Châteauroux		1 250 000
2009-1121	CREPS Investissement		200 000
2009.0459	Installations sportives	1 500 000	1 500 000
2009-7199	VT - Vélodrome de Bourges		500 000
	TOTAL	1 500 000	3 450 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 954 230	1 795 000	1 875 500		2 093 000	
Hors AP						
Sous-total	1 954 230	1 795 000	1 875 500	0	2 093 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE			7 600			
Sous-total	0	0	7 600	0	0	0
TOTAL	1 954 230	1 795 000	1 883 100	0	2 093 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Installations sportives

Dans le cadre de la mise aux normes liées à des contraintes fédérales, un certain nombre d'installations sportives nécessitent des travaux d'aménagement. Afin de répondre à ces obligations réglementaires, certaines opérations de réhabilitation ou de construction pour les installations relevant directement d'une pratique de haut niveau inscrites au schéma directeur de la fédération de tutelle sont prévues.

Une autorisation de programme de 1 500 000 € est inscrite au budget pour permettre l'engagement de ces opérations. 1 645 500 € de crédits de paiement seront quant à eux nécessaires pour mandater une partie des opérations nouvelles liées à cette AP, mais également le solde d'opérations antérieures.

Maison départementale des sports à Châteauroux.

Dans le cadre de la convention 2007-2013 avec le Département de l'Indre, il est prévu la mise en œuvre de la deuxième tranche d'aménagement de la Maison Départementale des Sports, entité aujourd'hui pleinement opérationnelle. Pour mémoire, la première tranche concernait l'aménagement de l'accueil administratif des acteurs départementaux du sport.

Le coût estimatif (études et travaux) de cette nouvelle tranche relative à la création d'une plaine d'activités multisports et multi-usages et d'un lieu de stockage de matériels sportifs s'élève à 2,5 M€. En 2009, afin de permettre le démarrage de cette opération, il vous est proposé d'ouvrir une AP de 1,250 M€ correspondant à la participation de la Région. Le Département de l'Indre financera à parité ce projet.

Centre d'Éducation Populaire et de Sports de la Région Centre (CREPS)

Il est proposé l'ouverture d'une AP d'un montant de 0,2 M€ afin, sur une période de quatre ans d'acquérir du matériel et de réaliser des travaux de rénovation sur des équipements sportifs existants.

Des crédits de paiement à hauteur de 80 000 € sont prévus en 2009 pour le paiement des dépenses précitées et de celles liées à l'entretien du CREPS au titre des obligations du propriétaire ainsi que 7600 € pour les charges d'assurances du propriétaire.

Vélodrome de Bourges

Il est important de souligner que, dans le cadre du recensement des projets structurants organisé par l'Etat et la Région Centre au titre du volet territorial du CPER 2007-2013, le projet de construction d'un vélodrome couvert à BOURGES a été retenu.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour l'aménagement et le développement du Sud régional, une subvention de 500 000 € a été réservée pour la réalisation de cet équipement dont le coût global est estimé à 7 250 000 € H.T.

- **Cadre régional d'intervention**

Modalités d'intervention de la Région Centre en faveur des équipements sportifs" voté le 11 juin 1999 - CPR n° 1999.06.66

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES ORIENTATIONS 2009

La Région Centre accompagne depuis longtemps une dynamique de territoires solidaires. Elle a, dans ce domaine, précédé dans l'esprit, les lois d'aménagement du territoire en étant l'une des premières régions françaises à avoir réalisé une structuration quasi-complète de son territoire.

Notre Région dispose d'une politique d'aménagement du territoire particulièrement conséquente avec ses 8 Agglomérations, ses 32 Pays, ses contrats de Villes Moyennes, ses Cœurs de Villages, ou encore le dispositif de solidarité du Fonds Sud.

Ces politiques sont complétées par des interventions particulières en direction du logement (hébergement des personnes âgées, logement des jeunes, logement social en partenariat avec les Départements), ou de projets structurants dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER).

Soucieuse d'apporter à chaque habitant une meilleure qualité de vie, elle accompagne concrètement le développement économique et social des différents territoires qui la composent, dans un souci d'équilibre, de cohésion sociale et territoriale. Elle contribue enfin à faire émerger des propositions remontant du terrain, afin de permettre une véritable rencontre entre aménagement du territoire régional et développement local.

En 2009, la Région renforcera ses actions en matière de développement solidaire, de soutien au monde rural, de renforcement de la requalification urbaine, de protection du patrimoine naturel et architectural. Ses priorités budgétaires seront les suivantes :

- **Le développement économique et la création d'emplois** en relation avec le Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES) ;
- **L'intercommunalité**, au travers du financement prioritaire des communautés de communes et des communautés d'agglomération ;
- **L'habitat et le logement**, notamment en faveur des jeunes et des personnes âgées ;
- **Le renouvellement et la valorisation de l'espace urbain** dans les villes moyennes et les agglomérations ;
- **Les services à la population** en milieu urbain et rural ;
- **Le développement durable** par un accompagnement méthodologique des territoires dans l'élaboration de leur Agenda 21.

La Région s'engagera à hauteur de 51 millions € pour financer les opérations proposées dans le cadre des contrats de pays, d'agglomérations ou de villes moyennes, de 13.2 millions € pour la politique des Cœurs de Village, de 9.7 millions € (en augmentation de presque 50%) en faveur du soutien au logement.

Elle poursuivra enfin son engagement en direction du sud régional, que ce soit au titre du Fonds de développement du Sud ou à celui du fonctionnement de l'aéroport de Châteauroux-Déols.

La Région demeure en 2009 au coeur du développement au coeur du développement des territoires. En effet, chaque euro qu'elle investit représente près de 4 euros de travaux, qui soutiennent les commandes des entreprises, l'emploi et la qualité de vie des habitants.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 905	Fonctionnement 935
Autorisations de programme	52 433 000	
Autorisations d'engagement		1 250 000
Crédits de paiement dépenses	79 000 000	3 233 000
<i>Dont Contrat régionaux</i>	<i>49 385 000</i>	<i>1 871 600</i>
<i>Dont Cœurs de villages</i>	<i>13 250 000</i>	
<i>Dont Villes et logements</i>	<i>10 394 200</i>	<i>234 900</i>
<i>Dont Opérations d'aménagement du territoire</i>	<i>5 970 800</i>	<i>1 126 500</i>
Crédits de paiement recettes	0 €	0 €

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE: CONTRATS REGIONAUX

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CONTRATS REGIONAUX				
Investissement	46 624 400		49 385 000	
Fonctionnement	1 865 600		1 871 600	
TOTAL	48 490 000		51 256 600	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- INVESTISSEMENT

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2006-1811	4	C	CONTRAT REGIONAL DE PAYS DE GIENNOIS 2 G	+ 917 000	0	137 550	596 050
2009-1835	4	C	CONTRAT REGIONAL DE PAYS BRENNNE 3G	5 180 000	0	0	3 886 000
2009-1836	4	C	CONTRAT REGIONAL DE PAYS SANCERRE SOLOGNE 3G	6 070 000	0	0	4 554 000
2009-1837	4	C	CONTRAT REGIONAL DE PAYS VENDOMOIS 3G	6 460 000	0	0	5 171 000
2009-1928	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE FERTE SAINT AUBIN - 1	446 000	0	0	446 000

2009-1931	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE - ROMORANTIN 2G	1 156 000	0	0	1 156 000
2009-1932	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE - PITHIVIERS 2G	582 000	0	0	582 000
2009-1933	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE - BEAUGENCY 2G	448 000	0	0	448 000
2009-1934	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE - AUNEAU 2G	244 000	0	0	244 000
2009-1935	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE - MEHUN SUR YEVRE 2G	454 000	0	0	454 000
2009-1936	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE - NOGENT LE ROTROU 2G	726 000	0	0	726 000
2009-1929	4	C	CONTRAT VILLE MOYENNE - VIERZON 2G	1 872 000	0	0	1 872 000
TOTAL				24 555 000	0	137 550	20 135 050

• FONCTIONNEMENT

N° AE	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2009-1840	4	C	CONTRATS REGIONAUX DE PAYS 3G	500 000	0	0	500 000

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

• Description

Les contrats régionaux d'agglomération regroupent deux générations de contrats :

- **la deuxième génération des Contrats d'Agglomération** qui intéresse les agglomérations des six chefs-lieux de département ainsi que celles de Dreux et Montargis.

La stratégie de l'agglomération s'exprime au travers d'une charte de développement actualisée qui intègre les principes du développement durable notamment en matière :

- d'étalement urbain
- d'organisation de l'offre économique
- de rationalisation des déplacements
- de lutte contre les exclusions

Les Contrats Régionaux d'Agglomération s'inscrivent dans la stratégie régionale d'aménagement du territoire. A cet égard, les programmes s'attachent à mettre en évidence la cohérence et la pertinence de ses interventions avec les priorités régionales, en particulier :

- le développement durable, dans la perspective de l'élaboration d'un agenda 21 local,
- l'habitat, en cohérence avec les objectifs du PLH,
- le renouvellement urbain,
- le foncier,

- le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (TCSP, intermodalité, pistes cyclables)
 - le patrimoine naturel, par la mise en œuvre d'un plan vert à l'échelle de l'agglomération,
 - le développement économique et l'emploi.
- **La mise en place d'une troisième génération de Contrats d'Agglomération** (contrat d'une durée de 4 ans avec un bilan à mi-parcours)

Ceux-ci permettront, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement des 8 agglomérations structurant le territoire régional, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats s'inscriront dans une démarche d'agenda 21 et comporteront deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 35% du montant du contrat, portera sur les thématiques suivantes : la formation-développement-innovation économique ; l'habitat et le foncier ; la rénovation urbaine ; la performance énergétique ; les trames vertes/trames bleues ; la mobilité ; la biodiversité / eau.

Le deuxième bloc de priorités portera sur l'économie touristique ; le développement de l'accès à la culture ; les aménagements urbains ; les activités sportives et de loisirs ; les services à la population ; l'agriculture périurbaine.

A noter que les derniers crédits des 8 contrats d'agglomérations de 1^{re} génération devraient avoir été mandatés en totalité en 2008.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	18 543 600		23 556 000		50 983 000	
Hors AP						
Sous-total	18 543 600		23 556 000		50 983 000	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	18 543 600		23 556 000		50 983 000	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Contrat régional d'agglomérations 2G :

Après Tours en 2004, Orléans en 2005 et Bourges en 2006, les Contrats d'Agglomération de Chartres, Châteauroux, Blois, Dreux et Montargis ont été signés en 2007 pour un montant de crédits contractualisés s'élevant à 150,289 M€ (y compris le pays Castelroussin associé à l'agglomération de Châteauroux et le Pays des Châteaux associé à l'agglomération de Blois).

Plus de 80 M€ sont engagés fin 2008. En 2009, tous les Contrats seront actifs et génèreront de nouveaux engagements régionaux, à l'exception de l'agglomération de Tours dont le Contrat s'est achevé en 2008. Les crédits de paiement prévus en 2009 permettront à la Région d'honorer ses engagements en direction des 8 agglomérations, les derniers paiements relatifs à l'agglomération de Tours devant intervenir jusqu'en 2009.

Contrat régional d'agglomérations 3G :

Suite à l'examen par la CPR de septembre 2008 du Contrat d'Agglomération de 3ème génération de Tours, l'année 2009 devrait voir l'engagement des premières opérations. Il n'est toutefois pas prévu que ceux-ci génèrent de crédits de paiement.

- **Cadre régional d'intervention**

- Règlement d'application des Contrats Régionaux d'Agglomération (CPR 03.06.79 du 19/09/2003 et CPR 04.06.32bis du 9 juillet 2004)
- DAP 07.06.06 du 20/12/2007 sur la mise en œuvre la politique des Contrats territoriaux de 3^{ème} génération

Programme : Contrats de Pays

- **Description**

La politique des Contrats de Pays, définie en 1994 et mise en application à compter de 1998, fait figure de référence nationale. Plus de dix années plus tard, 31 Pays ont bénéficié d'un premier Contrat de Pays avec la Région.

Cette politique s'appuie sur les idées forces suivantes :

- La définition de Pays de dimension suffisante, comptant un ou plusieurs pôles urbains, et présentant une cohérence géographique, économique et sociale,
- Une organisation locale basée sur une structure de droit public,
- L'élaboration par le Pays dans un cadre partenarial, d'une charte de développement puis d'un programme précis,
- Le recrutement par le Pays d'un agent de développement permanent.

Les territoires du Sud de la région bénéficient également d'une part de Fonds Sud contractualisé au sein de leur contrat. Ce dispositif de solidarité régionale concerne les projets économiques, culturels et touristiques, qui contribuent de manière significative au développement et à l'aménagement du Sud de la région.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	7 159 500		3 386 000		3 825 496	
Hors AP						
Sous-total	7 159 500		3 386 000		3 825 496	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	59 500					
Sous-total	59 500					
TOTAL	7 219 000		3 386 000		3 825 496	

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Contrats de pays :

Les premiers contrats de Pays ont été signés entre 1998 et décembre 2003 (Pays Drouais). Les derniers engagements ont été pris à ce titre en 2008. Les besoins en crédits de paiement continuent donc de s'amenuiser, les crédits nécessaires en 2009 étant estimés à seulement 3,386 M€.

Au titre du Fonds Sud contractualisé, aucun crédit de paiement n'est proposé pour 2009.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique des Contrats de Pays :
DAP n° 1994.07.04

Règlement d'application des Contrats de Pays :
CPR n° 1995.02.28 du 12 mai 1995
CPR n° 1996.05.40 du 10 mai 1996
CPR n° 2000.01.38 du 11 février 2000
DAP n° 01.04.10 du 19 octobre 2001
CPR n° 2001.04.10 du 19 octobre 2001
CPR n° 2002.08.81bis du 15 novembre 2002

Fonds de Développement du Sud :
DAP 93.03.04 du 22 octobre 1993
DAP 97.97.03 du 11 décembre 1997
DAP 00.05.08 du 19 octobre 2000
DAP 03.05.06 du 19 décembre 2003

• **Description**

La politique régionale définissant **les Contrats Régionaux de Pays (2^{ème} génération)** a été votée en décembre 2001. Ce dispositif repose sur deux idées forces :

1. Le respect de l'initiative locale, pour que la mobilisation volontaire d'acteurs sur un territoire conserve tout son sens et produise toute la plus value qui en est attendue.
2. La prise en compte des priorités définies par la Région dans son projet de développement régional.

Ainsi, le Contrat Régional de Pays formalise la rencontre entre le projet régional d'aménagement du territoire et le projet de développement local du Pays. Le Pays, indépendant de la Région, est au cœur du projet de développement pour lequel la Région est co-contractant principal mais pas exclusif.

Le règlement modifié en juin et juillet 2004 renforce la nécessaire prise en compte des priorités régionales, notamment l'intercommunalité, le développement durable, les services à la population et le développement économique.

Cette politique permet également à la Région d'exprimer sa solidarité envers les territoires les plus fragiles par l'intermédiaire d'une dotation de solidarité au bénéfice des territoires du Sud affectée à des projets structurant répondant aux modalités du règlement du Fonds de Développement du Sud.

Troisième génération de Contrats de Pays :

Ceux-ci permettront, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement de 30 pays qui constituent autant de territoires de proximité pour un développement économique et social du territoire répondant au mieux aux besoins des populations.

Les 2 autres pays (Pays Castelroussin et Pays des Châteaux) relèveront du Contrat Agglo-Pays commun avec leur agglomération partenaire (Châteauroux et Blois).

Les Contrats de troisième génération, seront toujours la traduction opérationnelle de la rencontre entre la stratégie régionale d'aménagement du territoire et le projet de territoire du pays, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats s'inscriront dans une démarche d'agenda 21 et comporteront deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 35 % du montant du contrat, portera sur les thématiques suivantes : la formation-développement-innovation économique ; les services à la population ; l'habitat et la rénovation urbaine ; la performance énergétique ; la qualité des paysages ; la mobilité ; la biodiversité-eau.

Le deuxième bloc de priorités portera sur l'économie touristique ; le développement de l'accès à la culture ; les aménagements urbains-cadre de vie ; les activités sportives et de loisirs ; l'agriculture.

Enfin, que ce soit dans le cadre de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} génération, les Pays bénéficient également d'une subvention de fonctionnement pour l'animation du Syndicat de Pays

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2006-1811	CONTRAT REGIONAL DE PAYS DE GIENNOIS 2 G		+ 917 000
2009-1835	CONTRAT REGIONAL DE PAYS BRENNE 3G		5 180 000
2009-1836	CONTRAT REGIONAL DE PAYS SANCERRE SOLOGNE 3G		6 070 000
2009-1837	CONTRAT REGIONAL DE PAYS VENDOMOIS 3G		6 460 000
	TOTAL		18 627 000

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-1840	CONTRATS REGIONAUX DE PAYS 3G		+ 500 000

Le Contrat du pays Giennois, signé en janvier 2007, n'a pas bénéficié de la totalité de son enveloppe à la signature du Contrat, compte-tenu d'un taux d'engagement du 1^{er} contrat inférieur à 75%. Celui-ci remplissant les conditions (plus de 30% des crédits réservés sont mandatés) pour bénéficier lors du bilan à mi-parcours de l'attribution d'une enveloppe de performance, il est nécessaire de prévoir un abondement de l'AP relative au Pays Giennois à hauteur de 917 000 €.

Par ailleurs, les Contrats Régionaux de Pays Brenne, Sancerre Sologne et Vendômois sont arrivés à échéance en fin d'année 2008. Aussi il est nécessaire de prévoir la création des enveloppes correspondant au Contrat de 3^{ème} génération de ces territoires, les AP relatives aux Pays Beauce – Gâtinais en Pithiverais, Gâtinais, Chartrain, Beauce, Drouais et Issoudun ayant été créées en 2008.

Enfin, le cadre d'intervention des Contrats de 3^{ème} génération prévoit la possibilité pour les territoires d'intégrer dans leur programme d'actions des investissements immatériels, à concurrence de 10% de la dotation.

En conséquence, il est proposé de créer une AE « fonctionnement » d'un montant de 500 000 €, correspondant aux crédits pouvant être affectés en fonctionnement au bénéfice des Contrats susceptibles d'être signés pendant le 1^{er} semestre 2009. Cette AE sera affectée au fur et à mesure de la signature des Contrats, et abondée si besoin lors de prochaines étapes budgétaires, les AP correspondantes étant également diminuées ultérieurement à concurrence du montant affecté en fonctionnement.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	15 737 100		21 243 000		60 089 000	
Hors AP						
Sous-total	15 737 100		21 243 000		60 089 000	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 806 100		1 871 600			
Sous-total	1 806 100		1 871 600			
TOTAL	17 543 200		23 114 600		60 089 000	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Contrats régionaux de Pays 2G :

Suite au vote en décembre 2007 du dispositif relatif à la troisième génération de contrats territoriaux, 4 pays (Drouais, Beauce, Chartrain et Gâtinais) bénéficieront directement d'un Contrat 3G sans contractualiser un Contrat de 2^{ème} génération. C'est ainsi que, sur 32 pays, 26 pays bénéficient d'un Contrat de 2^{ème} génération (et 2 d'un Contrat mixte Agglo - Pays).

Après 5 Contrats de Pays en 2004, 6 Contrats de Pays en 2005, 7 Contrats de Pays en 2006, 8 Contrats de Pays ont été signés en 2007. Les engagements et les paiements à intervenir n'ont par conséquent pas atteint leur maximum, et les crédits de paiement nécessaires pour 2009 sont en augmentation significative par rapport à 2008.

Contrats régionaux de Pays 3G :

Mi-2009, la commission permanente régionale pourrait s'être prononcée sur les programmes d'action de 3 à 4 pays (Pays d'Issoudun, Pays Chartrain, Pays de Beauce ...) qui généreront les premiers engagements. Il n'est toutefois pas prévu que ceux-ci génèrent de crédits de paiement, ni en investissement, ni en fonctionnement.

En fonctionnement, un montant de 1 871 600 € est prévu pour financer, d'une part l'animation des 32 pays, et d'autre part, des partenariats et actions de mise en réseau de nos partenaires (formations agents, expertises, fonctionnement A3P, cotisation ETD ...).

• **Cadre régional d'intervention**

Politique des Contrats Régionaux de Pays :
DAP n° 2001.05.09

Règlement d'application des Contrats Régionaux de Pays :
CPR n° 2002.07.08bis du 15 novembre 2002
CPR n° 2004.05.28 du 18 juin 2004
CPR n° 2004.06.33bis du 9 juillet 2004
CPR n° 2005.03.35 du 25 mars 2005
CPR n° 2005.04.49 du 29 avril 2005
CPR n° 2005.06.39 du 17 juin 2005

Politique des Contrats de Pays de troisième génération:
DAP 07.06.06 du 20 décembre 2007

Programme : Contrats ville moyenne

- **Description**

Cette politique, mise en place en 2001, vise le renforcement des fonctions d'animation et d'organisation urbaines des villes moyennes, autour de trois grands axes d'intervention : la valorisation de l'espace urbain, l'amélioration de l'accueil des populations, l'amélioration de la qualité de vie.

Celle-ci a été prévue pour permettre la signature des 18 Contrats de Ville moyenne suivants : ISSOUDUN, ARGENTON, CHINON, LOCHES, PITHIVIERS, AUNEAU, BEAUGENCY, MEHUN SUR YEVRE, MONTLOUIS, ROMORANTIN, VIERZON, NOGENT LE ROTROU, VENDOME, AMBOISE, CHATEAU-RENAULT, LE BLANC, et enfin SAINT-AMAND-MONTROND et CHATEAUDUN, signés en 2008.

Depuis 2006, chaque nouveau contrat pressenti s'est vu attribuer sa propre AP : Lamotte-Beuvron et Gien en 2007, La Châtre et Bléré en 2008.

Par ailleurs, le Conseil régional, en session plénière de juin 2006, a ouvert aux villes moyennes ayant achevé leur premier Contrat de 4 ans et sous réserve d'avoir atteint un taux de mandatement de 80%, la possibilité de conclure avec la Région **un deuxième Contrat Ville Moyenne**. Ce fût le cas pour Issoudun en 2006 et Argenton-sur-Creuse en 2007. En 2008, ont été ouvertes les AP pour les 2^{èmes} contrats de ville moyenne de Loches, Chinon et Montlouis/Loire.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-1928	CONTRAT VILLE MOYENNE FERTE SAINT AUBIN - 1		446 000
2009-1931	CONTRAT VILLE MOYENNE - ROMORANTIN 2G		1 156 000
2009-1932	CONTRAT VILLE MOYENNE - PITHIVIERS 2G		582 000
2009-1933	CONTRAT VILLE MOYENNE - BEAUGENCY 2G		448 000
2009-1934	CONTRAT VILLE MOYENNE - AUNEAU 2G		244 000
2009-1935	CONTRAT VILLE MOYENNE - MEHUN SUR YEVRE 2G		454 000
2009-1936	CONTRAT VILLE MOYENNE - NOGENT LE ROTROU 2G		726 000
2009-1929	CONTRAT VILLE MOYENNE - VIERZON 2G		1 872 000
	TOTAL		5 928 000

Compte-tenu de l'évolution de sa population, la ville de La Ferté Saint Aubin souhaite s'engager dans un Contrat Ville moyenne. Il est proposé de créer l'AP correspondante pour un montant de 446 000 €.

Par ailleurs, les villes de Romorantin, Pithiviers, Beaugency, Auneau, Mehun-sur-Yèvre, Nogent-le-Rotrou et Vierzon, dont les premiers contrats sont achevés, sont susceptibles de

déposer courant 2009 un deuxième programme d'actions. Les AP correspondantes sont proposées, pour un montant total de 5 482 000 €.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	3 180 600		1 200 000		7 187 500	
Hors AP						
Sous-total	3 180 600		1 200 000		7 187 500	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	3 180 600		1 200 000		7 187 500	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Les crédits de paiement 2009 sont destinés à solder des opérations engagées au titre de la 1^{ère} génération de Contrats Vile moyenne. Les opérations engagées au titre des 2^{ème} Contrat d'Issoudun et d'Argenton-sur-Creuse étant quant à elles déjà soldées et celles liées aux autres contrats de 2^{ème} génération non encore engagées.

• **Cadre régional d'intervention**

- La délibération du Conseil régional DAP n° 01.03.08 du 14 juin 2001 adoptant le règlement d'application de la politique des Contrats Villes Moyennes.

- La délibération du Conseil régional DAP n° 06.02.11 du 29 juin 2006 adoptant les principes d'une deuxième génération des Contrats Villes Moyennes.

DOMAINE: CŒURS DE VILLAGE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CŒURS DE VILLAGE				
Investissement	15 700 000		13 250 000	
Fonctionnement				
TOTAL	15 700 000		13 250 000	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010 et +
2009-0154	1	R	CŒURS DE VILLAGE	15 000 000	4 400 000	9 850 000
TOTAL				15 000 000	4 400 000	9 850 000

Programme : Cœurs de village

- **Description**

La politique des Cœurs de Village a pour objectif la revitalisation des centres-bourgs des communes de moins de 7 000 habitants. C'est ainsi que la Région soutient la création ou l'amélioration de logements locatifs d'intérêt social, et en accompagnement, l'amélioration du cadre de vie environnant, afin de renforcer l'attractivité de la commune, et le bien-être de leurs habitants.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-0154	CŒURS DE VILLAGE		15 000 000
	TOTAL		15 000 000

Suite aux modifications de règlement intervenues en 2005, le montant de l'enveloppe annuelle consacrée à la politique des Cœurs de Village a été fixé à 15 M€.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	15 700 000		13 250 000		29 500 000	
Hors AP						
Sous-total	15 700 000		13 250 000		29 500 000	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	15 700 000		13 250 000		29 500 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Depuis 1998, 1 335 communes ont bénéficié de subventions au titre des Cœurs de Village. Durant cette même période, la Région a permis la réhabilitation ou la construction de 3 709 logements locatifs sociaux grâce aux financements des acquisitions foncières ou immobilières, la réhabilitation de bâtiments anciens ou la viabilisation de terrains par les collectivités, préalables à la construction de logements par des bailleurs sociaux, afin de diminuer la charge foncière des opérations.

Une action sur le patrimoine privé, complémentaire à l'action publique, permet d'aider les propriétaires bailleurs dans le cadre d'OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat).

Les crédits de paiement proposés pour 2009 permettront d'honorer les engagements liés à l'AP 2009 (à hauteur de 4 400 000 €), à l'AP 2008 (à hauteur de 5 100 000 €), ainsi qu'aux AP antérieures (à hauteur de 3 750 000 €).

L'impact budgétaire de la politique Cœurs de Village atteint désormais sa vitesse de croisière, en tenant compte de l'abandon de quelques opérations et du solde de quelques engagements au prorata des dépenses réellement réalisées par le maître d'ouvrage.

- **Cadre régional d'intervention**

- n° 95.04.09 des 19 et 20 octobre 1995
- n° 97.06.72 du 19 mai 1997
- n° 00.65.76 du 15 septembre 2000
- n° 04.10.47 du 10 décembre 2004
- n° 05.07.74 du 8 juillet 2005
- n° 07.05.58 du 11 mai 2007

DOMAINE: VILLES ET LOGEMENTS

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	8 602 000		10 394 200	
Fonctionnement	100 000		234 900	
TOTAL	8 702 000		10 629 100	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010 et +
2008-37003	5	CP	CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	+ 2 970 000	594 000	2 376 000
2009-7206	5	CP	VT - SERVICES A LA POPULATION	2 000 000	100 000	1 900 000
2009-7207	5	CP	VT - MAISONS MEDICALES	2 600 000	130 000	2 470 000
2009-7208	5	CP	VT - FONCIER (INVT)	750 000	150 000	600 000
Total AP				8 320 000	974 000	7 346 000
2009-7218	5	CP	VT - FONCIER (FONCT)	750 000	139 900	610 100
Total AE				750 000	139 900	610 100
TOTAL				9 070 000	1 113 900	7 956 100

Programme : Politique de la ville CPER 2000-2006

- **Description**

Ce programme concerne l'ensemble des politiques mises en place par la Région afin de participer aux actions de requalification des quartiers dits sensibles faisant l'objet de procédures particulières dans le cadre de la politique de la ville, à savoir désormais uniquement les contrats de ville (article 27-1 du CPER 2000-2006), les Grands Projets de Ville (GPV) étant achevés et leur activité financière terminée.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 056 800		960 000		0	
Hors AP						
Sous-total	2 056 800		960 000		0	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	2 056 800		960 000		0	

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Les 960 000 € prévus en 2009 devraient permettre de solder les dernières opérations engagées en 2006 au titre des Contrats de Ville, notamment à Orléans et Chartres.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 27 du CPER 2000-2006 (CPR n° 00.08.1 en date du 13 octobre 2000).

Programme : Logement et services à la population

- **Description**

Ce programme se décline au travers des contractualisations avec l'état et les départements :

- **Le CPER et convention Région - Département 2000-2006**

Dans le cadre de l'article 27-2 du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, la Région finançait :

- les opérations de construction-démolition de logements
- les actions favorisant l'adaptation du logement des personnes âgées (ingénierie et installation d'ascenseurs)
- et les opérations en faveur de l'amélioration des logements des jeunes.

Dans le cadre de l'article 28 du CPER 2000-2006, la Région a souhaité améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées dans les structures spécialisées. Ce fût également le cas au titre de l'article des conventions Région - Département de l'Indre, du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret 2000-2006.

Enfin, la Région est intervenue par l'intermédiaire de la convention avec le Département d'Eure-et-Loir 2000-2006 en matière de logement conventionné en vue d'accroître l'offre en logements locatifs en milieu rural.

- **Le CPER et conventions Région - Départements 2007-2013**

Au titre du volet territorial du CPER, les aides régionales en direction du **logement des jeunes** et du **maintien à domicile des personnes âgées** (installations d'ascenseurs) sont reconduites, ainsi qu'un volet relatif à **l'hébergement des personnes âgées**. Afin de faciliter la production de logements sociaux, l'Etat et la Région ont également convenu de soutenir, à hauteur d'environ 3 M€ pour la Région et 1 M€ pour l'Etat, **un volet Foncier** au titre du volet territorial du CPER, dans le cadre d'un travail collaboratif avec les Départements et les Agglomérations.

Par ailleurs, la Région a défini le **logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région – Départements 2007-2013**. Ainsi, les conventions signées avec le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher comportent toutes un volet logement pour un montant total de 7,331 M€, dans des volumes variables.

De même, les conventions Région – Département 2007-2013 intègrent également toutes un volet « Hébergement des personnes âgées », pour un montant total de près de 40 M€.

En ce qui concerne **les services à la population**, au-delà des interventions régionales dans le cadre des Contrats territoriaux, la Région intervient, aux côtés de l'Etat dans le cadre du volet territorial du CPER. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'appels à initiatives dont les premiers ont été organisés en juillet 2007. Ils ont concerné, d'une part les maisons de santé pluridisciplinaires, d'autre part les services de proximité (à l'enfance, aux personnes âgées et dans le cadre de relais de services publics).

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-37003	CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	400 000	+ 2 970 000
2009-7206	VT - SERVICES A LA POPULATION		2 000 000
2009-7207	VT - MAISONS MEDICALES		2 600 000
2009-7208	VT - FONCIER		750 000
2009-7218 (AE)	VT - FONCIER		750 000
	TOTAL		9 070 000

Compte-tenu de la prévision d'engagement en 2009 des crédits relatifs à la restructuration de l'EHPAD de Bléré, il est nécessaire d'abonder l'AP 2008 37003 du montant correspondant à cette opération.

Compte-tenu de la sélection opérée en juin 2008 des projets éligibles au titre des appels à initiatives « services » et « maisons de santé pluridisciplinaires », il convient de créer les AP correspondantes : 2 000 000 € pour le volet « services » et 2 600 000 € pour le volet « maisons de santé ».

Concernant le foncier, la participation régionale envisagée au titre du CPER s'élève à 3 M€, qui se répartiront d'une façon non encore certaine entre un volet « investissement » (participation au capital initial d'EPF ou autres structures), et un volet « fonctionnement » (participation au frais de portage des emprunts liés à la constitution de réserves foncières).

Il est proposé de créer la moitié de l'AP et la moitié de l'AE correspondantes.

Concernant l'AP, à noter que 2 établissements de type EPF sont constitués ou en cours de constitution (EPF dans le Loiret et SMAFEL en Eure-et-Loir).

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	6 546 000		9 434 200		29 886 864	
Hors AP						
Sous-total	6 546 000		9 434 200			
Fonctionnement						
Sur AE	100 000		234 900		802 600	
Hors AE						
Sous-total	100 000		234 900		802 600	
TOTAL	6 646 000		9 669 100		30 689 464	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

1- Les crédits au titre des contrats et conventions 2000-2006 :

Convention Région-Département avec l'Eure-et-Loir : Durant la période 2000-2006, la convention entre la Région et le Département d'Eure-et-Loir a permis le financement d'opérations d'acquisitions-viabilisations de terrains en vue de la construction de logements sociaux et intermédiaires sur des secteurs caractérisés par une forte expansion démographique et montrant une importante demande locative.

Les crédits de paiement proposés permettront d'honorer les derniers engagements à hauteur de 0,290 M€, au bénéfice par exemple d'opérations de viabilisation en vue de la construction de logements à Brou et Luray.

CPER- Logement des jeunes : Un montant de 0,618 M€ est nécessaire pour solder les opérations de FJT de Bourges et de Blois.

CPER- Maintien à domicile des personnes âgées : Les besoins sont estimés à 0,254 M€ pour solder la subvention relative à l'installation d'ascenseurs dans le quartier Saint Jean Vaugirard à Châteauroux, ainsi que deux missions d'ingénierie effectuées par les PACT.

Hébergement des personnes âgées (CPER et conventions Région – Départements)

Plusieurs opérations de restructuration de maisons de retraite ne sont pas encore terminées. Restent notamment à solder les subventions attribuées aux établissements de Saint Florent sur Cher, Neung-sur-Beuvron, Bénazet à Châteauroux, Argenton-sur-Creuse, Saint-Gaultier, Mézières en Brenne ...Les besoins sont ainsi estimés à 1, 738 M€.

2- Les crédits au titre des contrats et conventions 2007-2013 :

Les Conventions Départementales :

- Pour le département du Cher : EHPAD et Logement

La Région a contractualisé avec le Département du Cher à hauteur de 9 500 000 € pour la restructuration d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 1,044 M€ pour 2009 qui

permettront notamment de financer les travaux d'extension de la maison de retraite HQE de Bellevue (annexe de Saint Doulchard).

La Région et le département ont fixé pour objectif général de développer l'offre de logements sociaux s'inscrivant dans une démarche d'habitat durable en milieu rural, dans les communes de moins de 8 000 habitants (hors agglomération de Bourges). Le dispositif mis en place vise à aider les organismes d'HLM pour démolir des logements dans le cadre d'opérations s'inscrivant dans une logique de renouvellement urbain, pour construire des logements après démolitions et pour réhabiliter des logements.

Les crédits de paiement proposés permettront d'honorer à hauteur de 0,300 M€ les premiers engagements liés à l'AP créée en 2008, comme par exemple les démolitions de logements à Aubigny-sur-Nère, Le Chatelet-en-Berry et La Guerche/l'Aubois.

Par ailleurs, dans le cadre de cette même convention, la Région et le Département ont prévu d'accorder aux jeunes, âgés entre 18 et 25 ans, pour leur première installation, une aide relative à la prise en charge de tout ou partie du dépôt de garantie exigé par le bailleur lors de l'entrée dans les lieux. En 2008, près d'une centaine de jeunes a bénéficié de ce dispositif. Les crédits de paiement proposés à hauteur de 70 000 € permettront d'honorer les engagements prévus pour 2009.

- Pour le Département de l'Eure et Loir : EHPAD, logement et résidences pour personnes âgées et Logement

La contractualisation s'élève à 6,660 M€ pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 0,553 M€ pour 2009 qui permettront notamment de financer les travaux liés aux maisons de retraite d'Anet et de Voves. Une AP de 150 000 € a également été créée pour la réalisation d'une résidence adaptée pour personnes âgées à Epernon (volet services communs). Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 75 000 € en vue du versement d'un premier acompte.

Par ailleurs, il a été fixé l'objectif général d'accroître et d'améliorer l'offre de logements locatifs en milieu rural dans les secteurs caractérisés par une forte expansion démographique, la présence de services publics, montrant une importante demande locative. Le dispositif vise à aider les communes et EPCI à acquérir et viabiliser des terrains destinés à la construction de logements, à démolir des logements s'inscrivant dans une logique de renouvellement urbain, et à aider les organismes d'HLM à créer des logements dans des bâtiments existants.

Les crédits de paiement proposés à hauteur de 0,500 M€ permettront d'honorer les premiers engagements, comme par exemple les opérations de viabilisation de Coudreceau, Gellainville et Béville-le-Comte.

- Pour le Département de l'Indre : EHPAD et Logement

La contractualisation s'élève à 11,300 M€ pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'établissements d'accueil pour personnes handicapées. Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 0,854 M€ pour 2009 qui permettront notamment de financer l'Hôpital d'Issoudun ou le foyer d'accueil de Pérassay à Ste-Sévère.

Concernant le logement, la Région et le Département de l'Indre ont souhaité mettre en place un programme d'adaptation de logements en faveur des personnes âgées et handicapées sur l'ensemble du territoire départemental dans le cadre de la convention 2007-2013. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) relatif à l'adaptabilité et à la mise aux normes d'habitabilité des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées devra ainsi permettre l'amélioration de 1 200 logements pendant cette période.

Les crédits de paiement proposés, à hauteur de 0,275 M€, permettront d'honorer les engagements de l'AP créée en 2008 pour les travaux d'amélioration. De plus, il est proposé 25 000 € de crédits de paiement sur l'AE créée en 2008 pour régler les prestations liées à la 1^{ère} année d'animation du programme, conformément aux modalités d'intervention.

- Pour le Département de l'Indre et Loire : EHPAD et Logement

La contractualisation s'élève à 4,045 M€ pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 0,794 M€ pour 2009 qui permettront notamment de financer les EHPAD de Monconseil à Tours et de Bléré.

Dans le cadre de la convention 2007-2013, la Région et le Département d'Indre-et-Loire souhaitent accroître et favoriser l'offre de logements sociaux s'inscrivant dans une démarche d'habitat durable en milieu rural dans les communes hors agglomération de Tours. Pour atteindre ces objectifs, le dispositif mis en place vise à aider les organismes d'HLM à acquérir des immeubles et les réhabiliter en logements sociaux en vue de favoriser une offre locative nouvelle.

Les crédits de paiement proposés en 2009, à hauteur de 0,125 M€, permettront d'honorer les engagements liés aux demandes attendues en 2009.

- Pour le Département du Loir et Cher : EHPAD et Logement

La contractualisation s'élève à 5,235 M€ pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 135 750 € pour 2009 qui permettront notamment de financer les EHPAD de Mer et de Vendôme.

Pour la période 2007-2013, la Région et le Département du Loir-et-Cher ont décidé de répondre à l'attente d'une population de personnes âgées ou handicapées souhaitant majoritairement rester le plus longtemps possible dans un logement autonome dans les communes disposant d'un minimum de commerces et services. Le dispositif vise à aider les organismes d'HLM, les communes et les EPCI à adapter des logements dans des bâtiments existants ou à réaliser des logements neufs.

Les crédits de paiement 2009 (0,150 M€), permettront d'honorer les premiers engagements, notamment les opérations d'adaptation de logements aux Montils, à Blois et à Thenay.

- Pour le Département du Loiret : EHPAD et Logement

La contractualisation s'élève à 2,541 M€ pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 0,303 M€ pour 2009 pour financer notamment l'extension de l'EHPAD Nazareth à Orléans.

La Région et le Département du Loiret souhaitent favoriser la réalisation d'opérations d'habitat social en raison de la forte demande en particulier en milieu rural du fait de la proximité avec la région Ile-de-France. Les opérations financées devront s'inscrire dans une démarche d'habitat durable.

La convention particulière d'application relative à ce volet de la convention 2007-2013 n'étant pas signée à ce jour, il n'est pas proposé de crédits de paiement pour de futurs engagements.

La mise en œuvre du Volet Territorial du CPER 2007-2013:

- Le Fonds Santé Solidarité

L'Etat et la Région sont engagés chacun à hauteur de 10,718 M€ en faveur de l'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Une AP de 5 M€ a été créée en 2008 pour honorer les premiers dossiers.

Les crédits de paiement 2009, prévus à hauteur de 0,894€ permettront de verser les premiers acomptes, notamment au bénéfice des maisons de retraite de Vatan et de Clion.

- Le Logement des jeunes

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du logement des jeunes (FJT, résidences sociales), l'Etat intervenant au titre de ses crédits de droit commun.

Les besoins 2009 en crédits de paiement sont estimés à 0,200 M€, et permettront d'honorer les engagements 2008 (Nogent-le-Rotrou) et 2009 (en projets : Châteauroux, Montbazou, Château-Renault)

- Le Maintien à domicile des personnes âgées

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du maintien à domicile des personnes âgées. Une dotation de 0,400 M€ a été créée à cet effet en 2008, pour le financement de l'installation d'ascenseurs dans les immeubles d'habitat social.

Les besoins 2009 en crédits de paiement sont estimés à 0,100 M€, et permettront de verser un acompte pour une opération concernant 15 ascenseurs dans le quartier du Sanitas à Tours.

Les Services à la population

50 projets de services de proximité, pour un montant de 7,381 M€ ont été déclarés éligibles en juin 2008, suite à la sélection opérée parmi les 160 projets présentés dans le cadre du CPER à l'Etat et à la Région.

Dans le cadre de l'AP de 2 M€ dont la création est proposée au BP 2009, les besoins en crédits de paiement sont estimés à 0,100 M€, un financement de l'Etat étant privilégié.

Les Maisons de santé pluridisciplinaires

48 projets de maisons médicales, pour un montant de 3,431 M€ ont été déclarés éligibles en juin 2008, suite à la sélection opérée parmi les 48 projets présentés dans le cadre du CPER à l'Etat et à la Région.

Dans le cadre de l'AP de 2,6 M€ dont la création est proposée au BP 2009, les besoins en crédits de paiement sont estimés à 0,130 M€.

Le Foncier

Le volet territorial du CPER prévoit que l'Etat et la Région favorise la production de logements sociaux, d'une part, en finançant le capital initial d'Etablissements Publics Fonciers (ou autres structures), d'autre part en facilitant le portage financier lié aux emprunts contractés en vue de la constitution de réserves foncières. Les modalités précises d'intervention pourraient être définies au premier semestre 2009, après consultation des conférences territoriales.

C'est pourquoi, pour ce qui concerne l'investissement, les besoins en crédits de paiement seront appréciés lors d'une prochaine étape budgétaire, après négociation avec nos partenaires, notamment les Départements et les agglomérations. Concernant les crédits de fonctionnement, qui peuvent être mobilisés assez rapidement, au rythme de la négociation des prêts au maîtres d'ouvrage, il est proposé de prévoir des crédits à hauteur de 139 900 €.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 27 du CPER 2000-2006 (CPR n° 00.08.61 du 13 octobre 2000)
- Délibération DAP n° 02.01.07 en date du 14 mars 2002 définissant les modalités d'intervention de la Région en faveur du logement des personnes âgées (article 27-2 du CPER)
- Délibération DAP n° 03.01.09 en date du 20 mars 2003 définissant les modalités d'intervention de la Région en faveur du logement des jeunes (article 27-2 du CPER)
- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 28 du CPER 2000-2006 en faveur de l'accueil des personnes âgées (CPR n° 00.08.64 du 13 octobre 2000)
- Convention Région – Département de l'Indre et Région – Département du Loir-et-Cher (DAP n° 00.01.02 en date du 20 et 21 janvier 2000)
- Avenant n° 1 à la convention de l'Indre (CPR n° 04.09.02 en date du 19 novembre 2004), avenant n° 1 à la convention du Loiret (CPR n° 04.10.09 en date du 10 décembre 2004) et avenants n° 2 aux conventions du Loir-et-Cher et du Cher (CPR n° 05.07.78 et 05.07.79 du 8 juillet 2005),
- Convention Région-Département d'Eure-et-Loir 2000-2006 (DAP 01.01.01 en date du 20 janvier 2000) et avenant à la convention (DAP n°03.05.02).

- Convention d'application relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2007-2013 (CPR n° 07 02 05 du 28 juin 2007)
- Conventions Région – Départements 2007-2013 avec les Départements du Cher, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire (DAP n° 07.02.06 en date du 28 juin 2007)
- Convention – Départements 2007-2013 avec l'Indre et le Loiret (CPR n°07.10.55 en date du 14 décembre 2007)

DOMAINE: OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Investissement	4 790 000		5 970 800	
Fonctionnement	1 496 500		1 126 500	
TOTAL	6 286 500		7 097 300	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010 et +
2009-18015	5	CP	CG 18 - FONDS IMMOBILIER D'ENTREPRISES	500 000	0	500 000
2009-45008	5	CP	CG 45 - GRANDE HALLE DU CHATEAU DE CHAMEROLLES	1 558 000	0	1 558 000
2009-0702	1	A	FONDS SUD	2 500 000		2 500 000
TOTAL				4 558 000	0	4 558 000

Programme : Aménagement du territoire

• **Description**

Ce programme se décline au vue des contractualisations suivantes :

• **Le CPER 2000-2006 :**

Au titre du Contrat de Plan 2000 - 2006, l'Etat et la Région ont souhaité disposer d'outils leur permettant d'agir pour accompagner l'aménagement du territoire régional et en particulier les projets de développement propres aux deux grandes unités infra-régionales que constituent, d'une part le secteur soumis à l'influence de la région Ile-de-France, nommé « Franges franciliennes », d'autre part le sud en voie de dévitalisation, principalement l'Indre, le Cher et une partie du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. C'est ainsi que ont été financées au titre de l'article 26 des opérations relevant de :

- l'article 26-1 "Franges franciliennes"
- L'article 26-2 "Grands projets d'aménagement du territoire"
- Le FRAC "territoires" (article 26-3)

• **Le CPER et conventions Région - Départements 2007-2013**

Le volet territorial du CPER 2007-2013 prévoit le financement de **projets structurants** pour un montant de 20 M€, financé à parité par l'Etat et la Région.

Il s'agira de projets ayant un rayonnement sur le territoire élargi et concourant à renforcer l'attractivité du sous-espace régional (nord, ligérien ou sud) auquel ils appartiennent.

Les conférences territoriales (espace nord, axe ligérien, espace sud) participent au recensement de ces projets structurants.

La restructuration de friches urbaines ainsi que le développement économique des quartiers sensibles sont également soutenus dans le cadre du CPER au titre de **l'axe « développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes »**.

Ces projets de développement territorial et de coopération territoriale ne peuvent être initiés et mis en œuvre sans une nécessaire ingénierie permettant de mener études, prospective et mise en réseau des acteurs.

Aussi, le volet territorial du CPER 2007-2013 prévoit-il une intervention **du FRAC Territoires** (8,6 M€ de la part de l'Etat et de la Région) pour le financement d'études ou d'actions d'animations territoriale.

De même, l'inscription des projets de territoire dans une démarche **d'agendas 21 préconisée par la Région nécessite un accompagnement spécifique des pays et agglomérations**.

Par ailleurs, **les conventions Région – Départements 2007-2013** prévoient également le financement de projets d'aménagement du territoire : il s'agit de **projets structurants, économiques, urbains ou touristiques**.

Ce programme comprend également le financement de projets structurants relevant du **Fonds de Développement du Sud**. Créé en 1993, ce dispositif de solidarité régionale se décompose en, d'une part, un volet "aides économiques" qui permet d'adapter les règlements des outils d'aides économiques (budget de l'économie), d'autre part, un volet "projets structurants" qui permet de soutenir des projets publics à finalité économique, culturelle ou touristique, contribuant de manière significative au développement et à l'aménagement du sud de la région.

Enfin, l'article 28 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifié par l'article 58 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2006, stipulait que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aéroports civils appartenant à l'Etat devaient être transférés au plus tard le 1^{er} mars 2007. A ce titre, le transfert de **l'aéroport de Châteauroux** à la Région a été effectué par un arrêté ministériel signé le 2 août 2007 et publié au Journal Officiel du 9 septembre 2007.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-18015	CG 18 – FONDS IMMOBILIER D'ENTREPRISES		500 000
2009-45008	CG 45 – GRANDE HALLE DU CHATEAU DE CHAMEROLLES		1 558 000
2009-0702	FONDS SUD		2 500 000
	TOTAL		4 558 000

L'article VI-2 de la convention Région – Département du Cher prévoit une intervention en faveur du développement économique. La création d'un fonds pour l'immobilier d'entreprises est prévue, à hauteur de 2 M€, pris en charge à hauteur de 1 M€ par la Région.

Dans un premier temps, une étude destinée à orienter au mieux ces crédits sera conduite début 2009.

C'est pourquoi est proposée dans un premier temps la création d'une AP de 0,500 M€, soit la moitié de l'enveloppe prévue dans le cadre de la convention.

Pour le Loiret, l'article IX-1 de la convention prévoit une dotation régionale de 1,558 M€ pour la Région (le Département apportant 2 842 000 €) afin de réimplanter au Château de Chamerolles grande halle de Bellegarde pour l'aménager en salle de réception d'entreprises. La subvention pouvant être engagée à compter de 2009, il est nécessaire de créer cette AP.

Concernant le fonds de développement du sud, il est proposé de reconduire une AP de 2,500 M€ qui permettra d'accompagner les projets structurants en cours d'élaboration dans le sud régional.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	4 790 000		5 970 800		19 467 760	
Hors AP						
Sous-total	4 790 000		5 970 800		19 467 760	
Fonctionnement						
Sur AE	196 500		226 500		573 000	
Hors AE	1 300 000		900 000			
Sous-total	1 496 500		1 126 500		573 000	
TOTAL	6 286 500		7 097 300		20 040 760	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Les opérations liées au CPER 2000-2006 :

- les Franges Franciliennes

Un crédit de 0,256 M€ sera nécessaire en 2009 pour solder la dernière opération financée au titre des franges franciliennes : l'aménagement de la gare d'Épernon.

- Les Grands projets d'aménagement du Territoire

Les besoins en crédits de paiement 2009 sont estimés à 1,260 M€, plusieurs opérations engagées en 2006 n'étant pas soldées, comme l'aménagement du site GIAT à Salbris, la requalification de l'ancien site Philips à Dreux, ou l'aménagement de la voie verte Le Blanc – Argenton.

Les opérations liées aux volet aménagement du territoire des nouvelles conventions départementales :

-Département du Cher :

Il est prévu de mandater en 2009, 495 000 €, dont 360 000 € en faveur du pôle du cheval et de l'âne et 135 000 € au bénéfice des maisons de solidarité portées par le Département du Cher.

Département de l'Eure et Loir :

Un crédit de 225 000 € permettra de faire face aux premiers paiements nécessaires à la réalisation de projets de zones d'activités économiques structurantes ou d'immobilier d'entreprises (notamment l'atelier du Beauvoir à Chateaudun et la pépinière d'entreprises d'Arrou, inscrits à la convention de redynamisation du Dunois).

Département du Cher :

Il est nécessaire de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 1 000 000 € au titre du Fonds « immobilier d'entreprises et développement économique de l'aéroport de Châteauroux-Déols », notamment dans la perspective de la construction d'un bâtiment de grande capacité pour la société Europe Aviation.

Département de l'Indre et Loire :

Les besoins en crédits de paiement 2009 sont estimés à 510 000 €, en raison de l'engagement probable de crédits en direction de projets économiques à Romorantin, Salbris, Mer, ou à l'aérodrome du Breuil.

Les opérations liées au Volet Territorial du CPER 2007-2013 :

Projets structurants

Le recensement de projets structurants effectué début 2008 a permis de faire émerger, après consultation des conférences territoriales, 21 projets, pour un montant de subventions Etat / Région de 12,982 M€ maximum, sur le total de 75 projets qui avaient été proposés.

Afin de faire face aux premiers engagements qui pourraient être pris par la Région en 2009, il est proposé de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 500 000 €.

Attractivité des agglomérations et villes moyennes

Sur 44 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à initiatives « attractivité et développement durable des agglomérations et des villes moyennes », 11 ont été déclarés éligibles pour un montant de subvention Etat / Région de 7,875 M€ maximum.

Afin de faire face aux premiers engagements qui pourraient être pris par la Région en 2009, il est proposé de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 500 000 €.

Frac Territoire

225 000 € (sur AP investissement) et 99 500 € (sur AE fonctionnement) seront nécessaires en 2009 afin de mandater les crédits relatifs aux études et actions d'ingénierie soutenus par la Région (étude ville moyenne de Bléré, étude de faisabilité d'une unité d'hébergement touristique à Cloyes, enquête déplacement pour l'agglomération de Blois, étude sur le positionnement stratégique des établissements nautiques de 3 communautés de communes autour du Bouchardais, animation du Centre de ressources Villes au Carré ...).

Agendas 21 Pays et Agglos – Etape 1

Il est nécessaire de prévoir des crédits de paiement sur l'AE à hauteur de 127 000 € pour pouvoir rémunérer le cabinet Ernst and Young chargé par la Région de réaliser auprès des pays et agglomérations l'expertise préalable à l'élaboration d'un agenda 21 local.

Fin 2008, 18 territoires ont bénéficié de cette expertise.

Les opérations du Fonds Sud projets structurants

Les besoins en crédits de paiement 2009 sont estimés à 1 200 000 €, essentiellement en vue du versement d'acomptes pour des opérations engagées en 2008 (boucle optique de Vierzon, Nançay Ciel ouvert, Bains douche à Lignières, VVF d'Eguzon, programme d'investissement de l'aéroport ...).

L'Etablissement public de l'aéroport de Châteauroux Déols

La subvention de fonctionnement nécessaire pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est estimée à 900 000 €. Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Début d'année : versement de 40%, au vu d'un Compte Administratif provisoire de l'année N - 1
- Avril : versement de 25% au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 31 mars
- Juillet : versement de 25% au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 30 juin
- Solde (10% maximum) au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 15 novembre, avec CA prévisionnel, transmis au plus tard le 30 novembre

• Cadre régional d'intervention

- Convention d'application de l'article 26 du contrat de plan 2000-2006 (CPR 00.08.63 du 13 octobre 2000) et son avenant n°1 (CPR 04.02.113 du 20 février 2004)
- Conventions Région – Départements de l'Indre et Loire et du Loir et Cher (DAP 00.01.02 du 20-21/01/2000) et leurs avenants (DAP 03.05.02 du 18-19/12/2003)
- Convention d'application relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2007-2013 (CPR n° 07 02 05 du 28 juin 2007)
- Convention Région – Département du Cher, Région-Département d'Eure-et-Loir, Région – Département du Loir-et-Cher et Région – Département d'Indre-et-Loire (DAP n° 07.02.06 en date du 28 juin 2007)
- Convention Région – Département de l'Indre et du Loiret 2007-2013 (CPR 07.10.55 du 14 décembre 2007)
- Création du Fonds de développement du Sud (DAP 93.03.04 du 22/10/1993) et adoption des modifications du règlement (DAP 97.97.03 du 11/12/1997, DAP 00.05.08 du 19/10/2000 et DAP 03.05.06 du 19/12/2003)

TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES ORIENTATIONS 2009

Dans le prolongement de la stratégie TIC présentée au Conseil Régional lors de sa séance de décembre 2007, l'année 2008 a permis d'approfondir les négociations avec l'Etat et de mettre en œuvre différentes expérimentations. L'année 2009 sera donc une année très forte de mise en œuvre de nos projets.

En particulier, s'agissant de la couverture en téléphonie mobile, le GIP RECIA a mené une étude exhaustive qui a permis de déterminer la liste finale des 18 communes qui ne sont pas couvertes en application du protocole de l'ARCEP définissant à quelles conditions une commune est considérée en zone blanche. A partir de ce constat, il a été demandé aux opérateurs de couvrir les zones qu'ils avaient promis de couvrir, puis de confirmer aux Départements concernés que les financements Etat-Région-Europe permettraient de couvrir 70% des coûts des pylônes à installer sous leur maîtrise d'ouvrage.

De même, pour ce qui concerne le haut débit, une étude complète a été menée, en lien avec France Télécom, pour déterminer, commune par commune, combien de lignes restaient inéligibles au DSL sur ligne de cuivre. Un dialogue a ensuite été engagé avec les Départements afin de connaître leur stratégie, en leur annonçant la volonté commune à l'Etat et à la Région, de leur octroyer une subvention de 256€ par ligne inéligible. A cette somme, serait ajoutée une « prime de performance » de 120€ par ligne pour les projets de couverture haut débit programmés avant septembre 2009 et mis en œuvre avant septembre 2010.

S'agissant des Usages, deux grands projets ont été expérimentés en 2008 : il s'agit des ENT et de la géomatique.

Les Environnements Numériques de Travail (ENT) constituent un ensemble de logiciel de support à l'apprentissage et à la vie scolaire, accessible à travers un portail internet. Leur expérimentation a été lancée en fin 2008, à travers une convention entre la Région, la Préfecture, le Rectorat, la DRAF et le GIP RECIA.

Cette expérimentation va être menée auprès de 8 lycées et 6 collèges au cours du premier semestre 2009, pour commencer à se déployer sur l'ensemble des lycées à partir de septembre 2009.

La géomatique associe les techniques de l'informatique et de la cartographie. Jusqu'alors, les Systèmes d'Informations Géographiques se sont développés dans les Collectivités et dans les services de l'Etat, sans mise en cohérence. Une directive européenne, (directive INSPIRE) vise à développer l'interopérabilité des données et à faciliter la mutualisation et surtout la mise à disposition des données géographiques. C'est pourquoi, le GIP RECIA a mené une étude afin de connaître les différents usages actuels dans les services de l'Etat, de la Région, des Départements, des grandes agglomérations. A partir de cet état des lieux, une concertation va être menée en 2009, afin de mettre en œuvre un projet géomatique régional, proposant l'achat groupé de référentiels cartographiques communs, et la mutualisation des cartes générées pour les uns et les autres.

Au cours de l'année 2009, le nouveau réseau régional des Espaces Publics Numériques devrait être étudié, puis lancé, avec l'objectif de doubler le nombre d'EPN en région Centre, passant de 90 à 180 EPN dotés d'un nouveau cahier des charges. L'animation régionale serait assurée par le GIP RECIA, avec l'objectif de servir l'ensemble des territoires et de réduire la fracture numérique, notamment auprès des seniors.

Par ailleurs, dans le budget TIC, on trouve aussi les moyens indispensables pour la maintenance du réseau informatique des lycées, ainsi que les crédits nécessaires pour le fonctionnement du réseau régional² qui porte nos liaisons internet (services de la Région, lycées, CFA, IFSI...).

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 905-56	Fonctionnement 935-56
Autorisations de programme	1 611 500 €	
Autorisations d'engagement		3 025 000 €
Crédits de paiement dépenses	450 000 €	4 907 000 €
Crédits de paiement recettes		

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Technologies d'Information et de Communication				
Investissement	350 000 €		450 000 €	
Fonctionnement	4 975 000 €		4 907 000 €	
TOTAL	5 325 000 €	0	5 357 000 €	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N°AP	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2008-7000	5 ans	CP	VT - Couverture téléphonie mobile et haut débit	1 000 000 €	250 000 €	350 000 €	600 000 €
2009-7052	5 ans	CP	VT - Expérimentation	611 500 €	50 000 €	150 000 €	411 500 €
TOTAL				1 611 500 €	300 000 €	500 000 €	1 011 500 €

• **FONCTIONNEMENT**

N°AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2006-2136	5 ans	P	Réseau régional haut débit 2	2 400 000 €	1 700 000 €	1 260 000 €	
2008-7005	4 ans	CP	VT - Environnements numériques de travail	275 000 €	250 000 €	150 000 €	25 000 €
2009-7053	5 ans	CP	VT - Observatoire régional TIC	350 000 €	69 800 €	70 000 €	210 200 €
TOTAL				3 025 000 €	2 019 800 €	1 480 000 €	235 200 €

Programme : TIC Equipements et services

• **Description**

La Région poursuit et élargit son action dans le champ des technologies de l'information et de la communication dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la formation, du développement économique.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2006-2136	Réseau régional haut débit 2	3 000 000 €	2 400 000 €
2008-7000	VT - Couverture téléphonie mobile et haut débit	400 000 €	1 000 000 €
2009-7053	VT - Observatoire régional TIC		350 000 €
	TOTAL	3 400 000 €	3 750 000 €

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	100 000 €		250 000 €		700 000 €	
Hors AP						
Sous-total	100 000 €	0	250 000 €	0	700 000 €	0
Fonctionnement						
Sur AE	3 900 000 €		2 569 800 €		1 600 000 €	
Hors AE	500 000 €		1 837 200 €			
Sous-total	4 400 000 €	0	4 407 000 €	0	1 600 000 €	0
TOTAL	4 500 000 €	0	4 657 000 €	0	2 300 000 €	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Au titre de la couverture téléphonie mobile et haut débit : 250 000 €

Il s'agit du financement des infrastructures passives des points d'émission pour améliorer la couverture du territoire en téléphonie mobile ("zones blanches") et en haut débit.

Au titre du GIP RECIA – réseau régional haut débit 2 : 1 700 000 €

Les dépenses liées au réseau régional de seconde génération correspondent au financement, par le biais d'un groupement de commandes coordonné par le GIP RECIA, des liaisons des lycées publics et privés, des CFA et des établissements de formation sanitaire et sociale.

Au titre du GIP RECIA – Financement de la plateforme de télégestion : 2 000 000 €

La plateforme de télégestion et la maintenance informatique de proximité des lycées sont des activités opérationnelles depuis 2005, avec une montée en charge liée à l'avancement du plan de câblage des lycées effective depuis début 2008.

Conformément à la convention d'application de l'article 25 du CPER 2000-2006, le financement de la plateforme de télégestion est assuré à parité entre l'Etat et la Région. L'Etat a assuré en totalité le financement de cette activité pour les années de 2005 à 2007.

Depuis 2007, la Région en a repris le financement.

Au titre du GIP RECIA – Financements CPER : 507 000 €

La participation statutaire de la Région au fonctionnement du GIP dans le respect de la parité prévue au contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et confirmé dans le contrat de projet 2007-2013 est fixée à un montant de 437 200 €.

Dans le cadre du Volet Territorial du CPER 2007-2013, il est prévu la mise en place de l'observatoire régional des TIC. Un crédit de 69 800 € est prévu à cet effet.

Au titre du GIP RECIA – Financement pour missions spécifiques : 200 000 €

La Région participe au déploiement dans les Centres de Formation d'Apprentis d'une architecture informatique homogène d'établissement.

Programme : TIC Développement des usages

- **Description**

La Région veut démocratiser les usages des TIC, en développant, notamment, l'accès aux Espaces Publics Numériques, les Environnements numériques de travail dans les lycées.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2008-7005	VT - Environnements numériques de travail		275 000 €
2009-7052	VT - Expérimentation		611 500 €
	TOTAL	0	886 500 €

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	250 000 €		200 000 €		350 000 €	
Hors AP						
Sous-total	250 000 €	0	200 000 €	0	350 000 €	0
Fonctionnement						
Sur AE	575 000 €		500 000 €		612 500 €	
Hors AE						
Sous-total	575 000 €	0	500 000 €	0	612 500 €	0
TOTAL	825 000 €	0	700 000 €	0	962 500 €	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Au titre des Espaces Publics Numériques et usages : 350 000 €

Une réflexion sur le futur dispositif des EPN pourrait conduire à étendre et densifier la couverture territoriale (aménagement numérique du territoire), dynamiser les structures existantes (annuaire, signalétique et label commun, rapprochement avec le dispositif national "entPublic", outils pédagogiques pour les animateurs) et permettre leur évolution par le renouvellement de leur parc matériel et logiciel. Elle envisage l'aide au financement de l'animation et l'amélioration de la qualification professionnelle des animateurs.

Au titre des Environnements Numériques de Travail : 200 000 €

Il s'agit de subventions concernant l'expérimentation des ENT dans les lycées, couvrant les activités de développement, d'intégration, de mise en exploitation, d'hébergement et de maintenance des expérimentations pendant 3 ans. A terme, il s'agit de fournir un ENT à tous les publics en formation dans le cadre de la compétence de la Région.

Au titre de la plateforme régionale mutualisée : 50 000 €

Le projet de plate-forme régionale de mutualisation concerne de nombreux secteurs de la politique régionale (éducation et formation, culture, patrimoine, audio-visuel, archives ...). Les études en cours concernent la plate forme géomatique régionale, l'opportunité de mutualiser au niveau régional l'hébergement des ENT, l'étude sur le développement de la télévision participative.

Au titre des expérimentations TIC : 100 000 €

Le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région intègre la création d'un fonds TIC, visant notamment à :

- promouvoir des actions dirigées vers le grand public (usage à dominante médicale, sociale, culturelle...),
- soutenir des expérimentations, portées par des structures diverses et agissantes dans des domaines variés au profit des territoires isolés,
- développer l'appropriation des TIC par les collectivités et par les entreprises, notamment les TPE et les PME, en particulier à travers des actions de formation.

Cadre(s) d'intervention appliqué(s) :

Commission permanente régionale du 10 décembre 2004

Commission permanente 07.07.28 bis du 14 décembre 2007

Contrat de projet Etat-Région 2000-2006

Article 5-2 du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

ENVIRONNEMENT

LES ORIENTATIONS 2009

Dans une conjoncture financière délicate la Région Centre confirme sa volonté d'engagement pour la protection de l'environnement et le développement durable.

En 2009, le budget total d'intervention dévolu à l'environnement enregistre une progression de 2,6%. En particulier, celui consacré à l'énergie évolue significativement : + 8,9% (et déjà + 27,5% entre 2007 et 2008).

2 actions emblématiques en matière énergétique méritent d'être soulignées :

Le développement de la filière géothermie par pompes à chaleur avec le lancement de la charte GEOQUAL, une première en France que l'Etat envisage s'étendre au niveau national.

La poursuite du prêt à taux zéro destiné aux particuliers - Isolaris Centre - pour les travaux d'isolation et les installations solaires thermiques, qui a permis de financer en 14 mois près de 1000 projets.

La Région maintient également son engagement en faveur de la préservation de l'environnement au travers notamment du démarrage des actions de l'Ecopôle, créé en octobre 2008 sous la forme d'un établissement public local et qui s'est fixé 3 objectifs : la professionnalisation des salariés et bénévoles des associations régionales, la diffusion d'outils pédagogiques et la mise en place d'un observatoire régional des milieux naturels et de la biodiversité.

En parallèle, la **rénovation du dispositif des Conventions Vertes** permettra d'apporter un soutien consolidé aux associations de protection de la nature, dans un contexte d'amenuisement général des aides de l'Etat. Ces conventions permettront de soutenir l'activité et l'emploi d'associations, dans des domaines s'inscrivant dans les priorités régionales : l'énergie, la Loire et les milieux aquatiques, l'éducation à l'environnement et à l'éco citoyenneté, le patrimoine naturel...

En matière de gestion des déchets, l'année 2009 verra l'aboutissement de la révision du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux, qui relève de la compétence du Conseil régional dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013.

Enfin, dans la suite logique de l'approbation de l'Agenda 21 régional, les programmes d'actions qui en découlent seront mis en oeuvre. Parallèlement, la Région incitera les collectivités territoriales à mettre en place des Agendas 21 locaux

Cette démarche d'exemplarité engagée par la Région doit permettre de démultiplier la lutte en faveur du développement durable sur l'ensemble du territoire régional.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ENVIRONNEMENT

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 907	Fonctionnement 937
Autorisations de programme	7 538 000 €	
Autorisations d'engagement		-
Crédits de paiement dépenses	7 379 400 €	5 957 500 €
<i>Dont actions transversales (71)</i>	<i>2 859 800 €</i>	<i>1 502 500 €</i>
<i>Dont actions en matière des déchets (72)</i>	-	<i>50 000 €</i>
<i>Dont politique de l'air (73)</i>	<i>45 000 €</i>	<i>90 000 €</i>
<i>Dont politique de l'eau (74)</i>	<i>790 000 €</i>	<i>500 000 €</i>
<i>Dont politique de l'énergie (75)</i>	<i>2 856 00 €</i>	<i>1 128 200 €</i>
<i>Dont patrimoine naturel (76)</i>	<i>828 300 €</i>	<i>2 686 800 €</i>
<i>Dont autres actions (78)</i>	-	-
Crédits de paiement recettes	-	-

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Pôle d'efficacité énergétique				
Investissement	2 784 600 €		2 736 300 €	
Fonctionnement	940 000 €		1 058 200 €	
TOTAL	3 724 600 €		3 794 500 €	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010 et +
2009-7300	1	CP	GP - ADEME - Energies renouvelables	1 000 000 €	300 000 €	700 000 €
2009-7301	1	CP	GP - ADEME - Bâtiments durables	350 000 €	87 500 €	262 500 €
2009-7302	1	CP	GP - ADEME - Emergence de la demande	280 000 €	140 000 €	140 000 €
TOTAL				1 630 000 €	527 500 €	1 102 500 €

Programme : PEE- Usage en faveur de l'efficacité énergétique

• Description

Ce programme met en œuvre les accords-cadres Etat / ADEME / Région pour la période 2007-2013, inscrit dans le Grand Projet « Pôle d'Efficacité énergétique » (article 2) et dans le volet territorial du CPER.

La thématique « Energies » est présente dans 4 des 7 thèmes de ces accords-cadres :

- + Thème 1 : Emergence de la demande : audits énergie, HQE, Communication (GPEE)
- + Thème 2 : Bâtiments Durables (GPEE)
- + Thème 3 : Energies renouvelables : bois-énergie, solaire, géothermie (GPEE)
- + Thème 4 : Animation Energie des territoires : soutien aux Espaces Info Energie (EIE) et aux Agences Locales de l'Energie (ALE) (VT)

• Tableaux budgétaires 2008

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-7300	GP - ADEME - Energies renouvelables		1 000 000 €
2009-7301	GP - ADEME - Bâtiments durables		350 000 €
2009-7302	GP - ADEME - Emergence de la demande		280 000 €
	TOTAL		1 630 000 €

Les montants des AP demandés s'inscrivent dans la continuité des actions engagées et des enveloppes budgétaires prévues dans le cadre de l'accord cadre Etat-ADEME-Région.

En matière d'énergies renouvelables, les 1 000 000 € permettront de financer des investissements dans le domaine du bois-énergie, du solaire thermique et photovoltaïque, de la géothermie et de la méthanisation.

En matière d'émergence de la demande, il s'agira de financer les outils d'aide à la décision (audits multi-énergies, diagnostics thermiques,...) en plein développement.

Pour le thème « Bâtiments durables », notre action sera centrée sur l'accompagnement des projets de bâtiment basse consommation via des appels à projet et concours.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 784 600 €		2 736 300 €		2 663 676 €	
Hors AP						
Sous-total	2 784 600 €		2 736 300 €		2 663 676 €	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	940 000 €		1 058 200 €			
Sous-total	940 000 €		1 058 200 €			
TOTAL	3 724 600 €		3 794 500 €		2 663 676 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

GPEE – ADEME/Région 2007-2013 - Energies renouvelables

Il s'agit d'actions en faveur du développement des énergies renouvelables dans des usages pour lesquels une réduction de la demande d'énergie a été réalisée. Elles contribuent à la limitation de l'effet de serre (par réduction des rejets gazeux des énergies fossiles substituées), notamment dans les utilisations de la chaleur.

Les Energies renouvelables exploitables en région Centre, sont une source d'emplois locaux dans les secteurs de la construction (chauffagiste, fabricants de matériels, ...) et dans le secteur de l'exploitation forestière ou agricole.

En région Centre, les 3 principaux potentiels régionaux sont : le bois-énergie, le solaire thermique et la géothermie.

Investissement :

Pour ces trois sources d'énergie renouvelables, une aide à l'investissement est proposé, de 30 à 40% du surcoût d'investissement (par rapport à une solution de référence gaz naturel) pour le collectif et tertiaire.

Pour les installations photovoltaïques et de méthanisation, un appel à projet sera proposé.

Les crédits de paiement de 2 068 500 € correspondent aux paiements des dossiers d'installations d'énergie renouvelables engagés en 2007 (701 400 €) en 2008 (467 100 €) et des derniers dossiers à solder de la convention ADEME / Région 2000-2006 (600 000 €). Pour 2009, 30% des 1 000 000 € d'autorisation de programme est demandé.

Fonctionnement :

Pour les particuliers, le dispositif de prêt ISOLARIS Centre permet d'accompagner les installations de solaires thermiques (CESI et SSC). Une enveloppe de 70 000 € est prévue pour le partenariat avec Banque Populaire Val de France.

Pour accompagner le développement de la géothermie, une marque de qualité régionale du forage géothermique sera lancée ; une enveloppe de 30 000 € est prévue pour les actions de promotion aux énergies renouvelables, notamment avec un soutien à Qualit'EnR.

Energies renouvelables (hors convention)

Le dispositif mis en place en octobre 2007 pour les prêts à 0% ISOLARIS Centre concerne les installations de solaire thermique : chauffe-eau solaire individuel et systèmes solaire combiné.

A l'issue d'un appel à propositions, deux organismes bancaires ont été retenus pour le lancement du dispositif : Domofinance (en partenariat avec EDF) d'une part (hors convention Etat-ADEME-Région) et Banque Populaire Val de France d'autre part.

Le partenariat avec Domofinance/ EDF met en œuvre le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) que la Région cède à EDF en échange d'une participation financière accrue dans le coût de la bonification.

L'ADEME n'a pas souhaité, dans la phase de lancement du dispositif des CEE (mi 2006) que les actions s'appuyant sur les CEE soient inscrites dans les conventions avec les Régions.

Une enveloppe de 50 K€ a été prévue pour ce dispositif avec le partenaire Domofinance / EDF pour l'isolation compte tenu des résultats de l'année 2008.

Bâtiments durables (hors convention)

La Région a souhaité mettre en place un dispositif de prêt co-bonifié, destiné aux particuliers, pour financer les travaux d'isolation et d'installations d'équipements solaires thermiques. Cet outil financier lancé en octobre 2007, aujourd'hui en place dans 5/6 des Régions françaises, devrait permettre de relancer la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et favoriser le développement du solaire thermique, l'un des trois potentiels régionaux en matière d'énergies renouvelables.

A l'issue d'un appel à propositions, deux organismes bancaires ont été retenus pour le lancement du dispositif : Domofinance (en partenariat avec EDF) d'une part (hors convention Etat-ADEME-Région) et Banque Populaire Val de France d'autre part.

Le partenariat avec Domofinance/ EDF met en œuvre le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) que la Région cède à EDF en échange d'une participation financière accrue dans le coût de la bonification.

L'ADEME n'a pas souhaité, dans la phase de lancement du dispositif des CEE (mi 2006) que les actions s'appuyant sur les CEE soient inscrites dans les conventions avec les Régions.

Une enveloppe de 150 K€ a été prévue pour ce dispositif avec le partenaire Domofinance / EDF pour l'isolation compte tenu des résultats de l'année 2008.

GPEE ADEME/Région 2007-2013 – Bâtiments durables

Investissement :

Sous forme d'un appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments », renouvelé 2 fois comme en 2008, un soutien sera apporté aux bâtiments neutres en énergie ou à énergie positive, en ce qui concerne les constructions neuves, et aux bâtiments « basse consommation » pour le secteur de la rénovation. Il s'agit d'une aide à l'investissement de 100 €/m² (plafonné à 100 000 €). La mesure 17 du FEDER pourra être mobilisée pour financer ces projets « démonstrateurs ».

Cet appel à projet est destiné aux bâtiments collectifs et tertiaires.

Pour 2009, un concours « maison basse consommation » sera créé pour les particuliers qui construisent ou rénovent leur habitation selon les normes BBC-Effinergie.

Les crédits de paiement de 381 100 € permettront de solder les dossiers des lauréats de l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments » de 2008 et ceux du premier appel à projet de 2009.

Fonctionnement :

Pour que les constructions et rénovations « basse consommation » se développent, les professionnels de la filière bâtiment doivent faire évoluer leur pratique, se former. La Région participera à la structuration de cette filière, notamment via des actions collectives d'entreprises : bureaux d'études, architectes,... Une enveloppe de 75 000 € est prévue pour accompagner la mise en œuvre de l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments ».

Pour encourager les collectivités et bailleurs sociaux, les conventions Région-Départements prévoient une certification des logements « Habitat & Environnement » ou équivalent financée à hauteur de 50% : une enveloppe de 50 000 €.

Le dispositif de prêt Isolaris Centre, volet Isolation, avec le partenaire Banque Populaire Val de France, s'inscrit également dans cette opération : compte-tenu des résultats de l'année 2008 et de l'important potentiel de développement des travaux d'isolation chez les particuliers, une enveloppe de 100 000 € est programmée.

GPEE ADEME/Région 2007-2013 - Emergence de la demande

Cette opération regroupe les actions suivantes :

En fonctionnement :

- supports de communication, notamment pour l'observatoire régional de l'énergie créé en 2008.

- animation de réseaux (collectivités, bureaux d'études, architectes...). Une enveloppe de 50 000 € en fonctionnement est prévue pour cette action, avec notamment l'accompagnement du réseau des collectivités Energie Villes lancé en juin 2007.

En investissement :

- aide à la décision : études de faisabilité, et audits énergie et multi-énergies, diagnostics thermiques, Conseils en Orientation Energie, diagnostics éclairage public : l'objectif est de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages des collectivités essentiellement mais aussi les opérations collectives de copropriétés, d'identifier les gisements d'économie d'énergie rentable sur leur patrimoine.

Les crédits de paiement de 286 700 € permettront de solder les dossiers d'aide à la décision 2008 et de régler 50% des dossiers engagés en 2009.

VT ADEME / Région 2007/2013 - Information, Conseil, Energie

Il s'agit d'actions de sensibilisation et conseil en faveur de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments des particuliers et des collectivités.

Les actions collectives de conseil en énergie pourront être développées auprès des particuliers et des collectivités via le soutien aux Espaces Info Energie (EIE), aux Agences locales de l'énergie (ALE) et aux animateurs énergie des territoires.

Pour ces opérations, il est nécessaire de prévoir en 2009 des crédits de paiement fonctionnement à hauteur de 333 200 €.

L'accroissement du budget est du au développement des Espaces Infos Energie ; 16 conseillers contre 13 en 2008 seront répartis dans les 6 départements en 2009.

Soutien à la structuration des filières (hors convention)

Pour accompagner la structuration des filières « énergies renouvelables » et « bâtiment basse consommation », des études de marché, des actions collectives dont des actions de communication sont nécessaires.

En 2009, une étude sur la filière « Solaire thermique et Photovoltaïque » est prévue en vue de décliner un programme d'actions.

Pour ce faire, 150 000 € de crédits de paiement fonctionnement sont nécessaires.

- **Cadre régional d'intervention**

- ✚ Accord-cadre 2007 / 2013 Etat / ADEME / Région au titre de l'article 2 Grand Projet « Pôle d'Efficacité Energétique » du CPER adopté lors de la CPR du 13 juillet 2007 (CPR n° 07.06.74).

- ✚ Accord-cadre 2007 / 2013 Etat / ADEME / Région au titre du volet territorial du CPER adopté lors de la CPR du 14 septembre 2007 (CPR n° 07.07.43).

DOMAINE :
VALORISATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LES CREDITS DE PAIEMENT

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
VALORISATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
Investissement	4 764 900 €		4 643 100 €	
Fonctionnement	4 458 600 €		4 899 300 €	
TOTAL	9 223 500 €		9 542 400 €	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée d'affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	2010 et +
2009-7307	1	CP	VT - Agence eau - Appels à projets Economie d'eau	500 000 €	0 €	500 000 €
2008-7310	6	CP	VT - Contrats Eau Centre	+ 850 000 €	+ 77 500 €	+ 772 500 €
2009-7354	3	CP	VT - ADEME Gestion des déchets	150 000 €	0 €	150 000 €
2009-7305	1	CP	VT - ADEME - Lig'Air	90 000 €	45 000 €	45 000 €
2009-0677	3	C	Conventions vertes 2009-2011	200 000 €	35 000 €	165 000 €
2009-1101	1	R	Réserves Naturelles Régionales	108 000 €	0 €	108 000 €
2009-1102	1	R	Boischaut Sud	20 000 €	10 000 €	10 000 €
2009-7900	1	CP	CPIER - Ouvrages domaniaux et sécurité civile Prog 2009	3 516 000 €	151 400 €	3 364 600 €
2009-7909	2	CP	CPIER - 3 E Déconstruction barrage Blois	390 000 €	117 000 €	273 000 €
2009-1104	5	C	Plan Seine	50 000 €	0 €	50 000 €
2008-45005	6	C	CG 45 - Arboretum des Barres	+ 34 000 €		+ 34 000 €
TOTAL				5 908 000 €	435 900 €	5 472 100 €

Programme : Gestion de l'Eau

• Description

L'amélioration de la gestion et de la protection de la ressource en eau est un des objectifs prioritaires du projet régional.

Dans le cadre du CPER 2000-2006 la Région a initié la mise en place de contrats de bassin. Ainsi, les contrats de bassins du Beuvron et de la Cisse ont été signés.

Cette initiative va se poursuivre au sein du CPER 2007-2013 dans le cadre du volet territorial et de la convention entre la Région Centre et les Agences de l'eau dont les objectifs visent :

- à assurer la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides)
- à organiser une synergie entre la Région Centre et les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs,
- à favoriser l'émergence de démarches territoriales de type SAGE pour couvrir le territoire régional après 2013,
- à mettre en place des programmes pluriannuels opérationnels de travaux de restauration de la qualité des eaux sur les masses d'eaux qui sont les plus dégradées en région Centre
- à développer sur le territoire régional les programmes d'économie d'eau et d'utilisation des techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires,
- à développer les actions de sensibilisation et de communication autour des enjeux de la ressource en eau, de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de la révision du SDAGE.

• Tableaux budgétaires 2009

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-7310	VT - Contrats Eau Centre		850 000 €
2009-7307	VT - Appels à projets Economie d'eau		500 000 €
	TOTAL		1 350 000 €

Il est nécessaire d'abonder l'AP 2008 7310 relative à l'opération Contrats Eau Centre de 850 000 € pour la porter à 1 420 000 €.

Dans le volet Economie d'eau et développement de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de la Convention avec les Agences de l'eau, il est prévu d'ouvrir une AP de 500 000 € pour l'appel à projets 2009 en vue de financer notamment des projets d'économies d'eau (toitures végétalisées... et d'utilisation de techniques alternatives aux pesticides (désherbeurs thermiques...))

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	790 000 €		790 000 €		2 479 658 €	
Hors AP						
Sous-total	790 000 €		790 000 €		2 479 658 €	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	524 000 €		500 000 €			
Sous-total	524 000 €		500 000 €			
TOTAL	1 314 000 €		1 290 000 €		2 479 658 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

CPER 2000 / 2006 – Contrats de Bassin

Cette opération regroupe en investissement les derniers engagements non soldés correspondant aux études de zonage soutenues au titre du CPER précédent. 25 000 € de crédits de paiement sont nécessaires en 2009 pour solder les derniers engagements.

Cette opération regroupe également en investissement et en fonctionnement les engagements liés aux Contrats de Bassin de la Cisse et du Beuvron, engagés au cours du second semestre 2006.

CPER 2007 / 2013 – Contrat de Bassin de la Cisse

Cette opération correspond aux engagements du Contrats de Bassin de la Cisse. 105 000 € sont réservés en fonctionnement pour engager diverses subventions relatives à l'animation de ce Contrat de bassin, en faveur des études et des équipes de techniciens de rivière.

En investissement, 200 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour assurer les différents versements d'acomptes liés aux engagements relatifs aux travaux d'aménagement et d'entretien du bassin.

CPER 2007 / 2013 – Contrat de Bassin du Beuvron

Cette opération correspond aux engagements du Contrats de Bassin du Beuvron. 155 000 € sont réservés en fonctionnement pour engager diverses subventions relatives à l'animation de ce Contrat de bassin, en faveur des études et des équipes de techniciens de rivière.

En investissement, 200 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour assurer les différents versements d'acomptes liés aux engagements relatifs aux travaux d'aménagement et d'entretien du bassin.

CPER 2007 / 2013 – Contrats Eau Centre

Cette opération correspond aux engagements des Contrats Eau Centre, signés à compter du second semestre 2008 en application du CPER 2007 / 2013. Les Contrats de l'Indrois, du Loing et de l'Essonne Amont ont été signés en 2008 ; d'autres le seront également en 2009.

Pour l'ensemble de ces Contrats, il est nécessaire de prévoir 120 000 € de crédits de paiement en fonctionnement pour engager des subventions en faveur de l'animation territoriale de ces Contrats, en faveur d'études ou du soutien aux équipes de techniciens de rivière.

En Investissement, 220 000 € de crédits de paiement sont sollicités en 2009 pour honorer les mandatements liés aux opérations engagées.

CPER 2007 / 2013 – AAP Eco l'Eau

145 000 € seront mobilisés pour compléter l'accompagnement des projets lauréats des appels à projets lancés en 2007 et 2008.

Les premiers versements relatifs à l'appel à projets 2009 interviendront en 2010.

CPER 2007 / 2013 – Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

En Fonctionnement, l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se poursuit avec notamment le soutien de l'animation et des études des SAGE Nappe de Beauce, Loir, Sauldre, Huisne, Yèvre Auron, et Loiret. 120 000 € sont nécessaires en 2009.

- **Cadre régional d'intervention**

- CPER 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007

- Volet territorial du CPER 2007-2013 adopté en session du 28 juin 2007 (DAP n° 07.02.05)

- Convention avec les agences de l'eau 2007-2013 adopté par la CPR du 12 octobre 2007 (CPR n° 07.08.60).

Programme : Préservation de l'Environnement

- **Description**

Ce programme d'actions regroupe désormais les opérations s'intégrant dans le cadre de la Convention Région / ADEME 2007-2013 (Maîtrise des Déplacements, Gestion des déchets, Lig'Air) ainsi que, dans le cadre du Fonds Espaces Naturels, l'opération Ecopôle, et dans le cadre du FRAC Territoire, l'opération Agendas 21 locaux : toutes inscrites dans le volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région.

Il comprend également le dispositif de soutien aux Conventions vertes.

Opération – Gestion des déchets

De nouvelles actions pourront être proposés en 2008 au regard des travaux qui seront conduits pour la révision du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux relevant de la compétence du Conseil régional dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013. Ce PREDD sera soumis à enquête publique en 2008.

Opération – Lig'Air

Ce thème recouvre le développement du réseau de surveillance de la qualité de l'air, LIG'AIR, avec une participation à l'équipement de ce réseau ainsi que le renforcement des moyens liés à l'information et à la sensibilisation du grand public, et notamment les jeunes.

Opération – Ecopôle

L'Ecopôle regroupera dans un même lieu cinq associations de niveau national (France Nature Environnement et Espaces Naturels de France) et régional (Nature Centre, Graine Centre, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre).

L'Ecopôle aura trois missions essentielles :

- la professionnalisation des salariés et bénévoles associatifs du territoire régional,
- le développement et diffusion d'outils pédagogiques,
- la mise en place d'un observatoire régional des milieux naturels.

Opération – Agendas 21 locaux

En 2006, la Région s'est lancée dans une démarche d'Agenda 21 Régional qui doit structurer le programme d'actions en matière de développement durable. En parallèle, la Région souhaite également inciter les collectivités locales à s'inscrire dans une démarche d'exemplarité à travers la mise en œuvre d'agendas 21 locaux.

Opération – Conventions vertes

Les conventions vertes permettent d'apporter un soutien à des associations présentant un intérêt régional ou départemental.

Elles visent à soutenir l'activité de ces associations, notamment l'emploi sur la base d'objectifs partagés s'inscrivant dans les priorités régionales à savoir :

- énergie,
- Loire et milieu aquatique,
- éducation à l'environnement et à l'éco citoyenneté,
- patrimoine naturel,
- développement durable,

et permettent de financer des études, des animations et des investissements matériels.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-7354	VT – ADEME Gestion des déchets		150 000 €
2009-7305	VT – ADEME Lig'Air		90 000 €
2009-0677	Conventions vertes 2009-2011		200 000 €
	TOTAL		440 000 €

Une AP de 150 000 € est proposée afin d'accompagner, en investissement, les projets suite à la définition du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD).

Une AP de 90 000 € est proposée pour la mise en place du programme 2009 de Lig'Air pour permettre à l'association de renouveler le matériel de mesures de la qualité de l'air.

Une AP de 200 000 € pour 3 ans est proposée pour soutenir les associations concernées par le nouveau dispositif en faveur de l'éducation à l'environnement.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	200 800 €		229 500 €		301 000 €	
Hors AP						
Sous-total	200 800 €				301 000 €	
Fonctionnement						
Sur AE	65 000 €		200 000 €		500 000 €	
Hors AE	760 000 €		830 000 €			
Sous-total	825 000 €		1 030 000 €		500 000 €	
TOTAL	1 025 800 €		1 259 500 €		801 000 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

CPER VT 2007 / 2013 ADEME – Maîtrise des Déplacements

La part des transports dans les gaz à effet de serre étant en constante augmentation, les crédits de la Convention Région / ADEME permettront d'accompagner des projets visant à inciter au changement de comportements, à soutenir des partenaires dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions visant cet objectif, et à développer des solutions innovantes pour la Région.

Pour ce faire, une AP de 141 000 € a été créée au BP 2007. 120 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour assurer le mandatement lié au projet de centrale de mobilité.

En fonctionnement, 70 000 € permettront d'accompagner différents Plans de Déplacements d'Entreprises.

CPER VT 2007 / 2013 ADEME – Gestion des Déchets / Approches transversales

En fonctionnement, 50 000 € sont inscrits afin de mener quelques études, notamment autour des Approches Environnementales de l'Urbanisme ainsi que pour divers projets autour des Déchets Dangereux.

En investissement, les projets qui seront engagés en 2009 ne généreront pas de mandatement en 2009.

CPER VT 2007 / 2013 – Lig'Air

Les crédits de paiement, en investissement (45 000 €) permettront d'accompagner le programme 2009 de Lig'Air.

90 000 € sont également proposés pour la poursuite des actions de communication (site internet, plaquettes, expositions, ...).

Conventions vertes

L'année 2009 sera la première année de mise en œuvre de la nouvelle génération de conventions vertes en faveur de l'éducation à l'environnement. 10 associations sont à ce jour concernées par le renouvellement de ce dispositif d'accompagnement, à savoir : le CPIE Brenne, le CPIE « Touraine-Val de Loire », Eure-et-Loir Nature, le GRAINE Centre, Indre Nature, Loiret Nature Environnement, Nature Centre, Nature 18, la SEPANT et Sologne Nature Environnement.

Elles disposeront toutes d'une convention cadre sur trois ans qui précisera les grands principes du partenariat avec la Région. Chaque convention cadre sera ensuite déclinée en conventions annuelles d'application qui permettront de préciser le programme d'actions et les engagements financiers de la Région.

En investissement, les crédits de paiement de 64 500 € envisagés en 2009 permettent de solder les AP antérieures et de procéder au versement des premiers acomptes de l'AP 2009.

En fonctionnement, les crédits de paiement de 500 000 € envisagés visent à accompagner les actions développées par les associations : animations pédagogiques, inventaires naturalistes...

CPER VT 2007 / 2013 FRAC – Agendas 21 locaux

Pour faire suite au cadre d'intervention régional pour l'élaboration d'agendas 21 locaux adopté en CPR 07.06.79 du 13 juillet 2007, une Autorisation d'Engagements de 1,170 M€ a été ouverte au BP 2007. Cette AE a un impact en CP de 200 000 € en 2009 pour accompagner les communes et communautés de communes dans la mise en place d'un agenda 21 sur leur territoire.

Cet accompagnement se décline en deux étapes :

- étape 1 : expertise préalable sous maîtrise d'ouvrage Région visant à aider les bénéficiaires dans la précision de leurs besoins en la matière et dans la définition de leurs modalités d'engagement dans cette démarche ;
- étape 2 : élaboration de l'agenda 21 par les communes et communautés de communes qui le souhaitent. Pour ce faire, chacune d'entre elles fera appel à un prestataire extérieur.

CPER VT 2007 / 2013 – Ecopôle

Pour 2009, il vous est proposé d'inscrire 120 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du programme d'actions. A l'issue des opérations de préfiguration de l'Ecopôle réalisées en 2007 et 2008, l'année 2009 permettra d'engager les premières actions portées par l'Etablissement Public Régional créé au second semestre 2008. Pourront notamment être engagées des opérations relatives aux corridors écologiques (cartographie, ...), à la formation modulaire, à la mise en œuvre et au développement du site Internet de l'Observatoire du Patrimoine Naturel.

• **Cadre régional d'intervention**

- CPER 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007
- Volet territorial du CPER 2007-2013 adopté en session du 28 juin 2007 (DAP n° 07.02.05)
- Règlement d'application des Conventions vertes – CPR de décembre 2008
- Convention régionale pour l'éducation à l'environnement en région Centre du 29 mai 2006 entre l'Etat, l'Académie d'ORLEANS-TOURS, la DRAF, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ADEME.
- Cadre d'intervention régional pour l'élaboration d'agendas 21 locaux adopté en CPR 07.06.79 du 13 juillet 2007.

Programme : Patrimoine Naturel

- **Description**

La gestion des espaces naturels occupe une place de première importance au titre du budget de l'environnement.

La Région participe principalement au financement des trois Parcs Naturels Régionaux (PNR) présents en partie ou en totalité sur son territoire. Les "Contrats de Parcs", conventions cadre 2007-2010 ont été signées avec chaque Parc en 2007. Les engagements pris au titre de ces contrats seront poursuivis en 2009. L'adhésion à la Fédération Nationale des Parcs sera par ailleurs reconduite.

Dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et de son volet territorial, les opérations sur sites réalisées par le Conservatoire du Patrimoine Naturel en Région Centre seront accompagnées par la Région. Ces actions relèvent de la connaissance, de la gestion, de la protection et de la valorisation du réseau de sites structuré par le Conservatoire qui gère actuellement près de 2 100 hectares. Une convention cadre définissant les engagements réciproques a été adoptée entre l'Etat, la Région et le Conservatoire.

A l'issue de l'opération test menée sur le Boischaud Sud, l'opération pilote proposée et engagée par la Fédération de Pêche de l'Indre en 2007 sera poursuivie.

Par ailleurs le cadre d'intervention régional relatif à la mise en œuvre des réserves naturelles régionales ayant été adopté, la création des premières réserves sera engagée en 2009

A l'issue de la négociation avec le Département d'Eure-et-Loir, le projet de centre d'hébergement et d'animation de classe nature et patrimoine à Thiron-Gardais sera soutenu par la Région dans le cadre de la convention Région-Département 2007-2013. De même, sur le Département du Loiret, la convention Région-Département 2007-2013 prévoit le soutien au projet d'investissement de l'Arboretum des Barres.

Enfin, des outils de communication des politiques mises en œuvre seront réalisés : 7^{ème} édition du guide des animations nature et un guide sur les réserves naturelles régionales.

La Région a également créé une instance de démocratie participative en matière d'environnement : la Conférence Régionale de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD). Il s'agit d'une structure d'échanges entre acteurs de l'Environnement et élus régionaux dont la mission est de proposer des évolutions et participer à l'évaluation environnementale des politiques régionales. En 2007, elle a conduit à la demande de la Région, une réflexion sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-1101	Réserves naturelles régionales		108 000 €
2009-1102	Boischaud Sud		20 000 €
2008-45005	CG 45 - Arboretum des barres		+ 34 000 €
	TOTAL		162 000 €

Les AP proposées permettront d'accompagner :

- des opérations d'investissements liées à des aménagements conduits sur le secteur du Boischaut Sud par la Fédération de Pêche de l'Indre (20 000 €).
- la réalisation d'études préalables à la définition des plans de gestion de nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR) : 108 000 €

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	481 900 €		479 700 €		1 062 864 €	
Hors AP						
Sous-total	481 900 €		479 700 €		1 062 864 €	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 644 100 €		1 736 800 €			
Sous-total	1 644 100 €		1 736 800 €			
TOTAL	2 126 000 €		2 216 500 €		1 062 864 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Opération « Conservatoire du Patrimoine naturel » (dont CPER 2007-2013 VT).

Les crédits de paiement inscrits permettront de financer les opérations de gestion et de valorisation de sites conduites par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre au titre du volet territorial du CPER 2007-2013 (200 150 € dont 93 100 € en fonctionnement et 100 500 € en investissement).

Opération « Contrats de Parcs » (dont CPER 2007-2013 VT).

Concernant les Parc Naturels Régionaux, en 2009, le soutien aux programmes d'actions des PNR sera poursuivi (222 200 € en investissement et 324 600 € en fonctionnement) au titre du CPER 2007-2013 (volet territorial). Par ailleurs les dotations de fonctionnement des 3 Parcs représenteront un montant total de 1 056 100 € (PNR Brenne : 462 000 €, PNR Loire-Anjou-Touraine : 346 100 € et PNR Perche : 248 000 €).

Opération « Révision de la Charte du PNR Brenne ».

Le Parc Naturel Régional de la Brenne a engagé depuis 2007 un important travail de révision de sa Charte. Il est prévu 60 000 € de crédits de paiement fonctionnement pour l'accompagner dans cette opération.

Opération « Autres actions ».

Pour la 4^{ème} année, la Région Centre envisage d'adhérer à la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (16 000 €).

Par ailleurs, la Région publiera cette année la 7^{ème} édition du guide des animations nature (50 000 €) consultable en ligne sur le site Internet régional, et faisant également l'objet d'une édition « papier ».

Dans le cadre des travaux de la CREDD, la Région proposera notamment la rédaction d'un premier rapport concernant la stratégie régionale en matière d'eau et de biodiversité. Des crédits (16 000 €) seront également réservés pour la mobilisation d'experts dans ces deux domaines d'intervention.

Opération « Centre d'hébergement et d'animation ».

Dans le cadre des contractualisations, la Région a signé en 2007 une convention avec le Département d'Eure-et-Loir au titre de laquelle est prévu le financement du centre d'hébergement et d'animation de classes nature et patrimoine à Thiron-Gardais. L'engagement de cette opération est prévu pour fin 2009 avec un premier mandatement en 2010.

Opération « Arboretum des Barres ».

Dans le cadre des contractualisations, la Région a signé en 2007 une convention avec le Département du Loiret au titre de laquelle est prévu le financement d'investissements sur le site de l'Arboretum des Barres, désormais géré à compter du 1^{er} janvier 2009 par l'ONF. Un 1^{er} versement de 83 000 € est prévu en 2009.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien aux animations pédagogiques mises en œuvre sur le site en attribuant à l'ONF une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 €.

Opération Réserves Naturelles Régionales.

S'agissant la politique des Réserves Naturelles Régionales, il est envisagé d'élaborer trois plans de gestions, de réaliser trois diagnostics écologiques et socio-économiques (étape préalable à la mise en œuvre de la procédure de classement) et d'engager trois programmes de travaux. A ce titre il vous est proposé d'inscrire 54 000 € de crédits de paiement d'investissement pour honorer une partie de ces engagements ainsi que les engagements 2008. 21 000 € en fonctionnement permettront de soutenir les diagnostics écologiques et d'adhérer annuellement à l'Association Réserves Naturelles de France.

Par ailleurs, les travaux « pilotes » conduits par la Fédération de Pêche de l'Indre concernant l'opération Boischaud Sud seront accompagnés par la Région. Il s'agit d'opérations de restauration des milieux aquatiques sur quelques bassins versants prioritaires : aménagement de frayères à truites, abris piscicoles, passes à poissons, abreuvoirs... Il s'agit de la dernière année de soutien à ce projet expérimental. A ce titre, il est proposé d'inscrire 30 000 € (dont 10 000 € en fonctionnement pour le programme 2009 et 20 000 € en investissement pour mandater des engagements antérieurs).

Enfin, la troisième année du contrat nature avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) doit être engagée. A ce titre, la Région contribue aux travaux d'inventaire de la flore régionale (30 000 € en fonctionnement).

• **Cadre régional d'intervention**

- Contrats de Parcs – CPR en date du 12 octobre 2007
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007
- Volet territorial du CPER 2007-2013 adopté en session du 28 juin 2007 (DAP n° 07.02.05)
- Convention Région-Département Eure-et-Loir adopté en session du 28 juin 2007
- Convention Région-Département du Loiret adopté en session du 14 décembre 2007
- Convention cadre Etat-Région-Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre adopté en CPR du 12 octobre 2007
- Cadre régional d'intervention Réserves Naturelles Régionales adopté en CPR du 16 mars 2007

Programme : Plan Loire Grandeur Nature

- **Description**

La Loire abrite un important patrimoine naturel, culturel et paysager reconnu aux plans national et européen et ayant justifié l'inscription d'une partie de la Loire moyenne au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Dans le cadre du Contrat de Projets Interrégional Etat Région Loire 2007-2013 (Plan Loire III), la contribution de la Région Centre s'élève à 39 000 000 € avec la répartition suivante par grand projet prioritaire :

- « Prévention des inondations » 6 000 000 €,
- « Ouvrages domaniaux et sécurité » 11 000 000 €,
- « Eau, espaces, espèces » 7 000 000 €,
- « Valorisation du patrimoine et développement durable » 14 000 000 €,
- « Recherche » 1 000 000 €.

S'agissant de la prévention des inondations, la Région poursuit quatre objectifs opérationnels qui correspondent à ceux qui ont été définis dans le cadre de la stratégie globale de réduction du risque d'inondation en Loire moyenne, à savoir :

- restaurer la culture du risque,
- prévoir le risque,
- prévenir le risque,
- se protéger contre le risque.

Par ailleurs, dans le cadre du CPIER 2007-2013, 3,5 M€ de crédits « Région » sont notamment prévus pour le Grand Projet « Eau, espaces, espèces » pour financer notamment les opérations relevant au préalable du programme Loire Nature II. A ce titre, les actions du Conservatoire du Patrimoine naturel de la région Centre seront poursuivies.

L'article 5 du CPIER prévoit également le financement de la batellerie de Loire et des opérations relatives aux Maisons de Loire avec une participation de la Région à hauteur de 3 M€.

Ce programme d'action comprend également les opérations issues du contrat "Patrimoine Loire" signé avec TOUR(s) Plus en 2003.

Enfin, la Région a installé en 2002, en partenariat avec la Région Pays de la Loire, une "Mission Loire Patrimoine Mondial" à travers la création d'un Syndicat Mixte Interrégional. Cette mission joue un rôle fédérateur des acteurs de la Loire dans ce domaine. Elle a pour objectifs d'assister les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de leurs projets en qualité d'expert, de développer des actions de formation, d'information et d'assurer la gestion du label "Loire-Patrimoine Mondial".

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-7900	CPIER - Ouvrages domaniaux et sécurité civile Prog. 2009		3 516 000 €
2009-7909	CPIER - 3 E - Déconstruction Barrage de Blois		390 000 €
2009-1104	Plan Seine		50 000 €
	TOTAL		3 956 000 €

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007-2013 (Plan Loire III), est prévue la création d'une AP de 3 516 000 € au titre des ouvrages domaniaux et sécurité civile pour la programmation 2009 avec un décaissement à compter de 2009 jusqu'en 2013.

Dans le cadre de la plate-forme « Eau Espaces Espèces », il est envisagé le soutien à différentes opérations exemplaires menées par les Collectivités locales. Dans ce cadre, il est proposé la création d'une AP de 390 000 € en vue du soutien à l'effacement du barrage de Blois.

Enfin, à l'instar du Plan Loire, le Plan Seine vise à soutenir les initiatives des collectivités et des entreprises autour de la prévention des inondations. Il est donc proposé une AP de 50 000 € pour favoriser la mise en œuvre du PAPI Essonne Amont.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	3 292 200 €		3 143 900 €		6 054 423 €	
Hors AP						
Sous-total	3 292 200 €		3 143 900 €		6 054 423 €	
Fonctionnement						
Sur AE			172 500 €		345 000 €	
Hors AE	1 465 500 €		1 460 000 €			
Sous-total	1 465 500 €		1 632 500 €		345 000 €	
TOTAL	4 757 700 €		4 776 400 €		6 399 423 €	

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Opération « Sécurité des Populations » (CPIER 2007-2013)

La programmation du lit et de levées de la Loire (Plan Loire précédent) nécessite 1 526 000 € en 2009.

Opération « Ouvrages domaniaux et sécurité civile ».

Il est nécessaire d'inscrire 151 400 € pour mandater les premiers acomptes de la programmation de l'année 2009, et 693 400 € pour les engagements 2007 et 2008.

Opération « Prévention des inondations » - CPIER 2007 / 2013.

100 000 € en fonctionnement ont été réservés notamment pour les opérations suivantes : Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) pour 50 000 €, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), études de Prévision, Prévention, Protection (étude 3 P) pour 50 000 €.

Opération « Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre » (CPIER 2007-2013).

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007/2013, une Autorisation de Programme a été créée au BP 2008, afin de permettre le soutien au programme d'investissement mené par le Conservatoire du Patrimoine Naturel. Cette AP nécessite l'inscription de 162 100 € de crédits de paiement en 2009. Par ailleurs, l'accompagnement en fonctionnement du Conservatoire nécessite également l'inscription complémentaire de 95 000 € de crédits de paiement pour soutenir les actions de connaissances et d'inventaires préalables aux plans de gestions et aux programmes de travaux.

Opération « Batellerie de Loire ».

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007-2013, une AP de 100 000 € a été créée au BP 2008 permettant de soutenir des projets d'investissement en faveur de la batellerie de Loire, suite au règlement d'intervention approuvé en 2007. 20 000 € de crédits de paiements, liés à cette AP, sont prévus en 2009.

Opération « Maison de Loire » CPIER 2007/2013.

En 2008, une AP de 586 000 € a été créée afin de soutenir les projets d'investissement liés aux aménagements des Maisons de Loire. Sont notamment concernés l'élaboration des programmes d'aménagement des maisons de Loire de Jargeau et Belleville-sur-Loire et les travaux concernant la maison de Loire de Montlouis-sur-Loire. Ces opérations nécessitent un besoin de crédits de paiement en 2009 de 166 500 €. Par ailleurs, 200 000 € de crédits de paiement en fonctionnement sont envisagés afin de soutenir les programmes d'actions (fonctionnement et mise en réseau) de ces Maisons de Loire.

Opération « EP Loire ».

En fonctionnement sont prévus 400 000 €. En effet, pour l'EP Loire le budget est reconduit en distinguant le fonctionnement administratif et les ouvrages (240 000 €) et la mise en œuvre du Plan Loire (160 000 €).

Opération « Mission Loire »

630 000 € sont mobilisés en 2009 pour le fonctionnement et le programme de communication de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial.

Opération « CPIER 2007 / 2013 3E Barrage de Blois »

117 000 € de crédits de paiement seront également nécessaires sur 2009 pour mandater les premiers acomptes du projet d'effacement du barrage de Blois en vue de rétablir une meilleure circulation des espèces migratoires.

Opération « CPIER 2007 / 2013 3E Espèces Envahissantes »

25 000 € de crédits de paiement seront également nécessaires sur 2009 pour engager une action pilotée conjointement par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre autour d'une meilleure action autour des espèces envahissantes végétales présentes en val de Loire.

Opération « CPIER 2007 / 2013 Prévention des Inondations – La Bouillie »

Dans le cadre de la plate-forme « Prévention des Inondations », il est envisagé de soutenir différents projets portés par les Collectivités locales en vue de la réduction de la vulnérabilité au risque inondation. Dans ce cadre, une AP a été créée en 2008 pour soutenir le programme d'acquisition de terrains sur le site de La Bouillie, en Loir-et-Cher. 20 000 € de Crédits de Paiement seront nécessaires en 2009 pour assurer les premiers mandatements liés aux engagements 2008.

Opération « CPIER 2007 / 2013 Prévention des Inondations – Entreprises »

Dans le cadre de la plate-forme « Prévention des Inondations », en partenariat avec l'Établissement Public Loire », il est envisagé de soutenir un programme ambitieux, mené à l'échelle du Bassin, en vue de réduire la vulnérabilité des entreprises au risque inondation. 172 500 € de Crédits de Paiement sur AE sont nécessaires en 2009 pour soutenir le programme de diagnostics auprès des entreprises, et 287 500 € de Crédits de Paiement sur AE sont fléchés en 2009 pour soutenir le programme de travaux.

Opération « Plan Seine - Prévention des Inondations »

Le département de l'Eure et Loir et une grande partie du département du Loiret sont inclus dans le bassin versant de la Seine. A l'instar du Plan Loire, le Plan Seine offre une réelle possibilité de soutien aux collectivités désireuses de s'engager en faveur de la prévention du risque inondation. 10 000 € de crédits de paiement en fonctionnement permettront de soutenir l'élaboration de DICRIM ou Plans Communaux de Sauvegarde initiés par des collectivités du bassin versant de la Seine.

• **Cadre régional d'intervention**

- CPIER 2007-2013 (Plan Loire 3) adopté en session du 22 février 2007
- la convention relative aux modalités de mise en œuvre des missions spécifiques confiées à l'Établissement Public Loire par la Région Centre, au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 signée le 29 février 2008 (CPR n°08.02.52),
- Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 : article 31 du 13 octobre 2000
- Cadre d'intervention régional pour promouvoir la construction et la rénovation des bateaux traditionnels de Loire adopté en CPR du 14 septembre 2007

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES ORIENTATIONS 2009

Le budget 2009 traduit la mise en œuvre des engagements pris pour poursuivre et amplifier l'action de la Région en faveur du transport ferroviaire et de l'intermodalité afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de nos concitoyens.

L'action pour accroître l'efficacité et l'attractivité du TER Centre va se renforcer en 2009. Le trafic du TER Centre continue de progresser, une augmentation de plus de 6% est enregistrée sur les 6 premiers mois de 2008 par rapport à 2007. Les recettes suivent la même tendance et sur la même période augmentent de 7,2%.

Ces résultats valident la pertinence des choix de la Région, opérés dans la stratégie régionale du transport collectif multimodal et les circulations douces adoptée en juin 2006, et confirmés par l'étude « déplacements » qu'elle a réalisée, de développer le service public de transport régional de voyageurs.

L'année 2009 sera caractérisée par un développement et une adaptation de l'offre sur plusieurs lignes : Tours-Vierzon-Bourges-Nevers, Paris-Chartres-Le Mans, Chartres-Courtalain, Tours-Le Mans, Orléans-Nantes, Tours-Saumur.

La politique d'aménagement des gares régionales sera poursuivie : le programme de mise en accessibilité du réseau maillé des 33 gares TER sera achevé en 2009 et des crédits seront attribués à la mise en œuvre du schéma directeur régional d'accessibilité, dont la responsabilité incombe à RFF et à la SNCF. La mise en service d'un passage souterrain accessible aux personnes à mobilité réduite en gare de Courville-sur-Eure au premier semestre 2009 traduira cet effort important de la Région en la matière.

Le développement de l'intermodalité marquera une étape importante avec la réalisation de la centrale de mobilité qui sera opérationnelle dès septembre 2009. Par ailleurs, la Région contribue à la construction du pôle d'échanges d'Epernon, au financement - dans le cadre des conventions Région/Départements - d'un service de transports à la demande dans le Cher et l'Indre, de billetterie en Indre-et-Loire, en Loir-et-Cher et dans le Loiret, et du schéma départemental des déplacements dans le Loiret.

La généralisation de la billetterie, débutée en 2008 dans le cadre d'une convention 2008-2010 avec la SNCF, se concrétisera notamment par l'installation de guichets « multipass » dans les gares de Bourges et Châteauroux.

Des travaux et des études pour un réseau ferroviaire plus performant et pour le développement du TER Centre dans le cadre du CPER 2007-2013 seront réalisés. Après l'électrification de Tours-Vierzon, plusieurs projets importants vont être concrétisés : l'électrification de Bourges-Saincaize, la réouverture au trafic des voyageurs de Chartres-Voves, la pérennisation des trafics fret de Chartres-Orléans, la mise au gabarit bas des infrastructures de Paris-Orléans-Tours, afin de mettre en place l'autoroute ferroviaire dès 2010.

Par ailleurs les études en vue de la modernisation de Tours-Châteaudun seront achevées courant 2009 tandis que celles de la ligne POLT (suppression de passages à niveau dans l'Indre) seront engagées.

Concernant le développement du périurbain dans les agglomérations d'Orléans et de Tours, les travaux de réalisation d'une commande centralisée entre Tours et Chinon débiteront courant 2009 pour s'achever courant 2011, les études préliminaires pour la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans-Montargis jusqu'à Châteauneuf/Loire seront terminées courant 2009, tout comme celles pour la création d'une commande centralisée sur la ligne Tours-Loches et la réalisation d'un terminus technique à Cormery.

Les engagements pris avec l'Etat et les Départements pour la réalisation des programmes routiers seront poursuivis. La Région n'ayant pas de compétence dans le domaine routier, les dépenses inscrites seront destinées au financement des opérations contractualisées pour la période 2000-2006, dans le cadre du contrat de plan Etat/Région et des conventions Région/Départements.

Il s'agira notamment de financer l'achèvement de la RN 10 dans le Loir-et-Cher, la poursuite de l'aménagement de la RN 154 entre Chartres et Orléans, et l'aménagement de la rocade d'Issoudun. Pour les routes nationales transférées, 5 conventions ont été signées avec les départements du Loiret, de l'Indre, du Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher.

Le budget 2009 confirme l'ambition de moderniser les infrastructures et de développer le TER, afin de soutenir l'activité économique et l'emploi, de favoriser le droit au transport pour tous, d'aménager le territoire et de protéger l'environnement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 908	Fonctionnement 938
Autorisations de programme	86 618 000 €	
Autorisations d'engagement		2 550 000 €
Crédits de paiement dépenses	41 310 700 €	127 395 500 €
Crédits de paiement recettes	1 506 000 €	128 000 €

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE: TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TRANSPORT ET DEPLACEMENTS				
Investissement	49 924 500 €	1 273 000 €	41 310 700 €	1 506 000 €
Fonctionnement	115 681 300 €	69 000 €	127 395 500 €	128 000 €
TOTAL	165 605 800 €	1 342 000 €	168 706 200 €	1 634 000 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
AE 2009-36013	6	C	CG 36 - Transport à la demande	1 450 000 €	0	25 000 €	1 425 000 €
AE 2009-1132	3	P	Centrale de mobilité	750 000 €	0	90 000 €	500 000 €
AE 2009-6000	1	P	Contrôle qualité TER Centre	350 000 €		120 000 €	230 000 €
TOTAL AE				2 550 000 €		235 000 €	
AP 2008-7401	6	CP	GP - Modernisation de la voie Châteaudun-la Membrolle : étude AVP	+1 827 000 €	86 021 €	1 440 000 €	1 987 000 €
AP 2009-7406	5	CP	GP - Fret de proximité Chartres-Orléans et autres lignes	13 500 000 €	0	1 500 000 €	12 000 000 €
AP 2009-7407	5	CP	GP - Autoroutes ferroviaires - Etudes	131 000 €	0	105 000 €	
AP 2009-7408	5	CP	GP - Electrification Bourges-Saincaize	40 780 000 €		4 000 000 €	36 219 000 €

AP 2009-7409	5	CP	GP - Chartres-Orléans	28 000 000 €		1 126 000 €	26 874 000 €
AP 2009-7410	5	CP	GP - Modernisation de la ligne POLT Etudes	550 000 €		157 000 €	393 000 €
AP 2008-7402	6	CP	GP - Commande centralisée Tours-Chinon	-1 000 000 €	2 800 000 €	2 900 000 €	6 300 000 €
AP 2009-1078	2	P	Accessibilité dans 25 gares supplémentaires	2 500 000 €		200 000 €	1 500 000 €
AP 2009-1095	1	P	Information des voyageurs Info TER	100 000 €		100 000 €	
AP 2009-1232	2	P	Centrale de mobilité	230 000 €		230 000 €	
TOTAL AP				86 618 000 €		12 632 000 €	

Programme : Routes

- **Description**

Au titre du volet routier, la Région participe au financement d'études routières, d'opérations d'aménagement et de sécurité sur les routes nationales, dans le cadre du CPER 2000-2006 et verse ainsi des subventions à l'Etat sous forme de fonds de concours.

Par ailleurs, la Région verse des subventions aux Départements :

- au titre des conventions Régions-Départements 2000-2006 pour la réalisation d'études et d'opérations d'aménagements,
- au titre des conventions financières conclues avec les Départements désormais maîtres d'ouvrage pour certaines opérations non achevées au moment du transfert de certaines routes nationales liées au volet routier du CPER 2000-2006.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	30 721 300 €	1 273 000 €	24 620 000 €	1 273 000 €	20 072 873 €	
Hors AP						
Sous-total					20 072 873 €	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	30 721 300 €	1 273 000 €	24 620 000 €	1 273 000 €	20 072 873 €	

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Routes nationales CPER 2000-2006 1 932 000 €

Le montant sollicité, à verser à l'Etat, correspond au financement des opérations sur routes nationales. Il intègre l'impact des programmations 2006, 2007 et 2008.

Au titre de l'article 21 du CPER, seront notamment financés en 2009 :

- l'achèvement de la déviation de la RN 10 à Lisle et Pezou (Loir-et-Cher),
- la poursuite de l'aménagement de la RN 154 entre Chartres et Orléans – déviation d'Ymonville et de Prunay le Gillon (Eure-et-Loir)
- l'aménagement de la rocade d'Issoudun sur la RN 151 (Indre),

Le montant inscrit en recettes correspond à la cinquième échéance de remboursement de l'avance consentie à COFIROUTE pour la réalisation de la section Vierzon – Bourges de l'autoroute A 71.

Conventions Région-Départements (2000-2006) (19 658 000 €)

Les crédits de paiement sollicités correspondent aux échéances 2009 à mandater aux Départements, au titre :

- des échéanciers de versement arrêtés dans les conventions et leurs avenants concernant les montants restant dus par la Région aux Départements au titre des opérations figurant aux volets routiers des conventions 2000 – 2006, pour un montant total de 12,243 M € ; cela concerne les quatre départements dont les conventions se prolongent au-delà de 2008: le Cher, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loiret
- de l'échéancier de versement au titre du fonds sud sur la RN 143 pour une somme de 0,1 M €
- de la convention particulière concernant la section Nord-Ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle dit Choisille, pour un montant de 7,415 M€,

Routes nationales transférées (3 030 000 €)

Les crédits de paiement sollicités correspondent aux échéances 2009 à mandater aux Départements, au titre des montants inscrits dans les conventions signées avec ceux-ci dans le cadre de l'achèvement des opérations du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour les routes transférées aux Départements.

En effet, conformément à l'article 24 de la loi du 13 août 2004, la Région reste engagée financièrement vis-à-vis des Départements jusqu'à l'achèvement des opérations inscrites, dans la limite de l'enveloppe financière globale qu'elle apporte au volet routier du CPER.

A ce jour, 5 conventions ont été signées avec les départements du Loiret, du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher.

- **Cadre régional d'intervention**

Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 signé le 11/02/2000

Avenant n°4 signé le 13/01/2004

Convention Etat-Région-Départements d'ajustement du volet routier du CPER 2000-2006
Volets routiers des conventions Région-Départements 2000-2006 et leurs avenants validée par l'Assemblée régionale les 18 et 19/12/2003 en en CPR DU 19/11/2004, 8/07/2005, 18/11/2005 et 9/12/2005

Section Nord-Ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle, dit boulevard de la Choisille : convention tripartite Région-Département d'Indre-et-Loire, Communauté d'agglomération Tours Plus, validée par la CPR du 14/11/2003 et signée le 20/02/2004

Conventions financières Régions/Départements relatives aux modalités de versement des montants restant dus par la Région aux Départements au titre des routes nationales transférées.

Programme : Transport routier de voyageurs

- **Description**

L'organisation des services d'intérêt régional sur la ligne routière Romorantin - Vierzon est assurée directement par la Région Centre depuis le 12 juillet 2004 (DAP n° 04.01.041). L'exploitation des services réguliers est confiée à un transporteur et le suivi de l'exploitation à un assistant à maîtrise d'ouvrage auprès duquel une régie de recettes a été créée permettant la perception du produit des ventes de billets réalisées à bord des autocars. Un « accord de partenariat » entre la Région Centre, la SNCF et les titulaires des deux lots régit la distribution des titres de transport, l'information des voyageurs ainsi que la gestion des recettes directement perçues par la SNCF.

Par ailleurs, un volet transport est prévu dans les conventions 2007 - 2013 Région / Département avec le Cher, l'Indre et l'Indre-et-Loire.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-36013	CG 36 - Transport à la demande		1 450 000 €
	TOTAL		1 450 000 €

Il s'agit d'une opération inscrite dans le cadre de la convention Région-Département de l'Indre pour 2007-2013 pour favoriser le développement des transports collectifs.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE	375 000 €		150 000 €		1 100 000 €	
Hors AE	649 000 €	69 000 €	400 000 €	73 000 €		
Sous-total	1 024 000 €	69 000 €	550 000 €	73 000 €	1 100 000 €	
TOTAL	1 024 000 €	69 000 €	550 000 €	73 000 €	1 100 000 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Ligne Romorantin-Vierzon

La durée des deux marchés relatifs d'une part à l'exploitation de la ligne routière d'intérêt régional ROMORANTIN – VIERZON et d'autre part au suivi de la ligne court jusqu'au 11/07/2009. Elle sera prolongée jusqu'au 11/07/2010 en cas d'affermissement de la tranche conditionnelle.

Il s'agit donc de prévoir les crédits nécessaires aux deux tranches (la tranche ferme courant jusqu'au 11/07/2009 et la part de la tranche conditionnelle courant du 12/07/2009 jusqu'au 31/12/2009), soit 400 000 €.

Les recettes perçues en 2009 dans le cadre de la régie de recettes et au titre de l'accord de partenariat Région / SNCF sont estimées, quant à elles, à 73 000 €.

Convention Région-Département 18 : financement des transports départementaux (2007-2013)

La convention Région – Département 2007-2013 avec le Département du Cher prévoit une participation de la Région au financement d'un service de transport à la demande de rabattement vers les gares de La Guerche/l'Aubois, Nérondes, St-Amand-Montrond, Châteauneuf/Cher, Lury/Arnon. Il convient de prévoir, en 2009, 25 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation d'engagement afférente à cette opération (AE 2008-18010).

Un financement régional est également prévu à la convention Région – Département pour le renforcement du cadencement de la ligne régulière départementale Argent/Sauldre – Aubigny/Nère – Bourges. Une autorisation d'engagement a été ouverte, à cet effet, au budget primitif 2008 (AE 2008-18011) et il convient d'y prévoir, en 2009, 100 000 € de crédits de paiement.

Convention Région-Département 36 : transport à la demande (2007-2013)

La convention Région – Département 2007-2013 avec le Département de l'Indre prévoit le soutien de la Région au développement du transport à la demande. A ce titre, une participation de la Région est prévue à hauteur de 1,45 M€ sur la période contractuelle pour un coût total estimé à 3,11 M€. Il convient donc d'ouvrir une AE de 1 450 000 € pour la durée de la convention. Compte tenu d'un début d'exécution en cours d'année 2009, il convient de prévoir 25 000 € de crédits de paiement.

- **Cadre régional d'intervention**

- Marché relatif au suivi de la ligne d'autocars Romorantin-Vierzon, titulaire : EFFIA,
- Marché relatif à l'exploitation de la ligne d'autocars Romorantin-Vierzon, titulaire : Transports du Loir et Cher
- Convention Région-Département du Cher 2007-2013, CPR 2008.05.26 du 23 mai 2008 relative au renforcement de la ligne routière Argent sur Sauldre-Aubigny sur Nere-Bourges
- Convention Région-Département de l'Indre 2007-2013 adoptée en séance plénière du 14 décembre 2008

**Programme : Compensation régionale des tarifications
TER Centre**

- **Description**

Il s'agit du développement de tarifications attractives pour les voyageurs du réseau TER Centre selon leur statut (salariés, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi... ou tout public).

Il s'agit également de proposer des tarifications permettant le renforcement de l'intermodalité, à l'exemple de STARTER, de l'interrégionalité, pour TER BAC+ et TER Apprenti par exemple, mais également de l'offre à caractère social, telle que la gratuité pour les demandeurs d'emploi.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 480 800 €		1 565 000 €			
Sous-total	1 480 800 €		1 565 000 €			
TOTAL	1 480 800 €		1 565 000 €			

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

TER BAC+ ET TER APPRENTI

Il s'agit des compensations tarifaires à la SNCF et aux transporteurs routiers.

Pour la SNCF, 801 240 euros ont été engagés en 2008. L'augmentation des tarifs SNCF au 1er juillet 2009 sera en moyenne de 2,5 % pour le TER. De plus, il convient de prévoir une augmentation des cartes délivrées estimée à environ 2 % en 2009. Au total, les crédits nécessaires sont évalués à 835 000 € (+ 4,2 % par rapport aux crédits engagés en 2008).

Pour les transporteurs routiers, les compensations mandatées en 2008 s'élèvent à 224 161 euros. Il convient de prendre en compte l'augmentation du nombre de cartes délivrées, également estimée à 2 % en 2009. Ainsi, les crédits nécessaires s'élèvent à 240 000 €, en intégrant une réévaluation du barème de compensation tarifaire.

STARTER

Au vu des résultats des ventes d'abonnements en 2008 connus au 30 juin (+ 5 % par rapport à 2007) et en estimant une évolution de + 6 % en 2009, les crédits nécessaires sont de 70 000 euros.

PRINTEMPS DE BOURGES

La circulation de trains et autocars spéciaux au départ de Bourges vers Tours et Orléans à l'issue des concerts en 2008 a coûté 20 003 euros à la Région. Afin de renforcer cette opération dans les meilleures conditions pour les voyageurs, les crédits nécessaires à cette opération s'élèveront à 30 000 euros en 2009.

ACCORDS TARIFAIRES AVEC LES REGIONS LIMITROPHES

Les accords tarifaires avec les Régions limitrophes concernent les abonnements «domicile-travail». A ce jour, la Région Centre a signé un accord avec les Régions Pays-de-la-Loire en 2006 et Poitou-Charentes en 2008. La compensation versée à la SNCF en 2008 au titre de l'accord avec Pays-de-la-Loire s'élève à 50 826 euros. Pour honorer ces engagements, il est proposé d'inscrire 70 000 € en crédits de paiements.

GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La poursuite de l'augmentation du nombre de chéquiers délivrés par l'ANPE, et donc de voyages SNCF, s'est confirmée. En 2008, au vu des résultats connus au 30 juin, l'augmentation du nombre de voyages réalisés avec un chéquier serait de près de 20 % par rapport à 2007. En 2009, une inscription de crédits à hauteur de 200 000 euros sera nécessaire, afin de verser à la SNCF la compensation tarifaire correspondante et de renforcer cette opération, notamment par des actions de communication supplémentaires.

ABONNEMENTS REGIONAUX DE TRAVAIL

Conformément à la convention entre la Région et la SNCF relative à la gamme "Abonnement régional de travail", adoptée lors de la Commission permanente régionale du 14 décembre 2007, les crédits nécessaires au versement de la compensation régionale à la SNCF s'élèvent en 2009 à 110 000 euros. Cette estimation est établie sur la base de près de 6 000 abonnements vendus en 2008, avec une augmentation de plus de 10 % par rapport à 2007.

TARIFICATIONS EVENEMENTIELLES

Conformément à la convention entre la Région et la SNCF relative à ces tarifs, adoptée lors de la Commission permanente régionale du 14 décembre 2007, il convient d'inscrire 10 000 euros pour la compensation à verser en 2009 à la SNCF au titre de l'année 2008.

	2009
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	1 565 000 €
TER BAC + / TER Apprenti = compensation Transporteurs routiers	240 000 €
TER BAC + / TER Apprenti = compensation SNCF	835 000 €
Printemps de Bourges = SNCF	30 000 €
STARTER = compensation SNCF	70 000 €
Réciprocité Régions limitrophes Abonnement régional de travail	70 000€
Gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi	200 000 €
Abonnements régionaux de travail	110 000 €
Tarifications événementielles	10 000 €

- **Cadre régional d'intervention**

- Conventions particulières relatives à TER BAC+ et TER Apprenti (SNCF, Transporteurs routiers, Régions), à l'abonnement régional de travail (SNCF, Régions), STARTER (SNCF, Autorités organisatrices de transport urbain), aux tarifications événementielles (SNCF).

- Gratuité pour les demandeurs d'emploi : Convention avec l'ANPE et la SNCF adoptée en CPR du 17 juin 2005 et avenants.

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- **Description**

Il s'agit de l'acquisition, par crédit-bail, de matériels roulants destinés aux dessertes du TER Centre. Les matériels concernés sont les suivants :

- 6 Automotrices Grande Capacité bicourant (ZGC)
- 5 Automotrices TER2Nng

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	847 000 €					
Hors AP						
Sous-total	847 000 €					
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE		0	4 500 000 €			
Sous-total			4 500 000 €			
TOTAL	847 000 €		4 500 000 €			

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2005, la Région avait décidé d'acquérir 6 automotrices ZGC quadricaises de 220 places et 5 TER2Nng, automotrices deux niveaux de nouvelle génération de 450 places, pour les besoins du TER Centre. Ces acquisitions sont financées par crédit-bail conclu avec la Société Générale.

Les 5 rames TER2Nng ont été livrées fin 2007 et circulent sur l'axe Paris – Chartres – Nogent – le Mans. Leur arrivée a permis de retirer de la circulation les Z5300, anciennes rames banlieue des années 60, dont le confort, la fiabilité et la performance n'étaient plus compatibles avec les exigences du service TER particulièrement dense sur cet axe.

Les six rames ZGC seront toutes livrées en octobre 2008. Les premières, arrivées cet été, sont déjà en circulation notamment sur les dessertes périurbaines entre Tours et Bléré. A partir du service annuel 2009 (14/12/2008), ces rames circuleront quotidiennement entre Tours et Bourges.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention relative au financement de l'acquisition de 6 Autorails Grande Capacité en version électrique – dite ZGC destinés aux dessertes du TER Centre du 09 décembre 2005
- Convention relative au financement de l'acquisition de 5 automotrices TER2Nng destinées aux dessertes du TER Centre du 09 décembre 2005.

Programme : Infrastructures ferroviaires

- **Description**

De nombreuses opérations destinées à améliorer la performance des infrastructures ferroviaires sont en cours d'étude ou de réalisation. Elles visent en particulier à permettre le développement de dessertes périurbaines, à augmenter la vitesse sur certaines lignes et à moderniser des infrastructures existantes.

Dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006, sera achevée la dernière étude prévue concernant la création d'une commande Centralisée entre Tours et Cormery.

Dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2013, de nombreuses opérations seront commencées ou poursuivies, notamment l'électrification de la ligne Tours-Saincaize, la réouverture au trafic voyageurs entre Chartres et Voves (réalisation) ainsi qu'entre Orléans et Châteauneuf (études) et les travaux de commande centralisée entre Tours et Chinon.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-7401	GP - Modernisation de la voie Dourdan-la Membrolle	1 600 000 €	+ 1 827 000 €
2009-7406	GP - Ligne de Fret de proximité Chartres-Orléans et autres lignes		13 500 000 €
2009-7407	GP - Autoroutes ferroviaires - Etudes		131 000 €
2009-7408	GP - Electrification Bourges-Saincaize		40 780 000 €
2009-7409	GP - Chartres-Orléans		28 000 000 €
2009-7410	GP - Modernisation ligne POLT études		550 000 €
2008-7402	GP - Commande centralisée Tours-Chinon	13 000 000 €	-1 000 000 €
	TOTAL		83 788 000 €

GP Modernisation de la voie Dourdan-la Membrolle CPER 2007-2013 :

Il s'agit de l'abondement de l'AP nécessaire pour affecter les crédits indispensables à la poursuite des études.

GP fret ferroviaire Chartres-Orléans et autres lignes CPER 2007-2013 :

La demande d'ouverture d'AP correspond à la totalité du montant inscrit au CPER pour la participation de la Région à la remise à niveau des lignes exclusivement fret sur son territoire, dont la section Chartres-Voves.

GP Autoroutes ferroviaires CPER 2007-2013 :

Cette AP correspond au besoin de financement nécessaire pour commencer le service d'autoroute ferroviaire par l'itinéraire provisoire via Niort et Saintes.

GP Electrification Bourges-Saincaize CPER 2007-2013 :

Cette AP correspond à la part Région du financement de l'électrification entre Bourges et Saincaize dont la convention de financement de la phase réalisation est prévue en 2009. Les travaux devraient s'achever au plus tard en 2012 permettant ainsi de bénéficier d'un axe ouest - est entièrement électrifié de Nantes à Nevers et St Germain des Fossés. La concrétisation du projet porté par la Région Bourgogne d'électrification entre Nevers et Chagny rendra ensuite possible un parcours sous caténaire de Nantes à Lyon.

GP Chartres-Orléans 2007-2013 :

Cette AP correspond au financement de la partie « voyageurs » de la réouverture au trafic voyageurs de Chartres-Orléans, avec la réalisation d'une première section de Chartres à Voves. Ces premiers travaux permettront la réalisation de dessertes par fer entre Chartres et Tours. Ils s'inscrivent dans la volonté de la Région de créer des conditions favorables au report modal de la voiture vers le train, offrant ainsi une alternative au mode de transport routier dans des conditions de confort et de sécurité améliorées.

GP Modernisation ligne POLT études et travaux CPER :

Cette AP devrait permettre de commencer les premières études visant à la suppression de passages à niveau dans l'Indre, opération inscrite au CPER 2007-2013. L'objectif à terme est de supprimer tous les passages à niveau, permettant ainsi d'envisager un relèvement de vitesse à 200 voire 220 km/h au lieu de 160 actuellement.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	15 087 700 €		14 169 700 €		69 322 000 €	
Hors AP						
Sous-total	15 087 700 €		14 169 700 €		69 322 000 €	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 055 000 €		1 055 000 €			
Sous-total	1 055 000 €		1 055 000 €			
TOTAL	16 142 700 €		15 224 700 €		69 322 000 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

***INVESTISSEMENT :**

Travaux de modernisation de la ligne Dourdan-La membrolle (1 440 000 €)

Il s'agit de la poursuite des études nécessaires à l'amélioration des performances de la ligne entre La Membrolle et Châteaudun, notamment par l'augmentation de la vitesse jusqu'à 140 km/h sur ce tronçon.

Travaux de modernisation de la ligne Le Blanc Argent (1 090 000 €)

Il s'agit de la poursuite de la remise à niveau de cette ligne qui, à la fin des travaux prévue en 2011, aura été réalisée sur l'ensemble du Tronçon Salbris- Valençay. Cette opération aura permis d'améliorer de façon durable la qualité de la voie favorisant ainsi son maintien en état et le confort des voyageurs.

Commande centralisée Tours-Chinon (CPER 2007-2013) (2 900 000 €)

La phase réalisation a démarré en 2008 et s'achèvera à l'été 2011. Cette opération permettra ainsi d'augmenter de façon très importante les flux acceptables sur cette ligne, prérequis indispensable à la mise en place d'une desserte périurbaine.

Etudes périurbaines (CPER 2007-2013) (200 000 €)

Les crédits inscrits en 2009 permettront de financer les études en cours pour la réouverture au trafic voyageurs entre Orléans et Châteauneuf ainsi que pour la création d'une commande centralisée des trains entre Tours et Cormery, les installations actuelles interdisant tout développement d'offre sur l'axe.

GP fret ferroviaire de proximité Chartres-Voves et autres lignes (CPER 2007-2013) (1 500 000 €)

Les crédits de paiement inscrits vont permettre:

- d'améliorer les conditions de circulation entre Chartres et Voves pour le fret (un des axes les plus utilisés sur la Région)
- de commencer les études et travaux de remise à niveau de certaines lignes fret de la région dont l'état actuel fait craindre des fermetures à court terme ; ces opérations permettront ainsi de conserver l'actuel trafic fret sur ces lignes et de le développer en garantissant sa pérennité

GP Autoroutes ferroviaires (CPER 2007-2013) (105 000 €)

Dans le cadre de la création d'un service d'autoroute ferroviaire entre la région parisienne et l'Espagne, la Région participe au financement de l'aménagement nécessaire des infrastructures (essentiellement la mise au gabarit) sur son territoire. L'objectif est qu'un service commence dès 2010.

Electrification de la ligne Tours-Vierzon (777 700 €)

Les travaux sont achevés depuis juillet 2008, ce qui a permis la mise en circulation de nouvelles rames électriques pour les dessertes entre Tours et Bourges ainsi que la mise en place dès le mois de septembre de navettes périurbaines électriques entre Tours et Bléré. Les crédits inscrits en 2009 correspondent au solde de l'opération.

Electrification de la ligne Bourges-Saincaize (4 000 000 €)

La phase projet s'est achevée en 2008, ce qui permet d'entrer en phase réalisation en 2009 pour des travaux qui pourraient s'achever en 2011. Ce sera ainsi la totalité de la transversale Nantes-Lyon qui sera électrifiée en Région Centre.

Etude liaison Chartres-Orléans (CPER 2000-2006) (874 000 €)

Il s'agit des crédits de paiement nécessaires pour le solde de l'étude projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Chartres-Orléans. L'étude doit être rendue en Mars 2009 pour le tronçon Chartres -Voves et en Juillet 2009 pour le tronçon Voves-Orléans.

GP Chartres-Orléans (CPER 2007-2013) (1 126 000 €)

Il s'agit des crédits de paiement nécessaires au financement de la partie « voyageurs » de la réouverture au trafic voyageurs de la section Chartres-Voves, première étape de la réalisation de la liaison Chartres-Orléans. Ces premiers travaux permettront la réalisation de dessertes par fer entre Chartres et Tours. Ils s'inscrivent dans la volonté de la Région de créer des conditions favorables au report modal de la voiture vers le train, offrant ainsi une alternative au mode de transport routier dans des conditions de confort et de sécurité améliorées.

GP modernisation ligne POLT : études et travaux (CPER 2007-2013) (157 000 €)

Il s'agit des crédits de paiement nécessaires au lancement d'études approfondies avant la réalisation des travaux. Ces études seront destinées à l'obtention de chiffrages plus précis des projets et à un approfondissement des conditions techniques de leur réalisation.

*** FONCTIONNEMENT**

TGV Brive-Orléans-Lille

L'année 2009 constituera la 2^{ème} année d'expérimentation de cette liaison directe en TGV entre Brive et Lille desservant Châteauroux, Vierzon et Les Aubrais. La fréquentation en hausse continue en 2008 montre l'intérêt d'une telle offre pour les habitants de ces territoires.

• **Cadre régional d'intervention**

Conventions particulières Région / RFF

CPER 2000 - 2006 conclu le 11/02/2000 et avenant n°4 du 13/01/2004

CPER 2007 - 2013 adopté le 22 février 2007

Convention de la desserte Brive-la Gaillarde-Lille Europe signée le 28 novembre 2007

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

• **Description**

Ce programme regroupe toutes les opérations en faveur des gares et des points d'arrêt, qu'il s'agisse :

- des programmes pluriannuels de rénovation des gares,
- de leur mise en accessibilité à destination des personnes à mobilité réduite,
- de la mise en valeur des bâtiments (charte lumière),
- des projets de pôle d'échange (Orléans, Epernon, Saint Pierre des Corps),
- du réhaussement des quais.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-1078	Accessibilité dans 25 gares supplémentaires		2 500 000 €
	TOTAL		2 500 000 €

Il est demandé en 2009 la création d'une AP nouvelle de 2 500 000 € pour une première tranche de mise en œuvre du schéma directeur régional d'accessibilité, dont la validation interviendra fin 2008.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 662 500 €		1 744 600 €		2 984 868 €	
Hors AP						
Sous-total	2 662 500 €		1 744 600 €		2 984 868 €	
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total						
TOTAL	2 662 500 €		1 744 600 €		2 984 868 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, il est sollicité 1 744 600 € de crédits de paiement pour les opérations suivantes :

- Programme 2001 - 2002 d'aménagement des gares régionales : 207 700 € correspondant à l'achèvement des travaux dans les gares inscrites au programme,
- Programme 2006 d'amélioration du stationnement dans 7 gares régionales : 64 200 € de crédits de paiement correspond au solde de l'opération achevée fin 2008,
- Nouveau programme d'aménagement des gares régionales : 300 000 € de crédits de paiement pour la mise en œuvre d'une nouvelle tranche d'aménagement des gares régionales, au titre de l'AP de 1 500 000 € ouverte au BP 2008.
- Rehaussement des quais de Sologne : 70 100 € de crédits de paiement, correspondant au solde de l'opération réalisée dans les gares entre Orléans et Vierzon,
- Charte lumière des quais de Sologne : 360 000 € de crédits de paiement correspondant au deuxième acompte de l'opération de mise en lumière des gares entre Orléans et Vierzon,
- Aménagement d'un passage souterrain à Courville-sur-Eure : 199 000 € de crédits de paiement correspondant à la troisième échéance de versement de l'opération dont les travaux ont démarré en 2008,
- Pôle d'échange d'Épernon : 199 000 € de crédits de paiement correspondant au 3^{ème} acompte pour la réalisation des travaux du pôle d'échanges,
- Programme 2005 de mise en accessibilité dans 11 gares : 135 000 € de crédits de paiement correspondant au solde de l'opération qui sera achevée en 2009,
- Etude PREDIT : 9 600 € de crédits de paiement correspondant au solde de l'étude réalisée par l'association ONADA visant la conception d'un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre du schéma régional d'accessibilité du service TER,
- 1^{ère} tranche de mise en œuvre du schéma directeur régional d'accessibilité : au titre de la nouvelle AP de 2 500 000 € sollicitée en 2009, 200 000 € crédits de paiement pour la réalisation d'une première phase de travaux.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention de MEUNG et Convention TER Centre du 18 mars 2002 et leurs programmes de rénovation de gares,
- Convention-cadre relative aux investissements pluriannuels pour la modernisation des gares voyageurs Etat/SNCF/RFF/Région Centre et conventions d'application :
 - Région - SNCF : programme 2005 de mise en accessibilité de 11 gares,
 - Région SNCF : amélioration des conditions de stationnement dans 7 gares,
 - Région - RFF : passage souterrain de Courville.
 - Convention Région - RFF pour le financement des rehaussements des quais des gares de Sologne
 - Convention Région - RFF pour la mise en lumière des quais des gares de Sologne,
 - Convention pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal d'Epernon,
 - Convention Région - SNCF - RFF - ONADA pour le lancement de l'étude PREDIT
 - Schéma régional d'accessibilité du service régional de transport public du Centre dont l'approbation est prévue fin 2008

Programme : Services TER et Aqualys

- **Description**

La Région est compétente pour organiser et financer les services régionaux de transports collectifs de voyageurs sur le réseau TER Centre.

La Région et la SNCF ont renouvelé la convention d'exploitation du service TER à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 7 ans.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2009-6000	Contrôle qualité TER Centre		350 000 €
	TOTAL		350 000 €

Cette AE est destinée à engager les crédits nécessaires au nouveau marché qui sera attribué en 2009 pour le contrôle qualité du service TER.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total						
Fonctionnement						
Sur AE	94 500 €		214 500 €		230 000 €	
Hors AE	111 520 000 €		118 770 000 €			
Sous-total	111 614 500 €		118 984 500 €		230 000 €	
TOTAL	111 614 500 €		118 984 500 €		230 000 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Convention SNCF TER Centre

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2009 est estimé à 117 750 000 € TTC. Ce sont 380 trains et 150 cars régionaux qui transportent quotidiennement 90 000 voyageurs sur 1 600 km de lignes ferroviaires et 400 km de lignes routières. Avec plus de 10,8 Millions de kilomètres, la Région Centre se situe au 3ème rang national en terme d'offre de transport TER. Le trafic continue de progresser régulièrement, une augmentation de plus de 6% est enregistrée sur les 6 premiers mois de 2008 par rapport à 2007. Les recettes suivent la même tendance et sur la même période augmentent de 7,2%.

L'évolution du montant de la contribution régionale entre les BP 2008 et 2009 s'explique par :

- Le principe de la convention TER, reposant sur un équilibre financier non année par année mais sur l'ensemble de sa durée (2007-2013). Elle prévoit, pour ce faire, une augmentation progressive, chaque année, de la contribution régionale. Cette hausse est de 4,5 M€, en 2009.
- Des évolutions de dessertes, ferroviaires et routières, réalisées depuis la définition du périmètre conventionnel. Celles-ci sont destinées à prendre en compte l'évolution des besoins des usagers, afin de mieux les satisfaire. Elles représentent, en 2009, 1,5 M€. Ainsi, en décembre 2008, un aller retour supplémentaire a notamment été créé en flanc de pointe entre Chartres et Paris et deux allers retours Tours - Dijon ont été mis en circulation en collaboration avec la Région Bourgogne.
- Une modification des recettes perçues par la Région Centre au titre des loyers correspondant à l'utilisation de matériel Centre par la Région Pays de la Loire sur des dessertes communes aux deux régions. La Région Pays de la Loire, ayant acquis des rames TER 2Nng, n'a plus souhaité louer de rames à la Région Centre sur l'axe Tours - Nantes. Le manque à gagner pour la Région Centre est de 0,9 M€ par an.
- La mise en place d'une desserte entre Tours et Bressuire, en partenariat avec les Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes qui permettra à la Région Centre de combler un creux de desserte en soirée au départ de Tours en direction de Saumur. Le coût de cette mise en place pour la Région Centre est de 0,1 M€ par an.

Le total de ces différents éléments est supérieur à l'évolution enregistrée entre les BP 2008 et 2009 car les évolutions de desserte ont démarré avant 2009 et ont donc déjà eu un impact sur le budget précédent

Convention SNCF AQUALYS

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation de la ligne Aqualys (Paris – Orléans – Tours) en 2009 est estimé à 860 000 €.

Fiches horaires et guide

Au titre de ce programme, pour un montant total de 160 000 €, sont financées la réalisation et la distribution des fiches horaires et du guide régional TER Centre, outils d'information indispensables pour les voyageurs.

Contrôle Qualité TER CENTRE

Le contrôle de la qualité du service TER Centre est réalisé par la mesure des indicateurs qualité définis par la Région, des enquêtes de satisfaction et des mesures des fréquentations. Ces enquêtes portent sur l'ensemble du réseau TER Centre, c'est-à-dire aussi bien sur des lignes ferroviaires que routières.

A partir des résultats obtenus et au vu des objectifs fixés annuellement en matière de Qualité, il est fait application d'un système d'intéressement se traduisant par le calcul d'un bonus/malus. Le marché en cours a été notifié en février 2007 à TNS Sofres, marché prévu jusqu'au 31 mars 2009. Les crédits de paiement nécessaires à la clôture de ce marché en 2009 sont de 94 500 euros.

L'année 2009 verra également l'attribution d'un nouveau marché pour le contrôle de la qualité du service TER Centre, prévu jusqu'au 31 décembre 2009 et reconductible deux fois un an. Dans cette optique, une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 350 000 euros est nécessaire, ainsi que l'inscription de crédits à hauteur de 120 000 euros.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention TER CENTRE du 15/03/2007 et avenants
- Convention Aqualys du 28/10/2003 et avenants
- Marché « réalisation d'enquêtes et contrôle sur la qualité du service TER Centre » du 19 février 2007

Programme : Intermodalité et TCSP

- **Description**

La Région finance la billettique Multipass sur le TER Centre, en partenariat avec le SITCAT, le Conseil général d'Indre-et-Loire et Chartres Métropole. Sa généralisation sur l'ensemble du territoire régional est prévue à partir de 2008. Il est également prévu le financement d'une opération billettique sur les dessertes routières du département au titre de la Convention Région-Département 37. Il s'agit là, également, de poursuivre l'extension du système d'information INFOTER aux points d'arrêt routiers et de mettre en œuvre une centrale de mobilité pour accroître l'information des voyageurs. Enfin, les adhésions de la Région à des associations de transport d'intérêt national sont financées au titre de ce programme.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
AE 2009-1132	Centrale de mobilité		750 000 €
AP 2009-1232	Centrale de mobilité		230 000 €
AP 2009-1095	INFO TER		100 000 €
	TOTAL		1 080 000 €

Centrale de mobilité : Il s'agit d'un site Internet permettant de délivrer une information globale facilement accessible sur la possibilité de voyager en transport collectif avec plusieurs modes de bout en bout. A cet effet, il vous est proposé la création d'une AP de 230 000 € afin d'affecter les crédits nécessaires à sa création et d'une AE de 750 000 €, destinée au portage financier des coûts de fonctionnement.

AP INFOTER :

Il est demandé, la réouverture de cette AP à hauteur de 100 000 €, qui n'a pu être affectée en 2008, compte tenu des retards pris dans la remise à niveau du système d'information INFOTER.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	606 000 €		776 400 €	233 000 €	12 000 000 €	
Hors AP						
Sous-total	606 000 €		776 400 €	233 000 €	12 000 000 €	
Fonctionnement						
Sur AE			140 000 €	55 000 €		
Hors AE	507 000 €		601 000 €			
Sous-total	507 000 €		741 000 €	55 000 €	12 000 000 €	
TOTAL	1 113 000 €		1 517 400 €	288 000 €		

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Billettique (446 400 € en investissement et 446 000 € en fonctionnement)

- **Billettique SNCF (investissement 371 400 €)**

La généralisation de la billettique sur le territoire régional a débuté en 2008 dans le cadre de la convention d'investissement 2008 – 2010 signée avec la SNCF. 2009 verra notamment l'installation de guichets Multipass dans les gares de Bourges et Châteauroux, pour lesquels il convient de prévoir 371 400 €.

- **Billettique SNCF (fonctionnement 300 000 €)**

Du fait d'un déploiement massif de la billettique fin 2008, 2009 sera la première année de fonctionnement en situation de quasi généralisation. Le budget nécessaire en 2009 est de 300 000 euros.

- **Convention Région – Département d'Indre-et-Loire : valideurs billettique, poteaux d'arrêt et abris-bus (investissement 75 000 €)**

Il s'agit de prévoir, en 2009, 75 000 € de crédits de paiement pour la mise en place de valideurs billettique, poteaux d'arrêt et abris-bus concomitamment au programme de renforcement des services Fil Vert sur les gares TER. La mise en œuvre de cette opération s'inscrit dans le cadre plus large de l'élaboration du schéma départemental des transports et débutera lorsque la réflexion sur le schéma aura abouti.

- **Conventions Région-Départements 2007-2013 (fonctionnement 146 000 €)**

Est également prévue dans le cadre des conventions Région – Départements du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret la réalisation d'études billettique pour un montant respectif de 61 000 €, 50 000 € et 35 000 €

Infoter : extension du système (investissement 100 000 €)

Il s'agit de financer l'extension du système d'information INFOTER à d'autres lignes routières du réseau routier TER.

Pour mémoire, la Région Centre a, dès 1998, décidé la mise en place d'un système d'information sur trois lignes routières Tours – Châteauroux, Châteauroux – Bourges et Châteauroux – Le Blanc – Poitiers. Le système fonctionne grâce au suivi par satellite des autocars TER Centre et diffuse les éventuels retards des véhicules aux bornes d'information installées aux points d'arrêt routiers TER.

Le retard pris dans les travaux de remise à niveau du système engagés début 2008 n'a pas permis de l'étendre en cours d'année. Aussi, il convient de prévoir 100 000 € de crédits de paiement sur l'AP proposée en 2009 afin de mandater les opérations liées à l'extension à d'autres lignes routières (Tours-Chartres par exemple) où l'absence d'information à certains points d'arrêt isolés est prégnante.

Centrale de Mobilité (NOUVELLE OPERATION)

Investissement (230 000 €)

La Région assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Cependant, afin d'être pertinent et efficace, il est souhaitable que l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transports participe, mais dans cette attente, la Région, en ce qui concerne l'investissement, assurera le portage financier soit 230 000 € en 2009 qu'il convient de prévoir. Le coût total d'un tel système s'élève à 350 000 euros, les 120 000€ restants étant pris en charge dans le cadre de la convention Région – Ademe. Les recettes attendues s'élèvent à 233 333 € en investissement.

Fonctionnement (90 000 €)

En ce qui concerne le fonctionnement de la centrale de mobilité, il est nécessaire de prévoir 90 000 € sur l'AE créée en 2009 correspondant à quatre mois de fonctionnement pour honorer les paiements relatifs à cette opération. La Région prendra à sa charge le tiers de cette somme, les deux autres tiers étant supportés à parts égales par les départements et les agglomérations participant à la centrale de mobilité. Les recettes attendues s'élèvent à 55 000 € en fonctionnement.

Alerte SMS (fonctionnement 45 000 €)

Le système Flash Trafic permet d'informer les voyageurs par SMS et/ou par courriel en temps réel sur les perturbations en cours sur les lignes qu'ils empruntent. Les frais de maintenance et de communication de ce système nécessiteront 45 000 € en 2009.

Convention Région-Département du Cher (2007-2013) : centrale de réservation (fonctionnement 50 000 €)

Dans le cadre de la convention Région / Département du Cher, la Région finance 50 % du coût de fonctionnement de la centrale de réservation mise en place par le Département du Cher. Une AE de 350 000 € a été ouverte en 2008 sur laquelle il convient de prévoir 50 000 € en 2009.

Convention Région-Département du Loiret (2007-2013) : schéma départemental des déplacements (fonctionnement 78 000 €) (NOUVELLE OPERATION)

Dans le cadre de la convention Région / Département du Loiret, la Région finance un peu plus de 40% du coût de l'étude de Schéma Départemental des Déplacements que réalisera le Département pour un coût global de 180 000 €. Il convient de prévoir 78 000 € en 2009 au titre de la participation de la Région.

Adhésions (fonctionnement 32 000 €)

Enfin, la Région Centre adhère tous les ans à plusieurs associations qui agissent en faveur du développement du transport ferroviaire en France. Ainsi, 32 000 € de crédits de paiement sont inscrits en vue de renouveler l'adhésions aux associations GART, Avenir Rail, Rhône-Alpes Centre Océan et Interconnexion Sud TGV et d'adhérer cette année à l'Association TGV Grand Centre qui défend le projet de TGV Paris-Centre-Clermont Ferrand-Lyon ainsi qu'à l'Association Le Cercle de l'Optimodalité qui favorise le report des poids lourds de la route vers le rail.

- **Cadre régional d'intervention**

Convention Région – SNCF 2008-2010 relative au financement de l'investissement de la billettique

Conventions Région – Département 2007–2013 avec le Cher, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire et le Loiret.

TOURISME

LES ORIENTATIONS

2008 marque le mi-parcours de la stratégie régionale de développement touristique (2006-2010). Les actions déjà menées participent aux bons résultats enregistrés en 2008, notamment en termes de fréquentation, et la visibilité de l'intervention régionale dans ce domaine s'améliore grâce à la concrétisation d'actions fortes comme « la Loire à vélo ».

Les priorités stratégiques définies en 2006 restent appropriées au contexte et à la problématique touristique régionale. Aussi en 2009, l'ambition majeure portera sur la **structuration de la région autour de destinations touristiques pertinentes**. Cet objectif se traduira par la définition d'une stratégie de marques mais aussi par l'organisation de partenariats territoriaux. La maturité touristique des territoires est hétérogène tant en termes de développement de l'offre que de notoriété ou de mise en réseau des acteurs. Les priorités et les stratégies devront être adaptées à cette logique de destinations tout en servant le développement touristique régional dans son ensemble.

En 2009, la Région Centre poursuivra son effort important en vue de la montée en qualité de l'offre notamment en matière d'hébergement. Cette priorité répond à l'objectif de développement des retombées économiques et l'augmentation des courts séjours tout au long de l'année. La région Centre présente un patrimoine naturel et culturel d'une importance exceptionnelle mais dont le potentiel en termes de retombées touristiques est encore « sous exploité ». Le dispositif d'intervention permet d'accompagner et de soutenir des créations d'hébergements structurants de grande capacité comme l'implantation de villages de vacances ou de résidences de tourisme associant qualité, animation et services hôteliers. Il permet aussi d'accompagner les porteurs de projets hôteliers ou de meublés en matière de création, d'extension ou de rénovation. La Région privilégiera ses interventions en faveur des projets situés sur des territoires où il y a un déficit d'hébergements.

La Loire à Vélo reste une forte priorité régionale, et ce jusqu'en 2012, date d'achèvement du projet. Pour rendre l'usage plus facile aux habitants et aux touristes, la conception et la pose de panneaux de signalisation Relais Information Service Loire à Vélo seront réalisées en partenariat avec les Maîtres d'Ouvrages. De nouveaux tronçons seront également mis en service en 2009 dont certains présentent un caractère stratégique comme la desserte du domaine de Chaumont ou de la gare de Blois.

La Région confirme son engagement pour le développement des actions contractualisées avec **le Comité Régional du Tourisme (CRT) et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI)**.

Le CRT est missionné pour la mise en œuvre de la Stratégie de marques et participe à la démarche « d'excellence grands site » notamment sur le volet promotionnel (création d'un site web, actions de promotion sur les marchés lointains).

Enfin la collaboration engagée avec **l'UNAT pour le développement du tourisme et « des vacances pour tous »**, se concrétisera en 2009 par la définition d'un programme d'accompagnement en faveur de l'amélioration des hébergements relevant du secteur associatif. Ce sera la mise en œuvre d'une stratégie visant à optimiser les dispositifs d'aides aux départs en vacances.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909.95	Fonctionnement 939.95
Autorisations de programme	2 810 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	6 681 700	4 410 000
Crédits de paiement recettes		

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : TOURISME

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	7 035 000		6 681 700	
Fonctionnement	4 319 700		4 410 000	
TOTAL	11 354 700	0	11 091 700	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0078	1	R	Itinéraires de randonnées	10 000	7 500	2 500	
2009-0068	1	R	CAP Hébergements	1 300 000	355 000	620 000	325 000
2009-0984	1	R	CAP Hébergements structurants	1 200 000	303 200	537 000	359 800
2009-7920	1	P	CPIER- Signalétique Loire à vélo	300 000	75 000	75 000	150 000
TOTAL				2 810 000	740 700	1 234 500	834 800

Programme : Loire à vélo

- **Description**

A travers ce programme la région finance les travaux d'aménagement de l'infrastructure cyclable de « La Loire à vélo » réalisés par les départements et les agglomérations maîtres d'ouvrage.

Aménagement

La région finance les études et les travaux d'aménagement de l'infrastructure cyclable à 80% dans le Cher et 60% dans les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret. Les bénéficiaires sont les agglomérations et les départements.

Signalétique

En fin d'année 2008, la région a lancé une consultation pour la conception et la réalisation des fonds de décor des panneaux touristiques qui seront implantés sur l'ensemble de l'itinéraire. Ce marché conclu pour une période de quatre ans permettra l'équipement progressif de l'itinéraire jusqu'en 2012.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-7921	CPIER - Signalétique Loire à vélo		300 000
	TOTAL	0	300 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	3 850 400		3 626 260		7 294 870	
Hors AP						
Sous-total	3 850 400	0	3 626 260	0	7 294 870	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 850 400	0	3 626 260	0	7 294 870	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Les principales sections mises en chantier pour l'année 2009 sont :

- la rive droite de la Loire entre Tours et Saint Cyr sur Loire,
- la traversée d'Amboise,

- la section traversant les communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire et l'antenne ferroviaire de Mer,
- l'antenne desservant la gare ferroviaire de Blois,
- la section entre Couargues et Marseille-les-Aubigny.

Concernant la signalétique touristique, une dépense annuelle de 75 000 € est programmée pour les quatre années à venir représentant un total de 300 000 €.

Cadre d'intervention :

L'Assemblée régionale des 25 et 26 avril 1996 a autorisé le Président à signer une convention-cadre avec la Région Pays de la Loire pour la création d'un itinéraire interrégional "La Loire à Vélo".

L'Assemblée des 14 et 15 décembre 2000 (DAP n° 00.06.09) a habilité le Président à conduire les négociations avec les maîtres d'ouvrage pressentis, en particulier les Départements et les Agglomérations afin de définir l'ensemble des accords nécessaires à la réalisation du projet et habilité la Commission Permanente Régionale à délibérer sur les décisions, accords ou prestations et toutes actions de mise en œuvre concernant les aspects techniques, juridiques et financiers à établir avec les partenaires.

A cet effet, des conventions relatives à la création de l'infrastructure ont été signées avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Programme : Aménagement de canaux – tourisme fluvial

• **Description**

La Région finance, auprès de l'Etat, de Voies Navigables de France (VNF), des Départements du Cher et du Loiret, un programme de restauration et de modernisation :

- du canal de Briare, entre Briare à Montargis ;
- du canal latéral à la Loire, entre Briare et Marseilles-les-Aubigny.

La Région soutient une opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, de diversification touristique des activités des ports de plaisance et de commerce de Briare.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	102 925		102 940		69 337	
Hors AP						
Sous-total	102 925	0	102 940	0	69 337	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	102 925	0	102 940	0	69 337	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, la Région doit solder :

- des opérations de restauration du canal de Briare et du canal latéral à la Loire ;
- l'aménagement de la capitainerie du port de commerce de Briare et la construction d'une base de location de house-boats dans le port de plaisance, opérations conduites par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

Cadre d'intervention:

Deux conventions permettent d'agir dans ce domaine :
 convention VNF/Etat/Région/D45/D18, dite "Plan Loire" ;
 convention VNF/Région/D45/D18, dite "Cofinancée" ;

Programme : Promotion touristique

- **Description**

La Région soutient les acteurs du tourisme et les organismes régionaux du tourisme, notamment par:

- la promotion touristique de la région Centre via le Comité Régional du Tourisme (CRT),
- l'animation du réseau et la formation des acteurs du tourisme via la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) ;
- la mise en oeuvre de projets touristiques inscrits dans les conventions entre la Région et les Départements.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0078	Itinéraires de randonnées		10 000
	TOTAL	0	10 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	718 800		507 500		686 000	
Hors AP						
Sous-total	718 800	0	507 500	0	686 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	4 319 700		4 410 000			
Sous-total	4 319 700	0	4 410 000	0	0	0
TOTAL	5 038 500	0	4 917 500	0	686 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La FROTSI

La Région soutient la FROTSI pour la mise en oeuvre des actions suivantes :

- formations « Destination Centre » proposées à tous les acteurs du tourisme, publics et privés, salariés ou bénévoles
- déploiement du site Internet www.frotsicentre.com ;
- mise en oeuvre d'une démarche qualité par la professionnalisation des équipes au sein des OTSI ;
- coordination du réseau des OTSI.

Le CRT

Selon la convention pluriannuelle 2006-2010 avec la Région, le Comité Régional du Tourisme assure les missions de promotion touristique, d'observation économique du tourisme, et de concertation avec les acteurs du tourisme.

En 2009, le CRT appuie son action sur :

- une stratégie de marques territoriales ;
- le développement d'outils Web, à partir du site Internet www.visaloire.com, du site dédié à « La Loire à Vélo » www.loire-a-velo.fr, et d'un site consacré aux grands sites touristiques ;

Le fleurissement

La Région soutient l'Association Régionale de Fleurissement pour le concours des villes et villages fleuris et pour l'organisation des « Assises régionales du fleurissement », associant élus et responsables des espaces verts, des communes, et les professionnels de l'horticulture.

Des crédits de paiement à hauteur de 50 000 € sont prévus.

Droit aux vacances pour tous

La Région et l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre) collaborent pour la mise en œuvre d'une stratégie d'aides aux départs en vacances et d'un programme de rénovation des villages vacances et centres d'hébergement du secteur du tourisme associatif et à vocation sociale (Tourisme pour tous).

La Région accompagne avec l'Etat les Comités Départementaux du Tourisme pour la labellisation « Tourisme et Handicap » des sites volontaires.

La Région attribuera une subvention de 45 000 € à l'UNAT Centre et 30 000 € aux Comités Départementaux de Tourisme pour la démarche Tourisme et Handicap.

Animation des sites et événementiel

La Région soutient diverses manifestations contribuant à l'attractivité touristique des territoires et valorisant le patrimoine naturel et culturel de la région Centre.

Les projets sont étudiés au vu de l'impact et des retombées en terme d'image ou de fréquentation. Priorité sera donnée aux événements en lien avec des sites ou pôles touristiques majeurs ou en phase avec les thèmes et filières touristiques retenus dans la Stratégie Régionale de Développement Touristique.

Un budget de 100 000 € est consacré à ces actions.

Développement de la randonnée

Afin de favoriser la pratique de la randonnée pédestre, la Région subventionne le Comité Régional de Randonnée Pédestre (CRRP) pour ses actions de promotion auprès des licenciés et de formation des cadres.

En 2009, par une subvention d'environ 40 000 €, la Région appuiera un programme de qualification des itinéraires et une manifestation à destination du public : « La Fête de la randonnée en région Centre ».

Projets d'intérêt régional

La Région poursuit le soutien de projets mis en œuvre avant la signature des conventions 2007-2013 avec les Départements : schéma de randonnée pédestre du Cher initié en 2005 ; diversification touristique du château de Valençay dans l'Indre engagée en 2005 avec la protection des collections ; programme de valorisation du patrimoine troglodytique en Indre-et-Loire commencé en 2006, pour un total de 40 000 €.

Convention 18

La Région accompagne le Département du Cher dans un programme de réhabilitation de la base de loisirs de l'étang de Goule, comprenant quatre volets :

- réhabilitation de l'hébergement collectif ;
- ouverture d'un espace de remise en forme ;
- création d'une zone de loisirs multisports ;
- aménagement d'une aire naturelle de baignade.

Après le soutien à l'hébergement, la Région s'engagera en 2009 pour la salle de remise en forme et l'aire de baignade, et y consacrerait 250 000 €.

Convention 37

La Région subventionne quatre programmes menés par le Département d'Indre-et-Loire :

- l'accessibilité des sites touristiques aux personnes à mobilité réduite ;
- un plan d'actions qualité tourisme ;
- le déploiement d'outils Web
- la valorisation du patrimoine troglodytique.

La Région prévoit de consacrer 123 000 € pour les investissements réalisés par le Département pour aménager l'accès et l'accueil des sites et des troglodytes touristiques ; 50 000 € devraient être consacrés aux actions d'information et de formation conduites par le Comité Départemental du Tourisme de Touraine auprès des gestionnaires de sites et des acteurs du tourisme, pour la sensibilisation à l'accès et à l'accueil des sites, et pour le partage de bases de données informatiques et d'outils professionnels.

Convention 41

La Région financera l'aménagement d'accès à la résidence de tourisme « Le Combier », à Couffy, et s'engagera pour 175 000 €.

Convention 45

La Région subventionne l'étude préalable au schéma départemental cyclable avec une contribution de 43 000 € en 2009.

Cadre d'intervention :

Conventions cadres : avec le CRT (CPR 06.02.99) ; avec la FROTSI (CPR 06.02.98).

Conventions signées entre la Région et les Départements du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher (DAP n° 07.02.06 du 28/06/07), de l'Indre et du Loiret (CPR n° 07.10.55 du 14/12/07).

Programme : renforcer l'offre d'hébergement

• **Description**

Ce programme permet l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement par la création, l'extension et la modernisation de différents types d'hébergements touristiques :

- chambres d'hôtes, labellisées ou inscrites dans une démarche qualité ;
- gîtes ruraux, labellisés ou inscrits dans une démarche qualité ;
- campings ;
- hôtellerie indépendante ou franchisée.

Ce programme permet également d'accompagner des créations d'hébergements de grande capacité, résidences de tourisme ou villages vacances, proposant généralement salles de séminaires, centres de remise en forme, animations et excursions, à une clientèle d'affaires, familiale et de groupes.

CAP Hébergements touristiques

L'aide régionale vise autant la création que la rénovation et l'extension des hébergements. Elle est différente selon le type d'hébergement, et est au plus de :

- 3 000 € pour une chambre d'hôtes ;
- 40 000 € pour un gîte rural ;
- 60 000 € pour un camping ou un hôtel.

Depuis 2008, une bonification de 10 % peut être accordée aux hébergements :

- situés à proximité d'un itinéraire cyclable ;
- accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- présentant des qualités environnementales.

CAP Hébergements structurants

L'aide régionale porte en priorité sur les investissements initiaux, puis sur les rénovations, aménagements et extensions de résidences touristiques.

Le taux d'aide est fonction de la taille de la société bénéficiaire.

Une bonification de l'aide publique maximale est possible dans certains territoires, selon la réglementation européenne s'appliquant aux zones d'Aides à Finalité Régionale (AFR).

La subvention régionale maximale est de 500 000 €.

Le montant de l'aide régionale est lié aux contreparties économiques, sociales et environnementales apportées par le bénéficiaire : capacités d'accueil, emplois créés et économies d'énergies et de fluides.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0068	CAP hébergements	2 300 000	1 300 000
2009-0984	CAP Hébergements structurants	1 200 000	1 200 000
	TOTAL	3 500 000	2 500 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	2 362 875		2 445 000		2 917 800	
Hors AP						
Sous-total	2 362 875	0	2 445 000	0	2 917 800	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 362 875	0	2 445 000	0	2 917 800	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, les crédits de paiement permettront de solder les opérations engagées jusqu'en 2008 et de payer les acomptes des projets présentés en 2009.

Pour les CAP hébergements structurants, la Région prévoit d'accompagner les projets suivants :

- le Domaine des Garennes à Sancerre (Cher) : 500 000 €
- la Résidence du Colombier à Couffy (Loir-et-Cher) : 200 000 €
- le Domaine du Golf de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret) : 500 000 €

Cadre d'intervention :

CAP'Hébergements Touristiques, CPR du 29 février 2008, n° 08.02.89 ;

CAP'Hébergements Touristiques Structurants, CPR du 13 juin 2008, n° 08.06.62.

ECONOMIE INNOVATION

LES ORIENTATIONS 2009

La poursuite de la mise en œuvre des orientations du schéma régional de développement économique et social constitue la toile de fond du budget 2009, qui intègre également les enjeux de la crise mondiale.

Consciente de l'impact que produit cette dernière sur les PME et les entreprises artisanales du territoire, la Région met tout en œuvre pour les accompagner dans cette période difficile.

Les dispositifs déjà opérationnels - Contrats d'Appuis aux Projets pour les PME, CREATEM et FREMA pour les artisans - répondent pleinement à leurs besoins pour boucler leurs plans d'investissements, concrétiser leurs projets innovants et de développement international, ou réaliser leurs projets de formation.

L'accès au crédit bancaire pour les entreprises est facilité par la création de 2 fonds de garantie : le premier avec OSEO pour les PME et le second avec la SIAGI pour les artisans.

Les plates formes d'initiative locales et l'Adie permettent aux porteurs de projets et de micro projets de renforcer leurs fonds propres, tandis que Création Croissance Centre joue le même rôle pour les PME.

Par le fonds régional pour l'emploi et la formation, la Région accompagne les mutations économiques, les projets concernant les bassins d'emploi en difficulté et les implantations nouvelles.

Le soutien au développement des filières économiques est favorisé par la mutualisation des moyens et les projets de coopération entre les acteurs d'une même filière. Elle leur permet d'avoir une vision élargie des problématiques de leur secteur, une meilleure anticipation des besoins et des évolutions des marchés et une meilleure visibilité auprès de leurs donneurs d'ordre ou clients. C'est cette logique qui conduit la Région à soutenir les pôles de compétitivité, le pôle automobile et à accompagner les travaux de préfiguration d'un pôle aéronautique.

Le soutien régional à l'agriculture s'est structuré au travers des CAP'Filières. 9 sont déjà mis en œuvre. La Région apporte un soutien spécifique à l'agriculture biologique afin de développer des filières pérennes et plus autonomes en matière alimentaire ou d'énergie.

L'artisanat est également concerné par ces mises en réseaux qui favorisent le dialogue entre les acteurs d'une filière. La Région veut encourager la filière des métiers d'art, la filière production et la filière alimentaire, en lien avec les filières agricoles.

Le secteur associatif fait l'objet de l'attention de la Région depuis de nombreuses années. Le dispositif « CAP'asso Centre » rencontre un réel succès, en permettant d'aider à développer l'emploi dans ce secteur.

L'aide aux structures de l'économie sociale et solidaire intervient au travers de l'association Centr'actif, qui leur propose une garantie sur prêts bancaires et une avance remboursable à taux nul. Le dispositif Cap Solidaire aide par une prime, des personnes sans ressources financières à réaliser leur projet de création d'entreprise.

La volonté régionale de lutter contre les exclusions est exprimée au sein de plusieurs dispositifs, comme l'appui aux initiatives en direction des publics fragiles et défavorisés.

L'ensemble des actions initiées dans le cadre du SRDES sont ainsi mobilisées pour aider les acteurs de la vie économique à faire face aux difficultés engendrées par le ralentissement économique, avec comme préoccupation principale la création d'emplois qualifiés durables.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ECONOMIE INNOVATION

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909.91/92/93/94	Fonctionnement 939.91/92/93/94
Autorisations de programme	21 790 000	
Autorisations d'engagement		17 000 000
Crédits de paiement dépenses	23 459 000	20 376 800
Crédits de paiement recettes	8 141 600	66 400

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ARTISANAT

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	7 354 960	3 497 696	7 525 000	3 409 600
Fonctionnement	1 485 000		1 488 000	
TOTAL	8 839 960	3 497 696	9 013 000	3 409 600

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0769	1	R	CREATEM	5 600 000	3 920 000	1 680 000	
2009-0791	1	R	PFIL	800 000	400 000	400 000	
2009-0830	1	R	FONDS REGIONAL DE GARANTIE-ARTISANAT	500 000	250 000	250 000	
2009-1701	1	R	AMENAGEMENT DES LOCAUX CRMA	50 000	50 000		
2009-0759	1	R	FREMA	1 000 000	550 000	450 000	
2009-0944	1	R	AIDE AU CONSEIL	80 000	40 000	40 000	
TOTAL				8 030 000	5 210 000	2 820 000	0

Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- **Description**

La politique régionale en faveur de l'artisanat que mène la Région doit permettre en cette période de crise économique et financière :

- aux créateurs et repreneurs d'entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement;
- et de maintenir les services de proximité indispensables à la satisfaction des besoins de la population.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- Le CREATEM

L'outil CREATEM (Création et Reprise d'Entreprises Artisanales), créé en 1995, refondu en Mars 2005 vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.

IL s'agit d'un dispositif d'avances remboursables et de subventions, modulables en fonction de la localisation géographique des entreprises.

- les PFIL

9 Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL) sont aujourd'hui en activité sur le territoire régional. Elles permettent à de futurs créateurs et repreneurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accompagnement et un suivi personnalisé, et par la mobilisation de prêts d'honneur à taux zéro et sans prise de garantie.

La Région subventionne le fonctionnement de ces structures de proximité et dote leur fonds de prêts d'honneur.

- le fond de garantie

Le fonds de garantie codoté Région / SIAGI, a pour objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire et ainsi de favoriser les reprises d'entreprises artisanales.

- le contrat d'accompagnement

Signé entre une chambre consulaire et un chef d'entreprise, le Contrat d'Accompagnement propose aux créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales ou commerciales de la région un accompagnement post installation, personnalisé, d'une durée de 24 mois et mis en œuvre par un agent de chambre consulaire. La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) perçoivent à ce titre une subvention annuelle de la Région.

- la transmission reprise

La transmission reprise constitue un enjeu majeur pour le développement économique de la région et tout particulièrement pour le maintien de l'activité en milieu rural.

C'est pourquoi la Région finance une opération régionale de transmission - reprise d'entreprise portée par la CRCI et la CRMA.

Le programme régional de transmission - reprise d'entreprises artisanales et commerciales s'articule autour de quatre axes (information collective sensibilisation, diffusion des offres, étude des projets de cession et de reprise, mise en relation des cédants et des repreneurs) et repose sur des modalités et des outils communs à l'ensemble du réseau consulaire.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0769	CREATEM	5 200 000	5 600 000
2009-0791	PFIL		800 000
2009-0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE-ARTISANAT		500 000
	TOTAL	5 200 000	6 900 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	6 354 500	2 650 585	6 530 000	2 582 000	2 330 000	5 627 400
Hors AP						
Sous-total	6 354 500	2 650 585	6 530 000	2 582 000	2 330 000	5 627 400
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	445 000		415 000			
Sous-total	445 000	0	415 000	0	0	0
TOTAL	6 799 500	2 650 585	6 945 000	2 582 000	2 330 000	5 627 400

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

- Une dotation complémentaire est nécessaire en 2009 pour le CREATEM afin de répondre aux besoins réels du secteur. En effet, plus de 300 dossiers CREATEM sont attendus en 2009, d'où une augmentation de l'AP. Les crédits de paiements ouverts permettront d'assurer le paiement de 70% de l'AP 2009 ainsi que le solde des dossiers CREATEM 2008.

- Depuis plusieurs années la Région dote le fonds de prêts d'honneur de chacune des PFIL. Cette dotation est reconduite en 2009.

- Le fonds régional de garantie a été créé en 2007 en partenariat avec la SIAGI La dotation initiale de 500 000 € a permis de couvrir les besoins en garantie des deux années 2007 - 2008. Cette dotation sera par conséquent abondée en 2009.

Les dotations réalisées sur les fonds de prêts d'honneur des PFIL et le fonds de garantie avec la SIAGI seront versées en 2 fois soit 50% en 2009.

Cadre d'intervention :

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 03.05.60 du 04 juillet 2003 et CPR n° 05.03.41 du 25 mars 2005 relative à l'adoption d'un accord cadre entre la Région et les PFIL

DAP n° 01.05.08 du 14 décembre 2001 relative à l'adaptation des aides économiques
CPR n° 05.03.35 du 25 mars 2005 relative à la modification du règlement du CREATEM et du contrat d'accompagnement

Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales

- **Description**

Afin de mobiliser les entreprises artisanales dans une démarche citoyenne de protection de l'environnement, de mise aux normes et de modernisation, la Région propose des outils aux artisans.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- le FREMA

La Région attribue une aide sous forme d'avance remboursable à taux nul, le FREMA (Fonds Régional de Modernisation de l'Artisanat), permettant d'accompagner les investissements nécessaires la mise aux normes d'hygiène des entreprises alimentaires et des restaurants, la mise aux normes d'environnement et de sécurité ainsi que le développement des secteurs de la production, de la mécanique et des pressings.

- L'aide au conseil

La Région vise à favoriser le développement et la compétitivité des entreprises artisanales par le recours à des aides au conseil et la mise à disposition d'une prestation d'expertise.

Cet outil, dénommé dans l'ancien contrat de plan Etat – Région 2000-2006 FRAC Commerce Artisanat, renommé Aide au Conseil Commerce Artisanat, ne bénéficie plus de crédits de l'Etat.

- Le diagnostic

Le diagnostic technique hygiénoscopique et environnemental est une aide devant permettre l'identification des points faibles occasionnés par l'activité des entreprises éligibles au FREMA et par là même favoriser leur mise aux normes.

- Le programme régional environnement

La Région finance une démarche collective à caractère environnemental portée par la CRMA et notamment la mise en œuvre d'un programme d'actions "Maîtrise de l'Energie, Eco – Construction". Cette opération collective a pour objectif d'encourager les entreprises artisanales, dans un contexte de nécessaire adaptation énergétique, à saisir l'opportunité d'intégrer et de s'approprier les produits et technologies "propres" devenus fiables et performants sur un plan économique, et à jouer un rôle « d'éco-conseiller » auprès des consommateurs.

- La GPEC

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est indissociable de la stratégie de développement de l'entreprise artisanale et son attractivité sur le marché. Il s'agit en soutenant le programme développé sur les 6 départements de la région, d'aider les chefs d'entreprises à prendre en compte la dimension « humaine » à toutes les étapes de la vie de l'entreprise.

- Observatoire – études

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat dispose depuis plusieurs années d'un observatoire régional de l'artisanat. Cet observatoire vivant est le reflet du secteur et de son évolution. Il est la base nécessaire à la réalisation d'études thématiques support à l'alimentation de réflexions prospectives ou à la mise en œuvre d'actions anticipatives.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0759	FREMA	1 000 000	1 000 000
2009-0944	AIDE AU CONSEIL	50 000	80 000
	TOTAL	1 050 000	1 080 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 000 460	847 111	945 000	827 600	490 000	1 481 000
Hors AP						
Sous-total	1 000 460	847 111	945 000	827 600	490 000	1 481 000
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	216 000		225 000			
Sous-total	216 000	0	225 000	0	0	0
TOTAL	1 216 460	847 111	1 170 000	827 600	490 000	1 481 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

- Une soixantaine de dossiers FREMA est attendue sur l'AP FREMA 2009.

L'aide FREMA est une aide à l'investissement. Son versement est réalisé en une seule fois sur production d'une partie des factures relatives au programme retenu. La Région est donc dépendante des dates de réalisations des travaux ou investissements pour assurer le versement de l'aide. De façon arithmétique, près de 70 % des FREMA sont payés l'année de l'obtention de l'aide, le solde des dossiers l'année suivante.

- L'aide au conseil, encore mal connue et donc peu mobilisée par les entreprises, doit pouvoir se développer dès 2009 par la mise en place d'une communication adaptée et relayée par les chargés de mission Economie de la Région sur leur département.

- En 2008, l'accent a été mis sur l'accompagnement à la gestion des ressources humaines (GPEC), indissociable de la stratégie de développement de l'entreprise et son attractivité sur le marché. Cette action de GPEC s'inscrit sur plusieurs années et nécessite par conséquent le renouvellement de la dotation 2008.

- En matière d'environnement et développement durable, la Région poursuivra le soutien apporté à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour la mise en œuvre d'un programme régional Environnement et Développement Durable. Elle accompagne alors, la mise en œuvre d'un programme d'actions "Maîtrise de l'Energie, Eco - Construction".

Cadres d'intervention:

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 05.03.35 du 25 mars 2005 relative à la modification du règlement du FREMA

Programme : Promotion de l'artisanat

- **Description**

L'artisanat est également encore souvent mal connu du grand public. Cette méconnaissance de l'artisanat et des artisans au plan local et régional apparaît alors comme un frein au développement des entreprises.

Les entreprises artisanales souffrent souvent de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et de valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

Les opérations sont les suivantes :

- Le CPA

Dans le cadre du Contrat de Promotion de l'Artisanat (CPA) la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent individuellement ou collectivement participer à des salons régionaux et nationaux, à caractère professionnel et/ou grand public.

- Les actions de valorisation

La Région participe au financement de plusieurs opérations de valorisation du secteur telles que la Semaine de l'Artisanat, les Artisanales de Chartres, en vue de promouvoir l'artisanat régional et de renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

- L'animation économique

Pour assurer la promotion et la mise en oeuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe annuellement au financement de l'animation économique de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat et des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1701	Aménagement des locaux CRMA	100 000	50 000
	TOTAL	100 000	50 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP			50 000			
Hors AP						
Sous-total	0	0	50 000	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	458 000		428 000			
Sous-total	458 000	0	428 000	0	0	0
TOTAL	458 000	0	478 000	0	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

L'ouverture d'une AP à hauteur de 100 000 € doit contribuer à l'aménagement et à l'équipement de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.
En fonctionnement, la baisse des crédits proposée relève d'un nombre d'opération à financer plus limité sur la ligne « Action de valorisation » pour 2009.

Cadre d'intervention :

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 05.03.43 du 25 mars 2005 relative à l'adaptation du règlement du CPA

Programme : Démarche filière

- **Description**

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter entreprises dans le cadre de branches, ou inter professionnelles (filieres alimentaire, métiers d'art, production...) autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Les opérations sont les suivantes :

- La filière métiers d'art

La Région organise un salon régional dédié aux métiers d'art qui accueille depuis 6 ans près de 145 exposants et 20 000 visiteurs. A l'occasion de cette manifestation, la Région finance et remet le prix régional des Métiers d'art (prix SEMA régional).

Cette action répond à une volonté de promouvoir les métiers d'art, les hommes et leur savoir-faire.

- la filière alimentaire

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat a engagé courant 2008 une réflexion pour un développement des activités artisanales alimentaires sur la région Centre, alliant efficacité économique, mixité commerciale et service de proximité pour les habitants et les entreprises.

Il s'agit de proposer dès 2009 un programme régional pluriannuel de soutien à la filière alimentaire en lien notamment avec les actions mises en œuvre dans les filières agricoles.

- La filière production

La Région propose avec l'appui des Chambres de Métiers d'analyser les besoins des entreprises du secteur de la production, en matière de qualification, de qualité, de formation et de marché pouvant déboucher sur des programmes d'actions communes, porteurs de développement.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les crédits de paiement*

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	366 000		420 000			
Sous-total	366 000	0	420 000	0	0	0
TOTAL	366 000	0	420 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Le guide des Métiers d'art, sera actualisé et ré édité en 2009. Celui - ci ainsi que le salon régional s'inscriront dans un programme de développement des métiers d'art en cours d'élaboration avec les professionnels des métiers, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et la Région Centre.

Le programme régional alimentaire proposé aura pour objectif de participer au maintien et au renouvellement de l'artisanat de bouche tout en préservant la diversité des modes de distribution tant en milieu rural qu'urbain ainsi qu'une certaine qualité de vie et à développer la valorisation des savoir-faire et produits locaux

Les travaux pour l'accompagnement de la filière Production débuteront en 2009. Dans une région de production de matière première, une attention particulière pourrait être accordée aux métiers du bois par rapport à l'habitat (ex : ossature bois, habitat de loisir, préservation du patrimoine), à l'ameublement ou encore au secteur du jouet.

Cadre d'intervention :

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat

DOMAINE : VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	232 500	8 000	230 000	27 800
Fonctionnement	11 307 400		11 284 000	
TOTAL	11 539 900	8 000	11 514 000	27 800

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0929	1	R	CAP SOLIDAIRE	250 000	200 000	50 000	
TOTAL				250 000	200 000	50 000	0

• FONCTIONNEMENT

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0584	1	R	CAP ASSO	16 000 000	3 553 882	6 148 000	6 298 118
TOTAL				16 000 000	3 553 882	6 148 000	6 298 118

Programme : Economie sociale et solidaire

• Description

En adoptant, lors de la session plénière du 24 octobre 2002, le « Programme d'actions pour le développement d'activités par les associations en région Centre », la Région s'est fixée comme objectifs d'accompagner les projets de développement des associations et de mettre en valeur les synergies régionales entre acteurs institutionnels et acteurs associatifs engagés dans la création de services et d'emplois.

En conformité avec les orientations prioritaires définies dans le SRDES, et afin de favoriser la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire comme véritable acteur économique, l'action de la Région est renforcée depuis 2007 par la formalisation de nouveaux partenariats avec les principales têtes de réseau de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- le CAP solidaire

En 2007 la Région a créé un nouveau dispositif dénommé « CAP Solidaire ». Celui – ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1500 € par projet de création d'entreprise présenté par des personnes sans ressource financière.

- L'ADIE

L'ADIE Centre est implantée en région Centre depuis fin 1998. Elle a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin. Son action est complémentaire des dispositifs existants en matière d'aides aux créateurs d'entreprises et reconnue par tous les réseaux chargés d'accueillir et d'accompagner les créateurs, qu'ils soient techniques ou sociaux. Depuis 1999, la Région soutient le fonctionnement de l'ADIE.

- la CPCA

En tant que coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA Centre) est depuis fin 2002, le partenaire privilégié de la Région.

Ce partenariat a donné lieu à la signature avec la CPCA de trois documents contractuels :

- ⇒ Fin 2002, une Charte d'engagements réciproques, qui, au-delà de la mise en avant d'un certain nombre de principes partagés, définit un cadre éthique et les principes de collaboration partagés.
- ⇒ Une convention de partenariat pluriannuelle renouvelée en 2006 pour une période de 3 ans.
Ce document, tout en respectant les grands principes de la Charte d'engagements réciproques, définit les modalités d'actions concrètes de partenariat.
- ⇒ Une convention financière annuelle qui fixe le montant de la subvention attribuée par la Région à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives pour la réalisation des différentes actions.

- La CRESS

S'appuyant sur les orientations retenues par le SRDES, une convention cadre pluriannuelle 2007 – 2009 a été signée entre la Région Centre et la CRESS en Août 2007

Deux axes de travail ont été retenus comme prioritaires :

- Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional.
- Favoriser la mutualisation des ressources financières et la création d'activités dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

- CRE-SOL

L'association CRE-SOL, représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional, a pour objectif de :

- promouvoir et valoriser l'économie solidaire, ses objectifs, ses méthodes et ses résultats
- animer le réseau et répondre à ses besoins de formation, de communication et de représentation auprès des pouvoirs publics
- garantir la valeur éthique, l'authenticité et la qualité des méthodes et des productions des entreprises membres

- Centr'Actif

L'association régionale Centr'Actif, créée fin 2003 à l'initiative de la Région, en partenariat avec France Active, a pour but la professionnalisation, la solvabilisation, et la consolidation des initiatives associatives en région Centre à travers, notamment, le pilotage et l'animation d'un fonds de garantie.

Centr'Actif s'adresse aux structures de l'économie sociale et solidaire s'engageant dans une démarche de consolidation de leur activité, en vue de favoriser leur autonomie financière.

Centr'Actif assure depuis son démarrage l'animation et le pilotage de deux outils financiers :

- une garantie sur prêts bancaires moyen terme destinée au financement des fonds de roulement et/ou à l'investissement des associations, dotée par la Région et France Active,
- une intervention en « fonds propres » : le Contrat d'Apport Associatif, CAA, (avance remboursable à taux nul).

- L'UREI

Le 10 mars 1987, les entreprises d'insertion de la région Centre se constituent, en mouvement régional en créant l'UREI Centre, membre du Comité National des Entreprises d'Insertion.

L'UREI assure l'accompagnement, le soutien et le suivi des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement.

L'UREI est un lieu d'échange, d'information et de formation au service structures adhérentes et des porteurs de projet.

- l'antenne URSCOP Centre

L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (Société Coopérative de Production -SCOP et Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC) fédère les coopératives des régions Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie et Dom-Tom.

Elle accompagne ses adhérents dans leur développement économique, leur apporte soutien dans les périodes charnières de leur existence (changement de dirigeant, recomposition des équipes, difficultés économiques ou financières ...) et oeuvre au développement de nouveaux emplois coopératifs.

Dans ce cadre, elle a notamment pour objet de promouvoir la culture coopérative sur ces régions et d'y favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives.

Le soutien à la création d'une antenne de l'URSCOP en région Centre sera étudié en 2009.

- Lutte contre les exclusions

L'Exécutif régional avait fait en 1999 de la lutte contre les exclusions une de ses priorités inscrite dans le Projet Régional 2000-2010.

Ce dispositif permet de financer les associations type "loi 1901" qui agissent dans le domaine de la lutte contre toutes formes d'inégalités sociales. Il est complémentaire à CAP'ASSO Centre car il permet de prendre en compte des actions portées par des associations composées uniquement de bénévoles.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0929	CAP SOLIDAIRE	150 000	250 000
	TOTAL	150 000	250 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	232 500		230 000	27 800	50 000	
Hors AP						
Sous-total	232 500	0	230 000	27 800	50 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	838 100		884 000			
Sous-total	838 100	0	884 000		0	0
TOTAL	1 070 600	0	1 114 000	27 800	50 000	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

- La gestion du dispositif régional CAP Solidaire confiée initialement à l'ADIE par convention de mandat sera à compter de 2009 assurée en direct par la Région.
250 dossiers de 1000 € sont attendus (ouverture d'une AP de 250 000 €).

- Le soutien financier apporté à l'association CRESOL sera poursuivi en 2009.

- La Région apporte une aide au fonctionnement de la structure Centr'Actif.

- La Région soutient le programme d'actions de l'UREI depuis 2008.

- Afin de favoriser l'implantation de coopératives en région Centre, la Région envisage l'ouverture d'une antenne de l'URSCOP dès 2009.

- Le soutien aux associations « loi 1901 » dans le cadre du dispositif « lutte contre les exclusions » sera poursuivi en 2009.

Cadre d'intervention :

CPR 19/09/03

CPR 15/10/04

DAP n° 02.04.07 du 25/10/02 relative au programme d'actions pour le développement d'activités par les associations en région Centre.

DAP 03.03.08 du 26/06/03 relative à la lutte contre les exclusions

• **Description**

Avec l'adoption en Session Plénière du 17 décembre 2004, de la mesure CAP'Asso Centre (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en région Centre), la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux différents et nombreux besoins du monde associatif.

CAP'Asso Centre vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et / ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

CAP'Asso Centre s'adresse à toute association oeuvrant dans les secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la coopération décentralisée, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0584	CAP ASSO	11 700 000	16 000 000
	TOTAL	11 700 000	16 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE	10 469 300		10 400 000		14 734 096	
Hors AE						
Sous-total	10 469 300	0	10 400 000	0	14 734 096	0
TOTAL	10 469 300	0	10 400 000	0	14 734 096	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Face au désengagement de l'Etat en matière d'aide à l'emploi pour les associations, CAP'Asso représente de plus en plus souvent la seule possibilité d'aide pour créer de l'activité.

CAP'Asso continue à apparaître être la seule alternative pour nombre d'associations qui ont de grandes difficultés à s'inscrire dans une démarche projet et un processus de professionnalisation.

2008 était l'année des premiers renouvellements des dossiers CAP'ASSO (dossiers de 2005). Si quelques dossiers de renouvellement ont en effet été accompagnés à compter du 2^{ème} semestre 2008, un volume important de dossiers de renouvellement est attendu dès 2009 (d'où l'augmentation de l'AE).

Cadre d'intervention :

DAP 04/05/08 relative aux contrats d'appui à l'emploi associatif.

DOMAINE : ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES**LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE**

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	9 653 940	4 997 304	9 467 000	4 704 200
Fonctionnement	3 892 000	111 000	3 880 000	66 400
TOTAL	13 545 940	5 108 304	13 347 000	4 770 600

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-0827	1	R	Délégation de gestion des aides DRIRE	470 000	435 000	35 000	
2009-0719	1	R	Centreco	40 000	40 000		
2009-4000	1	R	CAP Création Centre	1 000 000	800 000	200 000	
2009-4001	1	R	CAP Développement Centre	8 000 000	2 500 000	2 350 000	3 150 000
TOTAL				9 510 000	3 775 000	2 585 000	3 150 000

Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

- **Description**

Ce programme d'action s'articule autour de 3 axes principaux : l'aide directe aux créateurs, la garantie des concours bancaires sollicités par les créateurs pour favoriser l'obtention de prêts significatifs, le soutien aux structures d'accompagnement des créateurs et aux initiatives concourant à l'émergence de l'esprit d'entreprise.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- le fonds de garantie

Le fonds de garantie géré par OSEO Garantie Régions permet de faciliter l'accès aux concours bancaires des créateurs et repreneurs, ainsi que l'octroi par OSEO Financement du Contrat de développement transmission qui correspond à un prêt en quasi fonds propres.

- Le CAP CREATION

CAP' Création Centre est une aide directe à la création (constituée pour moitié d'une subvention et pour moitié d'une avance remboursable) équivalente au montant des apports en numéraire capitalisés et libérés par le créateur et plafonnée à 60 000€, ce qui permet de renforcer significativement la structure financière des entreprises en création.

- l'aide à la création

Il s'agit d'opérations soutenant les différentes structures d'accompagnement à la création et à la reprise, ou les initiatives assurant la promotion de la création d'entreprise et plus largement l'esprit d'entreprendre (concours Graine de Boite, Salon des Jeunes Inventeurs ...)

- **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-4000	CAP Création Centre	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	1 000 000	1 000 000

Le dispositif CAP CREATION adopté en mars 2006, est monté progressivement en puissance tout au long des années 2007, puis s'est stabilisé en 2008. L'AP de 1 000 000 € permet de maintenir le rythme d'accompagnement régional sur les projets de ce type, soit environ entre vingt et trente entreprises bénéficiaires annuellement.

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 500 000	362 594	1 000 000	307 200	1 200 000	748 688
Hors AP						
Sous-total	1 500 000	362 594	1 000 000	307 200	1 200 000	748 688
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	150 000		130 000			
Sous-total	150 000	0	130 000	0	0	0
TOTAL	1 650 000	362 594	1 130 000	307 200	1 200 000	748 688

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Le Fonds de Garantie géré par OSEO Garantie a été abondé en novembre 2008 mais pourrait l'être de nouveau en 2009 en mobilisant notamment des fonds européens pour faire face aux besoins des entreprises impactées par la crise économique et financière.

Cadre d'intervention

CAP' Création Centre : DAP n° 06.01.01 modifié par la CPR n° 07.08.42

Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services

• **Description**

Le programme d'action "Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services" s'appuie sur un ensemble complet et simplifié d'aides de la Région adopté en mars 2006 et qui permet de soutenir les projets des entreprises souhaitant innover, exporter ou en phase de développement.

- Les actions collectives

Les actions collectives bénéficient à plusieurs entreprises et concourent au renforcement de la compétitivité de l'industrie régionale.

Plusieurs opérations collectives sont financées par la Région : le soutien au SPL (Système Productif Local) agencement de magasins, l'animation de la filière automobile régionale, l'animation du Pôle industriel Cœur de France (PICF) dans le cadre du soutien à la mise en réseau des entreprises...

- Les frais d'expertise

Cette opération permet le recours à des experts extérieurs pour appuyer les services de la Région dans l'instruction technique de certains dossiers de demande d'aides des entreprises.

- Le fonds Sud

La Région finance plusieurs opérations en matière de promotion et d'animation économique des territoires situés dans le périmètre du fonds Sud, portées notamment par l'Agence de développement de l'Indre et l'Agence de développement du Cher ainsi que le programme de communication touristique pour le Berry et la participation des entreprises de l'habillement du Cher et de l'Indre à différents salons spécialisés.

- Les autres opérations

La convention liant la Région à la Banque de France permet à la Région de suivre les entreprises auxquelles elle a accordé un prêt ou une avance remboursable.

La Région finance sur cette ligne des actions collectives hors contrat de projet, et notamment le fonctionnement du Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC) et le programme d'actions d'Orléans Technopole.

- - Le CAP DEVELOPPEMENT CENTRE

La Région soutient les projets des entreprises souhaitant innover, exporter ou en phase de développement.

- La délégation de gestion des aides

Une convention a été signée entre l'Etat et la Région en 2006 pour mettre en œuvre la délégation de gestion d'une partie des aides de l'Etat. Un avenant a été signé le 11 décembre 2007. Les aides transférées sont principalement ciblées sur le recours à l'investissement matériel, au conseil, aux aides à l'innovation et à la recherche et développement (R&D) et sur la participation des entreprises à des missions ou des salons internationaux.

- CENTRECO

La Région finance le programme d'actions de CENTRECO, l'agence de développement régionale, ainsi qu'une partie investissement comme l'achat de véhicule utilitaire et le remplacement de son parc informatique, afin d'assurer les missions qui lui sont dévolues dans de bonnes conditions.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-0827	Délégation de gestion des aides DRIRE	470 000	470 000
2009-0719	CENTRECO	15 000	40 000
2009-4001	CAP Développement Centre	8 000 000	8 000 000
	TOTAL	8 485 000	8 510 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	8 153 940	4 634 710	8 467 000	4 397 000	8 663 927	7 151 577
Hors AP						
Sous-total	8 153 940	4 634 710	8 467 000	4 397 000	8 663 927	7 151 577
Fonctionnement						
Sur AE	150 000	111 000	150 000	66 400		
Hors AE	3 592 000		3 600 000			
Sous-total	3 742 000	111 000	3 750 000	66 400	0	0
TOTAL	11 895 940	4 745 710	12 217 000	4 463 400	8 663 927	7 151 577

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

L'AP de 8 000 000 € permettra de soutenir l'accompagnement régional des entreprises, voire de l'augmenter de manière à répondre aux difficultés économiques actuelles des entreprises.

Cadre d'intervention :

CAP' DEVELOPPEMENT TRANSMISSION CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006 et modifié par CPR du 12/10/2007 n° 07.08.42

DOMAINE : MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	1 820 000		2 505 000	
Fonctionnement	1 143 300		1 130 800	
TOTAL	2 963 300	0	3 635 800	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-4002	1	R	CAP EMPLOI CENTRE	3 000 000	550 000	1 050 000	1 400 000
TOTAL				3 000 000	550 000	1 050 000	1 400 000

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-4003	1	R	CAP Formation Centre	1 000 000	200 000	300 000	500 000
TOTAL				1 000 000	200 000	300 000	500 000

Programme : Fond régional pour l'emploi et la formation

• **Description**

La Région met en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets de mutation des entreprises.

- une aide directe à l'emploi (CAP'EMPLOI CENTRE)
- une aide directe à la formation (CAP'FORMATION CENTRE)
- un soutien au fonctionnement de l'ARACT et d'ARDAN Centre
- un soutien aux groupements d'employeurs
- un soutien aux organisations syndicales de salariés

- CAP EMPLOI CENTRE

CAP EMPLOI CENTRE permet d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois. Une attention particulière est portée sur les projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et sur les projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

- CAP FORMATION CENTRE

CAP' FORMATION CENTRE est un soutien au plan de formation de l'entreprise. Cette aide accompagne l'entreprise qui réalise un effort d'investissement dans la formation de ses salariés à l'occasion de son implantation, de son développement générateur d'emplois ou en cas de redéploiement de l'activité confrontée à des mutations technologiques et économiques. Selon le contexte, le plan de formation aidé peut s'étaler de quelques mois jusqu'à 3 ans.

- L'ARACT

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail –ARACT est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. A l'instar des autres ARACT présentes dans la plupart des régions françaises, l'ARACT Centre porte ses actions sur l'information et la sensibilisation des entreprises à l'amélioration des conditions de travail, à la santé au travail, à l'organisation et aux innovations technologiques.

- ARDAN

ARDAN Centre (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles), créée en 1999, est destinée à favoriser la création d'emplois par la détection et l'émergence d'activités nouvelles au sein des entreprises existantes.

L'action d'ARDAN Centre permet de :

- donner vie à un projet économique durable en développant des activités nouvelles, liées à une fonction ne préexistant pas dans l'entreprise et présentant un caractère structurant pour l'entreprise.
- favoriser l'emploi d'un agent, d'un technicien ou d'un cadre chargé de développer cette fonction nouvelle dans l'entreprise.

- Les groupements d'employeurs

Il s'agit d'une aide à la création de groupement d'employeurs avec pour objectifs de réunir des entreprises dont le volume des activités est saisonnier ou cyclique, ou dont l'embauche d'une personne supplémentaire à plein temps ne peut être envisagée et d'offrir à des salariés un contrat à durée indéterminée.

- Le comité des organisations syndicales de salariés

La Région a défini un cadre d'aide au fonctionnement des organisations syndicales lié à des interventions ayant un intérêt régional. Chaque organisation peut bénéficier d'une subvention constituée de deux parts :

- une indemnisation forfaitaire des journées de présence dans les réunions organisées et convoquées par la Région,
- une enveloppe destinée à soutenir des actions régionales ou des événements ayant une audience régionale, selon un programme prévisionnel et un compte rendu annuel détaillé, qui est répartie au prorata du nombre de sièges des organisations syndicales au CESR.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-4002	CAP Emploi Centre	4 300 000	3 000 000
	TOTAL	4 300 000	3 000 000

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-4003	CAP Formation	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	1 000 000	1 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 820 000		2 505 000		4 537 094	
Hors AP						
Sous-total	1 820 000	0	2 505 000	0	4 537 094	0
Fonctionnement						
Sur AE	463 800		463 800			
Hors AE	679 500		667 000			
Sous-total	1 143 300	0	1 130 800	0	0	0
TOTAL	2 963 300	0	3 635 800	0	4 537 094	0

Face aux conséquences grandissantes des mutations économiques et sociales, il s'agit de créer les conditions d'une dynamique de soutien des projets d'anticipation, s'appuyant sur le capital humain. Elles s'opèreront soit par le biais d'aides directes aux entreprises, soit par le biais d'aide au fonctionnement des relais et partenaires actifs sur le champs de la mutualisation des moyens et du dialogue social.

Cadre d'intervention :

CAP' FORMATION CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006, modifié par la CPR 07-08-42

CAP' EMPLOI CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006, modifié par la CPR 07-08-42

Groupement d'employeur : CPR du 11 juin 1999 n°99.06.35

DOMAINE : AGRICULTURE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	4 362 000		3 332 000	
Fonctionnement	1 974 000		2 544 000	
TOTAL	6 336 000	0	5 876 000	0

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2009-36015	5	C	CG 36- CAP Filière	1 000 000	70 000	220 000	710 000
TOTAL				1 000 000	70 000	220 000	710 000

Programme : Organisation et développement des filières agricoles

- ***Description***

Ce programme permet le financement d'opérations déjà engagées dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

Les CLO

Les Contrats Locaux d'Objectifs (CLO) s'adressent à des structures collectives ayant décidé de s'unir afin de porter un projet de développement d'une filière agricole dans un bassin de production identifié et cohérent. Les projets portent sur des produits agricoles « finis » prêts à la consommation. Ils associent les organisations de producteurs et les organismes de développement agricole, ainsi que les entreprises en amont de la production et celles en aval de la collecte, du négoce, de la transformation, de la distribution.

Un CLO Porcs et rillettes de Touraine a été prolongé d'un an afin de prendre en compte l'émergence d'un signe officiel de qualité et sa promotion.

Il est rappelé que les bénéficiaires disposent de 4 ans pour réaliser l'opération. Des dossiers pourront donc être soldés sur ce programme jusqu'en 2012.

Le Plan élevage

Le Plan élevage est un dispositif visant à soutenir la modernisation des bâtiments d'élevage. Cette opération s'est terminée en décembre 2006. Cependant, les bénéficiaires disposent de 2 ans pour réaliser les travaux. Les soldes seront donc versés 2009.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	1 087 000		562 000		840 000	
Hors AP						
Sous-total	1 087 000	0	562 000	0	840 000	0
Fonctionnement						
Sur AE	20 000		10 000			
Hors AE						
Sous-total	20 000	0	10 000	0	0	0
TOTAL	1 107 000	0	572 000	0	840 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, les crédits inscrits permettront le versement des actions pluriannuelles versées dans le cadre des dispositifs Plan élevage, Contrats Locaux d'Objectifs, structuration de la filière champignon.

Cadre d'intervention :

CPER 2000-2006 – article 12 & 13 – DAP 00.01.01 du 20/01/2000

Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

- **Description**

Il s'agit de promouvoir l'ensemble des productions agricoles régionales, par le biais d'un appui à la communication globale et également par un soutien actif à la participation des producteurs aux grands salons nationaux et manifestations régionales.

La convention cadre entre la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre et la convention particulière relative à la promotion des produits agricoles désignent COVALOR comme maître d'œuvre de la politique de promotion des produits agricoles de la région.

Dans ce cadre, la Région accompagne la démarche d'animation globale et le financement d'actions particulières, comme le salon international de l'agriculture, la participation des producteurs sur des stands collectifs sur différents salons nationaux et régionaux...

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	450 000		689 000			
Sous-total	450 000	0	689 000	0	0	0
TOTAL	450 000	0	689 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

La Région appuie la réalisation de salons et manifestations visant à promouvoir les produits régionaux : en 2009, le salon de la gastronomie d'Orléans, les Journées Gastronomiques de Sologne, le salon Terre Naturelle d'Orléans, le salon VITILOIRE à Tours, le salon des Vins d'Angers, le salon FERME'EXPO Tours... seront soutenus.

Dans ce cadre, un nouveau salon intitulé Eurogusto, et se déroulant à Tours, sera proposé en 2009 afin de promouvoir les produits de qualité, de proximité et surtout de rappeler l'importance du goût et des saveurs dans notre alimentation.

Enfin, la Région accompagnera les démarches d'ouverture de l'agriculture vers le grand public avec notamment le réseau « bienvenu à la ferme » ainsi que l'action « de ferme en ferme ».

Par ailleurs, en 2009, suite au travail de réflexion engagé par la Région sur l'alimentation mais également en réponse à la demande émergente des filières (exprimées lors de l'élaboration des CAP) sur une meilleure identification des produits régionaux, la Région en partenariat avec les acteurs de la filière alimentaire régionale souhaite engager une étude permettant la définition d'un identifiant (marque, signature, logo...) commun portant les valeurs de qualité, de durabilité et de proximité.

Cadre d'intervention appliqué :

Convention triennale avec COVALOR : CPR du 7 juillet 2006

Programme : Installation

- **Description**

Ce dispositif d'aide à l'installation et à la reprise d'exploitations agricoles a pour objectif d'enrayer la baisse continue du nombre d'installations et si possible même de le faire augmenter à nouveau.

L'appui à l'emploi et à l'installation

Le soutien de la Région vise à faciliter la réussite des projets d'installations des jeunes dans des filières ou dans des territoires spécifiques. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide au stage de pré-installation, d'un accompagnement technico économique post installation ou d'un complément de dotation jeunes agriculteurs.

Le repérage des cédants

La Région subventionne l'ARASEA pour établir un suivi des exploitants arrivant en âge de céder leur exploitation afin de leur proposer un accompagnement. Il se traduit par l'information des cédants avec notamment un entretien annuel avec chaque cédant pour faire le point sur l'évolution de son projet et les éventuelles difficultés rencontrées, une lettre d'information aux élus sur l'enjeu de la transmission sur les territoires ruraux...

La communication métier

La Région a souhaité accompagner des actions de communication sur les métiers de l'agriculture vers le grand public et publics non avertis sur les métiers de l'agriculture et les potentialités d'accueil en région Centre.

La multifonctionnalité

La Région accompagne des actions visant à développer la multifonctionnalité en agriculture pour maintenir des structures d'exploitation de taille humaine, favoriser l'implantation familiale en milieu rural et maintenir la qualité et l'offre de services en milieu rural. Ainsi, elle intervient auprès de l'ARDEAR et de la FRCIVAM pour la réalisation d'étude et d'approches territoriales sur la multifonctionnalité.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE	300 000		350 000		1 330 000	
Hors AE	185 000		195 000			
Sous-total	485 000	0	545 000	0	1 330 000	0
TOTAL	485 000	0	545 000	0	1 330 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Le dispositif Nina + (Nouvel Installé Non Aidé) sera décliné en 2009 sur les 6 départements de la Région. Ce dispositif vise à accompagner l'installation d'un jeune en lui permettant un suivi personnalisé de son projet et une insertion dans le milieu agricole et rural (réseau de tutorat).

En 2009, il est prévu d'accompagner une cinquantaine de jeunes sur Nina +, mais également plus de 200 jours de remplacements pour partir en formation, une centaine de diagnostics dans le cadre du passeport installation et plus de 70 suivis dans le cadre de ce passeport.

Cadre d'intervention appliqué :

Règlement d'intervention installation, CPR n°06-07-54 du 7 juillet 2006

Programme : Développement de l'agriculture biologique

- **Description**

Le programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'exploitations mais aussi les surfaces de production sur la base des conclusions de l'audit conduit en 2005. Afin de le promouvoir et de faciliter son développement, certains leviers ont été identifiés comme : l'appui à l'organisation de circuits longs, le repérage des débouchés potentiels, la rationalisation des coûts de conseil et d'animation, la prise en charge d'une partie des coûts de certification.

En 2008, la Région a souhaité engager un travail de réflexion sur l'alimentation de qualité et de proximité. Cette réflexion s'est notamment concrétisée par la mise en place du programme expérimental Self ` O Centre visant à approvisionner un réseau d'une vingtaine de lycées en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique.

L'animation et appui aux projets de filière

La Région accompagne l'interprofession BIOCENTRE pour mettre en œuvre les actions de la filière et appuyer l'émergence des projets des acteurs permettant de :

- Développer et structurer l'offre en lien avec la demande du marché et les enjeux environnementaux du territoire :
- mettre en place des filières régionales en favorisant les partenariats amont-aval
- Développer les marchés

La certification

L'agriculture biologique est un mode de production défini par un cahier des charges strict, homologué par les pouvoirs publics. Pour pouvoir prétendre à ce mode de production et afficher ses produits en « Agriculture Biologique », les producteurs et préparateurs sont tenus de s'engager à respecter ce mode de production, auprès d'un organisme certificateur, agréé par les pouvoirs publics.

La certification a un coût, assumé à 100% par l'opérateur, et qui est en moyenne de 500 € par agriculteur.

Afin d'appuyer le développement de l'agriculture biologique, la Région soutient la certification des agriculteurs en prenant en charge à hauteur de 60 à 80 % les coûts de certification.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	500 000		500 000			
Sous-total	500 000	0	500 000	0	0	0
TOTAL	500 000	0	500 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

En 2009, plus de 300 dossiers de certification devraient être soutenus.

Cadre d'intervention :

Règlement d'intervention certification, CPR n°06-07-52 du 7 juillet 2006

Programme : CAP FILIERES

- **Description**

Ce dispositif doit permettre de faire émerger de vraies dynamiques de filières dans la région. L'ambition, au-delà d'un soutien aux investissements et à l'appui technique, est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière pour développer l'innovation et partager le gain de valeur ajoutée.

C'est pourquoi, dans les filières considérées comme prioritaires, un contrat d'appui est signé avec le porteur de projet représentant la filière. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental et permet de répondre aux enjeux identifiés. Des actions d'expérimentation, de promotion, d'aide en faveur de la transformation seront identifiées donnant une visibilité sur les moyens mis en œuvre.

Le CAP Filière

La Région soutient les investissements matériels, d'appui technique à la production, de promotion d'un certain nombre de filières (bovin viande, équins, arboriculture, viande blanche, forêt, caprins, viticulture, ovins, horticulture, légumes, apiculture).

En 2008, la Région a contractualisé 7 nouveaux CAP filière avec les filières viandes blanches (porcs, volailles et lapins), ovines, caprines, forêt-bois, horticoles, légumières et apicoles.

Le CAP filières Fonds Sud élevage

Il s'agit de manifester dans le cadre de cette opération, l'importance que la Région attache au maintien de l'élevage dans les territoires du Sud régional. C'est pourquoi une enveloppe

spécifique a été identifiée. Elle est mobilisée à ce jour dans le cadre du CAP Filière Bovin viande pour des projets d'investissements de construction de bâtiments d'élevage ou de stockage de fourrage.

L'expérimentation (CPER 2007-2013)

Dans le cadre de la compétitivité des filières agricoles, l'innovation et l'expérimentation sont un axe essentiel. C'est pourquoi dans le cadre de cette opération et sur la base des discussions réalisées dans le cadre de l'élaboration des CAP Filières, la Région finance les programmes d'expérimentation et de transfert vers les producteurs.

L'animation (CPER 2007-2013)

L'émergence des CAP Filière ainsi que le maintien de la dynamique enclenchée nécessitent une forte ingénierie réalisée par la chambre régionale d'agriculture ou directement par les porteurs du projet de filière s'ils sont en capacité de le faire. Cette opération a donc pour vocation de financer cette démarche.

Les études (CPER 2007-2013)

Dans le cadre de la mise en place des démarches filières, une phase de diagnostic préalable a été demandée par la Région. Dans certain cas, le recours à un auditeur externe est souhaité. Par ailleurs certaines actions spécifiques à l'intérieur même d'un CAP filière peuvent nécessiter la mise en place d'une étude. La Région soutient donc financièrement ces études par le biais de cette opération.

La communication et la valorisation (CPER 2007-2013)

Cette opération permet de financer la communication sur les démarches CAP Filière auprès des bénéficiaires potentiels. Elle peut également soutenir les actions identifiées dans les différents CAP et qui ont pour vocation de faire émerger ou d'entretenir un véritable esprit de filière, permettant ensuite de faire évoluer et de dynamiser ces filières.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-36015	CG 36- CAP Filière		1 000 000
	TOTAL	0	1 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	3 275 000		2 770 000		8 535 600	
Hors AP						
Sous-total	3 275 000	0	2 770 000	0	8 535 600	0
Fonctionnement						
Sur AE			520 000			
Hors AE	519 000		280 000			
Sous-total	519 000	0	800 000	0	0	0
TOTAL	3 794 000	0	3 570 000	0	8 535 600	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

2008 a été une année difficile pour les filières régionales, notamment animales mais également pour les cultures spécialisées. Cela s'est traduit par une hausse importante des coûts des matières premières (céréales pour l'alimentation animale) impactant fortement les viandes blanches, et de l'énergie. La crise sanitaire (Fièvre Catharale Ovine) a entraîné des pertes de production (mortalité des animaux, problèmes de fertilité) et une baisse des exportations notamment de jeunes bovins vers l'Italie. Dans ce contexte, les producteurs ont limité leurs projets d'investissements en 2008. Ainsi, pour les investissements en bâtiments d'élevage, le CAP Bovin Viande, proche de la révision à mi parcours, n'est engagé qu'à 24 %. L'impact sur les autres filières risque de se faire sentir en 2009.

Deux autres filières devraient aboutir à la finalisation d'un projet collectif et partagé en 2009 : la viticulture et les bovins lait.

Cadre d'intervention :

fiches d'exemption XA 212/2008 et XA 260/2008 dans le cadre du règlement d'exemption 1857/2006

conventions CAP Bovin viande, arboriculture, équins, viandes blanches, ovins, caprins, horticulture, légumes et forêt bois, respectivement CPR 07.02.31, 07.05.46, 07.05.47, 08.01.48, 08.02.43, 08.06.31, 08.09.58, 08.09.59 et 08.09.60

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	400 000		400 000	
Fonctionnement	50 000		50 000	
TOTAL	450 000		450 000	0

Programme : PEE – Valorisation de la biomasse agricole et forestière

- **Description**

Pour une grande partie, ce programme est la déclinaison dans le domaine agricole de la politique de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

les objectifs sont :

- initier une véritable démarche de transfert de technologie devant aboutir à la production d'agrocarburants de seconde génération en région Centre,
- fédérer et animer les initiatives régionales en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse sur les exploitations agricoles,
- soutenir les actions visant à maîtriser les consommations énergétiques et les intrants.

La valorisation de la biomasse

La Région finance des études et des démarches permettant de fiabiliser la production d'huile végétale pure, la valorisation des coproduits et la valorisation globale de la biomasse dans des projets locaux.

L'appui aux projets

La Région finance des projets retenus dans le cadre des appels à projet VALBIOM lancé en 2007 et 2008 et relatif à la valorisation non alimentaire de la biomasse (biocombustibles, biomolécules et biomatériaux).

Tableaux budgétaires 2009

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	400 000		400 000		563 035	
Hors AP						
Sous-total	400 000	0	400 000	0	563 035	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	50 000		50 000			
Sous-total	50 000	0	50 000	0	0	0
TOTAL	450 000	0	450 000	0	563 035	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Dans le cadre d'un groupe de travail initié par la Région en 2008, des actions seront déclinées en 2009 afin de mieux cartographier les ressources méthanisables sur le territoire, d'appuyer les études de faisabilité d'unités de biogaz et de soutenir des investissements dans quelques démonstrateurs (sur la base d'un appel à projet).

Un nouvel appel à projet sera lancé en 2009 sur le thème de la valorisation non alimentaire de la biomasse.

EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

LES ORIENTATIONS 2009

La Région Centre est une région ouverte sur l'extérieur, qui s'est pleinement engagée dans la construction européenne.

EUROPE

L'échelle régionale s'affirme dans la construction européenne, en particulier parce qu'elle permet la mobilisation, l'information mais aussi la concrétisation des projets. La semaine de l'Europe organisée par la Région au printemps 2008 a été récompensée par l'Association des Régions d'Europe pour l'efficacité de sa communication et l'exemplaire mobilisation qu'elle avait suscitée.

En 2009, la région Centre souhaite approfondir sa double responsabilité de gestionnaire des fonds européens, mais aussi d'animatrice de l'ensemble des partenaires locaux qui souhaitent participer à la construction européenne.

A travers le mécanisme de subvention globale, ce sont plus de 120 millions d'euros qui ont été confiés à la Région Centre sur la période 2007-2013. La Région a une responsabilité particulière pour l'utilisation des fonds FEDER. De même, une partie du Fonds Social Européen nous est confiée pour soutenir la formation tout au long de la vie, l'apprentissage ou la mobilité.

Faisant suite aux travaux menés dans le cadre de l'Agenda 21, un réseau d'information et d'échange d'expérience a été constitué entre toutes les structures et organisations susceptibles de construire des projets européens : le réseau « Europe O Centre » ;

Dans la transversalité, la région Centre va prolonger ses politiques d'aide à la mobilité européenne des jeunes. Elle devrait aussi concrétiser le projet EURANEC, qui mobilisera une quinzaine de Régions européennes dans une démarche d'échange d'expérience sur les mutations économiques.

COOPERATION DECENTRALISEE

La Région Centre poursuit son action internationale en intensifiant, notamment, sa politique de coopération décentralisée en direction de plusieurs zones prioritaires (certains accords sont en cours de formalisation) : en Afrique (régions du Gorgol en Mauritanie, de Mopti au Mali, de Meknès-Tafilalet au Maroc), en Asie (Provinces de Luang Prabang au Laos, du Hunan en Chine, Etat du Tamil Nadu en Inde), en Amérique du Sud (Etat du Minas Gerais au Brésil) et en Europe (région de Malopolska en Pologne, Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, région de Pardubice en République tchèque).

A ce titre, la thématique phare des « grands fleuves » demeure un axe stratégique privilégié. Dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée qu'elle développe, la Région appuie également ses partenaires afin de renforcer leurs capacités à gérer et à administrer leurs territoires. En promouvant et en structurant les activités déjà existantes, en mettant en place des dispositifs de formation et d'accompagnement, en valorisant les initiatives, en élaborant des politiques publiques fortes, ces programmes contribuent à l'appropriation par les élus locaux et la société civile de stratégies propres à assurer un développement économique durable (par exemple, dans la région de Mopti, la Région Centre s'appuie sur l'association Afrique Verte pour structurer les coopératives de femmes qui produisent et commercialisent des céréales locales).

S'agissant par ailleurs des liens tissés avec des régions de l'espace intracommunautaire, l'année 2009 sera marquée par le lancement d'un important projet de coopération culturelle et artistique, initié dans le cadre du programme européen Culture 2007 /2013. Le projet Aqua Nova cherchera à mettre en valeur artistiquement et culturellement les trois grands corridors fluviaux d'Europe qui traversent ces régions (Loire, Vistule, Elbe). Ce projet contribuera donc au dialogue interculturel et à la mise en valeur de la diversité des cultures européennes.

Parallèlement à cet engagement direct, la Région Centre soutient des initiatives portées par les acteurs régionaux de la coopération internationale de son territoire. En 2008, elle a été amenée à apporter un concours financier à plus de 80 projets conduits en dehors de ses zones prioritaires de coopération décentralisée. Qui plus est, Centraider poursuit ses missions qui consistent à accompagner et mettre en réseau les acteurs régionaux ; à aider au montage de projets et à organiser des journées de formation. Enfin, en 2009, la Région maintiendra son effort en matière d'information sur les questions de développement en organisant notamment les 9èmes Rencontres de la Coopération décentralisée et de la solidarité internationale.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **EUROPE ET COOPERATION DÉCENTRALISÉE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 900	Fonctionnement 930
Autorisations de programme		
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	13 212 300	11 596 300
Crédits de paiement recettes	13 152 300	13 657 300

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : DEVELOPPER LA DIMENSION EUROPÉENNE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Programmes communautaires européens				
Investissement	23 346 000	23 346 000	13 152 300	13 152 300
Fonctionnement	10 162 000	12 413 600	9 778 300	13 597 300
TOTAL	33 508 000	35 759 600	22 930 600	26 749 600

Programme : Programmes communautaires européens

- ***Description***

Ce volet du budget permettra la mise en œuvre de :

- ✓ La structuration d'un réseau régional des acteurs européens présents en région Centre,
- ✓ La réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en direction de publics cible, au titre desquels on retrouvera les Matins de l'Europe,
- ✓ Participation active aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe,
- ✓ Défense des intérêts du territoire régional auprès des institutions de l'Union européenne, en s'appuyant entre autres outils sur l'Antenne interrégionale à BRUXELLES,
- ✓ Mobilisation des ressources communautaires, permettant le développement de projet d'intérêt au regard de la stratégie régionale.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	23 346 000	23 346 000	13 152 300	13 152 300		
Hors AP	0	0	0	0		
Sous-total	23 346 000	23 346 000	13 152 300	13 152 300	0	0
Fonctionnement						
Sur AE	9 828 000	12 413 600	9 444 300	13 597 300		
Hors AE	334 000	0	334 000	0		
Sous-total	10 162 000	12 413 600	9 778 300	13 597 300	0	0
TOTAL	33 508 000	35 759 600	22 930 600	26 749 600	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Pour aller au-delà des actions initiées les années passées en faveur de la structuration en réseau régional d'information et de documentation sur l'Europe (via notamment la réalisation d'un programme concerté d'actions impliquant les organismes relais présents en région), l'effort sera également porté sur la mobilisation d'autres partenaires régionaux désireux d'entrer dans une dynamique européenne, l'objectif étant de mieux asseoir la position de la Région Centre et ses partenaires en Europe. La poursuite d'initiative telle que les Matins de l'Europe est également prévue.

C'est aussi dans cette perspective que, comme chaque année, la région renouvellera son adhésion aux principaux organismes de coopération institutionnelle, tels que l'AFCCRE, l'ARE. Les crédits européens gérés par la Région au titre de la période 2000/2006 voit leur dernière année de mise en œuvre. Il s'agira en 2009 de clore les dernières opérations non encore soldées. Parmi ces programmes on pourra citer :

- ✓ Le programme Objectif 2, pour lequel le Conseil régional gère, par délégation du Préfet de région depuis le 29 août 2001, les trois mesures suivantes :
 - ✓ Mesure 3 (FEDER) : Accroître la compétitivité des entreprises
 - ✓ Mesure 4 (FSE) : Accompagner la reconversion des activités économiques et l'amélioration de la compétitivité par la formation et l'emploi
 - ✓ Mesure 7 (FEDER) : Améliorer l'accessibilité des territoires.
- ✓ Le programme INTERREG IIIB, dont les crédits mobilisés interviennent dans le cadre du financement du projet "Eurovéloroute des fleuves" porté par la Région Centre. Cette opération, dont la réalisation s'étale sur trois années, a pour but de favoriser l'accessibilité et le développement touristique d'un itinéraire cyclable européen de 2.400km le long de la Loire, du Rhin et du Danube.
- ✓ L'implication de la Région Centre dans le projet "Strategic partnership for regional competitiveness and sustainability" porté par la région espagnole de Valence. Une participation financière du FEDER à cette opération au titre du programme INTERREG IIIC vient d'être confirmée par la Commission européenne. Il s'agit d'une démarche commune d'échange d'expériences et de bonnes pratiques à plusieurs régions d'Europe particulièrement actives dans les domaines de la compétitivité et du développement durable.

Au titre de la période 2007/2013, la Région s'est engagé dans la poursuite de son expérience de la gestion des crédits européens, notamment par le biais de subventions globales. Au titre des PO FEDER et FSE, les mesures suivantes sont gérées :

Fonds	Mesure	Montant en euros
FEDER	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises	8.000.000
	Améliorer l'environnement des entreprises	11.000.000
	Soutenir les projets de développement des entreprises	18.000.000
	Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique	10.000.000
	Poursuite de l'électrification de la ligne Tours Saincaize	10.500.000
	Soutenir le fret de proximité	7.500.000
	TIC : couverture régionale, gouvernance et renforcement des usages	8.500.000
	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat	5.310.000
TOTAL FEDER		78.810.000
FSE	Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	2.850.000
	Développement de l'apprentissage	9.500.000
	Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI	5.000.000
	Développement de la validation des acquis de l'expérience	2.400.000
	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités	3.100.000
	Actions de formation pour les demandeurs d'emplois jeunes et adultes	13.500.000
	Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	2.000.000
	Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale : formation des bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand	2.400.000
	Promouvoir l'utilisation des TIC	4.590.000
	Projets innovants et expérimentaux	700.000
	Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité	730.000
TOTAL FSE		46.770.000

S'agissant des autres crédits, ils permettront le financement :

- ✓ des missions d'évaluation, de vérification et de contrôle obligatoire dans le cadre de la gestion de crédits européens,
- ✓ des mesures de formation, de publicité et de communication afférentes,
- ✓ pour partie, d'opérations ouvrant la voie à de nouveaux soutiens financiers de l'Union européenne.

DOMAINE : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Développer la coopération décentralisée				
Investissement	60 000		60 000	
Fonctionnement	1 742 000	60 000	1 818 000	60 000
TOTAL	1 802 000	60 000	1 878 000	60 000

Programme : Développer la coopération décentralisée

- **Description**

La Région Centre développe depuis 1998 une politique de coopération décentralisée qui l'amène à soutenir plus particulièrement des projets en direction de « zones prioritaires de coopération » mais également à créer sur le territoire régional un environnement favorable à l'ouverture sur le monde et au déploiement des valeurs de la solidarité internationale. Ainsi la Région Centre a noué des relations de coopération décentralisée avec des entités territoriales d'Afrique, d'Asie, ou encore d'Europe. Outre les actions propres à accompagner le développement économique et social local, les processus de décentralisation et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires, une coopération de cette nature permet d'intensifier les échanges entre les régions respectives de manière à nouer des relations fortes, à s'ouvrir davantage aux autres cultures et dans le cas particulier des régions voisines, à favoriser le développement d'une citoyenneté européenne. Par ailleurs, l'une des originalités de cette politique consiste à promouvoir des coopérations décentralisées de fleuve à fleuve (notamment au Laos et au Mali), étant précisé que ce cadre commun d'intervention, visant notamment à la protection et à la valorisation des ressources patrimoniales, fait écho à l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	60 000		60 000		60 000	
Hors AP						
Sous-total	60 000	0	60 000	0	60 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 742 000	60 000	1 818 000	60 000		
Sous-total	1 742 000	60 000	1 818 000	60 000	0	0
TOTAL	1 802 000	60 000	1 878 000	60 000	60 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Au titre de la mise en œuvre des accords de coopération :

Cette opération regroupe à partir du budget 2009, les opérations suivantes : mise en œuvre des accords et volontaires.

Il est prévu la poursuite de la mise en œuvre des accords de coopération avec les régions partenaires et l'élargissement de l'intervention sur de nouveaux points d'entrée en lien notamment avec la logique "Grands Fleuves".

En Afrique et en Asie, il s'agira d'approfondir les programmes liés au renforcement des capacités institutionnelles de gestion des collectivités partenaires, les opérations conduites en matière de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel, les actions en faveur de l'accès à l'eau potable et celles relatives au développement économique et social des territoires concernés.

Pour les régions de l'espace intracommunautaire, l'accent sera mis sur les échanges impliquant plus particulièrement la jeunesse dans l'idée d'un renforcement de la citoyenneté européenne.

Parallèlement, le programme régional de volontariat international correspond au maintien des postes actuels de volontaires créés en Mauritanie, au Laos, au Mali (ou sur des thématiques d'intérêts communs) et, le cas échéant, de pourvoir à la création de nouveaux postes dans les nouvelles zones prioritaires de coopération décentralisée identifiées par la Région. Les volontaires ainsi mobilisés participent à la mise en œuvre et au suivi des programmes de coopération décentralisée élaborés en étroite concertation avec les Régions partenaires.

Au titre de l'évaluation :

Une évaluation des projets conduits sur les zones prioritaires de coopération sera lancée.

Au titre de l'appui aux projets régionaux :

Cette opération regroupe à partir du budget 2009, les opérations suivantes : appui aux projets régionaux, structuration des acteurs, Rencontres régionales, Centraider, jumelages européens et implication de la jeunesse

Afin de favoriser le développement des valeurs de solidarité internationale, le dialogue interculturel et l'émergence d'une citoyenneté européenne, la Région apportera un appui à des

projets initiés par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux, indépendants des zones prioritaires de coopération, par des concours financiers, mais également par un soutien à la structuration de ces acteurs (plus particulièrement le fonctionnement de l'association Centraider), par la participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche d'éducation au développement. C'est également dans cette optique qu'il est prévu de reconduire l'idée d'une manifestation régionale permettant aux acteurs de la coopération internationale d'échanger sur leurs pratiques.

Au titre de l'aide humanitaire d'urgence :

La Région apporte son soutien à des initiatives conduites en matière d'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement - dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

Cadre(s) d'intervention appliqué(s) :

Cadre général d'intervention – DAP n° 99.03.07 du 18 juin 1999

Intervention en direction de zones prioritaires de coopération – CPR n° 01.03.03 du 6 avril 2001

Règles de soutien aux projets de développement – CPR n° 01.01.02 du 19 janvier 2001

Règles de soutien aux projets de coopération décentralisée portée par les collectivités territoriales – CPR n° 07.04.80 du 13 avril 2007

MOYENS GENERAUX

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET MOYENS GÉNÉRAUX

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 900	Fonctionnement 930
Autorisations de programme	1 130 000	
Autorisations d'engagement		1 000 000
Crédits de paiement dépenses	238 822 000	76 087 100
Crédits de paiement recettes	319 367 000	787 320 400

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION
--

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux de l'Administration				
Investissement	2 135 000		2 822 000	
Fonctionnement	13 727 900	47 000	13 936 000	57 000
TOTAL	15 862 900	47 000	16 758 000	57 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP/AE	Durée affectation	Type d'AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2009	CP 2010	CP 2011 et +
2008/1100	3 ans	AP	Plan directeur des Systèmes d'Information	130 000	82 000	48 000	
TOTAL				130 000	82 000	48 000	0

Programme : Bâtiments

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	459 000		690 000		26 000	
Hors AP	108 000		175 000			
Sous-total	567 000	0	865 000	0	26 000	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	2 592 500	47 000	2 811 300	57 000		
Sous-total	2 592 500	47 000	2 811 300	57 000	0	0
TOTAL	3 159 500	47 000	3 676 300	57 000	26 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Au titre des Travaux : 865 000 €

690 000 € seront affectés à la relocalisation des bâtiments de l'ERC de Blois, opération qui à terme générera des économies de fonctionnement.

Par ailleurs, des travaux seront réalisés dans les bâtiments administratifs du Conseil régional pour 175 000 €, en priorité pour l'efficacité énergétique (125 000 €) : gestion de l'éclairage des escaliers des circulations Lentin, isolation de l'hémicycle, amélioration des protections solaires des bâtiments, opérations sur les ouvrants.

Mais aussi, au titre de l'hygiène et sécurité : 50 000 €, en créant une issue de secours pour les salles de réception sous-sol Lentin

Au titre de l'entretien des bâtiments (177 000 €), 62 000 € seront consacrés à de l'entretien visant à améliorer l'efficacité énergétique, 105 000 € permettront d'effectuer de la rénovation, des petits travaux et d'acquérir du petit équipement ; 10 000 € seront réservés pour l'entretien lié à l'hygiène et la sécurité.

Au titre des charges générales de fonctionnement : 2 634 300 €

Les crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées aux loyers (1 651 000€), aux frais d'électricité, d'eau et de gaz (245 000 €), au nettoyage des locaux (384 000 €), au frais de gardiennage (200 000 €), aux assurances (12 000 €), à l'expertise géothermique du bâtiment Lentin (7 000 €) et aux frais divers (121 300 €) destinés notamment à la signalétique, à l'achat de produit d'entretien et des petits équipements, aux vérifications annuelles obligatoires en matière d'hygiène et sécurité et à la subvention liée à la convention de transfert Etat-Région concernant le fonctionnement des locaux du Service Régional de l'Inventaire.

14 000 € sont réservés pour le CESR pour couvrir les frais de parking.

Par ailleurs, une recette de 57 000 € est inscrite pour le remboursement par les Régions Limousin et Auvergne des frais liés à l'Antenne de Bruxelles : loyers et charges et fonctionnement du local.

Programme : Matériel, mobilier

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP	433 000		411 000			
Sous-total	433 000	0	411 000	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	462 300		454 500			
Sous-total	462 300	0	454 500	0	0	0
TOTAL	895 300	0	865 500	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Un montant de crédits de 865 500 € permettra notamment de prendre en charge les dépenses liées :

- aux acquisitions pour 395 000 € comprenant en particulier 86 000 € liés aux équipements et installations permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de renforcer l'hygiène et la sécurité.
- aux frais de location de matériel pour 100 000 €
- à l'entretien et la réparation du mobilier et du matériel pour 50 000 € (dont 30 000 € au titre de l'hygiène et sécurité)
- à la maintenance du matériel technique (chauffage, climatisation, ascenseurs, sécurisation des locaux techniques) pour 239 400 € dont au titre de l'efficacité énergétique 153 000 € et au titre de l'hygiène et sécurité 10 400 €.

Par ailleurs, 1 100 € sont prévus au titre de ce programme pour les dépenses du CESR.

Le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 30 000 €.

Programme : Systèmes d'Information

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2008-1100	Plan directeur des Systèmes d'Information		130 000
	TOTAL	0	130 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP	476 300		464 000		383 800	
Hors AP	423 700		782 000			
Sous-total	900 000	0	1 246 000	0	383 800	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	1 861 100		1 851 000			
Sous-total	1 861 100	0	1 851 000	0	0	0
TOTAL	2 761 100	0	3 097 000	0	383 800	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Au titre des projets des systèmes d'information : 804 000 €

464 000 € seront réservés à la poursuite de la mise en œuvre du Plan Directeur des Systèmes d'Information, pour les logiciels suivants :

- Coriolis : prestations d'accompagnement à la mise en œuvre de la version Web du logiciel
- Progos : prestations d'accompagnement au déploiement vers la Direction Générale Culture et Sports, la Direction Générale Formation Education et à la mise en place de la version Web
- Marco : acquisition du module "consultations simplifiées" et mise à jour de la plateforme portail d'achats
- CartoCentre : acquisition logiciel remplacement visualiseur
- Portail Xnet/Intranet/Extranets : prestations liées à la tierce maintenance applicative intranet et au portail Xnet
- Infrastructures : installation du Wifi dans le bâtiment Lentin et de visioconférence dans des salles de réunion, sécurisation desserte intra-bâtiments, mise en place d'une sonde réseau, acquisition d'un logiciel de gestion de VLAN (réseaux virtuels)

- Méthodes : accompagnement dans la démarche ITIL
- Cyclades : acquisition d'un logiciel de partage documentaire

340 000 € sont consacrés à la mise en place d'un observatoire des métiers du domaine sanitaire et social alimenté, par les différents partenaires du projet, dans le cadre de la convention tripartite qui a été signée le 28 juillet 2008 entre l'Etat, le Région et la Caisse Nationale à la Solidarité et à l'Autonomie (CNSA), principal financeur de l'opération.

Les crédits demandés permettront la construction par un ou des prestataires externes, de l'outil informatique sous support extranet avec une assistance technique.

Au titre de l'infrastructure informatique et réseau : 350 700 € permettront de nouvelles acquisitions et l'entretien, la maintenance de l'infrastructure informatique du réseau.

Au titre des logiciels : 523 800 €

Il s'agit des dépenses d'achat et de développement de logiciels, progiciels sites et tierce maintenance applicative (194 800 €) et de la maintenance (329 000 €).

Au titre des prestations de services : 421 000 €

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées à l'infogérance (96200€), l'hébergement de sites web (136 400 €), la tierce maintenance applicative (600€) et à des expertises dans les domaines fonctionnels particuliers : de la gestion financière, des subventions, de l'information géographique et la gestion électronique de documents (187 800 €).

Au titre des fournitures informatiques : 70 000 €

Au titre de la reprographie : 400 000 €

155 000 € sont inscrits pour la location du matériel et 245 000 € pour la maintenance.

Au titre des frais de télécommunications : 461 000 €

Ces crédits se répartissent comme suit :

- 18 000 € pour les acquisitions de matériel de téléphonie,
- 99 000 € pour la location d'autocommutateur et de matériel pour la téléphonie,
- 10 000 € pour l'entretien,
- 24 000 € pour la maintenance,
- 10 000 € pour les expertises en matière de téléphonie,
- 300 000 € pour les frais de télécommunications.

66 500 € sont par ailleurs prévus pour les dépenses du CESR.

Programme : Véhicules

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP	235 000		300 000			
Sous-total	235 000	0	300 000	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	646 600		616 200			
Sous-total	646 600	0	616 200	0	0	0
TOTAL	881 600	0	916 200	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées aux acquisitions à hauteur de 245 000 € qui correspondent au renouvellement de 15 véhicules. Le marché d'acquisition des véhicules intégrera les normes environnementales européennes. Les autres dépenses sont classiques : entretien, carburant, frais d'autoroute, car podium, taxes, assurances...

62 350 € sont prévus par ailleurs pour les dépenses du CESR.

Programme : Frais d'assemblée

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	5 072 700		5 121 500			
Sous-total	5 072 700	0	5 121 500	0	0	0
TOTAL	5 072 700	0	5 121 500	0	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités des conseillers (2 562 100 €), à leurs formations (231 000 €), aux frais de représentations de l'Assemblée (600 000 €), aux frais de déplacement des conseillers (224 000 €), aux frais d'assurances des conseillers (4 000 €) et aux frais de sténographie (50 000 €).

Un crédit de 1 295 500 € est inscrit pour le CESR pour couvrir les dépenses de même nature : 1 008 000 € pour les indemnités des conseillers, 150 000 € pour les frais de déplacements, 100 000 € pour les frais de représentation en particulier.

Les principales augmentations sont dues aux évolutions statutaires :
 - effet report en année pleine de la revalorisation de la valeur du point 2008
 - la revalorisation de la valeur du point pour 2009 (estimée à 0,4 % pour l'année)

Les frais des groupes d'élus pour ce programme s'élèvent à 154 900 €.

Programme : Frais d'administration

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE	2 292 700		2 281 500			
Sous-total	2 292 700	0	2 281 500	0	0	0
TOTAL	2 292 700	0	2 281 500	0	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Le montant des crédits affectés aux principales opérations est le suivant :

- 208 000 € pour les fournitures de bureau, de papier et de petit matériel,
- 388 000 € pour la documentation, les abonnements et les achats de données numériques,
- 171 000 € pour l'imprimerie et la reprographie,
- 380 000 € pour les frais d'affranchissement,
- 153 000 € pour les adhésions aux associations,
- 200 000 € pour les frais de réception,
- 400 000 € pour les frais de contentieux (honoraires et indemnités) et les annonces et insertions des marchés,
- 52 000 € pour des dépenses diverses,
- 230 000 € au titre des subventions du Président.

Un crédit de 99 500 € est prévu pour le CESR au titre de ce programme.

Programme : Etudes

• **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE			290 000			
Hors AE	800 000		510 000			
Sous-total	800 000	0	800 000	0	0	0
TOTAL	800 000	0	800 000	0	0	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Le programme comprend :

- 290 000 € pour la mission de conseil juridique et financier aide à la négociation du crédit-bail TER 2

- 510 000 € pour les études réalisées par la Région, pouvant concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité, et notamment l'élaboration des schémas régionaux et les transferts de compétences.

DOMAINE: COMMUNICATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Communication				
Investissement				
Fonctionnement	4 000 000		4 800 000	
TOTAL	4 000 000		4 800 000	

Programme : Communication

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
<i>Sous-total</i>						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	4 000 000		4 800 000			
<i>Sous-total</i>	<i>4 000 000</i>		<i>4 800 000</i>			
TOTAL	4 000 000		4 800 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Les crédits de paiement prévus au BP ont été constants depuis 2004 et se montaient à 4 000 000 €. Ces crédits de paiement se montent aujourd'hui à 4 800 000 euros. Chaque année, un plan de communication est établi; celui-ci reflète les actions de communication pour les différentes compétences du Conseil régional. Il permet de donner une vision claire des stratégies et des priorités du Conseil régional et de faire connaître l'institution. Par ailleurs, et c'est ce qui explique l'augmentation de la proposition 2009, le magazine régional a été ajouté aux différentes opérations de communication contenues dans le plan de communication.

Sont programmées les actions suivantes :

- L'achat d'espace (affichage, TV, radio, insertions presse, internet) : Campagnes publicitaires pour le Salon des Métiers d'Art, la recherche, la formation professionnelle, l'égalité des chances, la promotion du guide des animations nature, la

promotion du Mois des Parcs Naturels régionaux, les forums et salons d'orientations, l'environnement.

- L'édition du magazine régional O Centre (4 numéros par an) :

Réalisation du magazine de 16 pages (rédaction, reportages photos, mise en page), de son impression et de sa diffusion.

- La création et impression pour les campagnes publicitaires :

Il s'agit des créations visuelles et audio-visuelles puis de l'impression des affiches et la duplication des vidéos et spots radio pour toutes les campagnes publicitaires.

- L'édition :

Parallèlement aux campagnes publicitaires, nous éditons un certain nombre de brochures, plaquettes, guides tels que le guide de l'Apprentissage, les différentes plaquettes à destination des lycéens et apprentis sur l'action éducative, les brochures culturelles, le programme du Mois des Parcs, les plaquettes sur les mesures en faveur du développement durable, les cartons d'invitation et programmes relatifs à toutes les manifestations que nous organisons au niveau culturel et sportif, les documents liés au Salon des Métiers d'Art, la plaquette institutionnelle, ...

- L'information et la presse

- Le matériel publicitaire

- La signalétique :

Panneaux de chantier, signalétique des événements sportifs et culturels : fléchage, drapeaux, banderoles, kakémonos...

- L'Événementiel :

Réalisation de stands, animations, organisations de colloques, inaugurations... En exemple, nous pouvons citer le stand du Printemps de Bourges, l'organisation des Trophées du Sport, l'organisation d'un espace Région sur différents festivals culturels, l'organisation de colloques et de débats, la présence de la région au festival du film de Vendôme, la réalisation d'événements liés aux gares et aux TER...

- Les relations Publiques

Tout ce qui concerne l'organisation d'événements liés aux relations publiques, l'édition...

- L'événementiel Sport :

Conventions avec les clubs sportifs en échange de communication sur la Région.

- L'internet, multimédia :

Création graphique sur le site, newsletter, référencement des sites sur les moteurs de recherche...

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2008		BP 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux financiers				
Investissement	235 600 000	319 567 000	236 000 000	319 367 000
Fonctionnement	21 039 500	755 079 600	22 008 500	786 622 400
TOTAL	256 639 500	1 074 646 600	258 008 500	1 105 989 400

**Programme :
Fiscalité directe**

• **Description**

La fiscalité directe de la Région provient principalement de la Taxe Professionnelle (TP), et de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

Il est proposé de laisser inchangés les taux de fiscalité pour l'année 2009.

Vote des taux en 2009 :

Il vous est proposé de fixer les taux de la manière suivante :

Fiscalité directe	Rappel des taux 2008	Taux proposés pour 2009	Progression
Taxe sur le foncier bâti	3,47 %	3,47 %	0 %
Taxe sur le foncier non bâti	8,62 %	8,62 %	0 %
Taxe professionnelle	2,83 %	2,83 %	0 %

Ainsi depuis 2005 les taux des trois taxes n'ont pas été augmentés.

La Région ne perçoit qu'un très faible produit de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), les bases imposables par la Région ayant été quasiment supprimées en 1993.

La notification des bases d'imposition n'ayant lieu qu'au 1^{er} trimestre de l'exercice, l'inscription des produits des différentes taxes au budget repose sur une estimation de leurs montants en fonction de l'évolution économique. Ces estimations sont ajustées en Décision Modificative, après notification des bases définitives.

Les bases ont été estimées de la manière suivante :

- pour la taxe sur le Foncier Bâti, une progression de 3,4% est appliquée. C'est la moyenne constatée les trois dernières années. Elle inclut une hypothèse de revalorisation forfaitaire des bases de 2%.
- pour la taxe professionnelle, une progression de 3% est appliquée, compte tenu de la conjoncture économique de l'année 2007 (PIB : +2,2 %) et de la revalorisation forfaitaire des bases.

La mise en place de la réforme de la taxe professionnelle avec plafonnement à la valeur ajoutée et la mise en place corrélative du ticket modérateur **viennent amputer les recettes fiscales régionales d'un montant estimé à 8,6 M€.**

- Les bases ont été estimées ainsi :

Bases	Rappel 2008	Estimation 2009
Taxe sur le foncier bâti	2 125 343 000	2 197 604 662
Taxe sur le foncier non bâti	8 985 000	9 254 550
Taxe professionnelle	4 402 437 000	4 534 510 110

- Le produit attendu s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant notifié 2008	Proposition pour 2009
Taxe sur le foncier bâti	940-7311	73 749 402	76 257 000
Taxe sur le foncier non bâti	940-7311	774 507	797 000
Taxe professionnelle	940-7311	124 588 967	128 327 000
Reversement de TP (ticket modérateur)	940-7311	-7 913 551	-8 613 000
TOTAL		191 199 325	196 768 000

Pour mémoire, les dispositifs d'exonération de taxe professionnelle délibérés à ce jour par la Région Centre sont les suivants :

L'exonération totale de la taxe professionnelle des entreprises de spectacles (article 1464A, alinéa 1 du Code général des impôts) pour :

- les théâtres nationaux,
- les autres théâtres fixes,
- les tournées théâtrales et théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique,
- les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales,
- les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts music-halls et cirques.

L'exonération des établissements de spectacles cinématographiques (article 1464A, alinéa 4 du Code général des impôts) qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire de moins de 7 500 entrées par semaine et bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence.

(La Région Centre a dès la DM2 2008 délibéré sur l'extension du seuil en deçà duquel les établissements classés Art et Essai peuvent être exonérés de taxe professionnelle de 5 000 entrées hebdomadaires à 7 500 entrées hebdomadaires.)

L'exonération des entreprises nouvelles et des reprises d'établissements en difficulté au titre des deux années suivant leur création (article 1464 B alinéa 2 du Code Général des Impôts).

L'exonération en faveur de l'aménagement du territoire (article 1465 du Code Général des Impôts) : exonération totale d'une durée temporaire de cinq ans pour les entreprises qui procèdent soit à des décentralisations, extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique ou de services de direction, d'étude, d'ingénierie ou d'informatique, soit à une reconversion dans le même type d'activités, soit à la reprise d'établissements en difficulté exerçant le même type d'activités.

Pour les opérations réalisées à compter du 1er janvier 1995, l'exonération s'applique dans les zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire et dans les territoires ruraux de développement prioritaire. Pour les opérations réalisées à compter du 1er janvier 1998, ces exonérations s'appliquent également aux entreprises situées dans les zones de revitalisation rurale.

Cette exonération s'applique également aux artisans qui effectuent principalement des travaux de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services et pour lesquels la rémunération du travail représente plus de 50 % du chiffre d'affaires global et qui créent une activité dans les zones de revitalisation rurale.

L'article 1465 B du Code Général des Impôts étend ces dispositions aux opérations réalisées à compter du 1er janvier 1995 dans les zones éligibles à la PAT pour les PME exerçant des activités tertiaires (entreprises ayant employé moins de 250 salariés au cours de la période de référence et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 40 M€).

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE		189 170 000		196 768 000		
Sous-total		189 170 000	0	196 768 000	0	0
TOTAL	0	189 170 000	0	196 768 000	0	0

**Programme :
Fiscalité indirecte**

- **Description**

La fiscalité indirecte se compose de la taxe sur les cartes grises, de la taxe sur les permis de conduire ainsi que de la taxe additionnelle de l'apprentissage.

Au titre de la taxe sur les cartes grises :

Il vous est proposé de reconduire pour la **neuvième année consécutive**, la décision prise concernant les cartes grises, **exonérant totalement les véhicules qui fonctionnent, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié.**

D'autre part, la démarche particulière engagée par la Région pour faire bénéficier les véhicules hybrides de cette exonération, comme le prévoit expressément l'article 1599 novodécies A du Code général des Impôts a abouti : en avril 2008, la Direction Générale des Impôts a clarifié les conditions d'exonération de carte grise au titre des véhicules propres des véhicules hybrides et des véhicules spécialement équipés pour fonctionner au super éthanol E 85. Les propriétaires de véhicules hybrides ne rencontreront plus de

problèmes dans la mise en œuvre de cette exonération en préfecture.

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer le tarif de la taxe sur les cartes grises à 32,21 €. Cette modification correspond au niveau de l'inflation prévisionnelle pour 2009 (2%).

Le produit de la carte grise s'élèverait à 70,584 M€ en 2009, recette qui devrait être en deçà du produit fiscal pour l'année 2008. En effet, les marchés du neuf et de l'occasion sur les achats de véhicules se sont sensiblement dégradés depuis octobre dernier, les prévisions économiques 2009 poussant à la plus grande prudence.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2008	Proposition pour 2009
Cartes grises	31,58 €	32,21 €

Au titre de la taxe sur les permis de conduire :

Il vous est proposé de reconduire pour la dixième année consécutive, la décision fixant à 0 € le montant de la taxe sur les permis de conduire

Fiscalité indirecte	Tarif en 2008	Proposition pour 2009
Permis de conduire	0 €	0 €

Au titre de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage :

La Région perçoit 0,18 % de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, qui, après 4 années de mise en œuvre progressive, se substitue intégralement à la dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle.

La Région n'a aucune marge sur la fixation du tarif de l'assiette.

Pour 2009, cette taxe devrait représenter 26,31 M€.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE		90 968 000		96 894 000		
Sous-total		90 968 000	0	96 894 000	0	0
TOTAL	0	90 968 000	0	96 894 000	0	0

**Programme :
Participations, dotations Etat**

Le Projet de Loi de Finances 2009 inscrit des ressources globales en évolution de 2 % pour les collectivités. Pour la région Centre, les recettes issues de l'enveloppe normée (dotations FPCA, DGF forfaitaire, DGD résiduelle, DRES, FCTVA, dotations de compensation des exonérations fiscales) n'évolueront que de 0,54 %, soit de nouveau à un niveau inférieur à l'inflation.

Dans ce BP 2009, les dotations de compensation de la fiscalité sont désormais intégrées dans le programme Participations, dotations de l'Etat et non plus dans le programme fiscalité directe comme précédemment.

- **Tableaux budgétaires 2009**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP		36 767 000		38 867 000		
Sous-total	0	36 767 000	0	38 867 000	0	0
Fonctionnement						
Sur AE						
Hors AE		462 185 600		492 122 400		
Sous-total	0	462 185 600	0	492 122 400	0	0
TOTAL	0	498 952 600	0	530 989 400	0	0

- **Description**

Compte tenu de la poursuite des fortes contraintes budgétaires sur l'Etat en 2009, les collectivités locales devront continuer à participer à l'effort national.

L'an passé, le contrat de croissance et de solidarité s'était déjà transformé en contrat de stabilité, uniquement indexé sur l'inflation prévisionnelle (1,6 % pour une inflation constatée aujourd'hui à plus de 3%). En 2009, ce nouveau contrat sera encore plus contraint puisque son périmètre sera élargi : d'après les premiers éléments du PLFI 2009, l'enveloppe normée des concours de l'Etat versés aux collectivités locales augmenterait au rythme de l'inflation selon la règle du « zéro volume », et de surcroît en absorbant une dotation supplémentaire, le FCTVA.

Au niveau national, le FCTVA évolue en moyenne chaque année de 10%. En intégrant une dotation très dynamique dans l'enveloppe normée, l'Etat accélère ainsi la suppression des dotations de compensations fiscales, qu'il a introduites l'an passé comme variables d'ajustement. Après une baisse au niveau national de 24% en 2008, leur chute devrait avoisiner les 23% en 2009.

1- Les dotations de compensation fiscales

Le montant des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de la fiscalité directe a également été estimé :

Compensations des exonérations de fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant notifié 2008	Proposition pour 2009
Taxe d'habitation	940-74835	4 500 276	4 590 282
Taxe sur le foncier bâti	940-74834	1 223 963	1 249 666
Taxe sur le foncier non bâti	940-74834	4 954 653	3 824 992
Taxe professionnelle	940-74833	1 022 584	867 586
Taxe professionnelle- part recettes	940-74833	1 067 281	823 474
TOTAL		12 768 757	11 356 000

En 2009, afin de maintenir le niveau de l'indexation de la DGF, outre la DCTP utilisée traditionnellement comme variable, trois dotations de compensations sont intégrées à l'enveloppe normée pour servir de variable d'ajustement :

- la dotation de compensation pour réduction pour création d'entreprises (RCE)
- la dotation de compensation relative aux exonérations de Taxe professionnelle pour réduction de la part recettes (qui était jusqu'en 2007 indexée sur le taux de croissance de la DGF)
- la compensation afférente aux exonérations de Foncier Non Bâti des terrains agricoles.

La poursuite de la réforme des dotations de l'Etat se traduit pour la Région par une perte de plus de 1,5 M€ entre 2008 et 2009 sur les seules dotations de compensation.

2- Les dotations de l'Etat en fonctionnement

- la DGF

La principale dotation est constituée de la DGF des Régions qui intègre, depuis 2004, la compensation de la part salaires de Taxe Professionnelle, la dotation pour suppression de la Taxe d'Habitation, la dotation pour suppression des Droits de Mutation, et 95 % de l'ancienne DGD.

Les règles relatives à la péréquation n'ayant toujours pas été révisées, la région Centre continuera en 2009 à être une région contributrice à la part péréquation. Compte tenu des incertitudes pesant sur l'indexation finale de la DGF des régions, il vous est proposé de porter la DGF de 239 M€ (BP 2008) à 242 M€ avec une part péréquation fixée à 84 %. La DGF évoluerait ainsi d'environ 1,5 %.

La DGF de l'ensemble des collectivités devrait évoluer globalement en fonction de l'inflation, soit + 2 %. L'évolution globale pour la DGF des régions reste incertaine à ce jour. A noter que l'Etat a mis fin en 2009 au principe de régularisation de la DGF, qui aurait été très positive en 2010 compte tenu de la sous estimation importante de l'inflation pour 2008.

- la DGD résiduelle

La DGD résiduelle sera en baisse en 2009 et représenterait 20,613 M€ (contre 22,72 M€ en 2008). En effet, l'Etat effectue en 2009 un ajustement de l'ancienne dotation liée au transfert de compétences de transport de voyageurs régionaux initié en 2002. La part exploitation n'étant plus taxée de TVA, une régularisation est effectuée.

- les Dotations Formation Professionnelle et Apprentissage

La région percevra également des dotations liées à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage (Dotation pour la formation professionnelle des jeunes, Dotation pour les actions préparatoires, Dotation de revalorisation de la rémunération des stagiaires, l'indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis).

En 2009, la plupart de ces dotations ne seront plus indexées à la DGF. Elles représenteront 73,096M€ contre 72,696 M€ en 2008, soit une évolution de 0,5 %.

- la TIPP

La TIPP constitue la ressource accordée aux régions pour financer les compétences transférées par l'acte II de la décentralisation. Il s'agit d'une ressource dont la Région n'a quasiment pas de pouvoir, tant de fixation de l'assiette, que du tarif.

Chaque année, le PLF fixe un tarif, appliqué à une assiette (pour 2009 la consommation prise en référence est celle de 2006, supérieure à celle constatée en 2007 et surtout en 2008). Cette fraction est censée compenser les charges transférées. Force est de constater que les écarts demeurent importants.

Pour 2009, les fractions de tarifs attribuées à la Région Centre sont les suivantes :

- ⇒ 0,0602 € / litre pour le supercarburant sans plomb
- ⇒ 0,0425 € / litre pour le gazole.

Appliqués à la consommation finale de 2007, le produit attendu pourrait être de 116 M€. Or, la consommation a continué de chuter en 2008 (-7 % à la fin septembre en moyenne). En prenant en compte cet élément, et en supposant que la consommation se maintienne en 2009 du fait de la baisse des prix des carburants, le produit s'élèverait à 113 M€ environ en 2009.

Parallèlement la part modulatrice, utilisée par l'ensemble des Régions, sera de nouveau mise en œuvre pour 2009. Le produit sera lui aussi dépendant de la consommation finale qui sera constitué sur le territoire en 2009. (Estimation à 31,5 M€)

3 – Les dotations de l'Etat en investissement

- La Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire (DRES)

L'an dernier, cette dotation, à l'époque intégrée à l'enveloppe normée, était en cours de réforme. Le gouvernement envisageait, à compter de 2009, de l'indexer annuellement sur la formation brute du capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

Dans le cadre de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses de l'Etat, le PLFI pour 2009 propose également de reconduire en 2009 un montant égal à celui de 2008 pour la dotation régionale d'équipement scolaire.

La Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire sera donc identique par rapport à la dotation 2008, soit un montant de 22,767 M€.

- *Le FCTVA*

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, calculé sur les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la Région au cours de l'année 2007, devrait être de 16,1 M€.

Le produit du FCTVA 2009 sera basé sur les dépenses d'investissement directes éligibles réalisées en 2007. Ce produit devrait être en hausse de 14% par rapport au produit perçu en 2008.

En effet, les investissements directs réalisés par la collectivité en 2007 ont été plus forts que l'année précédente .

La recette attendue passerait de 14 M€ à 16,1 M€.

Programme : Dette

- **Description**

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 80,5 M€,

Cet emprunt permettra le financement des interventions en investissement à hauteur de 26%.

Charge de la dette

Compte tenu du stock de dette (481 M€ au 1^{er} janvier 2008), et du profil d'amortissement de la dette, le niveau du remboursement en capital pour 2009 est estimé à 36 M€.

Les intérêts incluent les intérêts de la dette long terme et ceux liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie. Ils sont estimés à 20,1 M€ en 2009, estimation incluant le renchérissement du coût des nouvelles lignes de trésorerie et parallèlement une nouvelle baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne.

L'annuité totale de la dette représentera 5,7% du budget régional, dont 2 % au titre des seuls intérêts.

Au 20/11/2008, le taux moyen de la dette de la Région s'élève à 3,78 %, soit à un niveau très inférieur au marché. Pour information, au 20/11/2008, le taux de refinancement sur du taux fixe serait de 4,61 % minimum.

Gestion active de la dette

Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc quasiment tous les jours, et de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Pour faire face à ces pics et creux de trésorerie importants, la Région dispose d'outils auxquels elle a recours depuis plusieurs années.

Les excédents de trésorerie, au contraire, peuvent être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent aujourd'hui les conventions financières signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

Les opérations de gestion de la dette menée en 2008 ont permis de faire des économies d'intérêts. Il est donc proposé pour 2009 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 200 M€.

Dans cette optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 100 M€ est également ouverte chaque année.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux, autorisé par l'article 8 de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

• **Tableaux budgétaires 2009**

- *Les crédits de paiement*

	BP 2008		BP 2009	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP	235 600 000	282 800 000	236 000 000	280 500 000
Sous-total	235 600 000	282 800 000	236 000 000	280 500 000
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	18 900 000		20 100 000	0
Sous-total	18 900 000	0	20 100 000	0
TOTAL	254 500 000	282 800 000	256 100 000	280 500 000

**Programme :
Autres mouvements budgétaires**

LES MOUVEMENTS REELS

• **Description**

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes d'un exercice antérieur, etc.

Les mouvements divers

Parmi les postes de dépenses figurant dans ce programme d'action figurent notamment les remises gracieuses, annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, et autres charges financières à caractère exceptionnel et également des recettes liés à des trop-perçus...

Les admissions en non-valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional. La liste définitive des admissions en non-valeur présentée par le payeur régional au cours du printemps prochain sera proposée en décision modificative n° 1.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1001	Dépenses imprévues		1 000 000
	TOTAL	0	1 000 000

- *Les autorisations d'engagement*

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2008 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION BP 2009
2009-1002	Dépenses imprévues		1 000 000
	TOTAL	0	1 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sur AP						
Hors AP						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement						
Sur AE	2 139 500					
Hors AE	2 139 500		1 908 500	838 000		
Sous-total	2 139 500	0	1 908 500	838 000	0	0
TOTAL	2 139 500	0	1 908 500	838 000	0	0

LES MOUVEMENTS D'ORDRE

- **Description**

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : les amortissements, maîtrises d'ouvrage déléguées, les Intérêts courus non échus, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers est comptabilisé dans les écritures par une dépense de la section de fonctionnement (chapitre 946) et un produit de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2009, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2008 en fonction des durées et catégories d'amortissement qui avaient été votées l'année de leur acquisition, ainsi que les biens acquis en 2006 et qui s'amortiront conformément aux règles adoptées en 2005.

Pour rappel, les durées d'amortissement pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont les suivantes :

- 10 ans pour le mobilier et matériel de bureau
- 5 ans pour le matériel de transport et matériel informatique
- 3 ans pour les logiciels et progiciels
- 50 ans pour les biens immobiliers

Pour rappel, les durées d'amortissement pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2005 sont les suivantes :

Au titre des biens dont la région est propriétaire ou affectataire :

- 1 an pour les frais d'études non suivis de réalisation et pour les frais d'insertion
- 2 ans pour les logiciels
- 4 ans pour la téléphonie, et le matériel roulant (hors ferroviaire)
- 5 ans pour les frais de recherche et développement, le matériel informatique
- 10 ans pour le matériel de bureau et mobilier, et pour le matériel technique
- 30 ans pour les bâtiments scolaires
- 50 ans pour les bâtiments administratifs de la Région

Au titre des subventions versées par la Région :

- 5 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes publiques (Etat, régions, Départements, Communes, Structures Intercommunales, autres groupements de collectivités et établissements publics locaux, organismes publics divers, SPIC)
- 15 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes privées
- 30 ans pour les subventions d'équipements versées dans le domaine ferroviaire (matériel, infrastructures,..)

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits de 88 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour les amortissements.

Au titre de l'amortissement de la DRES, il est nécessaire d'inscrire des crédits de 11,5 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépense d'investissement (926).

Les maîtrises d'ouvrages déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238. Comme toute opération d'ordre, cet enregistrement comptable est sans incidence financière.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire :

- pour les lycées, en dépense et en recette, 85 M€.

Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 2 M€ en dépense et recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre et correspondant au montant des ordinateurs qui seront cédés aux étudiants au cours de l'année 2009.

DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux financiers				
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	33 416 400	917 000	35 342 600	641 000
TOTAL	33 416 400	917 000	35 342 600	641 000

**Programme :
Masse salariale**

• **Tableaux budgétaires 2009**

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	27 102 600	182 000	29 490 900	141 000		
Sous-total	27 102 600	182 000	29 490 900	141 000		
TOTAL	27 102 600	182 000	29 490 900	141 000		

• **Descriptions, commentaires et explications**

La masse salariale se compose des rémunérations et charges de l'ensemble des agents employés par la collectivité quelque soit leur statut. Il s'agit plus particulièrement :

- Des agents titulaires du Conseil régional, et des agents contractuels (contrat de 3 ans et CDI),
- Du remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition de la collectivité par la SNCF, notamment. Ils sont au nombre de 6,
- Des agents non titulaires (besoins occasionnels, remplaçants et saisonniers),
- Des experts qui interviennent pour le compte des Directions,
- Des indemnités versées au payeur régional,
- Des agents titulaires du CESR, des agents contractuels (contrat de 3 ans et CDI), des non titulaires (besoins occasionnels, remplaçants et saisonniers) et des experts,
- Des agents affectés aux groupes politiques,
- Des collaborateurs de Cabinet,

- Des agents affectés à la gestion des fonds européens (achèvement des programmes 2000-2006 et lancement des programmes opérationnels 2007-2008 – le financement de ces postes est assuré à hauteur de 50% par les fonds européens),
- Des apprentis.

Cette masse salariale comporte également les rémunérations et charges des personnels liées aux transferts de compétences hors agents des lycées. Il s'agit de agents du Service Régional de l'Inventaire, du secteur Sanitaire et Social, et des emplois dit « support » nécessaires pour la gestion des agents des lycées.

Les principales évolutions attendues pour 2009, sont de 2 ordres. Celles directement induites par des évolutions statutaires ou textes nationaux et celles décidées par la collectivité dans le cadre de sa politique Ressources Humaines.

1. Les évolutions statutaires :

- le Glissement/Vieillesse/Technicité (GVT – avancement de grade, d'échelon et promotion interne) pour les agents titulaires et la revalorisation des salaires des agents contractuels : + 769.300 €,
- la revalorisation de la valeur du point et du SMIC pour les apprentis et les emplois aidés (estimée à 3% au 1^{er} juillet 2009) : + 106.800 €,
- l'augmentation de la contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Aujourd'hui les effectifs des travailleurs handicapés représentent à peine 3% des effectifs pour un taux de 6% prévu par la loi. Le montant à verser pour l'année 2009 est estimé à : + 465.000 €,
- l'augmentation du taux d'accident du travail (+ 10% au 1^{er} janvier 2009) pour tenir compte des augmentations successives depuis 2005 : + 25.300 €,

2. Les évolutions suite aux décisions de la collectivité :

- Les évolutions du régime indemnitaire attribué aux agents (attribution de la prime informatique, revalorisation de la prime de fin d'année compte tenu des augmentations de la valeur du point intervenues en 2008, part variable) : + 134.100 €,
- l'effet report des régularisations relatives à l'attribution de la Nouvelle Bonification Indemnitaire : + 66.900 €,
- augmentation du coût et du nombre d'agents mis à disposition de la Région Centre (notamment par la SNCF) : + 260.000 €,
- transfert de crédits d'autres budgets pour compenser les créations intervenus en 2008 en contrepartie d'une baisse de subvention allouée à des organismes satellites : + 150.000 €,
- provision pour la création de 8 postes pour 2009 dont la répartition figure ci après : + 225.000 €
- l'effet report en année pleine des créations intervenues en 2008 : +185.900 €.

L'augmentation globale est de 2.388.300 €. On notera que les premières mesures pèsent pour plus de 57% de cette augmentation.

Créations année 2009

Séance plénière de décembre 2009

Direction générale	Direction/Service	Attaché	Médecin	Rédacteur	Adjoint administratif	Total
DGFE	DLAE	1		1	2	4
DGIDER		1				1
DGRH			1		2	3
TOTAL		2	1	1	4	8
Coût / 9 mois / agent		26 888	61 525	24 168	21 147	
Coût total		53 775	61 525	24 168	84 589	224 057

Les recettes se composent de remboursements liés aux diverses rémunérations et charges issus des éléments suivants :

- De régularisation sur salaires et charges,
- Des indemnités journalières de sécurité sociale perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation, pour les agents non titulaires,
- Des salaires et des charges des agents affectés à l'antenne de Bruxelles versés par les régions Auvergne et Limousin (à hauteur de 20% chacune pour le responsable de l'antenne et 1/3 pour le second agent)
- Des salaires et des charges des personnels mis à disposition par la Région Centre auprès d'autres structures.

La baisse des recettes par rapport au BP 2008 de 41.000 € est liée à la réaffectation de toutes les recettes pour les salaires et charges des agents des lycées sur le budget de la Direction des Lycées et de l'Action Educative.

Programme : Autres dépenses de personnel

a. Tableaux budgétaires 2009

	BP 2008		BP 2009		Programmation indicative 2010/2011 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	6 313 800	735 000	5 851 700	500 000		
Sous-total	6 313 800	735 000	5 851 700	500 000		
TOTAL	6 313 800	735 000	5 851 700	500 000		

b. Description, commentaires et explications

Les autres dépenses de personnel sont constituées des frais et dépenses liées en grande partie à la politique d'accompagnement médico-social décidé par la collectivité et à la politique volontariste menée depuis plusieurs années concernant la formation des agents.

• Le volet médico-social :

- Il est composé des divers avantages sociaux accordés aux agents par la collectivité de manière directe (mutuelles subventionnées, Titres Restaurant, Chèques Emploi Service Universel, remboursement des titres transport domicile-travail, chèques cadeau pour les enfants du personnel) ou par le biais d'organismes (Fonds National d'Action Sanitaire et Social, et subvention au Comité des Œuvres Sociales).
- La région a également souhaité se doter d'un service d'assistance sociale pour répondre aux besoins des agents, notamment depuis l'arrivée des personnels des lycées.

L'ensemble des frais afférents à ces dépenses pèse pour 45% dans ce programme.

• Le volet développement des compétences :

Consciente de l'importance que revêt une politique de développement des compétences, la Région consacre pour 2009 un budget de 1 120 000€ pour la formation de l'ensemble de ses agents et des déplacements correspondants (sont inclus ici l'ensemble des frais de déplacements, y compris ceux hors formation).

Une baisse de 200 00€ au regard de l'année 2008.

• Les autres frais :

Constitués des diverses assurances du personnel (responsabilité civile, risques statutaires et protection juridique des agents), des rémunérations des fournisseurs TR et CESU, des rachats de concours, des frais d'annonces et cabinets de recrutement, et du montant des dotations vêtements, ces dépenses restent globalement constantes, à l'exception des assurances dont l'accroissement s'explique par les 220 agents des lycées que la collectivité accueillera au 1^{er} janvier 2009.

Les principales évolutions constatées depuis 2007 sur ce programme sont dues à l'augmentation du nombre d'agents dans le cadre de l'intégration des personnels transférés. Il est important de rappeler que la collectivité a vu ses effectifs passer de 500 agents à plus de 3000, tout statut confondu.

Cependant, les crédits ouverts au budget (notamment 2008) n'étant pas en totalité consommés, des réajustements ont donc été opérés pour aboutir à une baisse des « Autres dépenses de personnel » de 562.100 € entre 2008 et 2009.

Parmi ces dépenses, on peut identifier la part consacrée aux seuls agents des lycées, qui représentent près de 52% du budget global des « Autres dépenses de personnel » et s'élèvent à 3.038.100 €.

Les recettes venant alimenter le programme « Autres dépenses de personnel » se composent des remboursements suivants :

- la part agent pour les Titres Restaurant (50% de la valeur faciale),

- la part agent pour les Chèques Emploi Service Universel (60 à 50% de la valeur faciale),
- le remboursement au titre de l'assurance « risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et celui des agents détachés ».

La baisse des recettes par rapport au BP 2008 est de 235.000 € et est naturellement liée à la baisse des crédits de dépenses, notamment de la part CESU.

L'augmentation globale du budget pour le domaine des Ressources Humaines est de 1.926.200 €, soit un taux d'évolution de 5,7%.

BUDGET PRIMITIF 2009

DECISIONS

A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2009 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04). La liste des fonctions est la suivante :

- Fonction 0 : Services généraux
- Fonction 1 : Formation professionnelle, apprentissage, formations sanitaires et sociales
- Fonction 2 : Enseignement
- Fonction 3 : Culture, sports
- Fonction 4 : Santé et action sociale
- Fonction 5 : Aménagement du territoire
- Fonction 6 :
- Fonction 7 : Environnement
- Fonction 8 : Transports
- Fonction 9 : Action économique

Le budget primitif 2009 est voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière de décembre 2004. Il prévoit notamment la gestion pluriannuelle en autorisations de programmes pour la section d'investissement, et en autorisations d'engagements pour la section de fonctionnement.

La balance générale du Budget primitif 2009 s'établit comme ci-après :

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Chap.	Libellé	CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT					
		543 560 700	346 644 300	317 404 500	0
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	307 560 700	50 044 300		
	900 Services généraux	16 034 300	13 152 300	130 000	
	901 Formation professionnelle/apprentissage	10 200 000	4 000 000	16 074 000	
	902 Enseignement	97 313 000	23 027 000	97 050 000	
	903 Culture, sports et Loisirs	9 266 500	217 400	15 564 000	
	904 Santé et action sociale	0	0	-	
	905 Aménagement des territoires	79 450 000	0	54 044 500	
	907 Environnement	7 379 400	0	7 538 000	
	908 Transports	41 310 700	1 506 000	86 618 000	
	909 Action économique	46 606 800	8 141 600	40 386 000	
	92 Opérations non ventilées	236 000 000	296 600 000		
	921 Taxes non affectées	0	0	-	
	922 Dotations et participations non affectées	0	16 100 000	-	
923 Dettes et autres opérations financières	236 000 000	280 500 000	-		
Opérations d'ordre		98 500 000	295 416 400	1 000 000	0
	925 Opérations patrimoniales	87 000 000	87 000 000		
	926 Transferts entre sections	11 500 000	88 000 000		
	95 Chapitre de prévision sans réalisation				
	951 Virement de la section fonctionnement		120 416 400		
950 Dépenses imprévues			1 000 000		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		642 060 700	642 060 700	318 404 500	0
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
		638 141 200	835 057 600	86 970 000	0
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	615 407 800	81 473 200		
	930 Services généraux	64 950 000	15 193 300	-	
	931 Formation professionnelle/apprentissage	217 471 400	63 543 000	56 520 000	
	932 Enseignement	130 081 400	2 300 000	300 000	
	933 Culture, sports et Loisirs	28 428 300	122 500	2 400 000	
	934 Santé et action sociale	0	0	-	
	935 Aménagement des territoires	8 140 000	0	4 275 000	
	937 Environnement	5 957 500	0	-	
	938 Transports	127 395 500	128 000	2 550 000	
	939 Action économique	32 983 700	186 400	20 925 000	
	94 Opérations non ventilées	22 733 400	753 584 400		
	940 Impositions directes	0	196 768 000	-	
	941 Autres impôts et taxes	0	241 794 000	-	
	942 Dotations et participations non affectées	0	315 022 400	-	
	943 Opérations financières	22 008 500	0	-	
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	724 900	0	-	
945 Dotations aux provisions	0	0	-		
Opérations d'ordre		208 416 400	11 500 000	1 000 000	0
	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	88 000 000	11 500 000		
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	120 416 400	-		
	953 Virement à la section d'investissement	120 416 400			
952 Dépenses imprévues			1 000 000		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		846 557 600	846 557 600	87 970 000	-

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 181 701 900 € :
dont dépenses : 543 560 700 € en investissement et 346 644 300 € en fonctionnement.
dont recettes : 638 141 200 € en investissement et 835 057 600 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 306 916 400 € :
dont dépenses : 98 500 000 € en investissement et 208 416 400 € en fonctionnement.
dont recettes : 295 416 400 € en investissement et 11 500 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 120 416 400 €.

Au titre des ouvertures budgétaires d'AP et d'AE, le total s'élève à 406 374 500 €, dont 318 404 500 € au titre des AP et 87 970 000 € au titre des AE.

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction correspond aux secteurs d'activité "Europe et coopération décentralisée" et "moyens généraux" de la présentation fonctionnelle.

Mouvements réels : opérations ventilables

- Les autorisations budgétaires sont les suivantes :

En € par chapitres	Investissement 900	Fonctionnement 930
Autorisations de programme	130 000,00	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	16 034 300,00	64 950 000,00
<i>dont moyens généraux</i>	<i>2 882 000,00</i>	<i>55 171 700,00</i>
<i>dont Europe et coopération décentralisée</i>	<i>13 152 300,00</i>	<i>9 778 300,00</i>
Crédits de paiement recettes	13 152 300,00	15 193 300,00
<i>dont moyens généraux</i>		<i>1 596 000,00</i>
<i>dont Europe et coopération décentralisée</i>	<i>13 152 300,00</i>	<i>13 597 300,00</i>

Mouvements réels : opérations non ventilables

- Les autorisations budgétaires sont les suivantes :

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Crédits de paiement dépenses		
<i>Chapitre 923 : Dette et autres opérations financ.</i>	<i>236 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 943 : Opérations financières</i>		<i>22 008 500,00</i>
<i>Chapitre 944 : Frais fonctionnement des groupes</i>		<i>724 900,00</i>
Crédits de paiement recettes		
<i>Chapitre 922 : Dotations et participations</i>	<i>16 100 000,00</i>	
<i>Chapitre 923 : Dette et autres opérations financ.</i>	<i>280 500 000,00</i>	
<i>Chapitre 940 : Impositions directes</i>		<i>196 768 000,00</i>
<i>Chapitre 941 : Autres impôts et taxes</i>		<i>241 794 000,00</i>
<i>Chapitre 942 : Dotations et participations</i>		<i>315 022 400,00</i>

- Les abondements d'autorisations de programme de la sous-fonction 0202 "autres moyens généraux » sont les suivants (900) :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	2008	1100	P	3 ans	130 000,00

Chapitres des mouvements d'ordre et des prévisions sans réalisation :

- Les autorisations budgétaires sont les suivantes :

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Autorisations de programme (950)	1 000 000,00	
Autorisations d'engagement (952)		1 000 000,00
Crédits de paiement dépenses		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	<i>87 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	<i>11 500 000,00</i>	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		<i>88 000 000,00</i>
<i>Chapitre 953 : Virement section investissement</i>		<i>120 416 400,00</i>
Crédits de paiement recettes		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	<i>87 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	<i>88 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		<i>11 500 000,00</i>
<i>Chapitre 951 : Virement section fonctionnement</i>	<i>120 416 400,00</i>	

- Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
DEPENSES IMPREVUES	2009	1001	R	1 an	1 000 000,00

- Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes :

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
DEPENSES IMPREVUES	2009	1002	R	1 an	1 000 000,00

FUNCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

En € par chapitres	Investissement 901	Fonctionnement 931
Autorisations de programme	16 074 000	
Autorisations d'engagement		56 520 000
Crédits de paiement dépenses	10 200 000	217 471 400
Crédits de paiement recettes	4 000 000	63 543 000

Sous-fonction 11 : Formation professionnelle

- Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (901) :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	2009	0179	R	1 an	150 000,00
GP - EQUIPEMENT AFPA	2009	7800	CP	1 an	300 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes (931) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2010	2009	0573	P	2 ans	21 300 000,00
FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2010	2009	0574	P	2 ans	7 000 000,00
FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2010	2009	0575	P	2 ans	6 400 000,00
REMUNERATIONS 2010	2009	0925	P	2 ans	12 270 000,00

Sous-fonction 12 : Apprentissage

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (901) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CM 37 - TRANCHE 2	2009	2986	P	1 an	9 624 000,00
AFORPROBA 37 : RESTRUCTURATION DU POLE ADMINISTRATIF	2009	1554	P	1 an	900 000,00
AFORPROBA 45 : RESTRUCTURATION ATELIERS ET CRAF	2009	1555	P	1 an	1 100 000,00
CFSA DE L'AFTEC : AGRANDISSEMENT DU CFA	2009	1556	P	1 an	1 200 000,00
EQUIPEMENTS TIC	2009	1550	R	1 an	800 000,00
PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	2009	0180	R	1 an	2 000 000,00

Sous-fonction 13 : Formations sanitaires et sociales

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes (931) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2009-2010	2009	3008	P	2 ans	7 000 000
BOURSES SECTEUR SOCIAL 2009-2010	2009	3009	P	2 ans	2 550 000

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

En € par chapitres	Investissement 902	Fonctionnement 932
Autorisations de programme	97 050 000	
Autorisations d'engagement		300 000
Crédits de paiement dépenses	97 313 000	130 081 400
Crédits de paiement recettes	23 027 000	2 300 000

Au titre des lycées :

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme de la sous-fonction 222 "lycées publics" sont les suivants (902) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	2004	0014	P	1 an	11 200 000,00
EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	2006	0014	P	1 an	3 500 000,00
EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	2008	0014	P	1 an	3 100 000,00
EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	2009	0014	P	1 an	18 765 000,00
RECONSTRUCTION DU LP VICTOR LALOUX	2003	0730	P	1 an	1 500 000,00
GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIEN (GRGE)	2009	1214	R	1 an	22 615 000,00
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	2005	0013	P	1 an	500 000,00
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	2007	0013	P	1 an	320 000,00
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	2009	0013	P	1 an	4 800 000,00
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES	2009	0007	P	1 an	16 500 000,00
ETUDES PREALABLES ET FONCIER	2009	0933	R	1 an	1 800 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 223 "lycées privés" sont les suivantes (902) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	2009	0012	R	1 an	5 000 000,00

- **Les abondements d'autorisations de programme de la sous-fonction 28 "autres services périscolaires et annexes" sont les suivants (902) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
EPS DANS LES LYCEES	2007	0725	R	1 an	400 000,00

Au titre de l'enseignement supérieur, sous fonction 23 :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (902) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
EQUIPEMENT MAISON DE L'ETUDIANT	2009	1400	C	1 an	150 000,00
GP - REHABILITATION BRETONNEAU TOURS	2009	7612	CP	2 ans	1 000 000,00
GP - EXTENSION FACULTE DE MEDECINE 2ème PHASE	2009	7617	CP	1 an	2 250 000,00
UNIVERSITE NUMERIQUE	2009	0460	P	1 an	250 000,00
FOURNITURE D'ORDINATEURS PORTABLES	2009	1475	R	1 an	2 200 000,00
FOURNITURE D'ORDINATEURS FIXES	2009	2475	R	1 an	1 200 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagements sont les suivantes (932) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
MAINTENANCE D'ORDINATEURS PORTABLES	2009	0475	R	1 an	300 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

En € par chapitres	Investissement 903	Fonctionnement 933
Autorisations de programme	15 564 000	
Autorisations d'engagement		2 400 000
Crédits de paiement dépenses	9 266 500	28 428 300
Crédits de paiement recettes	217 400	122 500

Au titre de la culture :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 312 "activités culturelles et artistiques" sont les suivantes (903) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL	2009	1899	R	1 an	1 620 000,00
AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	2009	2899	R	1 an	10 000,00
CENTRE IMAGE	2009	1446	R	1 an	60 000,00
CULTURE O CENTRE	2009	1447	R	1 an	30 000,00
FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	2009	1124	R	1 an	50 000,00
CREATION ET RENOVATION TECHNIQUE DE SALLES DE CINEMA	2009	0010	R	1 an	100 000,00
ITINERANCE REGIONALE	2009	0315	R	1 an	71 000,00
CG 28- VALORISATION DU CHÂTEAU DE MAINTENON	2009	28002	C	1 an	450 000,00
CG 36- AMENAGEMENT DU CHÂTEAU DE VALENCAY	2009	36012	C	2 ans	1 900 000,00

OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	2009	0006	R	1 an	90 000,00
AIDE A L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	2009	0386	R	1 an	116 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 313 "patrimoine" sont les suivantes (903) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CHAUMONT INVESTISSEMENT	2009	3108	R	1 an	50 000,00
GP - CIMAC : CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE	2009	7110	CP	1 an	120 000,00
GP - EDIFICES PATRIMONIAUX : LEVROUX	2009	7103	CP	1 an	166 000,00
GP - EDIFICES PATRIMONIAUX : CANDE SAINT MARTIN	2009	7104	CP	1 an	167 000,00
GP - EDIFICES PATRIMONIAUX : BONNEVAL	2009	7102	CP	1 an	166 000,00
GP - EDIFICES PATRIMONIAUX : VENDOME	2009	7111	CP	1 an	166 000,00
GP - VALORISATION DE LA CATHEDRALE DE CHARTRES	2009	7112	CP	2 ans	2 000 000,00
GP - ARCHEOLOGIE : VALORISATION DU RESULTAT DES RECHERCHES	2009	7113	CP	5 ans	417 000,00
GP - ABBAYE DE NOIRLAC	2009	7109	CP	2 ans	1 580 000,00
FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	2009	1888	C	3 ans	1 050 000,00
FONDATION DU PATRIMOINE	2009	0793	R	1 an	120 000,00
AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	2009	0880	R	1 an	80 000,00
EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	2009	3004	R	1 an	25 000,00
F.R.R.A.B.	2009	0293	R	1 an	20 000,00
F.R.A.M.	2009	0368	R	1 an	100 000,00
F.R.A.R.	2009	0057	R	1 an	30 000,00
FRAC : ACQUISITION	2009	0717	R	1 an	120 000,00
FRAC RESERVES : EQUIPEMENT	2009	4118	R	1 an	10 000,00
LIVRE AU CENTRE	2009	1448	R	1 an	30 000,00

Au titre du sport :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (903) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	2009	0458	R	1 an	1 200 000,00
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	2009	0459	R	1 an	1 500 000,00
CREPS - INVESTISSEMENT	2009	1121	P	4 ans	200 000,00
CG 36 - MAISON DEPARTEMENTALES DES SPORTS A CHATEAUROUX	2009	36014	C	5 ans	1 250 000,00
VT - VELODROME DE BOURGES	2009	7199	CP	5 ans	500 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes (933) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2009	0454	C	4 ans	2 400 000

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

En € par chapitres	Investissement 905	Fonctionnement 935
Autorisations de programme	54 044 500	
Autorisations d'engagement		4 275 000
Crédits de paiement dépenses	79 450 000	8 140 000
Crédits de paiement recettes		

Au titre des territoires solidaires :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 52.2 "villes moyennes" sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CONTRAT VILLE MOYENNE FERTE SAINT AUBIN (1)	2009	1928	C	4 ans	446 000,00
CONTRAT VILLE MOYENNE VIERZON (2)	2009	1929	C	4 ans	1 872 000,00
CONTRAT VILLE MOYENNE ROMORANTIN (2)	2009	1931	C	4 ans	1 156 000,00
CONTRAT VILLE MOYENNE PITHIVIERS (2)	2009	1932	C	4 ans	582 000,00
CONTRAT VILLE MOYENNE BEAUGENCY (2)	2009	1933	C	4 ans	448 000,00
CONTRAT VILLE MOYENNE AUNEAU (2)	2009	1934	C	4 ans	244 000,00
CONTRAT VILLE MOYENNE MEHUN-SUR-YEVRE (2)	2009	1935	C	4 ans	454 000,00
CONTRAT VILLE MOYENNE NOGENT LE ROTROU (2)	2009	1936	C	4 ans	726 000,00

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous-fonction 53.1 "pays" sont les suivants (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CONTRAT REGIONAL DE PAYS GIENNOIS 2G	2006	1811	C	4 ans	917 000,00
CONTRAT REGIONAL DE PAYS BRENNÉ (3G)	2009	1835	C	4 ans	5 180 000,00
CONTRAT REGIONAL DE SANCERRE SOLOGNE (3G)	2009	1836	C	4 ans	6 070 000,00
CONTRAT REGIONAL VENDOMOIS (3G)	2009	1837	C	4 ans	6 460 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 53.1 "pays" sont les suivantes (935) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
CONTRAT REGIONAL DE PAYS 3G	2009	1840	C	4 ans	500 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 53.2 "autres espaces de développement" sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
FONDS SUD	2009	0702	R	1 an	2 500 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 54 "habitat" sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
COEURS DE VILLAGE	2009	0154	R	1 an	15 000 000,00
CG37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2008	37003	C	5 ans	2 970 000,00
VT - SERVICES A LA POPULATION	2009	7206	CP	5 ans	2 000 000,00
VT - MAISONS MEDICALES	2009	7207	CP	5 ans	2 600 000,00
VT - FONCIER INVT	2009	7208	CP	5 ans	750 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 54 "habitat" sont les suivantes (935) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
VT - FONCIER FONCT	2009	7218	CP	5 ans	750 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 58 « Autres actions » sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CG 18 - FONDS IMMOBILIER D'ENTREPRISE	2009	18015	C	5 ans	500 000,00
CG 45 - GRANDE HALLE DU CHÂTEAU DE CHAMEROLLES	2009	45008	C	5 ans	1 558 000,00

Au titre des technologies d'information et de communication :

La sous-fonction 56 correspond au secteur d'activité des technologies d'information et de communication de l'architecture fonctionnelle.

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme sont les suivants (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT	2008	7000	CP	6 ans	1 000 000,00
VT - EXPERIMENTATION	2009	7052	CP	5 ans	611 500,00

- Les ouvertures ou abondements d'autorisations d'engagement sont les suivants (935) :

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT 2	2006	2136	P		2 400 000,00
VT - ENVIRONNEMENT NUMERIQUES DE TRAVAIL	2008	7005	CP	5 ans	275 000,00
VT - OBSERVATOIRE REGIONAL TIC	2009	7053	CP	5 ans	350 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

En € par chapitres	Investissement 907	Fonctionnement 937
Autorisations de programme	7 538 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	7 379 400	5 957 500
Crédits de paiement recettes		

- Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 71 "actions transversales" sont les suivantes (907) :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CONVENTIONS VERTES 2009-2011	2009	0677	C	3 ans	200 000,00
CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE - PROG 2009	2009	7900	CP	1 an	3 516 000,00

- Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 72 "Actions en matière des déchets" sont les suivantes (907) :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - ADEME GESTION DECHETS	2009	7354	CP	3 ans	150 000,00

- Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 73 "politique de l'air" sont les suivantes (907) :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - ADEME - LIG'AIR	2009	7305	CP	1 an	90 000,00

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous-fonction 74 "politique de l'eau" sont les suivants (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - AGENCE EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU	2009	7307	CP	1 an	500 000,00
VT - CONTRATS EAU CENTRE	2008	7310	C	6 ans	850 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 75 "politique de l'énergie" sont les suivantes (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	2009	7300	CP	1 an	1 000 000,00
GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	2009	7301	CP	1 an	350 000,00
GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	2009	7302	CP	1 an	280 000,00

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous-fonction 76 "patrimoine naturel" sont les suivants (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
RESERVES NATURELLES REGIONALES	2009	1101	R	1 an	108 000,00
BOISCHAUT SUD	2009	1102	R	1 an	20 000,00
CG 45 - ARBORETUM DES BARRES	2008	45005	C	6 ans	34 000,00
CPIER - 3E - DECONSTRUCTION BARRAGE BLOIS	2009	7909	C	2 ans	390 000,00
PLAN SEINE	2009	1104	C	5 ans	50 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

En € par chapitres	Investissement 908	Fonctionnement 938
Autorisations de programme	86 618 000	
Autorisations d'engagement		2 550 000
Crédits de paiement dépenses	41 310 700	127 395 500
Crédits de paiement recettes	1 506 000	128 000

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 811 "transports ferroviaire régional de voyageurs" sont les suivantes (908) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
INFO TER	2009	1095	P	1 an	100 000,00
CENTRALE DE MOBILITE	2009	1232	P	2 ans	230 000,00

ACCESSIBILITE DANS 25 GARES SUPPLEMENTAIRES	2009	1078	P	2 ans	2 500 000,00
--	------	------	---	--------------	--------------

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 811 "transports ferroviaire régional de voyageurs" sont les suivantes (938) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
CG 36- SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE	2009	36013	C	5 ans	1 450 000,00
CONTROLE QUALITE TER CENTRE	2009	6000	P	1 an	350 000,00
CENTRALE DE MOBILITE	2009	1132	P	3 ans	750 000,00

- **Les ouvertures ou minoration d'autorisations de programme pour la sous-fonction 812 "gares et autres infrastructures ferroviaires" sont les suivantes (908) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
GP - MODERNISATION DE LA VOIE DOURDAN-LA-MEMBROLLE	2008	7401	CP	6 ans	1 827 000,00
GP - COMMANDE CENTRALISEE TOURS-CHINON	2008	7402	CP	6 ans	-1 000 000,00
GP - LIGNE DE PROXIMITE CHARTRES-ORLEANS ET AUTRES LIGNES	2009	7406	CP	5 ans	13 500 000,00
GP - AUTOROUTES FERROVIAIRES - ETUDES	2009	7407	CP	5 ans	131 000,00
GP - ELECTRIFICATION BOURGES-SANCAIZE	2009	7408	CP	5 ans	40 780 000,00
GP - CHARTRES-ORLEANS	2009	7409	CP	5 ans	28 000 000,00
GP - MODERNISATION DE LA LIGNE POLT ETUDES	2009	7410	CP	5 ans	550 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

En € par chapitres	Investissement 909	Fonctionnement 939
Autorisations de programme	40 386 000	
Autorisations d'engagement		20 925 000
Crédits de paiement dépenses	46 606 800	32 983 700
Crédits de paiement recettes	8 141 600	186 400

Au titre de l'économie et de l'innovation :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 91 "interventions économiques transversales" sont les suivantes (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CAP SOLIDAIRE	2009	0929	R	1 an	250 000,00
CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	2009	4001	R	1 an	8 000 000,00

DELEGATION DE GESTION DRIRE	2009	0827	R	1 an	470 000,00
CENTRECO	2009	0719	R	1 an	40 000,00
CAP EMPLOI CENTRE	2009	4002	R	1 an	3 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 91 "interventions économiques transversales" sont les suivantes (939) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
CAP ASSO	2009	0584	R	1 an	16 000 000,00
CAP FORMATION CENTRE	2009	4003	R	1 an	1 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 93 "Agriculture" sont les suivantes (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CG 36- CAP FILIERE	2009	36015	C	5 ans	1 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 94 "industrie, artisanat, commerce et autres services" sont les suivantes (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CREATEM	2009	0769	R	1 an	5 600 000,00
PFIL	2009	0791	R	1 an	800 000,00
FREMA	2009	0759	R	1 an	1 000 000,00
AIDE AU CONSEIL	2009	0944	R	1 an	80 000,00
FONDS REGIONAL DE GARANTIE - ARTISANAT	2009	0830	R	1 an	500 000,00
CAP CREATION	2009	4000	R	1 an	1 000 000,00
AMENAGEMENT LOCAUX CRMA	2009	1701	P	1 an	50 000,00

Au titre de la recherche et de la technologie :

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous fonction 92 "recherche et innovation" sont les suivants (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	2009	0897	R	1 an	2 000 000,00
GP - BIOLOGIE SANTE BIEN ÊTRE	2007	7504	CP	7 ans	3 246 000,00
GP - SOUTIEN AUX ACTIONS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	2007	7506	CP	7 ans	1 000 000,00

PROGRAMME DE RECHERCHE ET POLE DE COMPETITIVITE	2009	0422	R	1 an	2 000 000,00
APPEL A PROJETS	2009	0850	R	1 an	5 000 000,00
GP - SOL SOUS-SOL ET EAU	2007	7507	CP	7 ans	220 000,00
RMN	2009	1425	P	1 an	1 000 000,00
GP RECHERCHE SUR LES ENERGIES NOUVELLES ET LES MATERIAUX POUR L'ENERGIE	2008	7508	CP	2 ans	320 000,00
SOUTIEN AUX PROGRAMME DE RECHERCHE DU POLE SSEE	2009	1422	R	1an	1 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous fonction 92 "recherche et innovation" sont les suivantes (939) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
APPEL A PROJETS	2009	1850	R	1 an	400 000,00
BOURSES DOCTORALES	2009	0472	R	1 an	3 525 000,00

Au titre du tourisme :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous fonction 95 "tourisme" sont les suivantes (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CPIER - SIGNALÉTIQUE LOIRE A VELO	2009	7920	C	1 an	300 000,00
ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES	2009	0078	R	1 an	10 000,00
CAP HÉBERGEMENTS	2009	0068	R	1 an	1 300 000,00
CAP HÉBERGEMENTS SRTUCTURANTS	2009	0984	R	1 an	1 200 000,00

B – Les dispositions fiscales

FISCALITE DIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1636B sexies ;

Les trois taxes sont votées aux taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 3,47 %
- taxe sur le foncier non bâti : 8,62 %
- taxe professionnelle : 2,83 %

Le produit fiscal attendu en 2009 s'établit à 196 768 000 €.

FISCALITE INDIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 32,21 €/CV.

L'exonération totale de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

***C – La gestion de la dette
et de la trésorerie***

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2009 : 481 M€.

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2009, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 100 M€.

D – Les dispositions diverses

LE BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2009

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2009

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard appreni par niveau de formation :

✓ formations de niveaux II et I	7 754 €
✓ formations de niveau III	5 705 €
✓ formations de niveau IV	4 307 €
✓ formations de niveau V	3 123 €

B - Forfait logement (par nuitée) 3,84 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Rayons de déplacement en km	Montants forfaitaires annuels	
	Apprentis internes 21 voyages	Apprentis externes 102 voyages
De 0 à 5	-	-
De plus de 5 à 25	75 €	371 €
De plus de 25 à 50	194 €	945 €
De plus de 50 à 75	292 €	1 434 €
De plus de 75 à 100	395 €	1 921 €
plus de 100	538 €	1 921 €

D - Forfait par repas 1,08 €

II – CPA

- forfait standard élève
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

LA PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte la charge salariale nouvellement transférée à la Région pour les lycées agricoles, et de maintenir le dispositif actuel pour les autres établissements afin de ne pas peser sur les tarifs de restauration,

Il est décidé :

- que le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration s'applique à tous les établissements à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Etablissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- qu'il porte sur l'ensemble des recettes d'hébergement et de restauration pour les lycées agricoles afin de tenir compte des charges liées au transfert du service,
- que pour les autres établissements les dispositions antérieures sont reconduites,
- de fixer le taux de prélèvement à 22,5 % de la totalité des recettes perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement et à 10% lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional, à exécuter toute opération de gestion subséquente.

AUTORISATIONS

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2009 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

INDIVIDUALISATIONS

Des participations statutaires sont accordées pour le fonctionnement en 2009 des organismes suivants :

- | | |
|--|-----------|
| • Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne | 462 000 € |
| • Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine | 346 100 € |
| • Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche | 248 000 € |

Ces participations sont imputées au chapitre 937 76 6561 programmes 2041, 2043 et 2044

- Syndicat mixte interrégional Mission Val de Loire 630 000 €

Cette participation sera imputée au chapitre 937 76 6561 programme 0766

- Groupement d'Intérêt Public RECIA..... 437 200 €

Cette participation est imputée au chapitre 935 56 6568 opération 7038.

Des subventions sont individualisées aux organismes suivants, afin d'assurer leur fonctionnement au titre de l'exercice 2008 (locaux, salaires, charges) :

- Comité des Œuvres Sociales de la Région Centre 894 800 €

Cette subvention est imputée au chapitre 930 0201 6574 opération 1071. Il convient d'approuver la convention portant définition des missions confiées au COS ci-jointe, et de m'habiliter à la signer.

- Agence Cultur'O Centre 2 340 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 /312 /65738 opération 898. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2009, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Agence régionale Centre Image..... 510 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 / 312 / 65738 opération 899. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2009, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Agence régionale du Livre..... 280 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 / 312 / 65738 opération 1020. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2009, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- EPCC de Chaumont sur Loire..... 1 568 450 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 / 312 / 65738 opération 3107. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2009, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Etablissement public « Aéroport Châteauroux Centre »..... 900 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 935 58 6743 opération 0774. Un premier acompte à hauteur de 40 % en début d'année au vu d'un compte administratif provisoire de 2008, 25 % en avril au vu d'un rapport d'activités et d'un état de situation de trésorerie au 31 mars, 25 % en juillet au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 30 juin et le solde (10% maximum) au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 15 novembre, avec compte administratif prévisionnel, transmis au plus tard le 30 novembre.

- Comité Régional du Tourisme..... 3 702 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 95 6574 opération 0312. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès le début de l'année 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Centreco..... 2 160 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 91 6574 opération 0719. Un premier acompte à hauteur de 80 % sera versé dès le début de l'année 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- ARITT..... 820 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 92 6574 opération 7552. Un premier acompte à hauteur de 80 % sera versé dès le début de l'année 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

RELEVES DE DECHEANCES

Les déchéances de subventions ci-dessous sont relevées :

Bénéficiaire et objet de la subvention accordée	Date de la décision N° arrêté / convention	Montant de la subvention	Montant à réinscrire
Au titre de l'aménagement du territoire	PAYS		
Commune de DUN SUR AURON (18) Travaux d'aménagement et équipement de l'office de tourisme (Axe IV - action 11)	Arrêté n° 200309801212 du 17/11/2003 - Dossier PROGOS n° R0002756	22 800,00 €	(au prorata) 19 516,04 €
PNR BRENNNE Développer la randonnée équestre, réalisation d'une carte des circuits en Brenne et d'un livret d'accompagnement (1 ^{ère} tranche) Axe IV action 26	Arrêté n° 200309804203 du 07/04/2003 - Dossier PROGOS R002792	13 400,00 €	6 700,00 €
TOTAL			26 216,04 €

Ces relèves de déchéances ne nécessitent pas l'inscription de crédits supplémentaires et seront prises en charge sur les lignes budgétaires des dépenses d'intervention de chaque secteur d'activité.

REMISES GRACIEUSES

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant total de **1 333,40 €** :

Aide	Nom	N° titre à annuler	Montant
CNASEA	MONVOISIN Marc		626,48 €
CNASEA	RUSTIQUE Christophe		548,56 €
CNASEA	MEDDAH ARAIBI Tarik		158,36 €
	TOTAL		1 333,40 €

Convention annuelle 2009 portant définition des missions confiées au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil régional et de l'utilisation de la subvention attribuée par la Région Centre

Entre :

La Région Centre, représentée par son Président, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée Plénière en date du 18 et 19 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 (DAP n°),

Ci-après dénommée "la Région Centre ", d'une part,

Et :

L'association dénommée le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Région Centre, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture d'Orléans le 28 février 1995 sous le numéro 2/12486 et publiée au Journal Officiel du 2 mars 1995, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle PARDON, conformément à l'article 12 des statuts modifiés du COS adoptés en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2004,

Ci-après dénommée le "COS", d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de gestion conclue le 9 décembre 2004 entre la Région Centre et le COS,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière en date du 18 et 19 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 (DAP n° xx.xx.xx)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée prévoit que les fonctionnaires "participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent".

Pour sa part, le COS a pour objet statutaire de mettre en place en faveur de ses adhérents, toutes les formes d'activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs, et de faire bénéficier ses membres de tous les avantages qu'il pourra négocier.

Article 1 – Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de définir la mission confiée au COS par la Région Centre au titre de la mise en place et de la gestion d'avantages à caractère social et de définir les conditions générales d'utilisation de la subvention régionale attribuée au titre du fonctionnement du COS pour l'année 2009.

Article 2 – Missions du COS

La Région Centre confie au COS, qui l'accepte, une mission de mise en place et de gestion d'activités sociales notamment à caractère sportif, culturel et de loisirs. Ces activités s'entendent comme des prestations à caractère facultatif, proposées aux bénéficiaires pour leur permettre de faire face dans les domaines considérés à diverses situations à caractère personnel et familial.

La mise en place et la gestion de ces activités devront s'effectuer dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.

Une liste des activités actuellement gérées par le COS est présentée en annexe.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et s'achève au plus tard au 31 décembre 2009. Elle fera l'objet d'un réexamen exprès à l'issue de la durée d'exécution prévue au présent article. Elle pourra être dénoncée en cours d'exécution suivant les modalités prévues à l'article 8.

Article 4 – Montant de la subvention et modalités de paiement

Le concours total apporté par la Région Centre au Comité des Œuvres Sociales s'établit à 1% de la masse salariale inscrite au budget primitif 2009 (somme des traitements, SFT, primes et charges sociales afférentes – part ouvrière et part patronale). Seule la part des rémunérations dédiées aux employés saisonniers, aux remplaçants, aux besoins occasionnels, et aux experts est soustraite de l'assiette.

Cette subvention sera versée en une seule fois.

Pour permettre au COS d'assurer la mission définie à l'article 1 pour l'année 2009, la Région Centre s'engage à verser au COS une subvention de 894.800 € calculée selon les modalités susvisées au titre de la masse salariale inscrite au budget primitif 2009.

Article 5 – Domiciliation bancaire

Les sommes dues par la Région Centre au titre de la subvention accordée par la présente convention seront versées par le payeur régional, comptable assignataire, sur le compte N° 30003/01540/00050809942/80 ouvert à la SOCIETE GENERALE au nom du COS CONSEIL REGIONAL DU CENTRE.

Article 6 – Production des comptes et documents justificatifs

6.1 – Tenue d'une comptabilité et désignation d'un commissaire aux comptes

Le COS s'engage à utiliser un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.

Il s'engage en outre :

- à nommer un commissaire aux comptes et un suppléant sur la liste mentionnée à l'article 219 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 ;
- à aviser la Région Centre de leur nomination dans les trois mois à compter de la signature de la présente convention. Il en sera de même en cas de changement de ces personnes.

6.2 – Reddition des comptes

Le COS s'engage à fournir à la Région Centre, dans les six mois suivant l'exercice 2009, un bilan, un compte de résultat et une annexe certifiés conformes, ainsi que toutes les pièces nécessaires au contrôle de l'emploi des fonds par la Région Centre.

6.3 – Compte rendu d'activité

Le COS s'engage à fournir à la Région Centre, dans les six mois suivant l'exercice 2009, un compte rendu détaillé de ses activités.

Des indicateurs périodiques de suivi d'activité seront progressivement mis en place en concertation avec la Région Centre.

Article 7 – Contrôle

La Région Centre aura le droit de contrôler sur pièces et sur place l'exactitude des informations qui lui auront été communiquées par le COS au titre de l'exécution des missions qui lui ont été confiées.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à restitution de sommes déjà versées au COS dans les conditions fixées à l'article 7 et dénonciation de la convention par la Région Centre dans les conditions prévues à l'article 8.

Article 8 – Restitution des sommes versées par la REGION

8.1 – En cas d'utilisation des sommes versées par la Région Centre non conforme aux missions du COS définies par la convention, suivant constat effectué par la Région Centre dans l'exercice de son pouvoir de contrôle, le COS devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite de la Région Centre.

8.2 – Il en sera de même en cas de refus de communiquer à la Région Centre les pièces comptables nécessaires au mandatement des acomptes prévus dans l'échéancier annuel mentionné à l'article 3.1.2.

8.3 – Il en sera également de même :

- En cas de changement de l'objet statutaire du COS, la vocation sociale de cette association constituant une condition essentielle et déterminante de la signature de la présente convention par la Région Centre.
- En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, dans le respect de la procédure de liquidation.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas de dissolution du COS ou de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 – Dispositions générales

10.1 – Avenant

Les dispositions de la convention pourront faire l'objet de modifications contractuelles par voie d'avenant.

10.2 – Juridiction compétente

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention entre la Région Centre et le COS sera soumis au Tribunal administratif d'Orléans.

10.3 – Modalités d'exécution

Le Directeur Général des Services de la Région Centre et le trésorier du COS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Orléans, en deux exemplaires,

Le Président du Conseil régional,

La Présidente du COS,

François BONNEAU

Isabelle PARDON

ACTIVITES PROPOSEES
PAR LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
DE LA REGION CENTRE
(ANNEE 2009)

BILLETTERIE

PISCINES
CINEMAS
KARTING
GOLF
TICKETS VIDEO
PATINOIRE
BALNEADES
PARCS A THEMES
PARCS ET JARDINS
Etc.....

VOYAGES

WEEK-END A THEMES
SEJOURS
CIRCUITS
PARTICIPATION EN INDIVIDUEL

SORTIES

ENFANTS
ADOLESCENTS
ADULTES

DIVERS

ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS
ABONNEMENTS A DES MAGAZINES ENFANTS
ABONNEMENT A LA MEDIATHEQUE
SPECTACLES
LOCATION DE LOGEMENTS A CENTER PARCS
LOCATION D'APPARTEMENTS
LOCATION DE CARS

AVANTAGES SOCIAUX

CHEQUES VACANCES